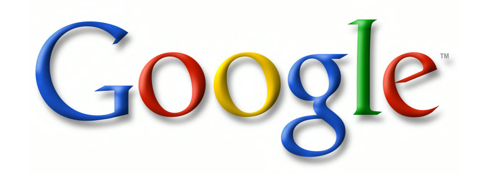
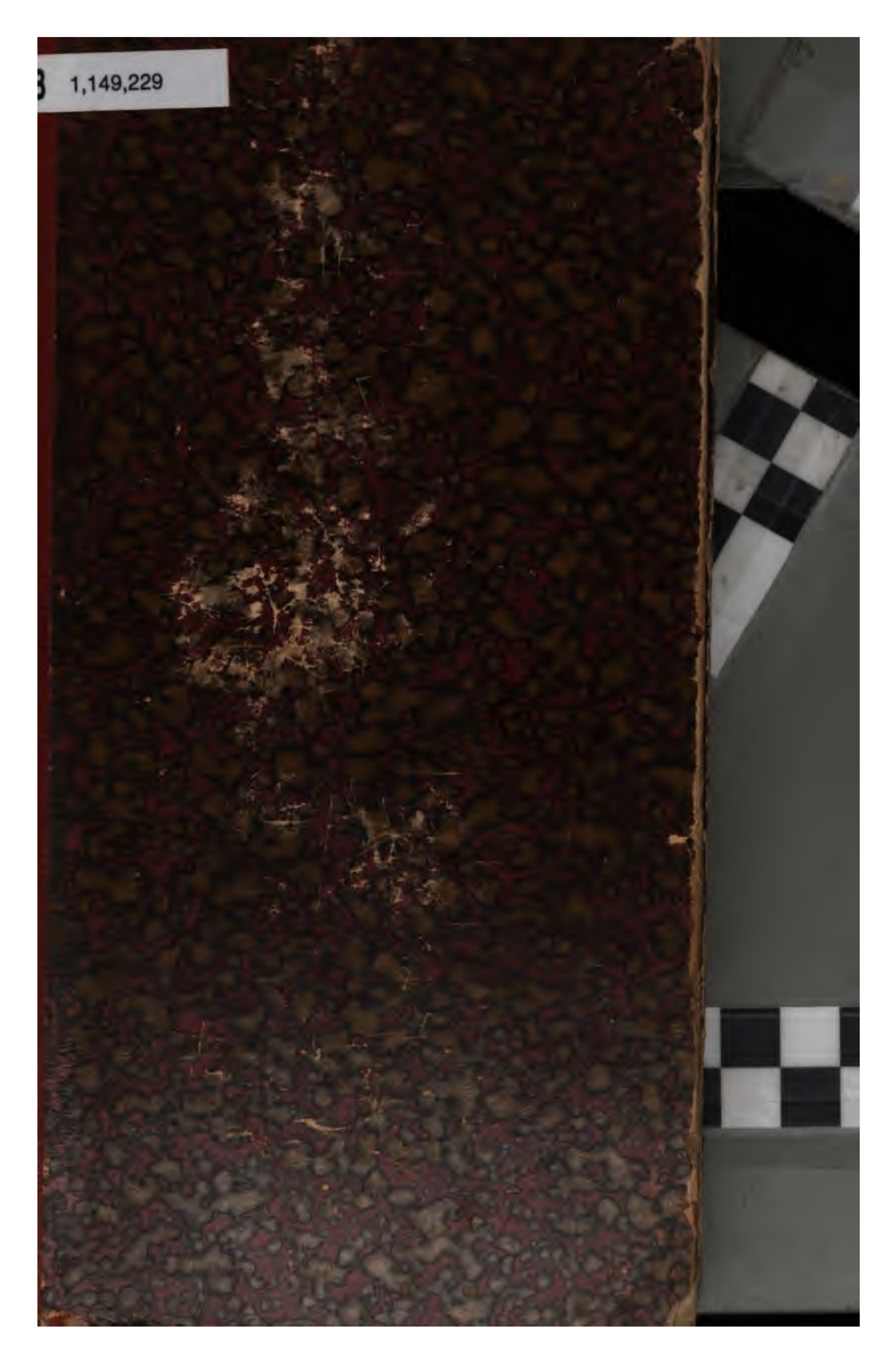
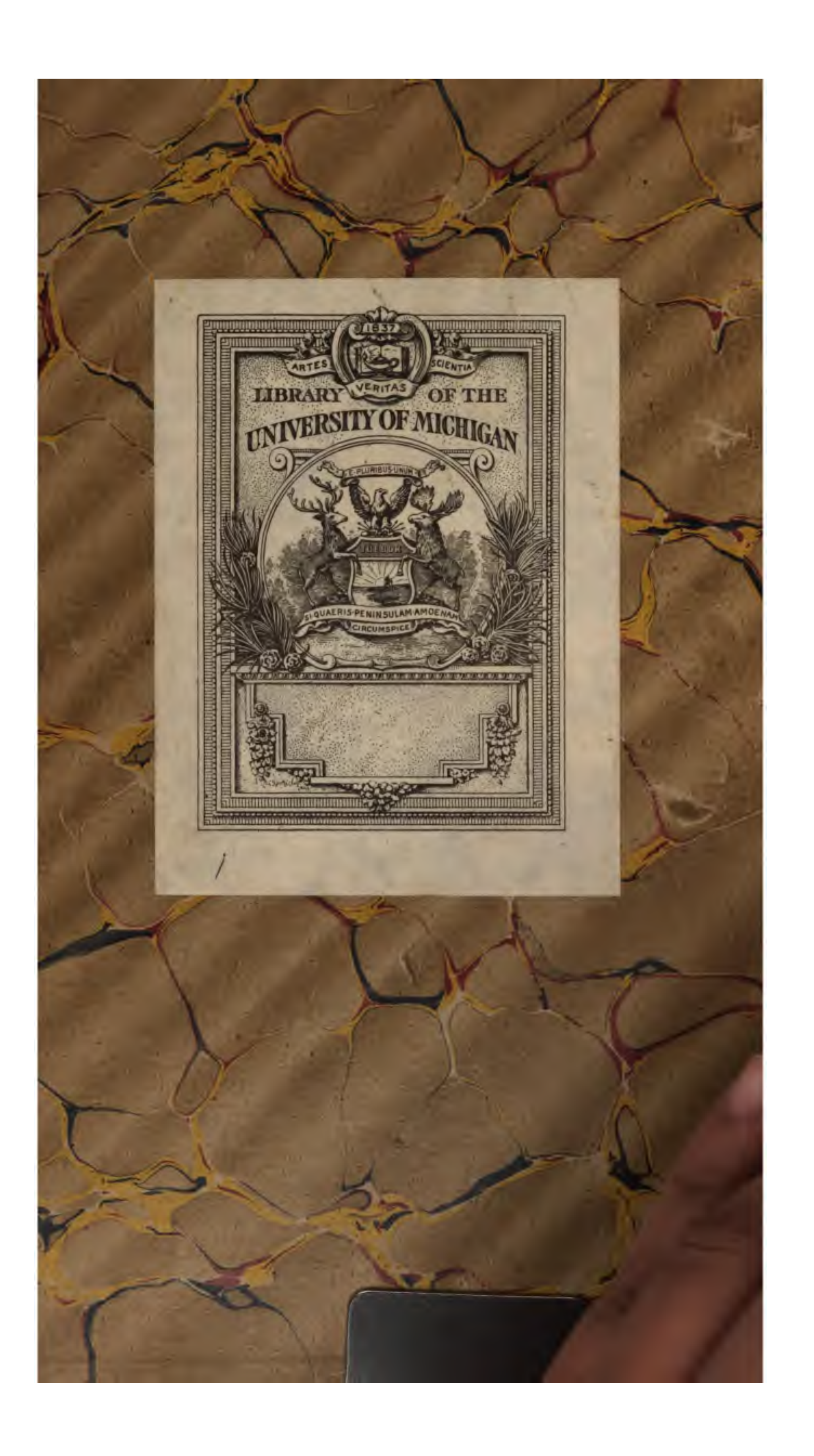
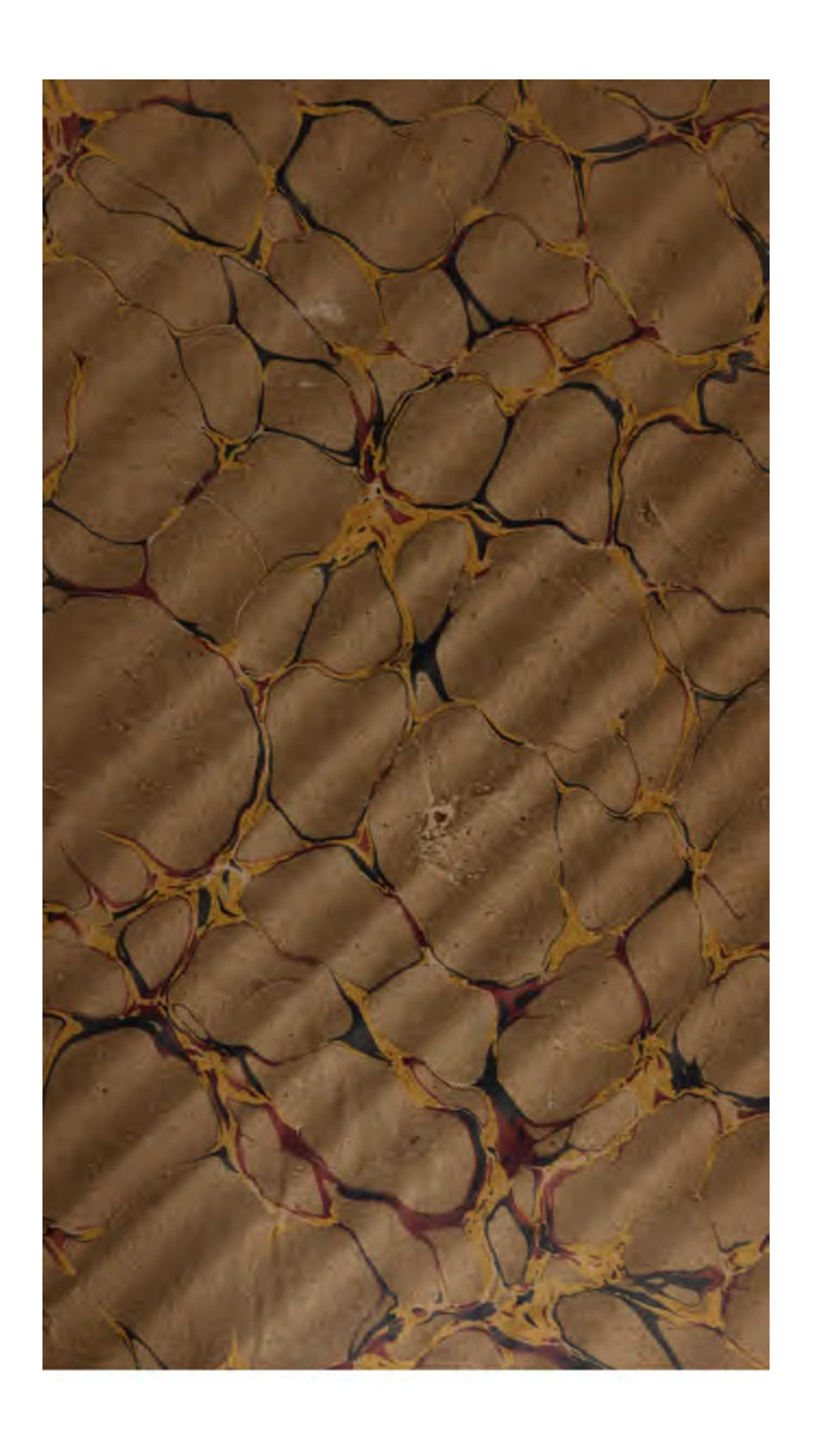



1,149,229





PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

1648-1793

II

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

1648-1793

PUBLIÉS POUR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

D'après les registres originaux conservés à l'École des Beaux-Arts

PAR

M. ANATOLE DE MONTAIGLON

TOME II

1673-1688



PARIS

J. BAUR, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DES SAINTS-PÈRES

1878



PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

JEANVIER 1673.

Du 7e Janvier 1673.

Ce jour l'Académie assemblée, repassant sure les deslibération du cartier présédant, la Compagnée a confirmé les élection des Offissier, tant Recteurs que Professeurs, et, à l'esgard des Proffesseurs d'Anathomie, Géométrie et Perspective, qu'ilz serontz teneus de présenter à l'Académie, au commansement de chaque mois, les lesçons qu'ilz continueront de donner aux Estudians, qu'ilz ferontz leurs exercisses en des jours diférans, pour l'Anathomie les lundis et jeudys et pour la Géométrie les mercredy et samedy, et que, pour touscher leurs pensions, il serontz obligéz, tout ainssy que les autres Proffesseurs, à tirer le certificat du Recteur en quartier et contribueront de mesme le dix pour cens, sur le pié de trois cens livres que la Compagnée leurs a acordéz, chacun par an.

Ce mesme jour, sur ce qu'i c'est présanté diverses dessains, exquise et modelle pour les aspirans aux Prix qui se deslivreront la semaine avant Pasque, la Compagnée a résollust que ceux quy les ont faict les exécuteront à nest et travailleront à l'Académie.

En cette assemblée Mons[r] *Vleugèle* a promis de fair l'ouverture de la Conférance au premier jour.

Le Brun — M. Anguier — Du Metz — Perrault — De Sève — P. Sève — Girardon — J. Friquet — A. Paillet — P. Rabon — Boullongne — H. Testelin — Le Hongre.

De 27 Jeanvier 1676.

Ce jour les afaires onst esté remises aux jour suivant. Monsieur *Migon*[1] a promis de faire l'ouverture de la Conféranse au premier jour, en parlant Perspectifz.

P. Sève — Blanchard — P. Rabon — N. de Plate Montaigne — H. Testelin.

Du Samedit 26e Février 1673.

Ce jour, l'Académie assemblée, sur ce qui a esté représanté qu'il estoit temps de se disposer à la solemnité de la Feste[2], la Compagnée ayant considéré qu'il ne se trouvoist pas assez d'ouvrages preste pour estre exposé la semaine de devant Pacque, l'on a jugé à propos de reculer le temp de ceste solemnité jusque à la Pentecoste[3], où les jours sont d'ordinaire plus favorable, pour cest effect que l'on fera remontranse à Monseigneur Colbert pour le prier d'agréée ceste remise.

Ce mesme jour, sur les plainte qui ont esté présantée par l'Huissier de l'Académie, disant que le nomé *Basset*, Estudiant au dessein, après diversse désobéissances et fulminé des injures contre le dit Huissiers, mesme par escrits, au mespris des ordre de l'Académie, en ayant faict un grand libelle qu'il a eu l'insolence de lesser en l'Escolle, la Compagnée ayant apris, par la diligensse que les Offissiers en exercisse on faicte pour rechercher le d. *Basset*, lequel c'est apssenté de ceste ville, a esté résolust qu'il

1. On avait écrit d'abord : *Migeron*.
2. La fête de Pâques, qui tombait en 1673 le 2 avril.
3. Elle tombait le 21 mai.

demeurera interdit de l'entrée de l'Académie jusqu'à ce qu'il soit purgé de sa faute et sçatisfaicte à l'Académie, et, pour éviter que pareille chose ce fasse à l'avenir, que chacun de la Compagnée sera soigneux de tirer des Estudians qu'il protègeront un escrit de leur parans pour répondre de leurs condhuitte[1].

En ceste assemblée, Monsieur *Balthasar Merssy*, Sculpteur, c'est présenté, priant la Compagnée de le resevoir en l'Académie, laquelle, cognoissant le mérite du dit sieur *Marcy*, qui depuis longtemps a faict voir sa capacité dens les ouvrages qu'il a faict pour le Roy, ayant bien voulust encore présenter à l'asemblée un buste de marbre d'une teste de femme représentant la Douleur, l'Académie, sans s'arresté aux formalitéz acoutumée, a resçeu le dit sieur *Balthasar Merscy* en calité d'Académicien, dont il a presté serment, et, le dit sieur *Merscy* recognoissant que la Compagnée faisoit estime du dit buste, il l'a priée de l'agréer pour son présant de réseption, et en suitte a prix séance.

Aprèz quoy l'Académie, prossédant à la nomination d'un Adjoinct Proffesseur, a nomé le dit sieur *Baltazar Merssy* en ceste calité.

Ce mesme jour Monsieur *Corneille* a présanté à la Compagnée un petit tableau, représentant......[2], pour satisfaire entièrement à ce qu'il avoit promis le 14 février 1671 en faveur de sa réseption, laquelle a esté confirmée.

Le Brun — P. de Champaigne — P. Rabon — H. Beaubrun — Boullongne — Girardon — Migon — Regnaudin — F. Tortebat — Boullongne — Baltasar Marsy — De Sève — Lefebvre — Gaspar Marsy — J. Friquet.

---

1. On lit en marge : « Ratifié, et l'on en escrira à Rome ».
2. La vocation des saints Pierre et André frères à l'apostolat ; Mathieu, 4.

Du Samedit 4e Mars 1873.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur Migon a présanté, pour demeurer à l'Académie suivant l'ordre d'icelle, les lesçons qu'il a donné aux Estudians de l'Académie pendant le mois de febvrier dernier, et, quant au reste des affaires de l'Académie, elles ont esté remise au premier jour.

S. Bernard — De Sève — Boullongne — N. de Platemontaigne — Migon — F. Tortebat — J. Fricquet — M. Corneille — P. Rabon.

Du 15e J6 d'Avril 1673.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur *Leclerc* a esté nomé pour faire l'ouverture de la Conféransse au premier jour suivant.

Ce mesme jour, le sieur *René Antoine Houasse*, Peintre, a présenté le tableau quy luy a esté ordonné pour sa réseption, duquelle la Compagnée estant satisfaicte, le d. sieur *Houasse* a esté resçeu en calité d'Académicien, dont il a presté le serment en la manièr acoutumée.

Le sieur *Nicolas Heude,* Peintre, a aussy présanté le tableau quy luy a esté ordonné pour sa réseption; lequelle ayant esté agréé, le d. sieur *Heude* a esté resçeu en la calité d'Académissien, dont il a presté le sermen ordinaire.

La Compagnée en outre, repassant sur les deslibérations du cartier présédent, elles ont esté confirmées. Monsieur *Friquet* a présanté les lessons qu'ilz a expliqué aux Estudiantz sur l'anathomie, pour demeurer inssérée aux Registres de l'Académie, comme a faict aussy Monsieur *Migon*, suivant le règlement faict le 7 Jeanvier présédan.

P. de Champaigne — N. Loyr — C. de Beaubrun — Justus Verus d'Egmondt — De Sève — M. Anguier — Boullongne — G. Marsy — P. Sève — Regnaudin — Le Hongre — Blanchard — Desjardins — Balthasar Marsy — J. Friquet — F. Tortebat — B.

Yvart — G. Rousselet — N. de Plate-Montaigne — P. Rabon — A. Paillet — Nicolas Heude — Houasse — H. Testelin.

Du Samedit 29 Avril 1673.

Ce jour, l'Académie assemblée, deslibérant sur la valeur des mesdal qui doivent estres distribuée pour les prix et du nombre, la Compagnée a remis d'en résoudre quan Monsieur *Beaubrun* raportera le fon qu'il a entre les mains des desniers du Roy destinéz à ceste employ.

Quand au jour de l'ouverture de la feste, a esté résolu et aresté, suivant l'ordre de Monseigneur Colbert, au lendemein de la Pentecoste[1].

Ce mesme jour, Monsieur *Chateau* a présanté une lestre de la part de Monsieur *Coèpel*, qu'il a escriste de Romme, faisant la civilité à la Compagnée de luy rendre compte de son voïage; la Compagnée a résolu de luy faire response au premier jour.

Blanchard — Migon — Le Brun — P. de Champaigne — N. Loyr — M. Anguier — H. Beaubrun — F. Tortebat — S. Leclerc — Rabon.

Du 6e May 1673.

Cejourdhuy, 6e May 1673, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, il a esté résolu que les prix pour les Estudians seront au nombre de six, concistant en médaille d'or dont la valeur sera différante.

P. de Champaigne — Perrault — A. Paillet — H. Beaubrun — F. Tortebat — J. Cotelle — Justus Verus d'Egmondt[2].

Du 13e Jour de May 1673.

Ce jour, l'Académie assemblée, la Compagnée, pour

1. C'est-à-dire le lundi 22 mai.
2. Ce procès-verbal est sur une feuille de papier séparée.

diversse raisons, a jugé à propos de remètre la Solennité de la feste aux mois de Juin prochain, lors que les ouvrage que l'on desire d'y exposer soit achevée.

Ce mesme jour, Monsieur *Botsson*[1] a faict présent à l'Académie du tableau de fleurs qu'ils avoit promis en faveurs de sa réseption, faicte en l'assemblée du vingt huitième jour de Mars en l'année mil six cens soixante et unze, duquel la Compagnée estant très sactisfeste, et voulant donner des marques au dit sieur *Botesson* de l'estime qu'elle faict de son mérite, en confirment sa réseption en l'Académie luy a donné la calité de Conseiller en icelle pour avoir voix deslibérative et jouir des honneurs et prérogative de la d. calité.

Le sieur *Frantçois Vander Meulen*, Peintre, natif de Brusel, c'est présanté prian l'Académie d'avoir agréable de le rescevoir an la Compagnêe; l'Académie, cognoissant la capasité extraordinaire dud. sieur *Vander Meulen* et les emplois continuelz qu'il a pour les ouvrages du Roy, sens s'arrester aux formalitéz d'usage acouttumées, l'a resçeu en calité d'Académicien, dont il a presté sermen et ensuite pris séance.

Le sieur *Armand* a aussy présanté le tableau de paysage, qu'il a faict par ordre de l'Académie, lequel ayant esté agréé, led. sieur *Armand* a esté resçeu en la manièr acoutumée en calité d'Académicien, dont il a presté sermen.

Ce mesme jour, considérant que, dens l'étendue du temps que dure la solemnité de la feste de l'Académie, il c'est quelques fois rencontré des acssidents fascheux, à l'ocasion des assemblée particulièr, par la confusion populaire quy s'i rencontre, ce quy pouroist encore arriver si il n'y estoit pourveu, il a esté arresté que, pendant le temps que durera ceste feste[2], l'Académie s'abstiendra de s'assembler en particulier et mesme que l'exercisse de l'Escole

1. Nicolas Baudesson.
2. On a écrit au-dessus de *feste* le mot *solemnité*.

sera suspendu, pour lesser au public la liberté d'entrer partout et de satisfaire sa curiosité.

Il a esté aussy résolu qu'il ne sera exposé pendant lad. solemnité aucuns ouvrages que des Académissiènes seulement.

Le Brun — P. de Champaigne — M. Anguier — Perrault — Loyr — A. Paillet — De Sève — Boullongne — S. Bernard — Blanchard — Beaudesson — Friquet — Le Hongre — Desjardins — P. Rabon.

Du 27e Jour de May.

Ce jour, l'Académie assemblée, prosèdent au jugement des ouvrages exposée par les Estudians de l'Académie quy aspire aux prix, la Compagnée, ayant veu les dessains de Peinture et les modelles de sculpture en nombre égal, a ordonné trois prix pour chacune des d. classe, a jugé :

Entre les Peintres le premier Prix apartenir au tableau, marqué A, faict par le sr *Louis Boulogne;* le second, marqué B, faict par le sr *Jacques Jouvenet,* et le troisième, marqué D, faict par le sr *Toutain;*

Entre les Sculpteurs, le bas relief, marqué B, faict par le sr [....] *Leconte*, a esté jugé mériter le premier Prix ; celuy, marqué A, faict par le sr *Cornu* le second ; celuy marqué E, faict par le sr *Enselme*, le troisième.

Le Brun — Du Metz — P. de Champaigne — Perrault — N. Loyr — A. Paillet — M. Anguier — Boullongne — S. Bernard — De Sève — Blanchard — Baudesson — Friquet — Le Hongre — Desjardins — P. Rabon.

Du Vingt troise jour de Juin 1673.

Ce jour, l'Académie assemblée, le sieur *Charles de La Fosse*, Peintre, a présanté le tableau pour sa réseption, duquel la Compagnie estant satisfaite, elle a resçeu le d. sieur de *La Fosse* en calité d'Académicien, dont il a faict le serment ordinaire.

Ce mesme jour, le sieur *François Millet*, dit *Fransisque*, s'est présanté, fesant voir à la Compagnée un tableau de paysages qu'il a faict et priant la Compagnée de le rescevoir en l'Académie. La Compagnée, agréant sa présantation, luy a ordonné de faire un tableau, pour ensuite prosséder à sa réseption duquel il aportera l'exquise au premier jour.

La Compagnée en outre, repassant sur les deslibérations de se Cartier, a aprouvé ce quy y est contenu et quy sont marqué en la marge.

Il c'est encor proposé que, pour fasiliter l'éxécution de l'ordre touchant les leçons des Professeurs en Géométrie et en Anatomie, de remettre la seconde journée de chaque semaine au samedit pour pouvoir estre présant alors que le Recteur vien pour examiner les Estudian. La Compagnie, agréant ceste proposition, a remis de la résoudre au premier jour que l'assemblée cera plus complette.

Monsieur *Anguier* a en ce jour offert de faire l'ouverture de la Conférance au premier jour sur le sujet de la manière de faire des ba-relief.

P. de Champaigne — M. Anguier — De Boullongne — Loyr — H. Testelin — De Sève — S. Bernard — Regnaudin — P. Sève — A. Paillet — Migon — Blanchard — B. Yvart — Tortebat — Rabon — Le Hongre — De La Fosse — Baudesson.

Du 29 Juillet 1673.

Ce jour, l'Académie assemblée, il a esté résolu que la solemnité de la feste de l'Académie s'ouvrira, pour sélébrer la feste du Roy, la veille de la feste de saint Louis, 24e jour d'aoust, et, reprenant la proposition, faict au jour présédant, touschant l'exerssice des Professeurs en Perspective et Anathomie, a esté résolut que, le samedit de chaque semaine, Monsr Migon se treuvera à deux heur présize, Monsieur *Friquet* à trois heur, pour estre présens en l'examesne des Estudians que ferontz Messieurs les Recteurs.

Monsieur *Renodin* a dit qu'au premier jour il se proposoit de raporter les remarque qu'il a faict sur les bas reliefs qu'il a veu à Romme, sur les manièr moderne, et en troisième lieu dire quelque choses de ses sentimenz sur ce qui se doit observer sur ses ouvrages là.

En outre, sur ce qu'y a esté présanté une lestre de Monsieur *Champagne*, neveu, disant que[1] l'anée passé il c'étoit acordé avecq Monsieur *Merssy* de faire eschange de leurs mois, ce qu'il avoit exécuté de sa part l'anné présédante et qu'il ne restoit qu'à Monsr *Merssy* de satisfaire de la sienne, la Compagnie a résolu que l'on advertira mond. sieur *Merssy* de s'en aquiter.

Le Brun — M. Anguier — Boullongne — P. de Champaigne — Perrault — N. Loyr — S. Bernard — Migon — J. Friquet — F^s Tortebat — Gaspar Marsy[2] — H. Testelin.

Du 25e jour d'Aoust 1673.

Ce jour, l'Académie extraordinairement assemblée pour commanser la solemnité qui ce faict toutes les deux année, les salles et la cour estant descorez, Monseigneur Colbert y est entrez, et, après avoir veu avecq satisfaction [ce] que l'on y a esposé, il a pris séance et, s'estant faict raporter l'acte du jugement de l'Académie sur les ouvrages que les Estudians ont présentez pour les Prix, lesquelle il a délivré à chacun selon son ordre, donnant la préférance à la Peinture, et ensuite le Secrétaire luy a rapporté en substance quelques unes des dernièrs Conférances, sur quoy Monseigneur ayant tesmoygné d'en estre satisfect, a exorté la Compagnée de continuer ses exercisse, après quoy c'est retiré, et, sur ce que l'Académie l'a requis d'avoir la bonté de luy procurer la confirmation de ses privilèges, il a promis avecq afection d'en parler au Roy.

Le Brun — M. Anguier — Boullongne —

1. Le ms. donne *de*.
2. Par conséquent le Marsy qu'on avertira est Balthasar.

Errard — C. Delafosse — H. Beaubrun — P. de Champaigne — Girardon — De Sève — A. Paillet — Baudesson — Blanchard — Le Hongre — Desjardins — L. Ferdinand — J. Friquet — Fs Tortebat.

Du deuxième jour de Septembre 1673.

Ce jour, l'Académie assemblée deslibérant sur le temps que l'on doit fermer la solemnité présente, Monsieur *Le Brun* a proposé qu'il estimoit à propos qu'elle se continuâ jusque à demin au soir, pour lundit destacher toute les ouvrages.

La Compagnée, agréant ceste proposition, a résolut qu'elle sera exéquté. — Registré.

Il a esté proposé en outre d'aviser aux moyens de se servir du modèle que Monsieur *Errard* a faict venir de Romme.

La Compagnée a résolust, suivant la proposition qu'en a faict Monsieur *Le Brun*, de prendre led. model comme second, pour servir alternativement avec St-Jermin, l'un servant en ceste Académie sependant que l'autre servira en celle des Goblins, et que, chaque cartier, le Recteurs qui exercera posera un groupe des deux, et de plus a esté résolust que l'on accommodera un list en une chambre voisine pour coucher led. modelle Romain, pendant qu'il servira en ceste Académie, comme il l'a au Goblin.

Monsieur *Beaubrun* ayant demandé qu'il plust à l'Académie d'ordonner un jour pour la rendission de ses compte la Compagnée a résolust de prendre la huictène, qui sera aussy jour pour la Conféransse, et a nomé, pour estre à l'examesne desd. compte, Messieurs *Anguier*, *Merssy*, *De Sève*, *Paillet.*

Monsieur *Errard* estant heureusement retourné de Rome, il c'est treuvé en ceste assemblée ; la Compagnée luy a tesmoigné ses ressentimentz sur sa bonne conduite en l'establissement de l'Académie que le Roy a fondée à Romme et du bon progrèz quy en a réussy. — Registré.

Ce mesme jour, Monsieur *De La Fosse* a esté nomé et adjoint en la calité de Professeurs.

Le Brun — M. Anguier — G. Marsy — Perrault — C. Errard — P. de Champaigne — H. Beaubrun — Boullongne — A. Paillet — Blanchard — Buyster — De Lafosse — P. Rabon — Baudesson — Fs Tortebat.

Du [ ] de Septembre 1673.

Ce jour l'Académie assemblée à l'issue de la Conférance, Messieurs les Commissaire, desputéz pour l'examesme des compte de Monsieur *Beaubrun*, ont faict leurs rapport, disant qu'ilz ont treuvé que la Resepte monte à six mille sèp cens dix sèp livres, douze solz, et la Despence se treuve monter à la somme de quatre mille huict cents vingt huit livres, quatre solz. Partant reste entre les mains de monsieur *Beaubrun* la somme de mil huict cens quatre-vingt neuf livres, [8 sols], ce que les dits sieurs desputés ont certifiéz estre vray et ont présanté leurs acte, signé de leurs main au bas dud. compte pour demeurer dens les présens Registres. Sur quoy la Compagnée appreuvant led. compte l'a resçeu et ratifié, deschargant mond. *Beaubrun* du contenu de la despensse mantionné en iceluy. — Registré.

Ce mesme jour le sieur *Lombart*, Graveur, c'est présenté pour estre resçeu en l'Académie, y fèsant voir diversse espreuve de son ouvrage. La Compagnée, agréant sa réception, a resçeu son serment à condition qu'il travaillera insèsament à graver une planche suivant le dessain quil luy sera ordonné par l'Académie, et sa Lestre ne luy sera expédiée qu'après l'exécusion de ladite ouvrage, et semblablement les autre Graveurs qui sont ressus en l'Académie s'aquiteront inssèsament de leurs promesse[1]. — Registré.

1. C'est la première trace de la planche ordonnée aux Graveurs comme morceau de réception. Celle de Leclerc (I, p. 398) était présentée par lui pour obtenir sa réception.

Ce mesme jour Monsieur *Montagne* a, par une lestre, prié la Compagnée, de la par de Mademoiselle *Chéron*, d'agréer son portraict pour demeurer à l'Académie, ce que l'Académie a resçeu avecq joye.

M. Anguier — Blanchard — Delafosse — P. de Champaigne — J. Migon — H. Beaubrun — Fricquet — Girardon — Regnaudin — A. Paillet — Rabon — Baudesson — F[s] Tortebat.

Du 12[e] Jour de Septembre 1673.

Ce jour, l'Académie extraordinairement asemblée, sur ce qui a esté proposé de la manièr de présenter à Monseigneur le Premier Présiden le portraict de marbre que Monsieur *Girardon* a faict de luy, a esté aresté que l'Académie en desputation yra le porter en son cabinet quelque jours avant son retour[1], et qu'elle se présentera à son arivée pour luy faire son compliment.

Le Brun — M. Anguier — Errard — Delafosse — Boullongne — H. Beaubrun — P. de Champaigne — Girardon — De Sève — A. Paillet — Blanchard — Baudesson — Le Hongre — J. Fricquet — L. Ferdinand — Desjardins — F[s] Tortebat.

Du 6[e] Octobre 1673.

Ce jour, l'Académie deslibérant sur la recognoissance qui est deue à Monsieur *Girardon* du travaille et de la despence qu'il a faict au portraict, en buste de marbre, de Monsieur le Premier Président, led. sieur *Girardon* en ayant remis le prix au jugement de l'Académie, ayant sur cela receuilly les advis de la Compagnée et de Messieurs les sculpteurs présens, led. ouvrage a esté estimé mériter[2]

1. *De la campagne,* ajoute le ms. sous une rature.
2. On avait d'abord écrit *valoir*.

deux mil livres; mais, en considération de l'intérest que Monsieur *Girardon*, comme membre de l'Académie, doit prendre à se présen, a esté résolust qu'il luy en sera donné la somme de quinze cens livres, en diversse payementz, selon qu'il se treuvera de denier restant bon entre les mains de Monsieur le Trésorier de l'Académie, ce que ledit sieur *Girardon* a consanty et tesmoigné d'estre satisfaict.

Il a esté résolust en outre de payer au modelle Romain la somme de quatre cens livres par année, dont Monsieur Du Mets a promis de faire payer deux cens francs sur l'employ des Goblins.

De plus a esté arrêté que Messieur les Graveurs de l'Académie feront, pour le présentz qu'ilz ont promis en faveur de leurs réception, premièrement le portraict du Roy, de Messieurs les Protecteurs de l'Académie, Offissiers qui onst travaillez à son establisement et Amateurs, à quoy ils travailleront insèsament, selont qu'i leur sera desparty.

Ce mesme jour le sieur *Jalliot*, sculpteur, a interompus la deslibérations par un discours insolant, pleins de collèr, disant qu'il vouloit que l'on rétractâ la deslibération quy a esté faicte contre luy au mois d'avril 1672, lui ayant faict signer par surprise, Mr Le Brun estant son juge et sa partie, s'emportant dans plusieurs parolles inssollante, ce qui a obligé l'Académie de faire retirer ledit *Jaillot* et de demander au Secrétaire l'acte dont *Jaillot* se plaignoit, lequel ayant esté raporté et lecture faite d'iceluy, l'Académie, ayant veu la matièr et le sujet de l'acte et recogneu la mauvaise conduicte dud. *Jaillot*, l'a fait rapeler, Monsieur *Le Brun* s'estant retiré. Ledit *Jaillot* rantré, Monsieur *Lehongre*, quy présidoit, luy a remontré avec dousçeur que son procédé estoit viollant contre l'honneur de l'Académie, inguriant le Chancelier de ceste Compagnie même dens le siège; d'ailleur, luy ayant faict faire lecture de l'acte dont il demandoit la rétractation, lequel marquoit l'indulgence que l'Académie avoit eu pour luy, l'a exorté de ren-

trer den son devoir et de s'excuser tant envers l'Académie qu'envers Monsieur *Le Brun*, de quoy il a fait mesprix et continuez ses emportements tant contre mond. sieur que autre de l'Académie ; a toujours dit qu'il vouloit que cest acte fust rétracté. Sur quoy, l'Académie l'ayant faict retirer pour deslibérer ce qu'il y avoist à faire, et, atendu que l'heur ne le permètoit et qu'il ne restoit assé pour terminer ceste affaire, a remis la deslibération à mardy prochain, auquel jour sera convoqué une assemblée généralle, et Péron, Huissier de l'Académie, tenu d'advertir ledit *Jaillot* de s'y treuver.

Lehongre — M. Anguier — Girardon — G. Rousselet — S. Bernard — C. de Beaubrun — L. Ferdinand — De Sève — A. Paillet — Blanchard — Houasse — P. Sève — J. Cotelle — Desjardins — Migon — L. de Nameur — Delafosse — F[s] Tortebat — Chasteau — S. Leclerc — P. Rabon — Chauveau — B. Yvart — Bailly — Baudesson — N. Heude — J. Fricquet — Lespagnandelle — De Saint-André — Vander Meulen — F. Lemaire — Dupuis — Raon — Laurans Magnier — Sarazin — Charmetton — Garnier — Vallet — Bourguignon — E. Picart[1].

1. Par la longueur de ce procès-verbal on voit de reste qu'il n'a pas pu être rédigé séance tenante; les signatures, exceptionnellement nombreuses et demandées précisément à cause de l'importance de l'affaire, ont donc été, comme d'ordinaire, écrites postérieurement et sans doute à la séance du 27 octobre, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 paraissant écrit en même temps que celui du 6, et les signatures, qui sont les mêmes, étant également nombreuses. — Dans le registre original on a relié entre la page 211 et la page 218, c'est-à-dire entre ces deux séances du 6 et du 10, un résumé, en deux feuillets dictincts mais écrits en même temps, des griefs de l'Académie contre Jaillot et une Requête imprimée de Jaillot au Lieutenant-général de police. Leur contexte montre qu'elles sont postérieures et on les retrouvera plus loin à leur vraie date.

Du 10e jour d'Octobre 1673.

Ce jour, l'Académie assemblée suivant la convocation faicte généralement, a esté faict lecture de l'acte du sixe de ce mois, contenant ce qui a esté faict par le sieur *Jalliot*, et ensuite l'Académie, ayant demandé la lecture de l'acte du mois d'avril 1672, enssemble de la lettre dudit *Jaillot* et examiné les infractions qui ont donné lieu audit acte, laquelle lecture faite en l'absence dud. *Jaillot* qui n'a comparu, quoiqu'avertit par l'Huissier, l'Académie, ayant deslibéré sur cette mattièr et en concéquense du pouvoir à elle donné par l'article 26 des Statutz et Ordonnances, vérifiée par Nosseigneur de Parlemens, pour la mauvaise condhuite, mespris et emportements dud. *Jaillot*, a arresté qu'il sera et demeurera destitué des privilèges de l'Académie, son non rayé du tableau et des registre de l'Académie, dont l'entrée luy demeurera desfendue sans qu'il y puis'entrer sous quelque cause et prétexte que se soit et qu'à l'advenir il puise en prendre la calité, mesme que son ouvrage sera ostée de l'Académie pour demeurer perpétuèlement à l'Esglise de l'Hopital des Petites-Maisons, ce qui luy sera dénoncé par l'Huissier de l'Académie. — Registré.

Chasteau — Lehongre — S. Bernard — Bourguignon — M. Anguier — Girardon — Magnier — J. Cotelle — Houasse — Garnier — J. Bailly — C. de Beaubrun — E. Picart — J. Friquet — De Nameur — L. Ferdinand — De Sève — F. Lemaire — N. Lespagnandelle — Regnaudin — G. Hérard — Charmetton — P. Rabon — P. Dupin — J. Migon — Beaudesson — Blanchard — Raon — A. Paillet — S. Leclerc — Sarazin — Van der Meulen — De Sève — Fs Tortebat — De Saint-André — Delafosse — G. Rousselet. — Chauveau — Vallet — B. Yvart.

Du 27ᵉ jour d'Octobre 1673.

Ce jour, l'Académie reprenant la proposition faicte en l'assemblée pressédente, Monsieur *Corneille l'ayné* a esté nomé et adjoint à la charge de Professeur.

Se mesme jour l'Académie a résolust que l'on continuera à Saint-Germain, le modelle, les 300 livres acoutumé et que l'on payera 200 livres par an au modelle Rommain, outre ce qu'il recevra au Goblins.

Ce mesme jour le sieur Péron, Huisier de l'Académie, a raporté que, le 24ᵉ jours d'octobre, il a dénonssé au sieur *Jalliot* l'aresté si dessus, luy en donnant coppie et en parlant à lui mesme.

Il a été résolu en outre que, suivant l'intanssion de l'Académie et les Arresté présédents, le présent du protraict de Monseigneur le Premier Président sera faict à Monsieur de Baville sitôt qu'il sera à Paris, desputant au nombre de six de la Compagnée, à scavoir, avec Messʳˢ les Offissiers en exerssice, MMʳ *Le Brun, Champagne* et *Girardon*. — Registré.

En ce jour, Monsieur *Girardon* a dit à la Compagnée qu'il feroit aporter au premier jour le modelle de terre du portraict de Monsʳ le Premier Président pour demeurer à l'Académie.

En deslibérant sur l'exercisse du mois prochain, voyant que le mois de novembre est escheu à Monsieur *Merssy*, d'autant qu'il est arivé que led. sieur *Mercy* a exerssé au mois d'aoust, il a esté résolut qu'il fera son mois ordinaire et que la rétribution du mois d'aoust demeurera à l'Académie.

Le Hongre — Girardon — Blanchard — Desjardins — Jⁿ Bᵗᵉ de Champaigne — J. Migon — J. Fricquet — Delafosse — P. Rabon — Baudesson — Corneille.

Du 25ᵉ jour de Novembre 1673.

Ce jour, l'Académie assemblée, sur ce qui a esté repré-

santé qu'il venoit des personnes dessigner à l'Académie sans rendre aux Offisiers d'icelle les soubmissiones et les civilités qui sont due, mesme que quelque uns, après avoir esté avertis de leurs menquement, ils n'y ont eu aucun esgard et persisté en leurs irévérance, a esté arresté que nul ne sera resçeu à désigner qu'il n'ait satisfaict à tous les ordres de l'Académie et rendus leurs civilités aux Offissiers en exercisse, enjoint à l'huissier de l'Académie de leurs en refuser l'entrée à moins qu'il n'ayent un billet desd. Offissiers, et les Professeurs exortéz d'y tenir la main et d'en répondre à l'assemblée.

En ce mesme jour a esté proposé qu'il estoit nesseçaire de continuer les instance que l'Académie a desjà commenssé auprès de Monseigneur Colbert pour la conservation des privilèges de l'Académie, sur quoy l'on a remis de résoudre au premier jour.

L'on a aussy proposé de résoudre les sujetz des bas relief que l'Académie a résolut de faire pour la chapelle de Monseigneur Colbert et nomer les personnes qui y debvront travailler, ce qui a aussi esté remis au jour suivant;

Semblablement, les sujetz qui doivent estre donnez à Mrs les Graveurs;

Semblablement pour l'observation de l'ordre touschant le port de l'espée en l'Ecolle de l'Académie.

Ce mesme jour a esté faict rapor que, suivant les deslibérations des assemblée présédente, aussytôt que l'on a sçeu le retour de Monsieur de Baville, le Professeur en exercisse avecq le Secrétaire ont esté, de la par de l'Académie, luy faire la révéransse et luy demander quand il trouveroit bon que l'Académie eust l'honneur de luy présenter le portraict de Monseigneur son perre; à quoy Monsieur de Baville, après avoir tesmoignéz ses ressentimens par toutes les civiltéz imaginable, il avoit marqué l'heur et la plasse pour poser led. Portraict, suivant quoy la Compagnée a esté mandée et c'est portée au nombre de douze en l'Hotel de mond. sieur de Baville, auquel Mon-

sieur *Le Brun*, portant la parolle, a représanté la joye que l'Académie avoit d'avoir rencontré cest ocasion de lui tesmoigner ses ressentimentz et luy donner des marque de ses très humble respectz, à quoy Monsieur de Baville a répondu, d'unne manièr très obligeante, qu'il se sentoit fortement touschè du présen que luy fèsoit l'Académie, qu'il en chériroit la mesmoir et que, den toutes les ocasions qu'il se poura rencontrer, qu'il prandra plaisir à en donner des marque et de servir tant l'Académie en général et chacun de la Compagnée en particulier. — Registré.

L'on a aussi raporté que, suivant l'Arresté de l'Académie, l'on avoit présenté le Crucifist d'ivoir fait par Mr *Jalliot* à Mrs du Bureau des pauvre, par le moïen de Monsieur Le Foin, lequel présen a esté agréablement resçeu et en a enregistré un acte, dont ilz ont deslivrée un extrait, lequel a esté présenté et dont a esté faict lecture, sur quoy l'Académie a aresté qu'il demeurera enregistré ès Registre de l'Académie.

Le Brun — C. Errard — Perrault — Girardon — M. Anguier — Beaubrun — De Sève — Regnaudin — Félibien — G. Marsy — A. Paillet — Lehongre — Desjardins — B. Marsy — P. Rabon — J. Migon — Fricquet — Baudesson — H. Testelin.

Extrait des Registres du Bureau de l'Hospital de Saint-Germain-des-Prés, dit les Petittes-Maisons[1].

Du Mercredy xxve jour d'Octobre xvic soixante-treize.

Ce jour d'huy a été faict apporter au Bureau de l'Hospital par Monsieur Fouyn, antien Commissaire des pauvres, un tableau, dont le fond est de bois couvert de velours noir, garny de sa bordure de bois de poirier, de trente six poulces et demy de hault,

1. Cet extrait est sur un feuillet séparé.

sur trente un poulces de large, le hault de lad. bordure faict en rond, saillant au dessus de lad. hauteur de huict poulces ou environ, [sur] lequel tableau est attaché, avec quatre clous à viz garny au derrière de leurs escrouz, un Crucifix d'ivoire, de dix sept poulces et demy de haulteur et de douze poulces et demy entre les bras, sur une croix de bois de cèdre, de la haulteur de deux piedz et demy et de saize poulces trois quartz de croisée, au hault de laquelle croix est un lambeau, aussy d'ivoire, en manière d'inscription, sur lequel sont gravés ces motz : Hic est Jesus Rex Judeorum, que led. sieur Fouyn a dit avoir esté confisqué au profit de l'Eglise de l'Hospital par acte d'assemblée de Messieurs de l'Académie Royalle de Peinture et Sculpture du dix[e] jour du présent mois d'octobre, sur le nommé *Jallyot*, sculpteur, pour les causes mentionnées audit acte. Requérant led. sieur Fouyn pour sa descharge que ledit tableau soit présentement porté dans lad. église et posé en un lieu le plus éminent qu'il se poura trouver. Sur quoy la Compagnie a aresté que présentement le sieur Foin sera remersié de ses soings et lesd. sieurs de l'Académie de leur charité, et à l'instant ledit tableau a esté porté en lad. Eglise et aresté qu'il sera posé sur la corniche au dessus du tabernacle du maitre-authel d'icelle et qu'auparavant de l'attacher, que la bordure d'iceluy sera faict dorer, ce que led. sieur Fouyn a promis faire faire à ses despens, dont il a esté d'habondant remercié.

Faict au Bureau dud. Hospital, les jours et an que dessus.

Duval, Greffier.

Du deuxiesme jour de Descembre 1673.

Ce jour l'Académie, considérant que les plasses de la Chapelle de Monseigneur Colbert sont trop élevée de la

veue pour y poser des marbres curieusement travaillés, a esté résolu que l'Académie supliera Monseigneur Colbert d'agréer qu'elle pose en quelqu'endroit de son Hôtel deux buste de marbre, dont un représente la Joye et l'autre la Doulleur.

A esté ce jour aresté que à l'avenir on s'exercera den les Conféransses dans le particulier de l'Académie sur les ouvrages qui seront exposés ou la propositions qui serontz faicte, advant de les donner ou expliquer au publicq.

A l'esgard du port des espée en l'Escolle de l'Académie, la Compagnée a trouvé bon d'otoriser la desfensse qu'elle en a faicte au Estudians par ses exemple, qu'ainssy chacun des Académissiens sera convié à l'avenir de n'entrer poin en lad. Escolle avecq l'espée.

Et quand aux sujetz que l'on donnera à Messieur les Graveurs, Monsieur *Errard* a esté prié de pensser à ce qui pourra leurs convenire, pour ensuite leur estre distribué en la prochaine assemblée.

Le Brun — C. Errard — Perrault — M. Anguier — Beaubrun — Girardon — De Sève — Félibien — Regnaudin — G. Marsy — A. Paillet — Lehongre — Desjardins — B. Marsy — J. Migon — Fricquet — Rabon — Baudesson — H. Testelin.

Du 30e jour de Descembre 1673.

Cejourdhuy, en reprenant le règlement des Conféranse, a esté résolut, après avoir meurement deslibéré, que les Proffesseurs feront l'ouverture d'une Conférance pendant leurs mois et les Recteurs pendant leur cartier, ou publicq ou en particulier, selon que bon leurs semblera, et, en cas que quelq'uns desd. Offissiers ne se trouve pas en l'estat de le fair, il sera libre aux Conseiller et Académisciens de ce présenter pour y suppléer, scavoir les Recteurs par préférence aux Professeur, les Professeur aux austre Auficier, et généralement les Aufiscier aux Académiciens.

Monsieur *Errard* a prononssé un discours sur la grandeur et la belle manièr, et des moïens pour la cognoistre.

Monsieur *Errard* a aussy, suivant la prièr quy luy a esté faicte au jour présédent, présanté son advis sur le chois des sujetz que l'on doit donner à Messieur les Graveurs, ce quy a esté agréé, et Monsieur *Le Brun* prié de résoudre avecq lesdits Graveur ce quy leur conviendra plus proprement.

En ce jour Monsieur *Tortebat* a faict présant à l'Académie de 14 feuille gravée sur les penssées d'*Anibal Carrache*, désigné d'après les tableaux de Boulogne[1], pour estre inssérée en sa bibliotèque.

Et, repassant sur les deslibérations du cartier, la Compagnée a marquée celle quy doivent etre mis sur le grand Registre.

[*Sans signatures.*]

1. C'est-à-dire de Bologne en Italie. — A ce propos nous ne pouvons mieux faire que de répéter ce qu'en dit M. Robert-Dumesnil (*Peintre-graveur français*, III, 214-5) : « Selon M. de Marolles — Catalogue de 1666, p. 21 — François Tortebat aurait encore gravé d'après les Carrache, et ce serait, comme il le dit plus loin, p. 32, six grandes pièces d'après Annibal. Nous savons que notre artiste a dessiné d'après ces célèbres peintres les tableaux du palais Magnani, mais les quinze planches qui les composent ont été gravées par J. Lepotre, L. Chatillon et par d'autres, qui ont gardé l'anonyme et dont la manœuvre n'a pas d'analogie avec celle de notre artiste. »

JEANVIER 1674.

Sur ce qui a esté représenté par Monsieur Miguon touschant la rétribusion quy luy a esté acordée et continuée jusqu'à présan, la Compagnée a résolust que la somme de 300 liv. luy sera continuée, en prenant la remise du dix pour cen sur le font qui provien des Estudiant, l'Aresté du 7 Janvier président subsistant en son entier, pour lad. remise estre jointe à ce quy est desjà afecté au Secrétaire.

Et, pour afermir et éxécuter les deslibérations touschant la polisse de l'Académie, Messieurs *Errard*, *Sève*, *Beaubrun*, *Rabon* et *Montag*[*n*]*e* ont esté nomé pour se joindre à Monsieur *Le Brun* et le Professeur en mois, pour examiner les deslibérations et les mestre en estat d'estre présantés à Monseigneur Colbert pour les octoriser et joincte au Status; donnant pour cest esfect tout pouvoir ausd. desputés de les régler pour les raporter en la première assemblée.

Ce mesme jour a esté aresté que l'on comprendra dans le tableau des Académiciens, tant ceux qui sont décédés que ceux quy son vivans.

Errard — Le Brun — Perrault — P. Sève — Beaubrun — de Sève — Regnaudin — Marsy — A. Paillet — Jn Bte de Champaigne — Blanchard — Baudesson — Migon — J. Fricquet — P. Rabon — F. Tortebat — H. Testelin.

Du 3e Jour de Febvrier 1674.

Ce jour, l'Académie, à l'issue de la Conféranse, estant assemblée sur ce quy a esté proposé de prier Monsieur Colbert de répondre favorablement au plascet que la Compagnie a eu l'honneur de luy présenter, la Compagnie a nommé Messieurs *Girardon*, *de Sève*, *Blanchar*, *Champagne* et *Merscy*, pour se joindre à Monsieur *Le Brun*, luy demander son sentiment et l'heur qu'il estimera la plus propice pour randre à mond. Seigneur les sivilitez de l'Académie sur se sujet.

En ce jour Monsieur *Bernard* a prié la Compagnie de treuver bon de le descharger de la charge de Proffesseur en considération des indispositions quy luy sont trop fréquente et de se qu'il a continué cest exercise depuis dix-huict à dix-neuf ans; la Compagnie a chargé Monsieur *Blanchard* de représenter sa proposition en l'assemblée suivante.

Blanchard — Girardon — de Sève — G. Marsy — S. Bernard — Hérard — Marsy — Lehongre — J. Bte de Champaigne — N. de Platemontaigne — Desjardins — Corneille — Buyster.

Du 23e Febvrier 1674.

Ce jour, l'Académie asemblée, Monsieur *De Trois* c'est présenté, priant la Compagnie de luy accorder un sujet d'istoir, ce qui a esté résolu et agréé, luy ordonnant d'en raporter l'esquisse dens le mois sur le sujet qui a esté remis à son choix.

Ce mesme jour le sieur *Jouvenet* c'est présanté, priant la Compagnie d'agréer de le rescevoir en l'Académie. La Compagnie, ayant esté tres satisfaite de son ouvrage, a resceu sa présentation, luy a ordonné d'en raporter l'exquise dens le mois selon le sujet quy a esté lessé à son choix.

Ce mesme jour, la Compagnie généralement assemblée,

a ratifié et octorisé le tableau des deslibérations, suivant qu'il a esté arresté par MM. les Commissaire desputez pour cest esfect.

La Compagnie a acordé à Monsieur *Bernard* la descharge de Professeur, et Monsieur *Champagne*, neveu, fera lad. fonction dans le mois de Mars.

Le Brun — M. Anguier — Blanchard — Loyr — Girardon — C. de Beaubrun — De Sève — S. Bernard — Regnaudin — Jn Bte de Champaigne — A. Paillet — Lehongre — P. Rabon — M. Desjardins — Beaudesson — E. Picard — Armand.

Du 17e jour de Mars 1674.

Ce jour, l'Académie extraordinairement assemblée, les sr *De Trois* et *Jouvenet* onst apportez l'esquisse de tableau qui leur a esté ordonné pour leurs réseption. La Compagnie, ayant agréé lesd. exequisse, a arresté que lesd. sieurs *De Troy* et *Jouvenet* lés éxécuteront dens le temps de six mois.

Les sieurs *Claude Audrant*, Peintre, et *Gérard Audrant*, Graveurs, le sieurs *Bodet*, Graveurs, se sont présantez et onst faict voir de leurs ouvrages, à scavoir, le sieurs *Audrant*, Peintre, un grand tableau historiez, et *Audran*, Graveurs, les deux bastailles qu'il a gravé d'aprèz les tableaux de Monsieur *Le Brun* et autres ouvrages, avecq diversses dessains tant de son invention que d'aprèz nature, et le sieur *Bodet* plusieurs ouvrages gravée à Rome et semblablement de ses dessains.

L'Académie a aresté, à l'esgard du sieur *Audrant*, Peintre, que sa présan[ta]tion est agréé et qu'au premier jour il apportera une exequisse du tableau quil luy a esté ordonné, lessant le sujet à son choix.

A l'esgard du sr son frère, la Compagnée a agréé la planche dont il a faict présant, l'a resçeu en lad. Académie, remètant au premier jour de luy faire prester le serment,

et led. sieur *Bodet* fera l'ouvrage qui luy sera ordonné par Monsieur *Le Brun.*

Ce mesme jour a esté arresté que tous les ans l'Académie fera un présant pour marque d'honneur et de recognoissance au Chancelier de l'Académie, portéz par les Officiers en exercisse, de la valeur de [*un blanc*], que l'on convertira en bougie ou jestons.

A esté arresté que tous les esmolumentz de l'Académie seront soigneusement receuillis pour estre apliquéz au fond de l'Académie, sur quoy l'on prandra la somme de six cens livres pour une pension annuelle pour le Secrétaire, à commencer au premier jour de l'année mil six cens soixante quatorze, au moyen de quoy il remètra tous ce qui a esté si devant atribué à lad. charge de Secrétair ; lad. somme de six cens livres sera payée par cartier.

Le Brun — Jn Bte de Champaigne — M. Anguier — N. Loyr — Girardon — C. de Beaubrun — Errard — De Sève — S. Bernard — A. Paillet — Regnaudin — P. Sève — Migon — Blanchard — Lehongre — J. Fricquet — Fs Tortebat — P. Rabon — Baudesson — N. de Plate Montaigne — Desjardins.

Du 31e Mars 1674.

Ce jour dhuy, l'Académie assemblée, les sieurs *Audran,* Peintre, a présenté l'exequisse du tableau qui luy a esté ordonné, lequelle a esté agréé, et luy a esté ordonné de l'éxécuter dens le temps de six mois, et se pendant l'Académie, considérant les servisses et ouvrages qu'il a faict pour l'Académie en la pompe funèbre de desfunct Monsieur le Chancelier, l'a gratifié de la séance dans les assemblées, à condission que, sy il manque à satisfaire au temps quy luy a esté prescrit, il sera descheu de cette grâce.

Le sieur *Audran,* Graveur, après avoir satisfaict à tout ce qui luy a esté ordonné, a présenté la planche qu'il avoit promis pour demeurer à l'Académie et faict voir les des-

saings de plusieurs figures qu'il doit encor graver pour l'Académie, a presté le serment acoutumé et a pris séance.

Se mesme jour, en repassant sur les délibérations du Quartier, la Compagnée les a aprouvéz et a arresté que l'on recueillera celles quy ont esté résolue et confirmée depuis le premier jour du mois d'aoust de l'année 1672 pour estre transcripte sur un registre de papier, marqué suivant l'Edit du Roy[1], dont les feuille seront signée par les Offissiers en exercise seulement, afin que, s'il arrivoit ocasion de les porter en justice, elle puisse avoir force et créanse, et semblablement que les Lestre de provision seront expédiée sur du parchemin marqué.

A esté résolust en outre que, pour honorer davantages la mesmoire des Offissiers de l'Académie qui ce seront fidélement aquité des devoirs de leurs charges, que leurs enfans, estant parvenus en la capacité requise pour estre resçeus à l'Académie, pourront prandre séance dês le jour de leurs présentation pour estre présens et profiter aux Cónféransse des assemblées, sans toutefois y avoir voix délibérative, et à condition que, s'il manque à s'aquiter de leurs devoir dans le temps qui leur sera prescript, ilz seront descheus de cette grasse et leurs réseption ne sera enregistrée ny contée que du jour qu'ilz auront entièrement satisfaict et presté le sermen.

Ce mesme jour le sieur *Baudet* a fait présant de quatre estempes de ses ouvrage, gravée d'après les tableaus d'*Albane* pour demeurer à l'Académie.

Le sieur *Nocret* qui c'est si devant présanté, a esté ce jourd'huy reçeu en calité d'Académissien, à la charge qu'il mestra à l'Académie le portraict de desfunct Monsieur *Nocret*, son perre, pour en honnorer la mesmoir, et cependant a pris séance.

Les sieurs *Pierre Monnier* et *Jean Corneille* se sont présentéz, faisant voir de leurs ouvrages; la Compagnée a

1. C'est-à-dire sur papier timbré.

agréé leurs présentation et leurs a ordonné de faire leurs tableau de réception dens le temps de six mois, laissant le sujet à leurs choix, dont ilz feront voir une exquisse dens le premier mois, et sependant led. sieur *Corneille* a pris séance, en considération de desfunct Monsieur *Corneille*, son perre.

Il a de plus esté arrêté que les deniers, prouvenant des deseignateurs et estudians, serontz soigneusement recueillis et joinct aux émolumentz de l'Académie pour n'estre poin distraict ny employéz aux choses de son entretien, pour lesquelz il a pleu au Roy d'y atribuer un fond.

A l'esgard de la distribution des sujest de graveure, il a esté résolust que l'on fera les portraictz du Roy, des Protecteurs et Bienfacteurs de l'Académie et de ceux d'entre les Offissiers d'icelle qui se serontz le plus signaléz den l'établisement de l'Académie ou par d'autres services très importans, lesquelz portraictz serontz réduictz en des ovalles sy la Compagnée le juge à propos, et, quand à ceux du Roy et des Protecteurs, ilz serontz accompagnéz de quelques ornements et figures convenables en des planche de la grandeurs proposées pour le frontispisse du livre de l'Histoire de l'Académie, desquèles ornementz Monsieur *Le Brun* a esté prié de faire quelque panssée, laquelle l'Académie fera desseigner au net par celuy des Desseignateurs qu'elle choisira pour cest effect, pour en suite les exécuter en graveure.

Quand au sujet du Prix pour ceste année, l'Académie reprenant la penssée qu'elle a eue dès le commansement de son establissement, a mis en deslibérations de proposer une suite des sujectz de l'enscien Testament, commansant par le premier livre de Moyse, dit la Genèses, ce qui a esté résolust et aresté que l'on proposera aux Estudians qui aspirerons au prix de ceste année de représenter l'histoire de la Création,

Et que, mesme dens les tableaux de résseptions, l'on observera à l'avenir de prandre aussy des sujects de la

Bible, s'il ne ce rencontre des ocasion ou l'Académie ne juge à propos d'en user autrement.

Le Brun — P. de Champaigne — Loyr — Félibien — De Sève — S. Bernard — L. Ferdinand — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — P. Rabon — B. Yvart — Lehongre — F. Tortebat — Desjardins.

Du 7e Avril 1674.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur *Loyr* a faict l'ouverture de la Conférance sur un tableau du Cabinet du Roy.

Du 28e Avril 1674.

Les affaires onst esté remise au jour suivant.

H. Testelin.

Du 26e May 1674.

Ce jour, l'Académie assemblée, l'exercisse de la Conféranse estant finit, le sieur *Jean Forrêt* c'est présanté, faisant voir des tableaux de paysage qu'il a faict, priant l'Académie de le resevoir en ycelle. Sur quoy, la Compagnie agréant lesd. ouvrage et entre autre un tableau de la grandeur ordinair de ceux de réceptions. Led. sr *Forest* a proposé qu'il s'estimeroist heureux si la Compagnée agréoist led.- tableau pour son présen de réseption, sur quoy ayant deslibéré lad. proposition a esté bien resceue, et, après avoir satisfait à tout, le dit sieur *Forest* est entré, a presté le serment acoutumé et a pris séance. — Registré.

Ce mesme jour le sieur *Bonnemair* a présanté un petit tableau du sujet de Daphenée; la Compagnée ayant agréé sa présentation, luy a ordonné d'exécuter dens les grandeurs ordinair led. sujet et le raporter dens six mois, auquel temps il sera prosédé à sa réseption.

Du Metz — P. de Champaigne — Le Brun — Perrault — Loyr — Errard — M. An-

guier — Girardon — H. Beaubrun — C. de Beaubrun — G. Sève — S. Bernard — A. Paillet — Jn Ble de Champaigne — Blanchard — Lehongre — Desjardins — J. Migon — Regnaudin — De la Fosse — Chauveau — Baudesson — P. Rabon — Forest — J. Friquet.

Du trente Juin 1674.

Ce jour, l'Académie assemblée, ayant mis en deslibération si l'Académie doit faire dire des prièr pour le Roy en publicq, a esté résolu que les Offissiers en exercisse, avecq l'un de Messieurs de chaque classe, pour avoir le soin[1] de prendre les advis nésésair sur ce sujet. — Registré.

Ce mesme jour Monsieur *Picar* Peintre, c'est présanté, aportant à la Compagnie un tableau de la grandeur de 4 piez 9 pouse large, 3 piez 9 p. de haut, représentant comme Faëton demande a son perre Apolon la conduite de son char, lequel Apolon est acompagné de 4 Saison de l'anée, priant l'Académie de juger si elle le trouve original ou coppié. L'Académie ayant examiné led. tableau, l'Académie l'a reconu et jugé original de la main du *Poussain* et aresté qu'il sera deslivré coppie du présan acte au dit sieur *Picard*, qu'il l'a instamant demandé, pour luy servir selon qu'il avisera bon estre.

En ce jour l'on a repassé sur les deslibérations du cartier et marqué celle qui doivent estre transcriptes sur le grand registre.

En outre quelques Estudians, aspirantz au Prix, ont présanté des esquise sur le sujet qui leur a esté proposé. La Compagnée a marqué ceux qu'elle a jugé devoir travailler et ordonné qu'ilz raporteront leur ouvrage dans trois mois, laquelle ilz feront dens l'Académie.

Monsieur *Beaubrun* a prié la Compagnie d'agréer de

1. Il faudrait : « auront le soin ».

[illegible] la rendition de ses conte; la Compa- [illegible] le Lundy neuf juillet, et nomé [illegible] *Lehongre*, *Renodin*, *Rabon*, *Lemair*, [illegible]

[illegible] qu'a l'avenir, l'on ne convoquera que [illegible] les jours de conférances, ses assemblée là [illegible] indiquée au premier samedy de chaque [illegible]

[illegible] Champaigne — Errard — M. An-[illegible] — A. Paillet — Loyr — De Sève — [illegible] Rabon — Migon — Desjardins — Dela-[illegible] — Baudesson — Lehongre — F. Fric-[illegible] — Regnaudin — Blanchard — Jn Bte de [illegible]igne — C. de Beaubrun.

[illegible] Jour de Juillet 1674.

[illegible] assemblée, reprenant la deslibération [illegible] au Prix, a esté aresté que le der- [illegible] mois sera faict l'ouverture des [illegible] ausd. ouvrages, que jusqu'alors tous [illegible] leurs dessains y serontz resçeus sans [illegible] ny choix de personnes, que les [illegible] composé au nombre de quatre, [illegible] cas qu'il se rencontre d'esgale force, [illegible] Sculpture et deux second, de moindre [illegible] Prix, obligeant les peintre de faire [illegible] de hauteur de 3 pieds 1/2 sur [illegible] et laissant à leur volonté de mestre [illegible] hauteur ou largeur, et les sculpteurs [illegible] piez. — Registré.

[illegible] — Errard — Lehongre — Du [illegible] — Regnaudin — De Sève — [illegible] — J. Bte de Champaigne — De la [illegible] — A. Paillet — Baudesson — Desjar-[illegible] — P. Rabon — Forest — E. Picard — [illegible] — Raon — H. Testelin.

Du Premier Septembre 1674.

Ce jour, l'Académie assemblée, Messieurs les desputéz pour l'examène des compte de Monsieur *Beaubrun* ontz raporté qu'ayant veu et vérifié l'estat de la Recepte et Despence de l'année présédente mil six cens soixante et treize, ils ontz treuvé que la Recepte monte à cinq mil neuf cens quatre-ving neuf livres, et la Despence à quatre mil sept cens huict livres, dix sols, partant qu'il reste entre les mains de mond. sieur *Beaubrun* la somme de douze cens quatre vingt livres, dix solz, dont il fera recepte au compte suivant, de quoy ilz luy ont donné acte. Sur quoy l'Académie agréant le dit compte, a ratifié et confirmé led, acte, deschargent et aquitant mond. sieur *Beaubrun* de la despence et emplette mentionnée aud. compte.

Et, sur les avis que mesd. sieurs Desputés ont proposéz à l'Assemblée, a esté arresté les Articles suivants :

Que le Trésorier de l'Académie tiendra, pour la rendission de ses comptes, deux estatz séparéz, savoir : l'un pour l'employ des quatre mil livres de la pension du Roy, auquel sera mis toute les despences qui seront nécésaire pour l'entretien des lieux et des ustencilles de l'Académie, de l'exercisse des lesçons et éducation des Estudians et entretien des modèles. Le second estat comprendra la recepte et dépence des deniers prouvenant des émolumentz de l'Académie, qui sont : les remises de dix pour cens par les Offissiers, en outre le premier payement des premièr fonctions de leurs charges, les présens de réceptions, la recepte des Estudians, etc.;

Que les Officiers, en recevant la rétribution de leurs charges, donnerontz leur quittance de la somme entière sans faire mention de la remise, et semblablement donneront quitance de leurs premièr rétribution, encor qu'ilz en laisent les deniers à l'Académie;

Que se qui se trouvera exéder les quatre mil livres de la pension dans le premier estat, sera employé au second sur l'employ des émoluments ;

Que celuy qui sera commis pour rescevoir les deniers des Estudians fera soigneusement observer l'ordre des mare[aux], et que, à la fin de chaque mois, il remètera en les mains du dit sieur Trésorier ce qu'i ce trouvera avoir de sa recepte, suivant les compte qu'en aura aresté le Professeur en exercisse, le dernier jour de son mois, ce qu'i sera obligé de faire en l'Académie;

Que, pour se qui se consommera d'huille et de charbon en l'usage du model, le Consierge de l'Académie sera chargé d'en distribuer la portion qu'il conviendra chaque jour, à scavoir, par semaine, seize livres d'huille et six boisseaux de charbon par semaine pendant les six mois de l'yver, et trois boisseaux par semaine dans les six mois de l'esté;

Que, pour les despences ordinaire ou extraordinaire, les deniers serontz pris des mains dud. Trésorier sur les billetz des Officiers en exercisse, qui feront mantion du sujet de l'employ, lequel billet sera représanté à la rendition des conte dud. s^r Tresorier;

Que, pour ménager les deniers de l'Académie, lorsque quelqu'un aura faict ou fait faire quelque ouvrages pour le service d'icelle suivant l'ordre des assemblées, il sera tenu de donner les mesmoires de sa despence et de proposer ce qu'il desirera de son travail, en représentant l'ordre quy luy en aura esté donné, ce qui sera réglé par deslibération de l'assemblée;

Que tous les ans, le Trésorier, en rendant ses comptes, représentera l'inventaire des meubles, tableaux, remplie des choses quy seront ogmantée dens l'Académie pendant lad. année, lequel invantaire, aussi bien que l'Estat des dits comptes, seront visèz par M^r le Chancelier de l'Académie;

Que, pour l'examène desd. comptes, l'Académie assemblée députera telle personne qu'elle trouvera bon de choisir d'entre les Conseiller et Académiciens, pour ce joindre avecq les Officier en exercise en présence des quatre Recteurs.

Ce mesme jour Monsieur *Charle Nocret* a présenté le portraict de M^r son perre, que la Compagnie a agréé, ordonnan de luy expédier sa Lestre de provision.

Il a en outre esté arresté que les Académiciens pouronst estudier le naturel chez eux, en s'asemblen tel nombre qu'il leur plaira, pourveu qu'ilz ne resoivent que les élèves de celuy au logis duquel lad. assemblée se fera, et qu'ilz en ayent obtenue l'agréement de l'Académie.

Charles Errard — M. Anguier — Desjardins — Regnaudin — Girardon — C. de Beaubrun — A. Paillet — J. B^te de Champaigne — Blanchard — Lehongre — C. Delafosse — P. Rabon — Baudesson — C. Nocret.

Du 28e Septembre 1674.

Ce jour, l'Académie assemblée, ayant repassé les deslibération du Quartier préséden, la Compagnée a marqué celles qui doivent estre trenscripte sur le grand Registre et serontz exécutéz.

La Compagnée a nomé Monsieur *Rabon* pour, avecq le Profèseur en exercisse, examiner la quantité d'huil et de charbon qui se consomme journèlement, suivant la délibération présédente.

Sur ce qui a esté représenté que Mr *Friquet* faisoit difficulté de remettre la première année de rétribusion de sa fonction de Proffesseur en Anathomie, a esté aresté qu'il se soumettra aux résolutions de l'Académie et aux exemple et usage des Officier d'icelle, comme il est arresté si devant.

A estez arestez que les aspirantz aux Prix de ceste année aporterontz leurs ouvrages à la premièr assemblée, en laquelle l'on ordonnera la valeurs desd. Prix.

Sur ce qui a esté proposé qu'il se faict beaucoup d'abus par ceux quy moule les ouvrages d'autruy et que mesme il a des prosèes en Cour de Parlement, la Compagnée a résolu que Mes^rs *Girardon, Renodin,* prendront l'avis de

Mr Fournier pour aviser ce que l'Académie doit faire pour en fair leurs raport à la premièr assemblée.

M. Anguier — M. Corneille — Charles Errard — Girardon — Regnaudin — C. de Beaubrun — Jn Bte de Champaigne — A. Paillet — Blanchard — Desjardins — Le Hongre — P. Rabon — C. Delafosse — Beaudesson.

Du 6e Octobre 1674.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur *François de Trois*, Peintre, a présanté le tableau [qui] représente Mercure et Argus, quy luy a esté ordonné pour sa réseption, lequel ayant esté agréé et led. sieur *de Trois* ayant satisfaict à toute choses, a presté le serment en telle cas requis. — Registré.

Ce mesme jour, Monsieur *Pierre Monnier*, Peintre, ayant présenté le tableau représentant Herculle présentant les armes à quatre Divinités et ayant satisfaict à tout ce quy luy a esté ordonné, led. tableau ayant agréé à l'Académie, elle a resçeu le dit sieur *Monnier* en calité d'Académicien, dont il a presté le serment acoutumé. — Registré.

Le sieur... *Ecment,* Peintre en mignature, c'est présanté. La Compagnie a agréé ses ouvrages et sa présentation, luy ordonnant de faire un tableau, de la grandeur de celuy de Monsieur *Cottelle*, sur tel sujet qu'il voudra choisir convenable à la gloire du Roy.

Ce mesme jour, procédant à l'eslection d'un Recteur pour remplir la place vacante par la mort de Monsieur *Champaigne*, Monsr *Girardon* a esté nommé et estably en lad. charge de Recteur. — Registré.

Et, pour Proffesseur, Monsieur *Delafosse* a esté nomé et estably dans lad. charge, le reste des affaires ayant esté remis à la huictaine. — Registré.

Ch. Errard — Delafosse — M. Anguier — C. de Beaubrun — A. Paillet — J. Bte de

Champaigne — Blanchard — F. de Troy — Desjardins — Corneille — Pierre Monier — P. Rabon — Baudesson.

Du 13 Octobre 1674.

Ce jour, l'Académie assemblée, délibérant sur la valleur des mesdalles pour le Prix, la Compagnée a résolut que l'on disposera quatre mesdailles, deux de cens livres ou environ, les deux autres de cinquante livres ou environ.

C. Errard — Delafosse — M. Anguier — A. Paillet — C. de Beaubrun — Blanchard — Jn Bte de Champaigne — Desjardins — Corneille — Rabon — Baudesson.

Du 27 Octobre 1674.

Ce jour, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, procédant au jugement des ouvrages proposée pour le Prix Royalle et ayant examiné les dessains de Peinture, la Compagnie a jugé le tableau, marqué C, faict par le sieur ..... *Montgobert* mériter le premier Prix, et celuy marqué B, feict par le sieur ..... *Toutin*, pour le second.

Quant à la Seculpture, la Compagnée a jugé le bas-relief marqué A, faict par le sieur ..... *Prou*, mériter le premier Prix, et celuy marqué D, faict par le sieur *François Caravaque*, le 2e, remètant la deslivrance desd. Prix à Monseigneur Colbert, et, pour cest effect, la Compagnée a prié Monsieur *Le Brun* de le proposer à mondit Seigneur.

Ce mesme jour le sr ..... *Equement* a présanté un dessain représentant le Mont Parnasse. La Compagnée ayant agréé le dit dessein, luy a ordonné de l'éxécuter en mignature dens le temps de six mois, à faute de quoy il sera descheu de sa présantation suivent les Statutz.

L'Académie a en outre trouvé à propos de ne plus fair allumer la petite lampe de la chambre de Géométrie, attendue que très souvent il ne se présente personne pour y deseigner; mais, pour ne poin frustrer la jeunesse de

profiter d'aprètz les académies des Officiers, la Compagnie leur permet d'y venir dessigner deux fois le jour, sçavoir depuict huict heure du matin jusqu'à dix et, l'après-diné, depuis deux jusqu'à quatre.

Le Brun — Errard — Regnaudin — M. Anguier — Girardon — Beaubrun — Jn Bte de Champaigne — Blanchard — S. Bernard — Baudesson — Delafosse — De Corneille — P. Rabon.

Du 17e Jour de Novembre 1674.

Ce jour d'huy, l'Académie estant assemblée extraordinairement, Monsieur *Le Brun* a dit que, suivant la résolution de la Compagnie en l'assemblée présédente, il a proposé à Monseigneur Colbert que les Prix de l'Académie estoient près à estre distribuez et qu'elle le supplieoit, si il avoit agréable de les deslivrer luy même, de luy donner le jour de sa comodité afin de préparer la Compagnée à rescevoir cest honneur, à quoy il avoit respondu qu'il le feroit volontier, qu'ainssy il jugoit à propos de disposer toute les choses nésésaire pour cest effect et de se joindre 5 ou 6 pour luy en aller faire le compliment, qu'il luy avoist aussy parlé des privilèges de l'Académie, sur quoy il avoit promis d'en parler au Roy et de faire de sa part tout ce qu'il despenderoit de luy.

Monsieur *Le Brun* a encor proposé que Monsieur *Audran,* Graveur, desiroit dédier à l'Académie une ouvrage qu'il avoit gravé d'aprèz un tableau du Poussain, représentant l'enlèvement du petit Pirus, si l'Académie l'avoit agréable; à quoy la Compagnée à dit que c'estoit faire honneur à l'Académie.

De plus, mond. sieur *Le Brun* a présenté à la Compagnée les excuse des srs *Audran,* Peintre, *Jouvenet* et *Corneille*, sur des raisons recevable ; la Compagnée agréant lesd. excuse, leurs a d'abondant acordé l'espasse de trois mois

pour achever les tableaux qu'ilz ontz promis en faveurs de leurs réseption.

En ce jour Monsieur *Delafosse* a faict l'ouverture de la Conférance sur le sujet de la lumière convenable selon les divers sujetz.

Le Brun — Errard — M. Anguier — Girardon — Regnaudin — S. Bernard — Beaubrun — Baudesson — Blanchard — Jn Bte de Champaigne — Delafosse — De Corneille — P. Rabon.

Du Premier jour de Descembre 1674.

Ce jour, l'Académie assemblée, sur ce qui a esté proposé d'establir un lieu en l'apartement de l'Huisier d'icelle pour exposer publiquement et débiter les ouvrages gravées par les Académicien ou sur leurs tableaux et dessains, pour esviter l'abus que les marchans en fontz ordinairement, la Compagnie, approuvant ceste proposition, a résolu de suplier Monseigneur Colbert de treuver bon de l'exécuter.

Ce mesme jour, considéran que l'inéxécution de l'arresté du 25 Janvier 1670, touschant la reprise des Conférances, empeschoit que l'on n'en recueillît tout le fruict qu'ils sont capables de produire, a esté résolut qu'à l'avenir le Secrétaire sera soigneux de les représenter en l'assemblée la plus prochaine pour tirer des résolutions et résultatz, qui seronst pronnonsée par MM. le Directeur Chancelier ou Recteur en exercisse, lesquèles seront anregistrez. — Registréez.

En ceste assemblée ce sont présentez Messr les quatre Juréz, accompagnés de plusieurs de leurs Enciens du Corps des Maistres Peintres et Sculpteurs; la Compagnie, en estant avertie, a desputé l'un de Messieurs Proffesseurs pour les rescevoir et les introduir en la chambre, lesquèles, estant entréz, ont représenté qu'il y avoist diversse personne qui abusoient de la protection de l'Académie ou qui s'en prévalois fausement, mesprisoient les ordres de la Maistrise, causant beaucoup de trouble dens les fonctions

de leurs charges, et contrevenoist mesme aux priviléges de l'Académie, que s'estoit ce qui les obligeoist de la prier de les vouloir ayder à coriger ses désordres en les apuïant de sa faveur et de son crédit, leurs desclarant les personnes qu'elle désiroist protesger pour les lessair en liberté, et de plus d'empescher que les Elèves et Domestiques des Accadémiciens ne s'emportasse à l'avenir en des mesprix injurieux contre les Jurés dens les rencontre de leurs visites, et qu'ilz honnoreroient tousjours la Compagnie, tant en général qu'en particulier.

A quoy l'Académie, répondant à leurs civilités, a dit, par la bouche de Monsieur *Le Brun:* que la Compagnie feroit avecq beaucoup de joye tout ce qui luy seroit possible pour leur satisfaction; que, pour cest effect, elle les prioit de luy donner un mésmoir de ce qu'ilz desiroient d'elle, et qu'elle ne manqueroit pas de satisfair, autant que l'honneur et l'intérest de l'Académie le pouroit permettre; que l'on leur délivreroit une liste de l'Académie et des aspirants qui se sont présantez, et que l'on continueroit, à chaque réception, de leur en donner advis par l'Huisier de l'Académie, et que l'on tiendroit la main à ce que les Elèves des Académiciens leurs rendisent le respec et la civilité qui est due; qu'on les prioist, si dorénavant aucuns y manquois, d'en donner advis à l'Académie, laquelle ne menqueroist pas d'en fair un chatiment raisonnable, sur quoy il se sont retirez, Monsieur[1] *Le Brun* les condhuisant avecque l'assemblée jusqu'à la porte de la Chambre, et ensuite led. Proffesseur jusque en la rue, après quoy, la Compagnie ayant repris séance, a esté arresté que l'on éxécutera tout ce dont Monsieur *Le Brun* leur a portéz parolle. — Registré.

Ensuite, deslibérant sur le choix d'une personne pour faire la fonction de Proffesseur, d'autant qu'il ne s'est point treuvé d'Oficier qui n'eusent exercé ceste année, la Compagnie a rétably Monsieur *Renodin* en charge de

1. Ms. : Mesieur.

Proffesseur et ordonné au Secrétaire d'aporter au premier jour une liste des personnes qui peuvent estre admise et adjoints à lad. charges.

En ceste assemblée Monsieur *Audran*, Graveur, a présanté deux estempes d'un tableau du Poussain représentant l'enlèvement du petit Pirus, qu'il a gravée et qu'il a desdiée à l'Académie, de quoy l'Académie a remersié led. s^r *Audran*[1]. — Registré.

En ce jour, Fransisque, le modèl Italien, a suplié l'Académie de luy fournir de quoy subsister à Paris, sans quoy il seroit contrainct de s'en retourner en Ytalie. L'Académie a résolut de luy donner six cens livres, avecq la liberté des journé.

Le Brun — Errard — Regnaudin — M. Anguier — Beaubrun — Baudesson — Girardon — S. Bernard — Blanchard — J. B^te de Champaigne — Delafosse — De Corneille — P. Rabon.

Du 29e Descembre 1674.

Ce jour, l'Académie assemblée ayant repassé sur deslibérations du quartier présen, la Compagniée les a confirmé et marqué selles quy doivent estre transcritte sur le grand Registre.

Se mesme jour le Secrétaire a raportée, suivant l'ordre des deslibérations, les articles quy porte quelque réglementz, les quels la Compagnée a confirmé et arresté qu'elle seront exécutées.

Le Brun — C. Errard — Regnaudin — Girardon — C. de Beaubrun — S. Bernard — Marsy — J^n B^te de Champaigne — Blanchard — Delafosse — Le Hongre — Corneille — F. Tortebat — P. Rabon — Baudesson — Cl. Vignon — Forest — P. Monier — Armand.

1. La planche d'Audran, qui est en deux feuilles, est à la Chalcographie du Louvre, n° 859.

JEANVIER 1675.

Du 5e jour de Jeanvier 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée prossèdent à l'examesn du tableau qu'a présanté Monsieur *Jean Corneille,* pour sa réseption, suivant l'ordre qui luy a esté ordonné, la Compagnée ayant agréé led. ouvrage, a resçeu ledit sieur *Corneille* en calité d'Académicien, lequelle ayant satisfait à toute les conditions qui ont esté ordonnée, a presté le serment acoutumé.

Le sieur *Fransçois Bonnemair* a aussy présanté le tableau qui luy a esté ordonné pour sa réseption; la Compagnée, l'ayant agréé, a resceu led. *Bonmèr* en calité d'Académisien, lequel, ayant satisfait à tou ce qui luy a esté ordonné, a presté le sermant acoutumé.

Le Brun — C. Errard — P. Sève — M. Anguier — Beaubrun — De Sève — Marsy — Regnaudin — Desjardins — Blanchard — Delafosse — Beaudesson — Rabon — De Corneille.

Du 26e jour de Jeanvier 1675.

Cejourdhuy, la Compagnie, s'estant entretenue sur le raisonnement de la painture, a remis les affaires au jour suivant que l'Académie s'assemblera, qui a esté reculé à la seconde semaine de febvrier, à cause de la feste de la Chandeleur qui arive samedit prochain[1].

H. Testelin.

1. La Purification de la Vierge, le 2 février 1675.

Du samedit 9e Febvrier 1675.

Ce jour l'Académie assemblée, le sieur *d'Agar,* Peintre, a présenté diversse portraictz de son ouvrage, demandant qu'il plust à la Compagnie d'agréer sa présantation et de luy donner un sujet dans le tallans des Portraitz, sur quoy la Compagnie, resevant sa nouvelle présentation, luy a ordonné de faire le portraict de Monsieur *Girardon.*

Ce mesme jour le sieur *Focus,* Peintre, c'est présanté, faisant voir un tableau de paysage, lequel ayant esté examiné, la Compagnie, agréant sa présantation, luy a ordonné de faire un tableau de paysage dans la grandeur et la forme ordinair.

N. Loyr — Blanchard — Félibien — Delafosse — Beaubrun — Regnaudin — Marsy — Desjardins — Le Hongre — P. Rabon — Corneille — Baudesson.

Du samedit 16e jour de Février 1675.

Cejourd'huy, l'Académie assemblée, le Secrétaire ayant représanté qu'il s'estoit apliqué à receullir des panssées sur l'exercisse de peinture, dont il composoit des tables de préseptes, sur lesquelles il a demandé à la Compagn[i]e de les vouloir examiner pour luy en donner ses advis et le protéger dans ce travail, si tant estoit que quelq'un voulust entreprendre de le prévenir dans l'exécusion, la Compagnie, agréant son entreprise, luy a agréé sa demande. — En ceste assemblée a esté lue la table du trait.

Le sieur *Focus* a presanté des exquisse pour le tableau qui luy a esté ordonné de faire, d'entre lesquelles la Compagnie a choisy seluy qu'elle desire qu'il éxécute dans le temps de six mois, se qu'il a promis.

Ce mesme jour, la Compagnie, deslibérant sur l'opposition que Monsieur *Le Brun* a formée à l'exécusion de l'acte du jour presédant touschant la présantation du sieur *d'Agard,* la Compagnée a approuvé lad. opposition et a résolu qu'à l'avenir aucun acte ne poura valider qu'il ne

soit aprouvé de M[r] le Chanselier de l'Académie et signée des Officiers en exercisse, et que dans la deslibération sur l'examesne des ouvrages des aspirans, l'on ne resevra pas la fève pour les absans, mais le pouront donner en l'eslection des Oficier. — Registrez.

Et, sur la prièr que Monsieur Pérot a faict en faveur du dit sieur *d'Agard,* Monsieur *Le Brun* c'est désisté de son opposition, sur quoy la Compagnie agréant la présentation dudit sieur *d'Agard,* lui a ordonné, à la considération de mondit sieur Pérot, de faire avecq le portraict de Monsieur *Girardon,* celuy de Monsieur *Errard,* en deux tableaux séparés, dans l'espace de six mois.

Le sieur *Lambert,* qui avoit esté resçeu dès l'année 1663, et sa réseption ayant esté sursise pour quelque raison, c'est présanté en ceste assemblé, laquelle en considération de Messieur *Beaubrun,* a confirmé sa réseption et luy a ordonné[1] de faire, outre le tableau qu'il présentat alors, les portraictz de Messieurs *Beaubrun* en un seul tableau, et, en ceste considération, a modéré son présent pécunièr à la somme de cinquante livres.

Le Brun — Blanchard — Errard — Perrault — M. Anguier — Girardon — N. Loyr — Marsy — Félibien — S. Bernard — C. de Beaubrun — P. Sève — Delafosse—Lehongre — Desjardins — P. Rabon — B. Yvart — Baudesson — L. Ferdinand.

Du samedit 23 février 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, Messieur les Maistre se sont presantéz, et la Compagnie les ayant resçeu en la

1. Il y avait d'abord : « ... 1663 et, en 1664, présentant un ouvrage, il s'emporta en quelque parolle insiville pour laquelle l'Académie avoit remis à un autre jour de proséder à sa réseption, led. s[r] *Lambert* c'est présanté en ceste assemblé, demandant pardon de son insivilité, l'Académie, agréant ses soubmition, luy a ordonné... »

manièr acoutumée, ils ont sivilemens donné leur demande par escrist, lequel estant leu, la Compagnée a remis à leur respondre à la premièr assamblée à laquelle les affairs ont esté remise.

Blanchard — M. Anguier — N. Loyr — Félibien — C. de Beaubrun — A. Paillet — J. B^te de Champaigne.

Du samedit 2e jours de Mars 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, après que la Compagnie s'est exersée en la Conférance ordinaire, ouverte par Monsieur *Blanchard*, le sieur *Tiger* c'est présenté; ayant faict voir de son ouvrage sur le talan des portraitz, la Compagnie a agréé sa présentation.

Le sieur *Natié* c'est semblablement présanté, ayant aussi faict voir de ouvrages sur le talans des portraictz, laquelle présentation a esté agréé.

Loyr — J. B^te de Champaigne — Perrault — De Sève — Rabon — C. de Beaubrun — P. Sève — Baudesson — B. Yvart — L. Ferdinand — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — S. Bernard — Friquet.

Du 27e Mars 1675.

Ce jour, l'Académie extraordinairement assemblée, sur l'avis que Monseigneur Colbert pouroist l'honorer de sa présance pour deslivrer les prix de l'anné présédente,

L'Académie en desputation luy a esté faire ses sivilitéz, ce qu'il a reseu favorablement, et, à l'issue de son diné, mondit Seigneur y est entré et, ayant veu les ouvrage, tant de peinture que de sculpture, faicte et exposée pour led. Prix, consistant en 4 mesdalles d'or, a pris séance et, s'estant fait raporter la deslibérasion de l'Académie sur se sujet, a aprouvé les santimans de la Compagnée et, suivant iceluy, a distribuéz lesd. Prix de la par du Roy, en exortant chaqun qui les resevoient à se fortifier par la conti-

nuation de leurs estudes. — Registrée avec le discours prononsé.

En suite de quoy a esté raporté devant mondit Seigneur un recueil en abrégé et substance des Conféransses de l'année présédente, dont il a tesmoigné de la satisfaction, et, en estimant l'exercisse desd. Conféranse, a encouragé la Compagnie de les continuer.

Mond. Seigneur estant retiray, la Compagnie, luy ayant rendu ses sivilitéz, a repris séance, et, prosédant à l'examène des ouvrages que les sieurs *Audran* et *Jouvenet* ont présanté pour leur réseption, l'Académie, aprouvant lesd. ouvrages, a resçeu lesd. sieurs *Audran* et *Jouvenet*, et en considéran les ouvrages qu'ils ont faict pour l'Académie au sujet de la pompe funébre de Monseigneur Seiguer, cidevant Chancelier de France, leurs a remis le présant pécunièr, et, ayant satisfait au reste, ont presté le serment acoutumé. — Registré.

Et, à l'esgard des sieurs *Tiger* et *Natié*, a résolut que le sr *Tiger* fera le portraict de Monsr *Loyr* et le Secrétair, et le sieur *Natié* fera le portraict de Monsieur de Seignelay, d'après seluy qu'a peint Monsieur *Lefebvre*, figuré sous quelque figure de Vertus alégorique et convenable à la persone de mond. sr de Seignelay, dont il aportera une exquise au premier jour.

La Compagnée a résolust de sélébrer le servise pour desfunct Monsieur *de Boulogne* samedit prochain[1].

Et, sur ce que le sieur *Ecmann* a représanté que diverses afaire pressante l'ont empesché de s'atacher au tableau quy luy a esté ordonné de faire pour sa réseption, la Compagnée, resevant ses excuses, luy a donné outre le temp si devant prescrit, encore trois mois.

Le Brun — Jn Bte de Champaigne — Errard — M. Anguier — Girardon — C. de Beaubrun — De Sève — Regnaudin — A. Paillet — P.

1. C'est-à-dire le 30; le 27 était un mercredi.

Sève — Lehongre — P. Rabon — H. Testelin — Jouvenet — Baudesson.

Du samedit 30e Mars 1675.

Ce jour l'Académie assemblée, repassant sur les deslibération du quartier présantz, la Compagnée a confirmé les règlement et réseption qu'els contiennent pour estre enregistrée.

Et, touschant le sujet pour le Prix de ceste année, a esté résolu que les aspirans aud. Prix suivront le dernier faict, qui est la transgression d'Adam.

Le Brun — Charles Errard — J. Bu de Champaigne — Loyr — Girardon — Blanchard — De Sève — De Beaubrun — Delafosse — Regnaudin — S. Bernard — Desjardins — F. Tortebat — Migon — P. Rabon — H. Testelin.

Du samedit 6e jour d'Avril 1675.

Ce jour l'Académie recognoissant que les sieurs *Louis de Boulogne, Pière Toutin, Jacque Mongobert,* Peintres, et *Louis Leconte, Jean Cornu, Enselme Flamen, Jacque Prou, François Caravaque,* Sculpteur., ont obtenu[1] des prix, sçavoir :

Louis de Boulogne le premier Prix en 1673;

Pière Toutin, le 3e Prix de Peinture,

les sieur *Louis Leconte* le premier Prix,

le sieur *Jean Cornu* le second

et *Enselme Flamen* le 3e de la sculpture de lad. année 1673,

Et, dans l'année 1674,

le sieur *Mongobert* le premier Prix

1. Il y avait d'abord : « recognoissant le progrèz que les sieur ..... on faict dans l'estude des artz de peinture et de sculpture en l'Académie, y ayant obtenu... »

posé à la Compagnie de donner la calité de Directeur à Monsieur *Errard.*

Le Brun — Girardon — Loyr — Errard — C. de Beaubrun — De Sève — Marsy — P. Sève — Blanchard — Delafosse — H. Testelin[1].

Du samedit 27e Avril 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée généralement, a esté raporté que, suivant la proposition faicte en l'assemblée présédente, MM. les Recteurs et Professeurs, au nombre de douze, se sont assembléz et ont esté d'avis de choisir un lieu en quelqu'endroit comode pour sèrer les ouvrages quy sont et pourontz se resevoir en l'Académie et quy n'y pourontz estre rangé, à cause que les lieux de l'Académie Royale sont remplis.

La Compagnie, deslibérant sur lad. proposition, Monsieur Pérot est entré et, pour obvier aux difigultéz qui se sont présantée, a ofert de, conjoinctement avecq Monsieur *Le Brun,* représenter à Monsègneur le Protecteur de l'Académie le besoin qu'elle a d'un lieu pour supléer à se défaut, avant de passer outre à la résolution de ladite proposition et sependant a agréé les santimant de mesd. sieurs commissaire touchant la somme que devront payé les Aspirant en leurs réseption, à savoir que nul ne sera resçeu en l'Académie qu'il ne paye deux cens livres, à l'èxeption seulement des enfans des Académisiens, ce qui sera pomptuellement observé.

Girardon — Loyr — De Sève — Marsy — P. Sève — Blanchard — Regnaudin — M. Corneille — Delafosse — P. Rabon.

1. L'*Extrait* et le *Mémoire* sont écrits sur les côtés extérieurs d'une feuille double annexée au Registre.

Du 4e May 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée ensuite de l'exercise de la Conférance, Monsieur *Le Brun* a raporté que, sur la proposition qu'il a faiste à Monsègneur Colbert s'il auroist agréable le choix que l'Académie a faicte de Monsieur le Marquis de Seignelay, son fils, pour la Vise-protection de l'Académie, Mond. Seigneur luy avoist tesmoigné l'avoir très agréable. La Compagnie a résolu d'en remersier Monsieur *Le Brun* et d'aller en desputation randre ses sivilitéz à Monsieur de Seignelay, pour cest effect qu'elle ira au nombre de dix, à sçavoir les quatre Recteur et une personne de chaque classe[1] pour luy randre se devoir, suivant les advis que Monsieur *Le Brun* sera prié de donner et au jour qu'il jugera à propos.

Ce mesme jour le sieur *Leconte* ayant présanté les modèles qui luy ont esté ordonné de fair à l'Académie, la Compagnie, les ayant [examiné], a remis à son choix de faire ou une mesdalle ou un ba-relief de figure de marbre de la grandeur ordinaire, dont il raportera une exquisse au premier jour.

Quand au dessain des Estudians aspirans au Prix, il en sera résolu en la premièr assemblée.

Girardon — H. Testelin — M. Anguier — Loyr — C. de Beaubrun — Regnaudin — Marsy — P. Sève — Blanchard — J. Friquet — Lehongre — Desjardins — Baudesson — P. Rabon.

Du Samedit 11e jour de May 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, Messieures desputés en l'assemblée présédente, ont faict raport, par la bouche de Monsieur *Le Brun*, que, s'estant transportéz à St-Germain, ils ont eu l'honneur de rendre les sivilité de l'Académie à

1. On lit en marge les noms suivants : *Le Brun, Errard, Anguier, Girardon, Loir, Testelin, Desjardins, Beaubrun, Tortebat, de Namur.*

Monseigneur Colbert et à Monsieur le Marquis de Seignelay, son filz, le priant d'agréer la vice-qualité de Vice-protecteur de l'Académie. Mond. sieur de Seignelay a tesmoignéz beaucoup de joye et pris à honneur cest election, dont il les a remersiez et promis servir l'Académie en tous rencontre. Monseigneur Colbert a aussy donné son agréement, disant qu'il en remersioist l'Académie.

Monsieur *Le Brun* a dit ensuite qu'ayant proposé à Monseigneur Colbert que l'Académie, considérant l'honneur que le Roy faict à Monsieur *Errard* de le renvoyer une seconde fois à Rome pour la conduicte de l'Académie que Sa Magesté y a establie, avoit la penssée de luy donner la calité de Directeur pour y agir en ceste calité là, mond. Seigneur avoit approuvé de donner lad. calité à mond. sieur *Errard* et, pour tesmoignage, avoit signé la minute de la Lestre de provision, laquelle a esté montrée et leue en ceste asemblée.

L'Académie a aprouvé la cond'huicte desd. desputéz et, se soumettant aux sentimentz de mond. Seigneur, a signé lad. expédition et a aresté qu'elle sera présentée à mond. sieur *Errard* par les Officiers en exercisse.

Et, à l'égard des dessains et modelles présantéz par les aspirans au Prix, a esté résolus qu'il leur sera donné jour, lequel a esté fixé à jeudit prochain, pour venir faire quelque exquisse, en présance des Officiers en exercisse, du sujet qui leur sera donné sur l'heur.

Girardon — Charles de Beaubrun. — H. Testelin — S. Bernard — De Sève — F. Tortebat — L. Ferdinand — P. Sève — Blanchard — Marsy — Delafosse — M. Corneille — De Nameur — Lehongre — B. Yvart — Nocret — P. Rabon — Baudesson.

Du 25e jour de May 1675.

Ce jour l'Académie assemblée, sur ce qui a esté présenté un advis de Monsieur Fournié touschant l'estat du pros-

sès d'entre Messieurs *Poissan* et *Bertran*, la Compagnée a résolust que Messieur *Girardon* et *Renodin* vèront mond. sieur Fournier pour savoir[1] son sentiment de ce qu'il juge que l'Académie doive faire en ceste ocasion.

Ce mesme jour le s^r *Guillaume de Froide-Montagne* a présenté un tableau de paysage, demandant qu'il plust à l'Académie agréer sa présentation; la Compagnie, ayant examiné led. ouvrage, a agréé la présantation dud. sieur *Froide-Montagne* et a ordonné que il aportera en la premièr assemblée des exquisse du tableau qu'i doit faire pour sa réseption, lequel il fera en l'Académie.

Girardon — H. Testelin — M. Anguier — C. de Beaubrun — De Sève — A. Paillet — Marsy — P. Sève — Migon — Lehongre — Desjardins — M. Corneille — B. Yvart — Chauveau.

Du 28e juin 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, repassant sur les deslibérations du quartier, la Compagnée a résolust, à l'esgard des Estudians, qu'il ne leur sera point deslivré d'acte touschant les Prix ou leur envoi à Romme qu'ilz n'ayent satisfaict entièrment aux ordre de l'Académie.

Ce mesme jour la Compagnie a confirmé les deslibérations touschant la nomination de Monsieur de Seignelay en la calité de Vis-Protecteur de l'Académie.

Semblablement a confirmé la nomination de Monsieur *Errard* en selle de Directeur.

Le mesme jour le sieur *George Focus* a présenté le tableau qui luy a esté ordonné pour sa réception et, ayant satisfaict aux ordre de l'Académie, a presté le serment acoutumé.

A l'égard de la taxe des deux cens livres à la réseption des Aspirans, la Compagnie a confirmé la résolution de ne

1. Ms.: pour savoir avoir.

resevoir nul aspirant qu'il ne payent pour le présant pécunièr la somme de deux cens livres pour être pomptuellement exécuté et, sur les remontrance qui ont esté faicte en faveur des sieurs *Fransisque* et *Ecment,* quy ont esté agréé l'année présédente, il en sera résolu au tamp de leur réseption.

La Compagnie a résolust en outre de resevoir le sieur *Du Val,* Peintre en mignature, en la charged'Huisier, pour remplir la plasse vacante par l'absance du sieur Duprez qui c'est estably à Rome.

Le sieur *Leconte* a présanté des exquisse de sire de la mesdalle qui luy a esté ordonné de faire pour sa réseption, desquels la Compagnée a choisy celuy qu'il doit éxécuter.

Girardon — A. Paillet — M. Anguier — Charles de Beaubrun — Blanchard — Lehongre — Migon — Corneille — F. Tortebat — Baudesson — Forest — E. Picard — Chauveau — Nocret — B. Yvart — Focus — H. Testelin.

Du samedit six^e jour de Juillet[1] 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, le Secrétaire a raporté quelque remarque sur les Conféranse présédante et ensuitte a faict lecture de la Table des présepte de la Peinture sur l'expression, laquelle la Compagnée a aprouvée.

M. Anguier — Lehongre — C. de Beaubrun — Regnaudin — F. Tortebat — P. Rabon — Rousseau — Nocret — J. Corneille — Pierre Sarazin — Jouvenet — Focus.

Du 27 juillet 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée prosèdent en l'élection des Oficiers, sur ce qui a esté proposé qu'il estoit nésécaire de pourvoir à rétablir le fond de l'Académie que, suivant l'usage acoutumé, lès Oficier laisent la première

1. Ms. : « Juin. »

rétribution de leurs charges, il estoit nésésair d'abondant que lesd. Officiers, montant en quelque degrez, laissent de rechef la rétribusion de lad. charge.

Sur quoy toute la Compagnée unanimement a aprouvéz lad. proposition et a esté arresté — Registré — que d'abondan lesd. Officiers, estant montéz en quelque nouveau degré dans les charges, laisserontz au profit de l'Académie la première rétribution de la fonction de la charge en laquelle il sera monté. — Registré.

Et, ayant receully les voix pour la nomination d'un Profèseur, la pluralité est tumbée sur Monsieur *Desjardin*, et pour Adjoint-Proffèseur Messieur *Raon* et *Houasse* ont esté noméz.

Monsieur *Leconte* ayant présanté le modelle quy luy a esté ordonné, la Compagnie, ayant examiné led. ouvrage, l'a aprouvé et ordonné qu'il l'éxécutera en marbre dans le temps de six mois.

Monsieur *d'Agard* ayant présanté [1] les portraict de Mess^r^ *Anguier* et *Girardon*, qui luy ont esté ordonné, la Compagnie a agréé lesd. ouvrages et resçeu led. sieur *d'Agar* en calité d'Académicien. — Registré.

M. Anguier — Lehongre — Girardon — Loyr — C. de Beaubrun — Regnaudin — De Sève — L. Ferdinand — Blanchard — S. Bernard — J. B^te^ de Champaigne — Delafosse — F. Tortebat — F. Chauveau — Baudesson — Desjardins — Raon — P. Rabon — H. Testelin.

Du 3e jour d'Aoust 1675.

Ce jour, l'Académie asemblée, deslibérant sur la nomination d'un Adjo[i]nt-Recteur, la Compagnie ayant receuilly les voix, la pluralité est escheue à Monsieur *de Marsy*. — Registré.

1. Ms.: aprésanté.

Monsieur *d'Agard,* ayant satisfaict à tout ce quy luy a esté ordonné, s'est présanté et a presté le serment acoutumé, sur quoy l'Académie a ordonné de luy expédier et deslivrer sa Lestre de provision.

En outre Monsieur *Jean Ecmant*[1] a présanté le tableau de mignature qu'il a faict pour sa réseption, lequel ayant agréé à la Compagnie et led. sieur *Ecman*[2] ayant satisfaict à tous les ordre, a esté reçeu et a presté le sermant acoutumé.

A esté résolust en outre que la solennité sera remise en l'année suivante et l'examesne des ouvrage pour le Prix se fera en la premièr assemblée.

M. Anguier — Raon — Loyr — C. de Beaubrun — G. Rousselet — P. Sève — B. Yvart — Blanchard — J. Bte de Champaigne — A. Paillet — Jean Ecman — Baudesson.

Du 31e jour d'Aoust 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur *Desjardin* a souèsté de faire l'exercisse de Proffesseur dans le mois de septembre, pour le continuer d'année en autre, se que la Compagnie a eu agréable.

Quand aux jugement des ouvrages du Prix, la Compagnée a trouvée appropos de le remètre en l'assemblée où seront conviéz Messièur du Metz, Pérot et *Le Brun,* et sependant la Compagnée a résolut que Monsieur le Trésorier fera faire des mesdailles, suivant les deslibérations des 7 juillet 1674 et treize octobre de la mesme année.

Monsieur *Anguier* a anonssé qu'il c'est résolust de faire l'ouverture de la Conférance au premier jour sur le sujet de l'expression de la collèr.

Il a esté d'abondant propossé de reprendre au premier jour la proposition touschant l'entretien d'un second lieu

1. Il y avait d'abord : « Monsieur Ecquement. »
2. Le nom est récrit ainsi au-dessus de « Ecquement. »

pour sèrer les ouvrages des réceptions quy ne peut être rengéz en l'Académie Royale, faute de plasse, affin de la terminer ouy ou non en la premièr assemblée, ce que agrée.

M. Anguier — Raon — Girardon — Loyr — Charles de Beaubrun — De Sève — Regnaudin — S. Bernard — A. Paillet — Blanchard — Delafosse — Desjardins — M. Corneille — P. Rabon — F. Chauveau — Baudesson — B. Yvart.

Du 7e jour de septembre 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur *Anguier* a proposé pour sujet de Conférance les remarque qu'il a faicte sur diversse esfaict de la collère.

(Pas de signatures.)

Du Samedy 28e Septembre 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, sur ce qui c'est agisté touschant l'exercisse du Rectorat en l'absence de Monsieur *Errard*, quelque advis estant que le plus ansciens des Adjointz à lad. charge en devoit faire la fonction, et d'autre soutenant que il apartien à l'assemblée d'en faire le choit, a esté arresté que le Secrétaire raportera à l'assemblée dans huictenne les registre, pour en résoudre suivant les deslibérations prises en telle occasion.

M. Anguier — Perrault — Desjardins — De Sève — Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Girardon.

Du 28 Septembre 1675.

Ce jour, d'autant qu'en l'Assemblée pressédente l'on a diféray d'escrire les deslibérations qui s'i sont prise, il a esté jugé à propos de le faire en celle-cy et de marquer que, prossédant aux jugement des ouvrage expossée pour le Prix, les advis estant receuillis, le tableau marqué A,

faict par le sieur *Hallé*, a esté jugé mériter le premier Prix, et celuy marqué B, faict par le sieur *L'Eveillé*, le second; entre les bas-relief, celuy marqué B, faict par [......] *Girardon*, a esté aussy estimé mériter le premier Prix de la Sculpture et le bas-relief marqué A le second, faict par *Coton*.

Ce mesme jour le sieur *Duval*, Peintre en mignature, ayant si devant esté resçeu en la calité de second Huisier, a presté serment de se soubmêtre et obéir pomptuellement aus ordres de l'Académie, de s'i rendre soigneusement et assiduelment en toutes les assemblées et généralement observer tout ce qui regarde les fonctions de lad. charges, au moïen de quoy l'Académie a ordonné de luy desliv[r]er ses Lestres de provision.

Ce jour, l'Académie, repassant sur les deslibération du quartier, a confirmé ce qui est contenu à la deslibération du 27 juillet et marqué les articles quy doibve estre transcritte sur le grand registre.

Semblablement a confirmé les réceptions contenue en celle du troisième jour d'Aoûst pour estre registrée et mis en la liste de l'Académie.

Perrault — Girardon — N. Loyr — Delafosse — Regnaudin — De Sève — Félibien — S. Bernard — Blanchard — A. Paillet — Desjardins — Baudesson.

Du 5e Octobre 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, a esté résolust que Monsieur *Loyr* fera la fonction de Recteur dans le quartier présen, vacquen par l'absence de Monsieur *Errard*.

Monsieur *Tiger* a présenté les portraictz de Monsieur *Loyr* et du Secrétair, qui luy onst esté ordonné pour sa réseption; la Compagnie, agréant lesd. ouvrage, a resçeu led. sieur *Tiger* en la calité d'Académisien et, ayant satisfaict à tous les ordre de l'Académie, a presté serment en la

manière accoutumée, laquelle a ordonné de luy deslivrer sa Lestre de provision. — Registré.

Il a esté résolu en outre que le sieur de *Frède-Montagne* éxécutera l'exquice, marquée dans l'une des assemblé présédante.

Ce mesme jour le sieur *Ferazzo*, vénitien, s'est présenté, demandant qu'il plust à la Compagnie de luy ordonner de faire un tableau sur le talan de peindre des poisons et autre animaux, laquelle luy a acordé et luy a donné le temps d'une année, pandant laquelle elle l'a resçeu en sa protection.

Ce mesme jour a esté présantée et leue une lestre venant de la part de Monsieur *Coèppelle*, pleine de civilitéz, sur laquelle a esté résolut que le Secrettair fera réponce de la part de l'Académie.

Loyr — Perrault — Girardon — Delafosse — Félibien — Regnaudin — De Sève — S. Bernard — A. Paillet — Blanchard — Beaudesson — Desjardins — Tiger — J. Bte de Champaigne.

PROTESTATION [1].

Nous, Officiers en l'Académie Royalle de Peinture et Sculpture, soubsignéz, desclarons que nous ne tenons point pour légitimes les résolusions quy se prennent dans les assemblées sy elles ne sont pas le receuil des suffrages libres selon les formes prescrittes par les Status et deslibérations de l'Académie, et tenons que, dans les affaires contentieuses et contestéz, l'on ne doibt pas donner son suffrage à haute voix ; qu'ainsy nous n'approuvons point ce quy s'est faict en l'assemblée du 5 Octobre touschant l'exercice du quartier vacquant par l'absence de Monsieur *Errard*.

Faict ce 6 Octobre mil six cent soixante et quinze.

1. Elle a été écrite sur une feuille séparée annexée au registre.

H. Beaubrun — C. Beaubrun — B. Yvart — M. Corneille — Houasse — Regnaudin — H. Testelin — L. Ferdinand — Lehongre — S. Bernard — Raon — Friquet — J. Migon — J. Silvestre — Baudesson — De Buyster — Guérin — P. Rabon — P. Sève.

Du 26e jour d'Octobre 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, apprès s'estre exercée en la Conférance ouverte par Monsieur *Desjardins*, a esté arresté que Monseigneur Colbert sera suplié d'honnorer l'Académie de sa présence pour la distribution des Prix de ceste année, et pour cest esfect ontz estéz desputéz : Messieurs les 4 Recteurs et Adjoinctz ; d'entre les Professeurs, Messieur *Blanchard* et *Champagne;* d'entre les Anciens Proffeseurs Messieur *Beaubrun* et *Sève*, et pour Adjoin Proffesseur *Le Hongre* et *Raon*, et d'entre les Académiciens, Messieur *Montagne* et *Friquet;* pour Conseiller honnorèr Messieur *Tortebat* et *A. Bodesson.*

Et a esté en outre résolut de prier Monsieur *Le Brun* de se joindre à la Compagnie en continuant ses fonction ordinaire; pour ceste effect Messieur *de Mercy*, *Desjardin*, *Rabon* et *Forest* on esté nomé et desputé pour, au non de la Compagnie, luy en faire le compliment, priant Monsieur Pérot de fair l'honneur à l'Académie d'acompagner lesd. desputéz auprès de mond. sieur *Le Brun.*

Ce mesme jour Monsieur *Baudet* a faict présen de la planche du portraict de Monsieur Perrault, suivant ce qu'il s'estoit obligé de faire en sa réception, sur quoy la Compagnie a résolust d'en faire tirer deux cens épreuves pour en donner un cent à Monsieur Pérault et l'autre cent distribué à la Compagnie.

Loyr — Girardon — P. Rabon — Delafosse — Marsy — Regnaudin — Baudesson — H. Beaubrun — S. Bernard — Migon — J. Bte de Champaigne. — A. Paillet — M. Cor-

neille — Blanchard — Desjardins — B. Yvart — Lehongre — Raon — G. Rousselet — F. Tortebat.

Du neuf[e] Novembre 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, toute les affaires ont esté sursize par l'advis de Monsieur Perrault, et sependant la Compagnie s'ocupe en la Conférance, ouverte par Monsieur *La Fosse.*

Ce mesme jour les portraict de Monsieur Perrault ont esté distribuez, suivant l'aresté de l'assemblée présédente.

Et en outre a esté proposé par Monsieur *Loyr* qu'il estoit nésessaire de procéder à l'élection d'un Directeur, n'estimant pas que Monsieur *Errard*, estant à Rome, peût faire les fonctions de Directeur à Paris et que l'on n'y devoit pas mestre un homme de la profession ; Monsieur *Loyr* ayant faict cette proposition à l'isu de l'assemblée, plusieurs s'étant déjà retirez, l'on' a pat deslibérer, et l'on a remis au premier jour, — [à] huictenne, — de résoudre sur lad. proposition.

Marsy — Regnaudin — De Sève — Friquet — Girardon — Baudesson — Lehongre — F. Tortebat — B. Yvart — Rousselet — Raon — Houasse — P. Rabon.

Du 16[e] Novembre 1675.

Ce jour, l'Académie, assemblée extraordinairement, Monsieur *Anguier,* Présiden en l'absance de Monsieur *Loyr,* sur ce quy a esté représenté qu'il y avoit eu contestation survenue en la convocation aprèz les billetz envoyé de conser, deslibérant sur lad. contestation, a desclaré la convocation bonne et valable.

Et, reprenant la proposition faicte en l'assemblée présédente, a esté rapporté le brevet, signé de Monseigneur Colbert, qui donne la qualité de Directeur à Monsieur *Errard* et les deslibérations de l'Académie faicte en con-

séquence; l'Académie a aprouvé lad. nomination, et, quand aux fonctions de lad. charge de Directeur, ayant esté représenté diverses deslibérations par lesquelles il est apparust que l'Académie a réglé que, en l'absence du Directeur, Monsieur *Le Brun*, comme Premier Peintre du Roy, Chancelier de l'Académie, présidera ordinairement et portera la parole en toute ocurance, l'Académie, deslibérant sur lesd. deslibérations, les a confirméez et a arresté que mond. sieur *Le Brun* présidera ordinairement dans les assemblées en l'abssence de Messieur le Protecteurs et Directeur, fera toute les fonctions et aura tous les honneurs et prérogative d'un vraie Président, et Messieurs *Anguier* et *Girardon, de Mercy*, *Sève, Renodin*, *Beaubrun*, *Rabon, Raon, Botson*, *Corneille* et *Batiste,* noméz pour anonser à Monsieur *Le Brun* le présen résulta.

Ce mesme jour a esté présenté un plascet, remontrant que, dans l'arangement des tableaux, l'on a eslevez excessivement des tableaux en des lieux où ilz ne peuvent pas estre veus, et supliant la Compagnie de faire changer de plasse lesd. ouvrages. La Compagnie, desirant satisfair auxd. complaignant, a nomé Messieur *Anguier, Girardon, de Sève* et *Houasse* pour conférer avecq seux qui on faict led. arangement et convenir de l'ordre qui s'y peut apporter.

M. Anguier — Marsy — Girardon — C. de Beaubrun — Regnaudin — S. Bernard — De Sève — Ferdinand — J. Friquet — Baudesson — F. Tortebat — Lehongre — Corneille — Houasse — G. Rousselet — B. Yvart — Raon — P. Rabon — J. Baptiste — Pierre Sarazin — Massou — J. Cottelle — N. Lespagnandelle — J. Corneille — F. Bonnemer — Vander Meulen — Nocret — Focus — Chasteau — Tiger — Ecman — Stella — J. Jouvenet — C. Audran — E. Picard — S. Leclerc — Baudet — De Nameur — H. Testelin.

Du 23[e] Novembre 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée pour disposer et ordonner les choses nésessaire pour resevoir Monseigneur au premier jour qu'il honnorera l'Académie de sa prèsence, l'Académie a confirmé la nomination des desputés pour l'arangement des tableaux et que ceux qui on faict des Conférance dans l'année donnerontz au Secrétaire un extraict en substance pour pouvoir la rapporter devant Monseigneur dans leurs ordre, et an outre que les Offisier en exercise prandront soing de sçavoir quand Monseigneur sera à Paris pour advertir la Compagnie.

Loyr — Marsy — Regnaudin — Girardon — Lehongre — De Sève — L. Ferdinand — P. Sève — Jn Bte de Champaigne — J. Friquet — C. Delafosse — Corneille — Desjardins — B. Yvart — F. Tortebat — P. Rabon — Raon — Baudesson — J. Jouvenet.

Du 7[e] jour de Désembre 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, Messieurs les desputéz en l'assemblée du 16[e] Novembre on faict leurs raport, disant qu'ilz ont esté voir Monsieur *Le Brun,* auquel ilz ontz présenté les civilitéz de l'Académie et faict voir la deslibération du dy jour, le prian de ce treuver en l'assemblée d'aujourd'huy pour y prandre la séance qui luy a esté ordonnée et reprendre les sceaux pour continuer les fonctions de ses charges, que Monsieur *Le Brun* leur avoist témoigné beaucoup de resentiment des sivilitéz de l'Académie et promis de luy en donner des tesmoignage dens toutes les ocasions qui s'en pourrontz rencontrer, et qu'il se treuveroit à l'assemblée pour en remercier toute la Compagnie, qu'ensuite ils ont esté chez Messieur du Metz et Pérot, pour les remerssier de l'entremises qu'ilz ontz eu la bonté de faire pour obtenir de Monsieur *Le Brun* son retour en l'Académie.

La Compagnie a remersié lesd. desputéz. Ensuite Mes-

sieur Du Met et *Le Brun* sont entréz et mond. sieur *Le Brun*, aprèz avoir remersié la Compagnie, a pris séance à son ordinaire, nonnobstant les instances que la Compagnée a faicte pour luy faire prandre la plasse qui luy est resglée, et, sur ce que Monsieur *Loyre* en l'assemblée présédente, pour auter tout sujet[1] de mécontentement sur le deffaut de formalité qui c'est rencontré lorsqu'il a esté admis en la fonction du quartier présen, s'estoit voulust désister d'en continuer la fonction, Monsieur *Le Brun* et toute la Compagnie l'a prié d'en reprandre la plasse et l'exercice, ce qu'après les civilitéz il a repris.

Et, continuant de deslibérer sur les affaires, la Compagnie a resçeu les portraictz de Messieurs *Beaubrun* faict par Monsieur *Lambert* et resçeu son serment, ordonnant au Secrétaire de luy expédier sa Lestre de réception, et, à la prièr de Monsieur *Beaubrun*, la Compagnie a remis au dit sieur *Lambert* le tableau qu'il avoit présenté en sa première réseption.

Ce mesme jour, Monsieur *de Marsy* a prié la Compagnée de luy acorder d'eschanger son moy en celui d'Aoust, ce que l'Académie a eue agréable.

Le Brun — Regnaudin — Girardon — Marsy — De Sève — C. de Beaubrun — A. Paillet — Le Hongre — Corneille — Raon — P. Rabon — F. Tortebat — Baudesson — J. Friquet — J. Corneille — Bonnemer.

Du 12 de Déscembre 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée extraordinairement pour la deslivrance des Prix, Monseigneur le Protecteur y est entré et, aprèz avoir examiné les ouvrage des Estudians qui y ont aspiréz, a pris séance et a deslivré lesd. Prix, consistant en quatre mesdaille, dont deux pour la Sculpture de prix diféran[2] et semblablement deux pour la Peinture,

1. Il y avait d'abord : « pour éviter quelque ombrage. »
2. Ms. : diféraran.

suivant l'arresté du 28 septembre 1675, encourageans la Compagnie de continuer ses soins pour donner de l'émulation auxd. Estudians, et, sur ce qui luy a esté rapporté des Conférances, il a exorté la Compagnie à ne se poin relacher dans cest exercisse. Il a aussy bien voulut entendre le raport de quelques articles de réglementz faict, suivant les Statuts, pour le rétablisement du bon ordre dans les assemblées, lesquelles il a approuvé et a ordonné qu'elle soient enregistrée, les confirmant et octorisant pour estre pomtuèlement éxécutées comme il s'en suit :

Premièrement

Qu'il ne se prendra aucune résolution dans les assemblées que selon les formes prescriste par les Statutz;

Que, sur les propositions qui serontz faictez dans les assemblées, chacun sera tenu de dire librement ses sentimentz, suivant son rand, sans user de remise ny de dissimulation;

Que les Adjointz ne serontz poin substitué pour continuer l'exercisse en la place des Officiers absens, mais qu'en toute les ocasions l'assemblée choisira ceux qu'elle jugera à propos;

Que, dans les deslibérations pour le choix desd. Adjointz, l'on ne donnera pas son sufrage à aute voix, mais que l'on suivra la manièr prescritte dans les Status de 1648, Art. 5;

Que, dans les Conférances, l'on observera ce qui est contenu au mesmoir du 28 Mars, signé de Monseigneur, et les escritz de ceux quy en ferontz l'ouverture demeurerontz à l'Académie, dont l'on donnera coppie à Monsieur Félibien, lequel, en ceste considération, sera mandé en toute les assemblées de Conférance, suivant les deslibérations du mois de descembre 1667 et febvrier 1670.

Quand aux fonctions en l'absence du Directeur, Monseigneur a confirméz et octorisé les deslibérations du 4 mars 1673, 8 janvier 1666, febvrier et novembre 1675.

L'Académie, en conséquence de la confirmation et agrément de Monseigneur, a unanimement résolut d'exécuter

exactement tous lesd. Arestéz, et, suivant iceux, Monsieur *Le Brun* est entré en la séance quy luy a esté donné.

Le Brun — Regnaudin — M. Anguier — Girardon — De Sève — Marsy — P. Sève — Blanchard — Lehongre — Corneille — Raon — Houasse — G. Rousselet — B. Yvart — F. Tortebat — Vander Meulen — P. Rabon — F. Bonnemer — J. Silvestre — C. Nocret — G. Chasteau — P. Monier — J. Corneille — Focus — Tiger — Fricquet — H. Testelin.

Du 30me Descembre 1675.

Ce jour, l'Académie assemblée, repassant sur les deslibérations du quartier, la Compagnie a approuvé les deslibérations et, quand à celle qui regarde les Règlements qui se doive observer, a ordonné que celles quy ont esté représanté à Monseigneur et les autres recueillie dans l'année seront mis au rand des Statutz, à la réserve de celle du moy de Febvrier 1675 touschant les sufrages pour l'eslection des Officiers, quy sera examiné en la première assemblée.

Sur les plainte faicte par le Secrettaire sur quelque acusation blessante par quelque particulier, la Compagnie a commis et desputés Messieurs *Anguier*, *Regnaudin*, *Beaubrun* et *De Sève*, pour examiner ceste afaire, et, sur leur raport, la Compagnée en ordonnera ce qu'elle jugera de raison.

En ceste assemblée c'est représentée une lestre quy a esté trouvée dans l'Académie, laquelle c'est treuvée si insolente qu'elle a esté condamnée au feu après que l'on aura faict perquisition de l'auteur, et, sy il se rencontre qu'il soit de l'Académie, il en sera honteusement destitué.

Regnaudin — M. Anguier — C. de Beaubrun — Marsy — De Sève — Nocret — Armand — Paillet — P. Sève — Raon — J.

Friquet — Vander Meulen — P. Rabon — Vignon — J. Jouvenet — J. Corneille — Focus.

A la fin du second registre on trouve sur une feuille volante, qui contient des extraits de délibérations de l'année 1679, ce bout de compte, qui doit être mis à la fin de 1675 :

1675.

En huille, pour toute l'année	133 #	17 s.
En charbon	63	17
Le modelle Italien	440	»
Le modèle St-Germain.	300	»
Les mesdailles pour les Prix.	400	»
	1237 #	14 s.
Restant du conte précédent	799 #	45 s.
Friquet	75	»

Tout cet année, tant en revenans bon que réceptions et remis de dix pour cens. . . . 3397 # 5 s.

La Despence moindre de deux cens soixante dix sept livres, dix neuf solz.

JANVIER 1676.

Du quatriesme Jeanvier 1676.

Ce jour, l'Académie assemblée, aprés s'estre exercée en la Conférance, ouverte par Monsieur *Regnaudin* sur le sujet de la figure de Vénus, la Compagnie a prossédé à l'examène des ouvrages qui onts esté présentée et sur la médaille de marbre faicte par Monsieur *Louis Leconte*, laquelle luy avoit esté ordonnée pour sa réception. Les advis étant receuillis, le dit ouvrage a esté aprouvé et resçeu, et a esté remis à la premièr assemblée de rescevoir son serment.

Se mesme jour, sur l'examesne des ouvrages qu'a présanté le sieur *Quaré* sur le talans des portraictz, sa présentation a esté agréé, et a esté ordonné qu'il rescevra le sujet de son expériance de Monsieur *Le Brun*.

P. Sève — M. Anguier — N. Loyr. — Girardon — Beaubrun — Regnaudin — Blanchard — A. Paillet — Jn Bte de Champaigne — Delafosse — Desjardins — Corneille — Raon — François Chauveau — P. Rabon — J. Corneille — J. Jouvenet.

Du 25 Janvier 1676.

Ce jour, L'Académie assemblée, délibérant sur les plaintes du Ségraitaire, l'Académie, ayant faict retirer les

partie, a commis le sieur *Pierre Rabon* pour tenir la plume et faire la fonction de Secrétaire en cette délibération.

Le Brun — C. Beaubrun — P. Sève — De Sève — J. Migon — Rabon — G. Rousselet — J. Corneille.

Ce jour d'huy 25 Janvier 1676.

Sur ce que quelques particulliers de l'Académie ayant acusé le Segrettaire d'avoir fait quelque faussetés, la Compagnie, ettant assemblée le 30me Décembre présédent, auroit députté Messieurs *Enguierre, Beaubrun, de Sève* et *Renaudin*, pour examiner les registres et étraits du dit Segrettaire, ce qu'ils auroits fait trais exatement, après quoy ils auroits fait leur raport à la Compagnie asemblée ce jour d'huy, après quoy ils auroits dit qu'ils n'ont trouvé aucune fausseté dans pas un des extraits ni délibérations écritte par led. Segrettaire, qu'au contraire ils ont trouvé ces registres exa et régulliers, ce que l'Académie ayant entendu, elle a deslibéré et dans sa délibération elle a déclaré: que led. Segrettaire a été acuzé et callonnié à tort; que la présente déliberation sera enregistrée et signée de l'Académie.

Le Brun — M. Anguier — Girardon — P. Sève — Philippe de Buyster — Marsy — Charles de Beaubrun — Blanchard — Jn Bte de Champaigne — S. Bernard — L. Ferdinand — S. B. Leclerc — De Sève — Regnaudin — J. Friquet — C. Nocret — Raon — Baudet — Le Hongre — P. Monier — Houasse — G. Rousselet — B. Yvart — Lombart — P. Rabon — Rousseau — F. Tortebat — Lambert — Baudesson — F. Lemaire — Leconte — De Nameur — Vignon — Hallier — Huilliot — Corneille — J. Bailly — Le Gros — Hérault — J. Jouvenet — F. Bonnemer — C. Audran — Focus — Jean Ecman — J. Migon.

Du samedit p^er^ jour de Febvrier 1676.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur *Le Brun* a présanté deux lestres qui luy ontz esté envoyées de Rome, per lesquelles l'Académie de Rome, dite de St-Luc, luy mende, par l'une qu'ilz l'on resçeu et incorporé en leurs Académie, en l'autre que lad. Académie a resçeu mond. sieur *Le Brun* en la qualité de Directeur et Prince de leur d. Académie de St Luc.

La Compagnie, après avoir rendu à Monsieur *Le Brun* ses complimentz de congratulation, estimant que cet honneur réfléchisoit sur toute l'Académie en général a résolu de tesmoigner son resentiment[1] et, comme cette deférence peut faire pousser à une jonction des deux Académie, a esté résolu que l'on priera Monsieur *Errard* de présenter l'inciluation[2] de Messieurs de l'Académie de St-Luc. Desd. Lestres coppie sera insérée dans les Registres.

Ce jour, reprenan la deslibération de l'asemblée présédente sur le sujet de remplir le siège présidial, a esté arresté que, dans les assemblées, led. siège ne sera point lessé vacant, et qu'en l'absence des Officiers en exercisse, dans les ocasions imprévues, le plus encien des autres Officier du mesme ordre y prendront séance, suivant les Statutz [de] 1648, article cinq, lequel sèdera le siège quan l'Oficier surviendra.

Ce mesme jour le sieur *Guillaume de Froide-Montagne* a présenté le tableau qui luy a esté ordonné pour sa réseption. Sur quoy ayant receuilly les sufrage, led. sieur a esté resçeu en calité d'Académisien, et, ayant satisfaict à toute choses, a presté le serment entre les mains de Monsieur *Le Brun*, président en l'assembléé, en présence de la Compagnie.

Ce mesme jour, ayant esté raporté par MM. *Vallet* et *Paillet* que Monsieur Porché, Docteur en Sorbonne, a

1. Ms. : resententiment.
2. Evidemment pour dire « l'insinuation ».

desclaré avoir un grand dessaing à la plume, représentan la colonne de Théodose, et un masque de sculpture, légué par le testament de Monsieur Accar à l'Académie Royalle de Peinture, lesquelles choses il deslivrera à ceux qu'il plaira à l'Académie de charger de sa procuration, l'Académie a nomé lesd. sieurs *Paillet* et *Vallet* pour estre porteur de sad. procuration, laquelle, estant signée par les Officier en exercise sera de mesme force et valeur que si elle l'estoit par toute la Compagnie, et, pour recognoissance à la mesmoire dud. desfu[n]ct, lesd. desputéz sont chargéz de faire recherche de son portraict pour en conserver coppie en l'Académie.

Il a de plus esté résolu que les Estudiantz rendrontz à l'Huisier de l'Académie les soubmissions et obéissance qu'il doive aux ordre de l'Académie dont il est chargé, sauf auxd. Estudiantz de se plaindre aux Officier en exercise s'il[1] éxèdoit sa commission.

Ce mesme jour Monsieur *Beaubrun*, Trésorier de l'Académie, prian la Compagnie de desputer pour l'examène de ses compte, la Compagnie a nomé M[ssr] *Anguier* et *Girardon*, *Blanchar* comme estant en mois, M[r] *de Sève* l'esné, M[r] *Rousselet*, M[r] *Rousseau*, M[r] *Lehongre* et le Secrestaire ; s'asemblerontz jeudy à l'Académie, en présence de Monsieur le Chancelier de l'Académie.

Et, pour respondre à la requestre qui a esté présantée à l'assemblée, que l'on procédera à remplir le nombre des Officier suivant les Status.

Ce jour a esté présanté un escrist, en forme de plainte, sur lequel la Compagnie a remis à deslibérer.

Le Brun — Blanchard — M. Anguier — Girardon — Marsy — Charles de Beaubrun — De Sève — Regnaudin — P. Sève — A. Paillet — J[n] B[te] de Champaigne — J. Fricquet — M. Corneille — Raon — P. Rabon —

1. Ms. : s'il il.

Houasse — G. Rousselet — Baudesson — B. Yvart — Rousseau — Van der Meulen — C. Nocret — J. Baptiste Monnoyer — F. Lemaire — Armand — F. Bonnemer — Hérault — Vallet — Le Gros — E. Picart — De Nameur — S. Leclerc — Corneille — Baudet — P. Monier — Focus — J. Jouvenet — C. Audran — Le Conte — Huilliot — Lambert — Tiger — De Froide-Montagne.

Du dernier jour de Febvrier 1676.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur *de Champagne* a faict présan à l'Académie d'un cent de portraicts de desfunctz Mr *de Champaigne,* son oncle, pour estre distribuéz à la Compagnie, laquelle, ayant remerciéz mond. sieur *de Champagne* de sa générosité, a résollust d'en séré une douzaine, et le reste a esté distribué sur l'heure.

Ce mesme jour, deslibérant sur ce qu'a raporté le sieur *Natié* qu'ayant faicte la coppie de monssieur le marquis de Seignelay, il ne luy restoit à faire que le portraict de Mr *de Sève* l'ayné, lequelle désiroit s'en dispenser, l'Académie, ayant surmonté les difigultéz que fèsoit Monsieur *de Séve,* a aresté que l'on ne procédera poin à la réception dud. sieur *Nattié* que quant il aurat faict led. portraict dans le temp de trois mois.

En ceste asemblée le sieur *Parrosel,* Peintre, a faict voir des tableaux représentant des bastailles, demandant qu'il plust à la Compagnée agréer sa présantation et luy ordonner un sujet d'ouvrage. sur quoy la Compagnée a aprouvé sa présentation et luy a ordonné de faire un tableau des grandeure ordinair et qu'il aportera dans le mois un exquisse du sujet qu'il aura choisy sur l'histoir du Roy, et les figures d'aprèz le naturel.

Semblablement le sieur *Verdier* a faict voir de son ouvrage, dont la Compagnée estant satisfaicte a agréé sa pré-

santation et luy a ordonné de faire un tableau de la grandeur ordinaire sur le sujet quy luy sera prescrit par Monsieur *Le Brun*.

Se mesme jour, sur ce que Monsieur *Anguier* a proposé que Monsieur *François de Spingola*, qui a esté longtamps entretenus par la pansion du Roy à Rome, où il a faict de si bon progrèz qu'il a esté resçeu Académiciens en l'Académie de Saint-Luc, dont il a faict voir les Lestre de réception, apuiée d'un certifica de Monsieur *Errard*, l'Académie, en considération que lad. Académie de Saint-Luc a esleu Monsieur *Le Brun* pour Prince et Directeur de leur Académie, a resçeu[1] led. sieur *Spingola*, sans autre examène que celuy de sa réception en l'Académie de Rome, remettant à recevoir son serment quant sa Lestre sera expédiée et remètant à sa volonté l'ouvrage de sa réception.

Ce mesme jour Messieurs les desputéz pour l'examène des compte de Monsieur le Trésorier de l'Académie ont faict leur rapport, disant qu'ilz on treuvez dans led. compte des émolumentz; la Recepte monte à la somme de trois mille cent vingt sept livres, quinze sols, et la Despence se monte à deux mille trois cent vingt huict livres, onze sols; partant demeur entre les mains dud. Trésorier la somme de sept cent quatre vingt dix neuf liv., quatre sols. L'Académie, aprouvant lesd. compte, a ratifié le résultat des dit sieur desputéz.

Le Brun — Blanchard — M. Anguier — Girardon — Loyr — Marsy — Charles de Beaubrun — De Sève — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Desjardins — Raon — B. Yvart — P. Rabon — G. Rousselet — M. Corneille.

---

1. Il y avait d'abord : « l'Académie, dans l'espérance qu'elle a de faire sa jonction avecq l'Académie de Rome, a resçeu. »

Du 7e jour de Mars 1676.

Ce jour, l'Académie assemblée, après s'estre excersée en la Conférance ouverte par Monsieur *Monié,* lequel a esté convié de continuer la Conférance au jour suivant par la démonstration des observation et raisonnement sur la proporsion et mouvements des muscles sur des figures antiques,

Ce jour Monsieur *Beaubrun* a demandé à la Compagnie de desputer pour examiner ses comptes de 1675, sur quoy l'Académie a nomé, avecq Messr les Recteurs, Messr *Champagne, Bernard, Yvard, Raon, Château,* pour, en présence de Monsr *Le Brun,* voir led. compte et en faire raport à l'Académie.

Quand au sujet du Prix, il sera pronnonssé en l'assemblée suivante.

Le Brun — Girardon — J. Bte de Champaigne — C. de Beaubrun — De Sève — S. Bernard — Regnaudin — P. Sève — Blanchard — Lehongre — Raon — M. Corneille — J. Fricquet — B. Yvart.

Du 13 Mars 1676.

Ce jour, l'Académie, en confirmen l'usage qui a esté si devant pratiqué, a résolu que l'on ne travaillera point aux affaires particulièrs dans les assemblée de Conférance.

(Pas de signatures.)

Confirmé si desous en la délibération du 6e jour de Février 1677 [note marginale].

Du 13e Mars 1676.

Ce jour, sur ce que Monsieur *de Sève* a requi l'Académie de donner à un de ses élèves les acte nésessaire pour pouvoir estre resçeu Maistre, la Compagnie n'ayant poin treuvé led. élève enregistré selon les Ordonnances, et desirant acorder à Monsieur *de Sève* ce qu'il requier, sans que

cela puisse estre tiré à concéquance, a résolust de deslivrer lesd. actes sur les certificatz de mond. sieur *de Sève,* quy on esté présanté à la Compagnée assemblée extraordinairement, payant l'escu d'ort.

Le Brun — M. Anguier — Girardon — Raon — Jn Bte de Champaigne — Beaubrun — S. Bernard — B. Yvart — G. Chasteau.

Du 28e Mars 1676.

Ce jour, repassant sur les deslibération du quartier, la Compagnie, ayant entendu la lectur desd. délibération, les a aprouvéz et ordonné de transcrire sur le grand registre celles[1] selon l'usage ordinaire.

Ce mesme jour le sieur *Parosel* a aporté les exquisse quy luy avoit esté ordonné; la Compagnée a choisy celuy qu'elle desire estre executé et l'a faict parafé; ordonné d'en raporter le tableau dans le temps de six mois, des grandeurs ordinaires.

Le sieur *Verdier* a aussy faict voir l'exquisse qui luy a esté ordonné, laquelle a satisfaict à la Compagniee qui a ordonné de l'exécuter en peinture dans les grandeurs ordinaire et au temps de six mois.

Monsieur *Mersy* a présenté des ouvrages de sculpture faicte par le sieur *Clérion;* la Compagnée a agréé sa présentation et a ordonné qu'il fera une médaille de la suite des Apostre, dont il rapportera l'exquisse en la premièr assemblée.

Le mesme jour Monsieur *Bernard* a présenté à la Compagnie des ouvrage du sieur *Ferdinand* filz[2] sur le tallan des portraictz. La Compagnie a agréé ladite présantation et ordonné qu'il fera les portraitz de Messieurs *Bernard* et *Regnaudin*.

1. Ms. : « celles quy ».
2. Il y avait d'abord : « Monsieur *Ferdinand* a présanté... des ouvrages de son filz ».

Le sieur *Boulogne*, fils ayné de desfunct Mons[r] de Boulogne, vivant Proffesseur de l'Académie, c'est présanté[1] et a faict voir de son ouvrage, laquelle ayant satisfaict la Compagnie, sa présentation a esté agréé, et luy a esté ordonné de choysir un sujet dans la Fable, dont il aportera l'exquisse en la premièr assemblée.

Ce mesme jour Messieurs *Paillet* et *Vallet* ont présentés à la Compagnie le dessein de la colonne de Theodose qu'a légué à l'Académie desfunct M[r] Acar avecq un masque de quartont, dit estre de *Jul Rommain*. La Compagnée a résolust de faire coller sur toil led. dessain pour estre soigneusement conservé, et en recognoissance l'Académie fera sélébrer un servisse.

Sur ce qui a esté représenté que le sieur Péron suplioist la Compagnie de luy donner la calité de Consierge et luy ogmenter quelque rémunération, la Compagnie a résolust que le sieur La Ferté sera mandé d'aporter sa Lestre de Consierge, dont il n'a pas faict aucune fonction, et que l'on obligera les Estudiantz de payer quelque droictz selon qu'il sera résolut en la prochaine assemblée.

Le Brun — J[n] B[te] de Champaigne — M. Anguier — Girardon — Marsy — C. de Beaubrun — De Sève — L. Ferdinand — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — F. Tortebat — M. Corneille — G. Roussèlet — P. Rabon — Vallet — Raon — J. Corneille.

Du dernier jour de Mars 1676.

Ce jour, l'Académie assemblée extraordinairement, reprenant lad. deslibération du 16[e] jour de Febvrier 1675, qui porte que nul deslibération ne poura validée si elle n'est agréé de Monsieur le Chancelier de l'Académie et signée des Officier en exercise, l'Académie, confirmant cest arresté, a résolust que les deslibérations estant prise

1. On a ajouté en marge : « par M. *Ouesse* ».

régulièrement et selon la forme prescripte par les Ordonnances, que les résultats en seront signéz par les Officiers qui seront présans, particuliérement de ceux qui seront en exercise, et, si aucun d'iceux refusoit sa signature, sous prétexte d'estre d'un oppinion contrair, continuantz son refus jusque à trois fois, il sera descheu des charges et privé de la voix deslibérative, et, pour expliquer lad. deslibération entièrement, que, sy Mr le Chancelier est absan, il sera prié de signer led. aresté pour le randre plus complet.

Et quand à l'usage des sufrage pour l'eslection des Officiers, a esté aresté qu'il sera libre aux Offissiers, estant absans pour cause légitime, d'envoier leur voix par billetz cachetéz et signé.

Ce jour, l'Académie, considéran que nonobstant toutz les soings qu'elle prend pour l'esducation des Estudians, il y en a fort peu qui en profite, parce qu'abusant de ses grasses ils en prennent ocasion de libertinage, ne s'assujettissant poin à aucune dicipline, ce qui, outre leur domage particulier, empesche l'acomplissement des intanssion du Roy et oblige la Compagnie de distribuer les faveurs dont Sa Majesté les gratifie, tant à Rome qu'à Paris, à des personnes qui n'ont pas assez de capacité, deslibérant sur les moyens de remédier à ce desfaut, la Compagnie a résolust qu'à l'avenir l'on ne donnera point de protection pour estudier à l'Académie qu'à ceux qui serontz obligéz sous un Académicien, ou quelqu'autre maistre, ne recevant à desseigner que les personnes d'aage et raisonnable et de discrétion qui rendrontz leurs déférances aux Aufficiers en exercisses, suivant les ordres acoutuméz, et lesd. Élèves[1] dont les billetz de protection seront en la forme ordinair renouvellez par chaque quartiers et viséz de Mr le Chancelier de l'Académie, et, à l'esgard de la distribution des Prix, que désormais l'on'y admètra personne qu'ilz n'ayent

1. Ms.: « lesd. eslevent. »

esté examinéz sur le desseins, proportion, géométrie et perspectives, par les Recteurs et Officier en exercisse.

L'Académie, ayant veu les Lestres, en forme de provision, envoyées par l'Académie de Rome à Mr *Le Brun* pour luy conférer tous les privilèges et prérogatives avecq la calité de Prince en icelle, et cognoissant les tesmoignages d'affection que ses Messieurs ontz rendu à Monsieur *Errard* pour contracter alliance avecq la Compagnie, Monsr *Le Brun* ayant faict voir un projet de quelque articles de jonction, qu'il a dressé suivant la résolution du 1er février, l'Académie ayant examiné mûrement lesd. articles, les a aprouvéz et prié Monsr *Le Brun* de les communiquer à Monseigneur Protecteur, pour ensuite estre proposez à l'Académie de Rome et envoyée à Mr *Errard*.

Ce mesme jour Messr les desputéz pour l'examène des comptes de Mr *Beaubrun*, ont raporté qu'ayant exactement examiné lesd. compte, ils ont recogneu la despence de l'Escolle exéder les quatre milz livres de la pansion du Roy de la somme de trois cent trente neuf livres quatorze sols, dont l'Académie est redevable à mond. sr *Beaubrun*, qui luy seront compté sur les émolumentz. Et semblablement, ayant examiné les compte des émolumentz, ils ont trouvé la Recepte monter à la somme de trois mille trois cent quatre vingt sept livres, cinq solz, et la Despence à la somme de trois mil cens dix neuf livres, six solz. Partant reste entre les mains de Mr *Beaubrun* la somme de deux cens soixante-sept livres dix neuf solz. La Compagnie, aprouvant led. compte, l'a ratifié et a octorizé le résultat desd. srs desputéz.

Ce mesme jour Monsieur *Le Brun* a faict présant des estampes de deux battaille et le Triomphe d'Alexandre gravée par Monsieur *Audrant* et celles de la famille de Darius gravée par Monsieur *Edelinc*, d'après ses tableaux, pour demeurer à l'Académie. La Compagnée, ayant remersié Monsieur *Le Brun*, a ordonné que pour les conserver l'on y atachera des rideau.

Le Brun — J. B[te] de Champaigne — M. Anguier — De Sève — Marsy — Beaubrun — L. Ferdinand — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — Raon — Desjardins — Delafosse — Houasse — M. Corneille — G. Rousselet — B. Yvart — I. Silvestre — Loyr — P. Rabon — Baudesson — De Nameur — Pierre Sarazin — Armand — S.-B. Leclerc — C. Nocret — C. Hérault — P. Monier — J. Corneille — Jouvenet — De Froide-Montagne — Ecman — C. Audran — Lombart — H. Testelin.

Projet de jonction de l'Académie Royalle avec celle de Rome, ditte de Saint-Luc.

1. Qu'il sera rendu par l'une et l'autre desdittes Académies les honneurs et respects qui sont deubs aux Princes et Seigneurs leurs Protecteurs en touttes les occasions quy se pourront rencontrer, gardant soigneusement leurs portraits et leurs mémoires en icelles.

2. Que ceux quy auront acquis les premières dignitéz en l'Académie de Rome pourront estre admis par un acte de concession en calité de Recteur de l'Académie Royalle de France et qu'en cette qualité ils pourront agir en l'Académie Française de Rome, en cas de maladie ou absence du Directeur François, ayant au préalable presté le serment de servir fidellement le Roy et observer les Statuts de lad. Académie entre les mains de Monsieur l'Ambassadeur de France, et la fonction dudit Rectorat, pendant le quartier quy luy sera escheu, s'exercera en l'Académie royalle de France par un des adjoints à lad. charge suivant l'ordre quy y est estably pour les cas d'absence.

3. Que les Académiciens quy auront esté reçeus dans les charges de l'Académie de Rome pourront aussy estre admis dans les charges de l'Académie de France, y estant pré-

sens, vérifiant leur réception en celle de Rome, comme réciproquement les Officiers de l'Académie Royalle pourront estre reçeus en celle de Rome, ne recevant pour Académiciens en chacune Académie que ceux de la nation ou qui voudront s'establir dans le pays.

4. Que semblablement les Estudians quy auront acquis quelque prix en l'Académie de Rome, pourront, estant à Paris, jouyr des mesmes avantages dont jouissent ceux de l'Académie Royalle, comme dessigner gratis et choses semblables, et les Estudians de l'Académie Royalle de France pourront réciproquement entrer dans la dispute des Prix et dans tous les exercisse de l'Ecolle en l'Académie de Rome, ayant certificat signé des Officiers et s'asujètissant aux ordres et à la discipline establies dans lesdittes Académies.

5. Que, dans les contestations quy pouront survenir dans les Conférences sur les raisonnemens de la Peinture, l'on se comuniquera réciproquement pour s'entr'ayder des avis et sentimens les uns des autres; pour cest esfect les Secrétaires en chacune des Académies escriront soigneusement les questions qui y seront agittées avec les diverses oppinons appuiées de leurs raisonnements.

6. Que l'on s'entrecomuniquera les ouvrages par tableaux, desseins, estampes et choses semblables, ce quy sera d'autant plus avantageux pour les habilles hommes que par ce moyen la connoissance de leur mérite et capacité sera plus respandue.

7. Que l'on s'entretiendra en bienvueillance par des actes réciproques de bénéficence, de congratulation, ou de condoléance, dans toutes les ocasions quy s'en rencontreront et dont on sera soigneux de s'entredonner avis[1].

---

1. Ce projet, expédié d'une excellente écriture, se trouve sur un feuillet séparé annexé au registre.

Du Samedit unze jour d'Avril 1676.

Ce jour, l'Académie assemblée extraordinairement, le sieur *Lespingola*, ayant satisfaict à ce qui luy a esté ordonné, a presté le sermant acoutumé, suivant quoy sa Lestre luy a esté délivrée.

Ce mesme jour le sieur *Boulogne* a faict voir divers exquisse, que la Compagnie a agréé et a lessé à son choix de l'un des deux sur le sujet d'Hercule.

En ceste assemblée le sieur *Antoine Coysevaux* Sculpteur a présanté diverse ouvrages de sculpture en figures et portraictz de relief; la Compagnie, en estant très satisfaicte et cognoissant le mérite dud. sieur *Coysevaux*, l'a resçeu en qualité d'Académicien, sans s'arrester aux formalité ordinair, et a presté le serment, l'Académie luy remettant le présant pécunièr et a agréé l'ofre qu'il a faict d'exécuter en marbre le portraict en buste qu'il a modelé d'après Monsieur *Le Brun*.

Ce mesme jour sur ce que Messieur *Le Brun* et *Blanchard* ont représenté que Monsieur *Blanchet* leurs a escrist que c'estant abituéz dans la ville de Lion, il desiroit establir une Académie en ladite ville, pour y ensseigner la jeunesse dans les artz de peinture et de sculpture selon les Ordonnance du Roy et la dicipline de l'Académie Royalle, la Compagnie, recognoissant que cela pouroist estre util et advantageux à ceux de la proffession, a approuvé cette pensée et a bien voulu en favoriser l'exécution autant qu'il sera en son pouvoir, et pour cest esfect le sieur *Coysevaux*, quy a esté resçeu en calité d'Académiscien, ayant desclaré qu'il estoist résolust de s'establir et faire sa résidance en la ville de Lion, l'Académie l'a reçeu et nomé Adjoin-Proffesseur, pour, en cette qualité, porter en laditte ville coppie des Lestres-patentes, Statuts et Règlement de ladite Académie et faire les fonctions qu'il appartiendra, promettant de luy ayder de ses advis et conseilles en toute choses; et, afin de prévenir l'abus qui pouroist à l'avenir se glisser par la facilité des réceptions dans les autres Acadé-

La Compagnie luy ayant tesmoigné la joye qu'elle a de son heureux retours et tesmoigné la satisfaction qu'elle a de sa bonne condhuite, il a repris sa séance ordinaire.

Le Brun — Girardon — Loyr — M. Anguier — C. de Beaubrun — De Sève — Regnaudin — S. Bernard — Coypel — P. Sève — J. Friquet — Le Hongre — Raon — Blanchard — Desjardins — Delafosse — P. Rabon — Baudesson — H. Testelin.

Du 2e jour de May 1676.

Ce jour a esté aporté le registre pour les actes de réponce des Estudians, pour l'exécution de l'arresté présédent, après que Mr *Monier* a faict la Conféranse.

Ce jour, la Compagnée a résolust que les enfans des Académisiens ne payeront rien pour les billetz de protection, ordonnant la some de dix livre par ans au sr Péron à prandre sur le fond de l'Académie, sans que lesd. Estudiantz soien pour cela exemp de payer ce qui est aresté en recevant les Prix.

Ce mesme jour, les sieurs *Clérion* et *Algrin* ont présenté de leurs ouvrage, sur lesquelles la Compagnie a remis de deslibéré à l'asemblée suivante.

Girardon — H. Testelin — Loyr — Beaubrun — Blanchard — A. Paillet — Delafosse — J. Friquet — Raon — Corneille.

Du samedit 30e jour du mois de May 1676.

Ce jour, l'Académie estant extraordinairement assemblée, Monsieur *Jean-Baptiste Tuby*, lequelle a esté resçeu en l'Académie dès le 7e Aoust 1663 et a presté le sermant dès lors, a aporté l'ouvrage qui luy a esté ordonné, lequel ayant entièrement satisfaict la Compagnée, sad. réception a esté confirmée, recognoissans que ce grand délay n'a esté causé que par les employs continuels qu'ils sont ocupés

pour le service du Roy et sur l'irrésolution dû sujet que l'Académie ne luy a donné que depuis peut de temps, à la charge qu'il travaillera insèsamant au marbre suivant le model qu'il a présanté. — Registré.

Ce mesme jour a esté présenté à la Compagnie une lestre que Monsieur *Blanchet,* Peintre, a escrite de Lion, par laquelle il prie l'Académie d'agrér sa réception en icelle, soubmètant à l'examène par tel ouvrage qu'il plaira à la Compagnie de luy ordonner; sur quoy la Compagnie, cognoissant le mérite particulier de mond. s[r] *Blanchet* et touschées des sivilitéz et des soubmisions qu'il a exprimez en sad. lestre, l'a resçeu en qualité d'Académitien, acceptant les offres de son ouvrage, dont elle a remis à sa vollontez et le sujet et la grandeur, en ordonnant à son Secrétaire de luy en escrire de la part de l'Académie, et expédier au premier jour sa Lestre de provision. — Registré.

Il a esté en outre présanté des tableaux de paysages par le sieur *Algrain,* sur lesquelz ayant esté deslibéré, sa présantation a esté agréé, luy ordonnant de faire un tableau de la grandeur ordinair et d'en raporter l'exquisse au premier jour.

Et, sur les exquisse que les aspirans au Prix ontz présanté, la Compagnie a retenu ceux qui peuvent travailler pour concourir ausd. Prix, leur ordonnant de faire leurs ouvrages pour le temps de trois mois, pour estre prêts au jour de la faicte de S[t]-Loys[1], lessant la liberté aux autre qui ne sont poin marquéz de travailler si bon leur semble.

La Compagnie, sur la proposition que Monsieur *Blanchet* reytèr en sa lestre de pouvoir establir une Escolle académique à Lion, a résolut de contribuer ce qui luy sera posible pour l'accomplisement de se dessain, et[2] a esté arresté que ladite proposition sera représentée à Monsei-

1. C'est-à-dire le 25 août.

2. On lit sous les ratures : « Et, parce que l'Académie n'a pas le povoir assé estandu pour establir des Escolle hor les limites de la Ville de Paris. »

gneur nostre Protecte[ur] pour obtenir son agréement et sa protection et faire réussir ce dessain en tous les lieux où l'Académie le jugera à propos, par les Oficiers d'icelle, qui seront obligés de luy en rendre compte. Pour cest esfect la Compagnée a prié Monsieur *Le Brun* d'en parller à Monseigneur et, pour parvenir à l'acomplisement de la proposition faicte par Monsieur *Blanchet*, l'Académie l'a nomé et establit en qualité de Professeur, dont sera faict mantion en sa Lestre d'agrégation.

Le Brun — Girardon — A. Paillet — M. Anguier — De Sève — Marsy — Regnaudin —P. Sève — Blanchard — Delafosse — M. Corneille — P. Rabon — J. Friquet — Baudesson — B. Yvart — Bapt^e Tuby — C. Hérault.

Du seisième (?) jour de Juin 1676.

L'Académie estant extraordinairement assemblée, a esté présenté des articles, au nombre de neuf, tirez tant des Statuts que de la disipline pour l'establisement des Escolles académique par toutes les villes du Royaume où il sera jugé estre nésessaire, lesquelles articles la Compagnie a approuvéz et a prié Monsieur *Le Brun* de les faire voir à Monseigneur Colbert pour en obtenir l'octorité et l'aprobation.

Ce mesme jour, sur ce qui a esté rapporté que, suivant la résolution prise dans les assemblée, Messrs *Beaubrun* et *Blanchar*, conjointement avec le Proffesseur en mois et le Secrétaire, ont calculé et suputé la despence d'huile et de charbon par chacune année, selon l'examène quy en a esté faict par Messieurs *Delafosse* et *Rabon*, desputéz pour cest esfect, et les mesmoirs raportéz par le sieur Péron, ils ont trouvé que la consomation de l'huile revient à seize livre par semeine pour la grande et petite lempe, à raison de sept solz la livre se monte à la somme de cens trente livres, y comprix la mesche, et, à l'esgard du charbon réglé à six

boisseaux par chacune semeine dans les six mois de l'iver et trois boisseau par chacune semaine dans les six mois de l'esté, quy reviènent en tout à seize mine, le fort suplayant au foible, se monte à la some de quarante deux livres pour chacun an — l'Académie a arresté que lesd. sommes seront advancée par Mons. le Trésorier en icelle au Consierge pour en faire les provision par quartier ou demy-année, selon qu'i sera trouvé plus comode.

Ce mesme jour, sur ce qui a esté représenté que, dès l'année 1669, l'Académie trouva à propos de continuer au sieur Péron la somme de 100 livres quy luy ont esté ordonnéz pour son logement, laquelle somme luy a esté continué jusque à présen sous le non dud. logement et parce que l'on pouroit objecter que led. Péron estant logé dans l'Académie, il ne seroit plus nésessair de payer des loyér, la Compag[nie] a résolu de continuer lad. somme de cent livre pour estre adjouté à celle qui luy a esté si devand ordonné pour les fonctions de la charge d'Huisier, ce quy fera désormais deux cens livres, que l'Académie luy donne en recognoissance des long service qu'yl a rendu à l'Académ[i]e sans que sela puis' estre tiré à conséquence, outre les cinquante livres pour le nètoiement, lesquelles some de deux cens cinquante livres luy serontz payée par quartier sur les ordonnance des Officier en exercisse.

Le Brun — M. Anguier — Girardon — Raon — A. Paillet — Beaubrun — De Sève — C. Audran — L. Ferdinand — Rabon — Jouvenet — J. Bte de Champaigne — Blanchard — Houasse — Monier — J. Friquet.

Du samedit 27e jour de Juin 1676.

Ce jour, l'Académie assemblée, ayant repassé sur les délibérations, la Compagnie a marqué celle quy doivent estre transcripte sur le grand Registre en expliquant le mot de Commission porté en l'article du retour de Monsieur *Coè-*

pel, selon qu'il est marqué en la marge[1], et sur ce qui a esté agité touschant la nomination des Adjointz aux charges, la Compagnie a résolust que dans ses ocasions là l'on ne nomera poin les personnes qui seront absentz du Royaume.

Ce mesme jour, le sieur *Natié* a présanté les tableaux qui luy ont esté ordonnéz, à sçavoir le portrait de Monsieur de Seignelay et celuy de Monsieur *de Sève*.

Le sieur *Algrain* a présanté les exquise qui luy ont esté ordonné, sur quoy la Compagnie luy a ordonné de travailler à son tableau pour le raporter dans le temp de six mois[2].

Du vendredit 3e juillet 1676.

Ce jour, la Compagnie estant assemblée extraordinairement, pour terminer et résoudre les affaire du jour présédant, en ayant entandu la lecture des articles arresté si desus, les a aprouvéz et confirméz.

Ce mesme jour, — l'Académie procédant à l'eslection des Adjointz Proffesseur, a esté résolu que les personne absente or·le Royaume ne seront point comprix dans le nombre des Adjointz, d'autant que les Adjo[i]nt doivént estre prês pour supléer à l'absance des Officiers et qu'ainssy le nombre des Adjointz doit estre tousjours remply — la Compagnie deslibérant sur l'eslection de quatre Adjointz-Professeur, la pluralité des voix est escheue à Monsieur *Batiste Tuby*, Mr *Audran* l'ainé, Monsr *Jouvenet* et Monsr

1. C'est-à-dire les mots : « Pour la Direction de l'Escolle académique que Sa Majesté a establie à Rome, » qui sont en effet ajoutés en marge et contresignés, comme les additions en marge d'un acte judiciaire ou notarial, par les paraphes : « L. B. — M. A. — A. P. — T. », qui sont les initiales de *Le Brun*, *M. Anguier*, *A. Paillet* et *Testelin*.

2. Non-seulement il n'y a point ici de signatures, mais il n'y a pas de place pour en mettre, le procès-verbal suivant étant écrit en même temps, non-seulement de la même écriture, mais de la même plume et de la même encre.

Monié, et, pour remplir le nombre des Proffesseur, Mons[r] *Lehongre* a esté nômé Professeur.

Le Brun — M. Anguier — Beaubrun — A. Paillet — Girardon — Raon — De Sève — L. Ferdinand — J. B[te] de Champaigne — Blanchard — J. Friquet — Houasse — C. Audran — P. Rabon — Jouvenet — Monier.

Du samedit unzième Juillet 1676.

Ce jour, l'Académie extraordinairement assemblée, Monsieur *Le Brun* a aporté un Arrest du Conseille d'Estát du Roy, en datte du vingt-unième jour de Juin, portant confirmation des privilèges que Sa Majesté a cy devant accordéz à lad. Académie et faict « très expresses inhibition et desfenses à tous les Sculpteurs, Mouleurs et autres, de quelque qualité et condition et sous quelque prétexte que ce puisse estre, de mouler, exposer en vente ny donner au publique, aucuns ouvrages desd. Sculpteures de l'Académie Royalle de Peinture et Sculpture, ny copie d'iceux, lorsqu'ils se trouveront marquéz de la marque de lad. Académie et non autrement, sans avoir permission de celuy qui les aura faictz, à peine de mil livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêst. Faict au Conseille d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à camp de Quévrain, le 20[e] jour de juin 1676 ». — Registré.

L'Académie, dans le ressentiment des grâces qu'elle resçoy continuèlement de Sa Majesté par l'entremise de Monseigneur Colbert, a résolust d'aller[1] en desputacion remercier mond. Seigneur et que led. Arrest sera ponctuellement éxécuté, les Sculpteurs Académiciens estant soigneux à l'avenir de présenter leurs ouvrages pour estre marquéz par l'Académie et lesseront un plastre desd. ouvrages; que semblasblement les Peintre et Graveurs seront tenus de

1. On avait écrit d'abord : « a résolust que lad. Académie yra. »

présenter à l'Académie les estampes qu'ilz graverontz ou feront graver avant de les mestre en publicque, en exécution des Statutz de l'année 1651. — Registré.

Ce mesme jour a esté présenté à l'Académie une lestre de Monsieur *Blanchet,* par laquelle il remercie l'Académie de l'honneur qu'elle luy a faict en le resevant en l'Académie et admis en la calité de Professeur.

L'Académie a résolu que le susdit Arrest sera signifié aux Mestres-Peintre et Sculpteurs de la Ville de Paris, et autre qu'il apartiendra, et qu'il en sera faict imprimer des coppies.

Ce mesme jour, la Compagnie a nomméz et desputé pour rendre ses civilité à Mons[e]igneur Colbert: Messieurs *Anguier* et *Girardon* pour Recteur; Mr *Loyr* pour Adjoin-Recteur; Mr *Lehongre* pour Proffesseur en quartier; Mr *Beaubrun* et *de Sève* pour Conseiller Professeur; Mr *Corneille* pour Adjoin-Professeur; Mr *Yvart* pour Conseiller et Mr *Nocret* pour Académicien, lesquels ce joindront à Monsr *Le Brun,* auquel ils feront, de la part de l'Académie, les remerciementz des soins qu'il continue de prendre pour le bien de l'Académie.

Le Brun — M. Anguier — Le Hongre — Girardon — S. Bernard — C. de Beaubrun — Regnaudin — De Sève — L. Ferdinand — A. Paillet — Coypel — Blanchard — M. Corneille — J. Migon — F. Tortebat — C. Audran — B. Yvart — P. Rabon — Monier — J. Corneille — C. Nocret — H. Testelin.

Du vendredit 24e Juillet 1676.

Ce jour, l'Académie assemblée, a esté presenté une lestre de Monsieur *Blanchet,* de laquelle lecture ayant esté faitte la Compagnie a chargé le Secrétaire d'y respondre de sa part et de luy envoier une mesure, conformément aux tableaux des résceptions ordinaire, pour celuy dont il desir faire présent à l'Académie.

Ce mesme jour, deslibérant sur l'advis qui a esté présenté de la part de Monsieur Fournier, touschant l'acte faussement qualifié : « Extrait de l'Académie », a esté résolut d'en faire tèle poursuite que mond. sieur Fournier jugera à propos; quand à l'explication de ce quy est exprimé dans l'usage ordinaire par les terme de « fair faire », la Compagnie a chargé le Secrétaire d'en faire un projet pour le raporter en la premièr assemblée.

En ce jour, Monsieur *Le Brun* a dit à la Compagnie que Messieurs de l'Académie de Rome ont resçeu très-agréablement le projet de jonction des deux Académies, que Monsieur *Errard* leurs a présanté, et les ont approuvé généralement, en y adjoutant, pour gratifier l'Académie Royale que, dans le nombre des sujet que l'on met ordinairement en la boussolle[1] pour eslire leurs Prince, il y sera mis tousjours à l'avenir le nom de quelq'un de l'Académie Royale, pourveu qu'il ait passé en la charge de Recteur, que Mons[r] *Errard* avoit renvoié lesd. articles escripte en Italien, lesquelles ils avoit faict traduir en Français et en Latin apprès avoir esté très exactement examinéz et mis dans les meilleurs termes qu'il estoit posible, par ordre de Monseigneur Colbert, qui a promis de les montrer au Roy, pour ensuite les faire expédier avec l'aprobation de Sa Majesté et toute l'activité nésessaire pour estre advantageusem[ent] éxécutées; que semblablement les Lestre pour l'establissement des Escolles académiques dans les villes du Royaume estoient entre les mains de Monseigneur, qui les a aprouvéz.

L'Académie, apprenant avec beaucoup de joie l'estat de ses choses et en atendant l'entier acomplise-

1. « J'ai été ce matin dans l'assemblée du Sénat (de Venise) pour voir comme on ballote et comme on prend les sufrages. ... Des petits garçons portent dans la salle des boîtes qu'ils appellent *boussoles,* dans lesquelles on met les balles dont la couleur marque l'avis de celui qui les met. » Voyage du M[is] de Seignelay en Italie en 1671. Paris, Didier, 1867, in-12, p. 225-7.

ment, pour tesmoigner les ressentimentz qu'elle a de l'afection que Mess[r] de l'Académie de Rome ont faict paroistre pour la jonction, la Compagnie a procédé à la nomination de l'un d'iceux en la qualité de Recteur, en ayant nommé six pour estre mis en boussolle, à sçavoir : le Seign[r] *Carlo Marati;* le Seign[r] *Hercul Ferrar*[1]*;* le seig[r] *Giobatiste*[2]*;* le Seig[r] *Dominico*[3]*;* le Seig[r] Chevalier *Rinaldo*[4]*;* et le Seig[r] *Morandy*[5]*;* desquels on pensoit en tirer un par la voie du sort. Sur quoy quelq'un de la Compagnie, remontrant : que, par une raison de recognoissance, l'on ne devoit pas exposer au azar ce qui ce devoit résoudre d'une commune voix; que l'exemple de Messieur de l'Académie de Rome y obligeoit la Compagnie; que, puisqu'ils avoient nommés à haute voix Monsieur *Le Brun* pour leur Prince, il faloit de mesme nommer pour Recteur celuy qui alors avoit cette qualité. Cet advis ayant esté aprouvé, l'Académie a nommé et establist unanimemant le Seigneur *Dominico Guido* pour l'un de ses quatre Recteur, auquel elle a concédé et conféré tous les honneurs, privilèges, prérogatives et panssions, que le Roy a atribué à lad. qualité, conformément aux articles de la dite jonction, ordonnant qu'i lui en sera expédié les Lestres de provision nécessaire. — Registré.

Ce mesme jour le sieur *Florent de La Mare* c'est pré-

1. Comme on ne trouve pas d'Ercole Ferrari, ne serait-ce pas l'un des signataires de l'acceptation de la jonction signée par les Officiers de l'Académie de Saint-Luc le 31 janvier 1677 (Missirini, *Memorie dell' Ac. di S. Luca,* 1823, p. 142) : « Ercole Ferrata, stimatore della Scultura » ? Notre procès-verbal aurait écrit *Ferrar* au lieu de *Ferrat*.

2. Giovanne Batista Gaulli, peintre (Missirini, p. 131, 142).

3. Domenico Guidi, sculpteur. — Voir sur lui les anciennes *Archives de l'Art français,* 1re série, I, 61-5 (Missirini, p. 142).

4. Carlo Rainaldi, architecte à Rome, comme son père Girolamo, et Chevalier des saints Maurice et Lazare (*Abecedario pittorico* de Guarienti, Venise, 1753, in-4°, p. 473). — Il fut en 1673 Prince de l'Académie de Saint-Luc après Errard (Missirini, p. 131).

5. Giovanni Maria Morandi, peintre (Missirini, p. 142).

senté de nouveau, faisant voir des tableaux de portraictz qu'il a faict; sur quoy la Compagnie, agréan sa présentation, luy a ordonné de faire les portraitz de Messieur *Coèpel* et *Paillet* suivant les grandeurs ordinaires, dans le temps de six mois.

En ceste assemblée a esté représanté des ouvrages de mignature, faicts par Mademoiselle ..... *Strésor*. La Compagnie, estiment la capacité de lad. Damoiselle, l'a resçeue en qualité d'Académicienne, et ordonné qu'il luy en sera expédié les Lestres nésessaire. — Registré.

Ce jour, deslibérant sur l'éxécusion de l'Arrest du Conseil du Roy touschant la marque des ouvrages de Sculpture, a esté résolust, en confirmant l'arresté du jour précédant, que lesd. sculpture seront marquée du cachet des armes de l'Académie par son Secrétaire, lequel tiendra registres de touts lesd. ouvrages marquées, dont un plastre sera gardé à l'Académie. — Registré.

A esté aussy résolu que les aspirantz qui seront resçeus à l'Académie fourniront deux plastre de l'ouvrage qu'il feronts pour leurs réception, dont l'un sera gardé, et l'autre la Compagnie en disposera à sa volonté; semblablement les bas-reliefs de ceux qui recevront des Prix demeureront doubles à l'Académie.

En ce jour Mons[r] *Anguier* a proposé de parler sur les diférances qu'il faut remarquer entre les Divinitéz céleste et terrestre.

Le Brun — M. Anguier — Girardon — Marsy — Regnaudin — C. de Beaubrun — Blanchard — Coypel — P. Sève — Delafosse — Desjardins — Corneille — Raon — Bapt[e] Tuby — Migon — De Sève — C. Audran — B. Yvart — J. Friquet — Rousselet — P. Rabon — Baudesson.

Du samedit 29[e] jour d'Aoust 1676.

Ce jour, l'Académie estant assemblée, deslibérant sur la

disposition des Prix, la Compagnie a résolust de suivre ce qui a esté faict en l'annéeprésédente et a chargé Monsieur *Beaubrun* de choisir semblable mesdaille ou environ.

La Compagnie a proposé de à l'avenir faire diférante classe pour les Prix, sur quoy a esté résolu que le Secrétaire raportera au premier jour un projet de l'acte sur cette proposition[1].

Touschant la manièr de resevoir Monseigneur expliquée en l'acte du mois de Décembre suivant[2].

Le Brun — M. Anguier — Marsy — Girardon — Regnaudin — De Beaubrun — De Sève — Coypel — P. Sève — Blanchard — Delafosse — Desjardins — M. Corneille — Rousselet — Baudesson — Bapte Tuby — J. Friquet.

Du 5e Septembre 1676.

Cejourd'huy cinqe septembre 1676, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *de Marsy* a fait l'ouverture de la Conférance sur le sujet de la pratique et théorie, théorie et pratique qui sont les deux parties nécessaires pour se rendre habile[3].

Du samedit 26e jour de septembre 1676.

Ce jour, l'Académie assemblée, ayant repassé sur les deslibération du présent quartier, a marqué celle qui doivent estre transcrite sur le grand Registre, approuvant et ratifiant toutes selle qui sont escrite.

1. On voit à la suite quatre lignes effacées : « En outre a esté résolut que celuy quy aura..... dans les Prix sera..... de atandre jusques à trois mois avant d'obtenir (au-dessus : ou jusqu'à ce qu'à ce qu'il aist) d'aller à Rome. — Ceste rastue (*sic*) a esté aprouvée. »

2. Ce paragraphe est écrit en marge.

3. Ce petit procès-verbal est sur un morceau de papier, collé au bas du procès-verbal précédent. Celui du 25 janvier 1676 nous fait voir qu'il est également écrit de la belle et grosse écriture de Pierre Rabon.

Deslibérant sur la nomination de Messieur les Adjointz Recteurs, la Compagnie a nomé Monsieur *Marcy* pour exercer dans le quartier suivant en l'absence de Monsieur *Errard.*

Et, quand au jugement des ouvrage pour le Prix, la Compagnie a résolust que l'on convoquera exprèz toute la Compagnie pour y prosèder d'aujourdhuy en huit jour.

Monsieur *de Champagne* a promis à la Compagnie de fair l'ouverture de la Conférance au premier jour sur le tableau des Pèlerins d'Emaüs faict par le *Titien.*

Et sur la plinte quy a esté présentée [que] quelq'un des Professeurs ont manqué aux fonctions de leurs charges, a esté résolut qu'il sera retenu, sur la rémunération de celuy qui a esté défaillant, autant d'escus qu'il a manqué de fois, ce qui s'observera à l'avenir sur tous les Oficiers qui manqueront.

Et, sur ce que Monsieur *Friquet* a prié la Compagn[i]e d'establir quelque personne pour luy estre adjoin en la charge d'enseigner l'anathomie, la Compagnie a résolu que l'on y procédera en la première ocasion.

M. Anguier — Desjardins — Girardon — Regnaudin — Marsy — Coypel — J. B[te] *de Champaigne — P. Sève — Blanchard — Le Hongre — Delafosse — Raon — P. Rabon — B. Yvart — Bapt*[e] *Tuby — G. Rousselet — F. Tortebat.*

Du 14[e] jour de Novembre 1676.

Ce jour, l'Académie extraordinairement assemblée, le sieur *Josèphe Parrocel,* natif de Brignolle, Peintre, a présenté le tableau qui luy a esté ordonné de faire pour sa réception, lequel ayant agréé à la Compagnie, elle l'a resçeu en la qualité d'Académicien, dont il a presté le sermant acoutumé, après avoir satisfaict à tous les ordres d'icelle. — Registré.

Ce mesme jour le sieur *Prou*, Sculpteur, lequel a obtenu un Prix en l'année 1674, a présanté de son ouvrage, supliant la Compagnie de juger, si elle le juge en état de proffiter en l'estude de l'Académie de Rome, de luy en acorder un acte. La Compagnie, recognoissant que led. *Prou* a fait un louable progrès depuis lad. année 1674, a jugé qu'il est en estat de profiter de l'étude de Rome, sy plaist à Monseigneur de l'y envoyer.

Quand à ce qui a esté proposé touschant Mr les Maistre et touschant les Estudiantz qui sont retourné de Rome, la Compagnie a résolus que chaçun d'isceux observera les reiglementz si devant establitz et arres[tés] à leur esgard.

Gaspar Marsy — Perrault — Houasse — M. Anguier — C. de Beaubrun — De Sève — Regnaudin — S. Bernard — L. Ferdinand — A. Paillet — Blanchard — Delafosse — J. Bte de Champaigne — G. Rousselet — B. Yvart — Baudesson — Parrocel — H. Testelin.

Du 20e Novembre 1676.

Ce jour, l'Académie, extraordinairement assemblée pour procéder au jugement des ouvrage présentée pour les Prix de cette année que le Roy a establit en l'Académie, ayant recueilly les avis de la Compagnie[1],

Le tableau marqué B, faict par le sieur *Chéron*, a esté jugé mériter le premier Prix;

celuy marqué C, fait par le sieur *Coèpel*, le second;

Et, pour la Sculpture, le bas-relief marqué E, faict par le sieur *L'Aviron*, a esté jugé mériter le premier Prix;

celuy marqué C, faict par le sr *Jacque Hullot*, pour le second Prix.

Ensuite de quoy la Compagnie a nommé Messr les Officiers en exercisse pour, conjoinctement avec Messr despu-

1. Ici on lit les mots *a jugé*, écrits en trop dans l'interligne.

téz dans les assemblée pressédente, aller rendre les civilitéz de l'Académie à Monseigneur, Protecteur d'icelle, et le suplier très humblement d'honnorer de sa présence la distribution desd. Prix.

Mons[r] *Houasse* a promis de faire l'ouverture de la Conférance le premier samedit du mois prochain.

Le Brun — Du Metz — Coypel — Perrault — Marsy — M. Anguier — Houasse — Girardon — Beaubrun — De Sève — Blanchard — Regnaudin — S. Bernard — Corneille — Lehongre — P. Sève — G. Rousselet — B. Yvart — J. Jouvenet — Baudesson.

Du samedit 28[e] de Novembre 1676.

Ce jour, l'Académie assemblée, a esté raporté que Monseigneur Colbert, ayant faict la grâce à l'Académie d'obtenir du Roy l'approbation des articles de jonction de lad. Académie avec selle de Rome, et ceux pour l'establissement des. Escolle académique dans les diverse villes du Royaume, Monseigneur les ayant envoyé à Monsieur *Le Brun* qui les a présenté à la Compagnie pour signer lesd. articles de Statuts avant de les sceéler, la Compagnie a signé lesd. articles, et, pour exécuter lad. jonction, a esté résolu d'envoier procuration à Monsieur *Errard* pour faire ce qui se treuvera nésessaire en ladite Académie de Rome[1].

G. Marsy — M. Anguier — Girardon — Houasse — C. de Beaubrun — Regnaudin — De Sève — Coypel — Blanchard — Corneille — Raon — J. Friquet — C. Audran — P. Rabon.

Du 19[e] jour de Dessembre 1676.

Ce jour, l'Académie assemblée pour deslibérer sur ce

1. Il y avait ensuite ce paragraphe effacé : « Pour cest esfect le secrétaire a esté chargé de premièrement prier Monsieur Fournier de donner son advis sur la forme de lad. procuration afin de la faire dresser et envoier à Monsieur *Errard*. »

qui ce doit faire et disposer en la réception de Monseigneur Colbert, lorsqu'il se donnera la peisne de venir deslivrer les Prix, la Compagnie a résollust que Messieurs les Oficiers en exercise auront le soin de ranger les ouvrage pour la descoration de la salle et de voir sur le Registre la manièr de randre les sivilité à Monseigneur qui on esté observées en pareille ocasion.

Ce mesme jour, la Compagnie, suivant les Statutz, deslibérant sur l'élection du Directeur, la Compagnée, considérant l'ocurance des affaire de la jonction avec l'Académie de Rome et l'afection que Monsieur *Erard* continue pour l'Académie, la Compagnie a résolu et arresté de continuer mond. sieur *Errard* en la qualité de Directeur et faict une procuration pour luy donner pouvoir de faire toutes les choses nésessaire pour l'exécution des Lestre du Roy et articles de lad. jonction.

Le Brun — G. Marsy — Regnaudin — M. Anguier — Girardon — C. de Beaubrun — De Sève — S. Bernard — L. Ferdinand — Coypel — Blanchard — P. Sève — Le Hongre — Raon — Houasse — C. Audran — P. Rabon — P. Monier — F. Tortebat — G. Rousselet.

Du 26e jour de Descembre 1676.

Ce jour, l'Académie extraordinairement assemblée, Monsieur *Le Brun* a dit que, suivant l'arresté de l'assemblée pressédente, il avoit esté, acompagnée de Messieurs les Recteures et Officiers en exercisse et d'un Conseiller Proffesseur, en l'Hostel de Monseigneur Colbert pour le suplier de donner son jour de commodité pour faire l'honneur à l'Académie de deslivrer aux Estudiantz les Prix que le Roy y a estably et que Monseigneur avoit arresté ce jour, suivant quoy il avoit faict convoquer la Compagnie et avoit le matin resçeu parolle de tenir toutes choses preste pour trois heurs précise apprès midy, en laquelle heur la Compagnie, s'estant rendue en la salle, estant advertie que Monsei-

gneur arivoit, Monsieur *Le Brun*, avec les Proffesseurs et Anciens Conseillers, ontz esté sur le degré le recevoir et, l'ayant conduit par la salle de la géométrie, il a considéré les ouvrage des Estudians et ensuite est entré en la grande salle où il a trouvé les ouvrages expossèz pour les Prix, et, après les avoir examinéz, il a pris séance au siège principal, faisant mettre à sa droite Monsieur *Le Brun* et ensuitte les Offissiers de l'Académie selon leurs rand, et à sa gauche Messieurs Du Metz, Perrault et autres Amateurs et Conseiller honnorèr, après quoy il a demandé l'acte du jugement desd. ouvrages pour les Prix de l'Académie, ce qui luy a esté représenté par le Secrétaire, et, l'ayant approuvé, il a deslivré les prix à chacun des Estudiants selon leur ordre, puis a entendu le rapport des extraitz en substance des Conférances qui ont esté tenuè ceste année, de quoy il a tesmoigné d'estre satisfait et s'est levé, estant survenu quelque occasion qui a empesché de faire en sa présence la corection des ouvrage des aspirantz au Prix selon l'usage acoutumé.

Le Brun — M. Anguier — Girardon — De Sève — Beaubrun — Blanchard — Regnaudin — A. Paillet — J. Bte de Champaigne — Houasse — P. Sève — J. Jouvenet — Bapte Tuby — Raon — J. Friquet — B. Yvart — P. Rabon.

JEANVIER 1677.

Du 2e jours de Jeanvier.

Ce jour, l'Académie assemblée, repassant sur les deslibération du quartier pressédant, la Compagnée a marquéz celles quy doivent estre transcrite sur le Registres et a confirmé les règlements passé par deslibérations dans l'année pressédente pour estre mis au rang des Statutz.

Ce mesme jour a été faict lecture de la Commission pour l'establissement de l'Escolle académique en la Ville de Lion, commestant à cest esfect Monsieur *Blanchet* et *Coysevaux* pour faire tout ce qui sera nésessaire aud. établissement. L'Académie a admis mond. sr *Coysevaux* en la qualité de Proffesseur et a signé lad. Commission, dont coppie deme[u]rera dans le présent Registres [1]. — Registré.

Le Brun — C. Audran — Girardon — Beaubrun — De Sève — Marsy — Regnaudin — P. Sève — Raon — Bte Tuby — J. Jouvenet. — Blanchard— G. Rousselet — P. Rabon — J. Friquet.

Du samedit 30e Jeanvier 1677.

Ce jour, l'Académie assemblée, — sur ce qui a esté représenté que Monsieur Fournier a pris beaucoup de soins pour les affaires de l'Académie et qu'elle estoit obligée de luy en tesmoigner quelque reconnoissance, ne pouvamt

1. Cette copie ne s'y trouve point.

selon la règle des Statuts qui ne permette pas de tirer des ouvrages de réception aucune chose pour en disposer en quelque ocasion que ce soit — la Compagnie, pour satisfaire aux reconnoissance qu'elle veut bien faire[1] à Monsieur Fournier, chacun de la Compagnée volontairement a promis de donner quelque chose en son particulier. — Registré.

Ce jour Monsieur *Rousseau*[2] a supplié la Compagnée d'acorder à Monsieur *Alegrin*, outre le temps qui luy a esté ordonné, quelque mois pour achever l'ouvrage destinée pour sa réception, sur quoy luy a esté acordé de nouveau l'espace de trois mois.

Monsieur *Florant Richard de La Mare*, Peintre, a présenté les ouvrages qui luy ont esté ordonnée pour sa réseption, lesquelles ayant esté approuvée, l'Académie a resçeu led. Sieur *De la Mare* en la calité d'Académicien, ayant satisfaict à toutes les choses prescritte, a resçeu de luy le serment acoutumé et ordonné de luy expédier les provisions nésessair. — Registré.

Monsieur *Regnaudin* a promis de faire l'ouverture de la Conférance sur les observations qu'il fera sur la figure de Gladiatteur.

A esté arresté de plus que les Estudiantz qui ont obtenu des Prix seront tenus de laisser leurs desseins pour estre examinés par les Ofissier en exercisse.

Le Brun — C. Audran — M. Anguier — Girardon — Marsy — Beaubrun — De Sève — P. Rabon — Regnaudin — Jn Bte de Champaigne — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — Houasse — F. Delamare — Raon — J. Jouvenet — Bapt. Tuby — J. Friquet — B. Yvart.

---

1. Il y avait d'abord : « que l'Académie doit ».
2. On avait d'abord écrit par erreur « *Algrin* ».

Du samedit 6e jour de Février 1677.

Ce jour, l'Académie assemblée, après s'étre entretenue en la Conférance, ouverte par Monsieur *Regnaudin* sur le sujet du Gladiateur, estant proposé que le sieur *Poersson*, filz de desfund Monsr *Persson*, vivant Recteur en lad. Académie, desiroit présenter de son ouvrage pour prier l'Académie de l'examiner et juger sy elle le treuve cappable d'estre resçeu en la qualité d'Académicien,

La Compagnie ne pouvant, suivant les deslibérations arestéez si desus, en mars 1676, et l'usage acoutumé, deslibérer sur aucune afaire en des jours de Conférance, a veu le tableau dud. sr *Poersson*, et a remis au premier jour d'examiner led. ouvrage et d'en deslibérer.

Ce mesme jour Monsieur *Le Brun* a représenté à la Compagnée que des Messieurs Peintre et Sculpteur de Reinse luy avoient escrist pour luy demander la permission d'establir une Escolle académique en lad. Ville de Reinse. La Compagnie, ayant veu la lestre qui a esté escrite à Monsieur *Le Brun*, signée *Jean Hellart*, a résolut que ses Messieur qui desire faire cette establisement feront connoistre à l'Académie leurs cappacité, avand de deslibérer sur ce sujet.

Le Brun — P. Sève — Girardon — C. de Beaubrun — Regnaudin — De Sève — Coypel — Blanchard — Loyr — M. Corneille — Raon — Delafosse — Houasse — Bapte Tuby — J. Jouvenet — P. Monier — P. Rabon — B. Yvart — J. Friquet — Hérault.

Du 13e jour de Febvrier[1] 1677.

Ce jour, l'Académie estant assemblée extraordinairement, Monsieur *Coiseveaux*, desputéz pour l'establissement de l'Escolle académique, a présanté une lestre de Messieurs ses colègue, par laquelle ses Messieurs de Lion remercie

1. On avait d'abord écrit : Septembre.

l'Académie de ce qu'elle leurs a procuré l'establissement desd. Escolles académique et luy rende contte de ce qu'ilz ont faict sur la coppie des Lestre-patente qu'elle leur a envoyé[1], la supliant de leurs donner ses advis sur le projet de l'ordre qu'ils ont penssés d'establir et de treuver bon que ceux qui desireront estre resçeus en leurs Compagnie s'adresse premièrement à l'Académie pour obtenir son agréement, promètans de se soubmètre aux ordre qu'il plaira à l'Académie de leur donner. Sur quoy l'Académie a tesmoigné ses civilitéz à Monsr *Coisveaux* et a chargé le Secrétaire de faire responce à [la]dite lestre de la part de l'Académie et tesmoigner son agréement sur l'ordre qu'ilz ont panssé d'establir. — Registré.

Ce mesme jour le sieur *Charle Poersson,* filz de desfuntz Mr *Poerson,* vivant Recteur de l'Académie, a présenté un tableau, faict de sa main, représentant la fable d'Yo, priant la Compagnie d'agréer sa présantation. L'Académie, ayant examiné led. ouvrage, a aprouvé sa présentation et luy a ordonné de faire un tableau de la grandeur ordinaire sur le sujet qu'il rescevra de Monsieur *Le Brun,* lequel il raportera [dans] six moix à compter du jour que son dessein sera agréé. Monsieur *Le Brun* a proposé pour sujet de son tableau la Protection du Roy sur la jonction de l'Académie de Rome avec l'Académie Royalle de Paris.

Le Brun — P. Sève — M. Anguier — P. Rabon — Girardon — Marsy — De Beaubrun — Bapt^e Tuby — Loyr — De Sève — S. Bernard — Baudesson — Regnaudin — L. Ferdinand — Monier — Coypel — Raon — A. Paillet — H. Mauperché — J. B^te de Champaigne — Blanchard — J. Friquet — J. Jouvenet — Coyzevaux — Delafosse — Lehongre — B. Yvart — C. Audran — Tortebat.

---

1. On a effacé : « par le project qu'ilz ontz envoyé à l'Académie. »

tablisement de lad. Escolle académique, l'Académie a resçeu lesd. sieur *Hellart* et *Lacroix* en qualité d'Académicien en lad. Escolle académique de Reince, en quas que led. establissement se fasse, ordonnant au Secraitèr d'aporter au premier jour un projet de la Lestre de provision quy leur sera donnée.

A esté arresté, pour le sujet du Prix, que l'on continuera la suite du présédent.

En se jour le sieur *Pœrsson* a présenté le dessein quy luy a esté ordonné, sur quoy luy a esté dit de travailler à son tableàu de réseption.

Le sieur *Rabon* filz a présenté un tableau, lequel ayant esté examiné, la Compagnée a agréé sa présantation et luy a ordonné d'aporter dans le mois son exquise sur le sujet qu'il rescevera de Monsieur *Le Brun*.

Le sieur *Granier*, Sculpteur, a faict voir de son ouvrages, dont la Compagnée estant satisfaite a agréé sa présantation et luy a ordonné de faire le portrait du Roy en buste de marbre.

Le Brun — Jn Bte de Champaigne — M. Anguier — Girardon — N. Loyr — Beaubrun — De Buyster — De Sève — G. Marsy — Regnaudin — L. Ferdinand — S. Bernard — A. Paillet — Coypel — P. Sève — Raon — Houasse — P. Rabon — J. Jouvenet — G. Rousselet — C. Audran — B. Yvart — J. Friquet — Israel Silvestre — Baudesson — G. Edelinck.

Du 11e Avril 1677.

Ce jour, l'Académie assemblée s'estant entretenue en la Conférance, ouverte par Monsieur *de Champagne* sur le tableau du *Guide* représentant une Magdeleine pénitente à mi-corps, Monsieur *Lepautre*, Desseignateur et Graveur, a prié la Compagnie de le rescevoir en qualité d'Académicien. La Compagnée, connoissan le mérite et la capacité

dud. sieur *Lepautre*, l'a resçeu en lad. qualité, aux charges ordinaires à ceux de sa profession, de quoi il a presté le serment acoutumé.

Ce mesme jour, sur la proposition quy a esté faicte que le sieur *Jumelle* suplioit la Compagnée d'agréer qu'il présentât de ses ouvrages pour estre examinée, l'Académie, connoissant desjà sa capasité, l'a resçeu en sa protection, sependant qu'il achèvra l'ouvrage qu'il a commanssé pour luy présenter et qu'il rendra ses civilitéz à la Compagnée, de quoy luy sera donné certificat par le Secrétaire.

En ceste assemblée, Monsieur *Beaubrun* a prié la Compagnie d'agréer qu'il rende ses compte de l'année présédente. La Compagnie a aresté de se trouver à l'Académie le jeudi d'après les festes de Pacque, et pour cest esfect l'on mendera ceux auquel appartient de s'i treuver.

Le Brun — N. Loyr — M. Anguier — Girardon — De Sève — De Beaubrun — Blanchard — A. Paillet — Desjardins — Bapt^e Tuby — Jan Le Pautre — J. B^te de Champaigne — B. Yvart — Raon — Lehongre — Gérard Edelinck — Coysevaux — M. Corneille — P. Rabon.

Du 24e Avril 1677.

Ce jour, l'Académie assemblée, sur ce qui a esté représenté que Monsieur *Coyzeveaux*, Sculpteur, Professeur en l'Académie, a faict le portraict de Monseigneur Colbert en un buste de marbre, lequel a tèlement réussit que mond. Seigneur en est très satisfait et qu'il est de l'honneur de l'Académie de prier Monseigneur d'agréer de rescevoir led. portraict pour une marque de ses reconnoissance, l'Académie, aprouvant ceste proposition, a résolu d'aller au premier jour rendre ses civilitéz à mond. Seigneur, nommant pour cet esfect Messieurs les Recteurs Officiers en exercisse, deux Professeur, deux Conseillers Professeurs et deux

Conseillers Académiciens, arestant que mond. Sieur *Coyzeveaux* sera payé des deniers de l'Académie.

Ce mesme jour Messieurs Commisaire desputéz pour l'examen des compte de Monsieur *Beaubrun* den son employ de l'année 1676, ont rapporté qu'ayant veu et examiné lesd. compte, article par article, ils on treuvé que la Recepte monte à cinq mil sept cens soixante et une livres quatre solz, et la Despense à la somme de cinq mil quatre cens trente six livres deux solz, qu'ainssy reste entre les mains de Monsieur le Trésorier la somme de trois cent vingt-cinq livres deux solz. L'Académie a aprouvé et ratifié led. compte, acquitant et deschargeant led. sieur *Beaubrun* des despence y contenue.

Le Brun — Girardon — N. Loyr — M. Anguier — Charles de Beaubrun — De Sève — S. Bernard — Regnaudin — Coypel — Raon — Houasse — J. Migon — P. Rabon — F. Tortebat — C. Audran — Coyzevaux — J. Friquet — H. Testelin.

Du vingt-neuf May 1677.

Ce jour, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, sur les diverse propositions qui ont esté présentée, la Compagnie en a remis la résolution au jour suivant qu'ele s'asemblera.

Girardon.

Du vingt-six Juin 1677.

Ce jour, l'Académie, estant assemblée à l'ordinaire, ayant repassé sur les deslibération du quartier présan, les a aprouvéz.

Ce mesme jour sur les plinte que quelques voisins ont présentées à Messieurs les Oficiers en exercisse que quelque nombre des Estudians de l'Académie leurs avoient faict insulte en leurs boutiques, dès trois heurs du matin, les outragent de coups et de parolle, a résolu que ceux qui

sont acusé et que l'on poura connoistre demeureront interditz de l'entrée de l'Académie, jusqu'à ce qu'ils ce soient purgéz de cette acusation, ordonnant que les Protecteurs desd. Estudians auront soin d'en donner advis à leurs parantz.

Il a esté résolutz en outre que la deslibération de l'Académie touchant le port des espée par les Estudiantz sera observée et afichée de nouveau en la salle de l'Escole.

Le Brun — Girardon — A. Paillet — M. Anguier — De Sève — De Beaubrun — Regnaudin — Coypel — F. Tortebat — Lehongre — Blanchard — P. Rabon — J. Migon — B. Yvart — Houasse — Monier — Edelinck.

Du trois^e^ jour de Juillet 1677.

Ce jour, considérant que la Compagnie n'a pas esté convoquée à l'ordinair, a esté résolut de remètre la Conférance au jour suivant; que l'on advertira par billetz que Monsieur *Friquet* en fera l'ouverture par quelque remarque sur l'anatomie.

M. Anguier — E. Lehongre — Girardon — De Beaubrun — Regnaudin — J. Friquet de Vaurose.

Du dernier jour de Juillet 1677.

Ce jour, l'Académie assemblée, a esté présenté diverse deseins et modelles que les estudiantz qui aspire au Prix ont faict.

La Compagnie a résolut qu'ilz travailleront insèsamentz aux ouvrages quy leurs sont ordonnéz pour ce sujet, pour avoir faict à la fin de Septembre.

Ce mesme jour Mademoiselle *Strésor* a présenté un petit tableau de mignature, qu'elle a donné à l'Académie en faveur de sa réception.

M. Anguier — Lehongre — Girardon — De Sève — A. Paillet — Coypel — Blan-

chard — M. Corneille — F. Tortebat — P. Monier — J. Friquet de Vaurose — P. Raon — Baudesson — G. Edelinck.

Du 7ᵉ Aoust 1677.

Ce jour, l'Académie assemblée, sur ce qui a esté raporté que diverse Estudians avoient entrepris de s'assembler pour tenire une Escolle académique contre les Ordonnance de l'Académie et sans avoir esgard aux desfence quy en ont esté si devant faicte par des Arrest autantique, en vertu desquelz on oroit peu les punir par enprisonne[me]nt de leurs personnes, mais, pour tesmoigner l'inclination favorable que l'Académie a pour ses Eslèves, on c'est contanté de les avertire de leurs fautes, faisant imprimer un Arrest donné en pareille ocasion, pour le rendre publique afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, remettant à cette assemblée d'en juger ce qu'elle treuvera bon;

L'Académie, considérant que led. Estudiantz, aussy bien que le modèle, nommé Francisque, Italien, n'ont pas comis cette faute par hignorance, n'estant pas la premièr fois qu'ils en ont esté repris, a ordonné que ledit modelle sera exclus de l'Académie, et, s'il retumbe en pareille entreprise, l'on exercera sur luy les peines portée auxd. Arrest, et, à l'esgard des Estudiants, qu'ilz seronts descheux des grâces qu'ilz ont peu avoir obtenu si devant en l'Académie, de l'entrée de laquelle ilz demeureronts interditz jusque à ce que leurs Protecteurs ayent obte[n]u de la Compagnie leur rétablisement.

Ce mesme jour, les sieurs *Jean Hellart* et *De Lacroix*, qui ont si devant obtenutz la qualités d'Académiciens pour establire une Escolle académique en la ville de Reins, se sont présenté et on presté le serment acoutumé, en présance de la Compagnie, laquelle a ordonné au Secrétaire de leurs deslivrer leurs Lestre de provision avec la Comision pour avoir pouvoir d'establir ladite Escolle académique, en lad. Ville de Reinse seulement, en s'asujetissant à

l'observation des Status de l'Académie et à tous ses ordres.

Le Brun — M. Anguier — Marsy — Girardon — C. de Beaubrun — De Sève — S. Bernard — Regnaudin — Blanchard — Coypel — Houasse — J. Migon — P. Monier — Bapt^e Tuby — E. Lehongre — B. Yvart — F. Tortebat — Baudesson — P. Rabon — J. Friquet de Vaurose — Jean Hellart — Pierre Sarazin — Isaac de la Croix.

Extrait des Registres des deslibérations de l'Accadémie Royalle de Peinture [*et*] *Sculpture, du samedy septième Aoust 1677.*

Sur ce qui a esté représenté à l'assemblée qu'au préjudice des deffences faictes par Sa Majesté, par son Arrest du Conseil d'Estat du 24 Novembre 1662, Lestre-patentes, Statuts et Règlemens de l'Accadémye, vériffiés en Parlement, certains Estudians, et mesme quelque Académicien de la Compagnie, ne laissoient pas de s'ingérer de faire une espèce d'Escolle et de tenir des assemblées, où ils se servoient de l'un des modelles de lad. Académye, sans aucun ordre, permission ny consentement d'icelle, lesquelles assemblées se font, non seulement certains jours de la sepmaine, mais encore tous les jours de festes et dimanches, à quoy il est nécessaire de remédier — cette affaire mis en delliberation, lad. Accadémye a arresté que lesdits Arrest, Statuts et Règlemens seront éxécutéz selon leur forme et tenneur, et pour cest effect sera led. Arrest du Conseil d'Estat du 24 Novembre 1662 leu et publié, l'Escolle tenant, et coppie d'icelluy baillé à chacun des Accadémiciens, et en conséquence fait deffences à tous Estudians et tous autres Accadémiciens de faire aucunes assemblées pour s'y servir du modelle, soit les jours des dimanches, festes, qu'autres jours, sous quelque prétexte que ce soit, sans l'ordre et consentement de lad. Accadémye, aux peines

portées par led. Arrest, qui sera, en cas de contravention, éxécuté par les Officiers en exercice. Et pour la contravention qui a esté faicte par lesd. Estudians aussy bien que par le modelle, nommé Francisco, Italien, l'Accadémye a ordonné et ordonne que led. modelle sera et demeurera exclus de l'Accadémie et lesd. Estudians descheus des grâces qu'ils ont pu avoir obtenu jusques à ce jour et demeureront interdicts jusques à ce que, leurs Protecteurs ouys, en ayt esté autrement dellibéré et pourveu à leur restablissement, et, affin que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorence, sera led. Arrest du Conseil d'Estat dud. jour 24 Novembre 1662, avec le présent Règlement, affiché en lad. Escolle et autres lieux de ladite Accadémye, et partout ailleurs où besoing sera, pour estre observéz et exécutéz selon leur forme et tenneur.

M. Anguier — G. Marsy.

En l'année 1672 l'Académie, se santant obligé de tesmoigner ses recognoissance à la mesmoire de Monseigneur Séguier, vivant Chancelier de France[1], elle résolut de faire sélébrer une pompe funèbre[2] et, comme ce dessein ne se pouvoit exécuter sans beaucoup de despence, il fut résolut en une assemblée que chacun de la Compagnnie contribueroit de son ouvrage et de quelque argent, ce qui fut consenty unanimement de toute la Compagnie. Il n'y eut que le sieur *Jalliot* qui refusât cette contribution, disant par plusieurs fois à l'Huisier de l'Académie, quy estoit chargé d'en faire la récolte, qu'il n'estoit pas obligé de rien payer pour la

1. « Et reconnoissant les grâces qu'elle en avoit reçeue, estant celuy qui a favorisé son establisement et faict plusieurs grâces singulières. »

2. « Sélébrer un service, acompagnant la représentation de son serqueulle de quelque descoration extraordinaire et qui respondît à un si digne sujet ».

recognoissance des biensfaits que quelque particulier[1] en avoit resçeu de Monseig^r Séguér, ce qu'il exprima avec des parolle injurieuses[2], ce qui estant raporté en une assemblée du 12e jo. de Mars 1672, en laquelle il avoit refusé de ce treuver, ayant dit avec mesprix qu'il renvoieroy sa Lestre de provision sy on vouloit luy randre son ouvrage, sur quoy l'Académie arrestat qu'il seroit sommé de ce trouver en la prochaine assemblée pour ce purger des accusation faite contre luy, où, au lieu de se présenter, il envoya une lettre[3] le 19 mars 1672.

En l'assemblée suivante du 26e du mesme mois, le sieur *Jalliot* ce présantat en l'asemblée, faisant un désaveu de sa lestre et en demandant excuse, sur quoy la Compagnie remis de deslibérer à huitaine.

Le 2e avril suivant l'Académie, reprenant la deslibération sur le désadveut du sieur *Jallot,* résollut de faire un acte de son désaveut, lequelle il signeroit, ce qui fut éxécuté le mesme jour.

Le 6e octobre 1673, le sieur *Jalliot,* s'estant treuvé en l'asemblée, intèrompit les deslibérations par un discours insollant, plains de collèr et d'invective[4], disant qu'il vouloit qu'on retractât l'acte de son désadveu, fait au mois d'Avril, qu'on luy avoit faict signer par surprise, celuy[5] qui y présidoit estant son juge et sa partie, ce qui obliga la Compagnie de faire retirer ledit *Jallot* pour deslibérer sur son emportement, et après avoir examiné ledit acte et faict rentrer ledit *Jallot,* M^r *Le Brun* s'estant retiré, seluy qui y pré-

1. Il y avait d'abord : « que Monsieur *Le Brun* ».
2. Le ms. ajoute sous une rature : « contre la mesmoire de Monsieur le Cancelier et contre l'honneur de Monsieur *Le Brun.* »
3. De même : « une lestre incivil ».
4. De même : « contre Monsieur *Le Brun,* qui y présidoit, et blessant la mesmoir de Monsr le Chancelier. »
5. De même : « M^r *Le Brun.* ».

sidoit en son absence remontra avec douceur audit *Jallot* que son procédé estoit trop viollant contre l'honneur de l'Académie en inguriant la personne qui pocédoit la premièr charge, jusque mesme dans le siége, luy fit lire l'acte dont il demandoit la rétractation, luy faisant remarquer l'indulgence que l'Académie avoit pour luy, l'exortat de rentrer en son devoir et de s'excuser envers l'Académie[1], de quoy ledit *Jallot* fit mesprix et continua ses emportemens[2], persistant à dire qu'il vouloit que ceste acte fût rétracté, sur quoy l'Académie, ·l'ayant faict retirer et voyant que l'heur ne permètoit pas de deslibérer, remy au mardy prochain.

Le 10ᵉ octobre, l'Académie estant assemblée généralement, où led. *Jallot* refusa de ce treuver, après avoir examiné tous les acte des assemblée présédente et les infractions et emportement dud. *Jallot*, aresta qu'il seroit destitué de l'Académie, sa réception anulée, son nom rayé des registre et que son ouvrage seroit ostée de l'Académie et donnée pour demeurer perpétuèlement à l'église de l'Hôpital des Petite-Maisons, ce quy luy seroit denoncé[3].

Sur la fin de l'année 1675, Monsieur *Le Brun*, ayant resçeu quelque mécontentement en l'Académie par les intrigue de quelques particuliers mal affectionnéz, résolut de s'en retirer, ce qui causa de l'émotiòn en la Compagnie, la plus seine partie s'employant pour le retenir, et au contrair ceux qui estoit mal intantionnéz fèsoient leurs posible pour l'ègrir d'avantage.

Au mois de Descembre de la mesme année, il fust

1. De même : « tant envers l'Académie qu'envers Monsieur *Le Brun.* »

2. De même : « contre l'un et l'autre. »

3. En bas de cette page on lit, écrit en travers : « Du 30 Descembre 1675; lestre getée dans l'Académie; aresté de la mestre au feu », et le nom Jaillot écrit d'une autre encre en plus grosses lettres.

jeté une lestre, d'un caractère contrefait, adressente à Messieur de l'Académie. Ceste lestre fut ramassée par une personne de la Compagnie, qui l'emportat par curiosité pour la lire en son particulier, et, la voyant injurieuse contre Monsieur *Le Brun,* ne voulu poin en estre le porteur. C'est pourquoi, l'ayant recachetée, il escrivit avec du crayon rouge commant il l'avoit trouvée et la reportat au mesme endroit, d'où, l'Huisier de l'Académie l'ayant prise, elle fut montrée à Monsieur *Le Brun,* qui jugat à propos de la faire lire dans une assemblée du 30 Descembre, où il fust aresté qu'elle seroit mise au feu sur l'heur mesme, ce que le Secrétaire ayant préveu, il en avoit fait faire une coppie laquelle il brula, retenant l'original, pour tascher, dans l'ocasion qui se pouroit rencontrer, d'en recognoistre l'auteur.

En 1677, quelque nombre de jeunes Estudians ayant entrepris de poser un model entr' eux en un lieu emprunté, contre les Ordonnances du Roy et le Règlement de l'Académie, Elle se creut obligée de mettre en éxécution un Arest du Conseil d'Estat, du 24 Novembre 1662, donné contre de telle entreprise, et[1], par deslibération du 7e Août, elle aresta que le model, quy avoit servy lesd. Estudians, seroit exclu de servir l'Académie, et les Estudiantz, quy étoient tumbé en ceste contravention, descheus de ses grades et interdis, jusqu'à ce qu'il fust pourveu à[2] leurs restablissementz. Cet aresté et led. Arrêté du Conseille d'Estat furent affichéz dans les lieux de l'Académie et particulièrement à la porte de la rue, afin qu'à l'avenir personne n'en prétandît cause d'hinnorance.

Le lendemain on treuva attaché à lad. porte, au desous de lad. deslibération de l'Académie, un libelle

1. On lit sous une rature: « et, pour le fair avec dousseur ».
2. De même: « qu'il pleû à l'Académie de pourvoir à ».

escrist à la main mesnassant le Directeur d'icelle d'estre noirssy de coup, sy il ne fèsoit oster ladite deslibération ;

En mesme temp affiché en deux endroiz de la rue une pasquinade, où estoit dessigné à la plume un corp mutillé, avecq quelque ligne escriste à la main au dessous.

L'on a soubsonné un nomé[1] *Basset*, Peintre, d'avoire fait le dessain dudit pasquin, de quoy aussy il c'est vanté à quelqu'un de ces camarades ; ce nommé *Basset* estoit nouvèlement retourné de Rome, où il s'estoit retiré apprès avoir esté interdit de l'Académie pour avoir fait quelque libelle difamatoire.

Il est à remarquer que le billet de menasse contre le Directeur de l'Académie est escrist d'un caractèr qui resemble fort à celuy de la lestre jetée en l'Académie au mois de descembre 1675, que l'on creu dès lor ne pouvoir procéder que de la part de *Jaillot*. Les ligne, mise au dessous du pasquin, ressemble à quelques escritz saisis dans le cofre de *Jaillot*, de sorte que l'on peut croire vraysemblablement que *Jaillot* a esté d'intèligence avec le nomé *Basset* pour faire la pasquinade et le billet menassant le Directeur de l'Académie, d'autant que *Jaillot*, depuis sa destitution[2] n'a peu s'empescher de jeter quelque marque de ses ressentimentz contre elle dans tous les rencontre de brouillerie qu'il y a peut apersevoir, s'ataschant à tous ceux quy luy ont paru mal affectionnés pour desclamer contre elle, abusant de son silance et de l'impunité est tombé jusque à faire imprimer le libelle dont est question.

---

1. De même : « Un jeune homme. »
2. De même : « depuis sa destitution de l'Académie. »

[*Mémoire de Simon Jaillot*]

A Monsieur le Lieutenant-Général de Police et Messieurs du Nouveau-Chastelet

Suplie humblement *Simon Jaillot*, sculpteur, disant qu'ayant toujours donné son application à la sculpture, il n'ose dire qu'il a esté assez heureux pour y reüssir, puisque le succès que Dieu a donné à ses Ouvrages[1] et à son Industrie luy a attiré le plus grand malheur quy soit peut estre jamais arrivé à un homme de sa Profession; il espère, Messieurs, que vous connoistrez ceste vérité et le mérite de sa cause, et que vous luy ferez la justice qu'il doit attendre, en donnant vostre attention aux faicts qu'il vous supplie d'examiner, que vous trouverez très véritables pour les preuves qui résultent des pièces produites au procès.

Ses Ouvrages luy ont attiré dans Paris l'estime de la plus grande partie des habiles gens et la jalousie de quelques uns; c'est le sort de ceux qui se distinguent dans chaque Profession.

En l'année 1661, le 28 de may, il fut reçeu de l'Académie de Peinture et de Sculpture; son chef d'œuvre[2], quy est un Crucifix, y fut placé avec éloge.

En 1662, Celuy à qui l'on a donné le premier rang parmy les Peintres de ce temps pour ses ouvrages, mais qui le tient beaucoup plus par ses richesses et par son crédit, lui commanda un crucifix. Le Suppliant le luy fit avec application et le luy présenta avec la déférence d'en passer pour le prix à ce qu'il luy plairoit d'en donner; le Suppliant n'en apprenant aucune nouvelle, alla dix mois après le redemander; on le luy rendit, et peu de jours ensuite il le vendit à un autre. Peu de temps après, celuy quy l'avoit comandé l'envoya rede-

1. Nous suivons les grandes lettres de la pièce imprimée, in-fol. de 2 pages.
2. Au sens de son morceau de réception.

mander et en fit offrir cinquante écus; le Suppliant fit réponse qu'il estoit fasché de ne pouvoir le donner, et qu'il l'avoit vendu cent escus, croyant que l'on 'en vouloit plus.

Depuis ce temps là le Suppliant s'apperçut bien que cet homme, qui estoit puissant dans ceste Compagnie, luy suscitoit plusieurs affaires sans fondement jusqu'à ce qu'enfin en l'année 1673, par le plus sensible affront qui puisse estre faict à un homme d'honneur, il fit rayer son nom du Registre de l'Académie et ordonna que le Crucifix, qui avoit esté donné pour chef-d'œuvre, fust porté aux Petites-Maisons.

Depuis une injure si cruelle, le Suppliant n'a pensé qu'à satisfaire le public, qui, n'estant pas dans les sentimens d'un particulier, n'a pas laissé de rechercher avec empressement les Ouvrages auxquels il a continué de s'appliquer; mais, lorsqu'il estoit uniquement occupé à son Ouvrage, il a esté assez malheureux d'avoir esté enlevé le 23 jour de Juin dernier et conduit à la Bastille, où il a esté mis et traité comme un criminel d'Estat, sans qu'il ait pu obtenir la consolation de voir qui que ce soit, ny de parler à personne, ny de se servir d'aucun conseil.

En mesme temps qu'il fust arresté, on apposa le scellé dans sa chambre, et on y laissa garnison; le scellé fut ensuite levé par le Commissaire Picard en présence de vous, Monsieur, et de Monsieur Robert, Procureur du Roy, et vous fistes faire une exacte recherche dans tous les coffres, armoires, cabinets et cassettes, tant du Suppliant que de son frère. Il n'y fut trouvé aucune chose quy soit contre le service du Roy, et du[1] respect qui est dû à Sa Majesté, ny contre quy que ce soit. Ses amis, estant parfaictement assurez de son innocence, présentèrent quelques Placets

1. Il faudrait *le*.

au Roy en son nom, et, estant persuadez que celuy quy luy suscitoit cette injure luy avoit assurément imposé des crimes dont il n'estoit pas capable, ilz se sont appliquez à demander uniquement à Sa Majesté qu'il lui pleust ordonné que son procès luy fût fait incessamment.

Le Roy, qui n'est pas moins véritablement grand par les sentimens que Dieu luy a donnés de faire justice au moindre de ses Sujets que par les autres incomparables qualitéz qui le rendent la gloire de son Siècle et l'exemple de tous les Roys, reçeut favorablement les Placets qui luy furent présentéz au nom du Suppliant et ordonna par un Arrest du Conseil d'En haut que le procès du Suppliant fût incessamment fait par vous, Messieurs, comme Juges souverains en cette partie. En vertu de cet Arrest le Suppliant a esté interrogé plusieurs fois par vous, Monsieur, et l'on luy a et présanté plusieurs témoins. Par son interrogatoire et par la confrontation des témoins, il a reconnu que ses ennemis, n'ayant pas trouvé d'autres moyens pour le perdre, ont prétendu le convaincre d'avoir composé un Libelle contre l'Académie de Peinture et Sculpture, et dans lequel celuy, qui est sa partie véritable, mais secrette, se croit le plus mal traité.

Ce considéré, Messieurs, attendû que le Suppliant offre de se justifier et faire voir qu'il n'est point l'auteur dudit Libelle, mesme que tous les témoins qui ont esté entendus contre luy sont des gens apostéz et dépendans de celuy qui est sa véritable partie, il vous plaise ordonner qu'il luy soit donné un conseil auquel toutes les pièces du procès seront communiquées, pour telles conclusions que de raison.

Et vous ferez bien.

Monsieur Petitpas, Rapporteur.

Du 28 Aoust 1677.

Ce jour, l'Académie assemblée, les afaire ont esté remise au jour suivant.

M. Anguier — G. Marsy — H. Testelin.

Du 18e Septembre 1677.

Ce jour, l'Académie assemblée, Messr les Protecteur de certains Estudians ayant demandé à l'asemblée qu'i lui pleût proséder à leur restablisement et lever l'interdiction contre eux prononcée par l'aresté du samedy septième Aoust dernier, sur la faute par eux commise, s'estant assembléz pour tenir le modèle contre les Ordonnances de l'Académie, les soubmètant à la corection de la Compagnie et, en mesme temps, le nomé Francisco, Italien, ayant demandé à rentrer en l'exercisse de modelle, dont il a esté exclues par le mesme arresté, suppliant la Compagnie qu'il luy plaise le vouloir excuser et pardonner, l'Académie a arresté que les pressédentes deslibérations demeureront entier comme irrévocables, et néantmoin a reçeu les soubmissions desd. Estudians, leur pardonnant pour cette fois seulement. Ce faisant, a levé l'interdiction, contr'eux prononcée, à la considération de Messr leurs Protecteurs, et à l'esgard dud. Francisco, modelle, après que la Compagnie l'a admonesté de ne plus contrevenir aux Statutz et Règlementz d'icelle, et qu'elle luy a enjoint de n'entrer plus à l'Académie avec l'espée, permet aud. Francisco continuer l'exercisse de modelle en la manièr acoutumée, auquel esfect elle luy a faict la grâce de le rétablir, fait deffence tant auxd. Estudians qu'aud. modelle de récidiver, soubz les peines portée par led. Arrest du Conseil, Statutz et Règlementz et deslibérationtz de la Compagnie, qui seront en outre exécutéz selon leurs forme et teneur et sur plus grande peine s'il y eschet, ce quy leurs a esté à l'instant prononcée.

Ce mesme jour, l'Académie, repassant sur les deslibérations du quartier, les a confirméz.

Et semblablement, ayant esté raporté quelques articles de Règlementz qui n'ont pas esté exactement observéz, la Compagnie, en les confirmant, a arresté que, dans les ocurance des afaire qui regarde chacune desdits articles, le Secrétaire aura le soin de les représenter pour y estre adjouté ou modifié selon que l'Académie, généralement assemblée, le jugera appropos.

M. Anguier — Desjardins — Girardon — Loyr — G. Marsy — C. de Beaubrun — S. Bernard — S. Blanchard — A. Paillet — Coypel — Delafosse — Lehongre — Baudesson — J. Jouvenet — C. Audran — J. Migon — Friquet de Vaurose — P. Rabon — F. Tortebat — Edelinck — Bapte Tuby.

Du 25e Septembre 1677.

Ce jour, l'Académie assemblée, a esté résolust que Messieurs les Adjointz Recteurs exerceront alternativement dans les quartier vacquans sans conséquence à l'esgard des autres Officier.

Ce mesme jour, Monsieur *Anguier* c'est offert de fair l'ouverture de la Conférance au premier jour, sur le sujet du grand desseing, prouvé par les proportions, par les figures antiques et par la rondeur des muscles.

M. Anguier — Desjardins — Girardon — Loyr — G. Marsy — C. de Beaubrun — J. Jouvenet — A. Paillet — Blanchard — Baudesson — Lehongre — Delafosse — Rabon — F. Tortebat — Edelinck — Friquet de Vaurose — C. Audran — Bapte Tuby.

Du 30 octobre 1677.

Ce jour, l'Académie assemblée, le Sieur *Estienne Allgrain,* Peintre, ayant présenté le tableau qui luy a esté ordonné par l'Académie, laquelle a agréé ledit ouvrage, led. Sieur *Allgrain* a esté resçeu en la qualité d'Académi-

avec le Corps et Communauté des Maistre-Peintres ne subsiste plus depuis les Règlementz que le Roy a ordonné d'estre observé en lad. Académie, les Maistres ayant refusé d'y aquiesser et s'estant sesparéz eux mesme, comme il paroist par le procès-verbal du Commissaire Le Serf, en datte du mois d'Avril mil six cens cinquante six.

L'Académie a résolust en outre que, le sieur *Laviron,* Sculpteur, ayant obtenu deux premier Prix en icelle et le recognoissant capable de profiter en l'estude de Rome, qu'il lui serat deslivré un certificat pour estre resçeu à la pension que le Roy a acordé auxd. Estudians de l'Académie, quand il plaira à Monseigneur Colbert de luy envoyer[1].

Blanchard — M. Anguier — Marsy — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — J. Bte de Champaigne — De la Fosse — Desjardins — P. Rabon — E. Lehongre — Edelinck — A. Coyzevaux — G. Rousselet — J. Jouvenet — Bapte Tuby — B. Yvart — J. Friquet de Vauro[*ze*].

Du 5e jour de Mars 1678.

Ce jour, la Conférance ayant esté tenue sur le sujet des couleurs sur la lecture de *Léonar da Vincy,* Monsieur *Loyr* a faict présent à l'Académie d'une estempe qu'il a gravée d'après le *Poussain,* emchassé d'une bordure dorée[2].

Ce jour l'Académie a résolu de payer à Monsieur *Coyzevaux* trois cens livres, à compte sur la somme de huict cens livres à laquelle il c'est volontairement réduict pour le portraict, en buste de marbre, qu'il a faict de Monseigneur Colbert, laquelle somme de trois cent livres Monsieur *Beaubrun* deslivrera de l'argen qu'il a entre ses mains.

1. Pour : « de l'y envoyer ».
2. Paragraphe ajouté en marge, et signé des lettres *M.-A.* (*Michel Anguier*) et du paraphe de *J.-B. de Champagne.*

M. Anguier — J. B^te de Champaigne — Loyr — Girardon — Coypel — Regnaudin— De Beaubrun — A. Paillet — Blanchard — P. Sève — P. Monier — Desjardins — E. Lehongre — Beaudesson — F. Tortebat — B. Yvart — J. Friquet de Vaurose — G. Rousselet — Edelinck.

Du samedit 26e Mars[1] 1678.

Ce jour, l'Académie assemblée, reppassant sur les deslibérations du quartier, la Compagnie les a toutes confir[m]éz pour estre éxécutée ponptuèlement et fait marquer selles qui doivent estre transcrite sur le grand Registre.

Ce mesme jour le sieur *Alexis Loire* a fait connoitre qu'outre le talant d'exellant Orfebvre dont il faict profession, il a encore seluy de la Graveure, montrant un bel ouvrage qu'il a gravé d'après un tableau de Mr *Poussain,* dont il a lessay un espreuve à l'Académie, tesmoignant qu'il tiendroy à grand honneur sy elle le vouloit recevoir en icelle. La Compagnie, considérant le mérite et la capacité qu'il a en plusieurs talans, l'a resçeu en la qualité d'Académicien amateur pour avoir séance et jouir des prérogatives[2] attribuéz à lad. qualité.

Monsieur *Le Brun* ayant présanté à la Compagnie une Relation de ce qui c'est passé à Rome à l'Académie, dite de St Luc, pendant son Principat et particulièrement en la distribution des Prix qui y ont esté donné de la part du Roy, laquelle Relation a esté traduite en françois, avec un discours fait par M. Bellory à l'honneur des arts de Peinture et de Sculpture, la lecture ayant esté faicte, la Compagnie a treuvé bon l'impression quy a esté faicte dud. discours et de la traduction en françois.

1. On avait d'abord écrit *Septembre.*
2. Ms. : prérogativent.

La Compagnie a résolu en outre d'establir trois Ofices, l'une de Pacificateur des diférend, la seconde de Visiteur des malades, et la 3e de Mettre des cérémonies, desquelz Offices ceux qui en seront pourvus jouirontz des mesmes privilèges et voix délibérative que les Conseillers, et dont les fonctions seront réglée en l'asemblée suivante.

Il a esté de plus arresté que l'on ordonnera aux Estudians qui aspireront aux Prix de cette année le sujet du fratricide d'Abel, suivant la suite ordinaire de l'histoire de l'Ancien Testament.

Le Brun — Girardon — Marsy — De Beaubrun — Loyr — De Sève — L. Ferdinand — Regnaudin — A. Paillet — De Champaigne — P. Sève — Desjardins — E. Lehongre — Houasse — Migon — A. Coyzevaux — C. Audran — J. Jouvenet — Corneille — P. Monier — B. Yvart — P. Rabon — F. Tortebat — Edelinck — J.-F. Devauroze.

Du 2e [jour] du mois d'Avril 1678.

La Compagnie s'estant entretenue en la Conférance sur l'esfect des couleurs, la Compagnie a résolu de joindre dans la suite les démonstrations avec le rèsonnement, et pour cet esfect ceux qui feront l'ouverture des Conférance auront le soin de présenter des ouvrages convenable au sujetz dont il s'échèra de parler. — Registré.

Monsieur *Beaubrun* ayant demandé à la Compagnie qu'il plût ordonner un jour pour la randision de ses comte de l'année présédente 1677, la Compagniee a résolut de prandre un des jours de la semaine des feste de Pacque, auquel MM. les Oficiers en exercisse menderontz les desputéz pour cet esfect, suivant la manièr acoutumée.

Le Brun — Girardon[1] *— Marsy — De*

1. Après cette signature on lit, sous une rature, celle de *Loyr*, qui a été effacée.

Beaubrun — De Sève — L. Ferdinand — Regnaudin — A. Paillet — De Champaigne — P. Sève — Desjardins — E. Lehongre — Houasse — Migon — A. Coyzevaux — J. Jouvenet — Corneille — C. Audran — P. Monier — B. Yvart — F. Tortebat — P. Rabon — J. F. de Vauroze — Edelinck.

Avril 1678.

Ce jour, l'Académie assemblée, Messieurs desputéz en l'asemblée présédente pour l'examen des conte de Monsieur *Beaubrun* ont faict leur rapport, disant qu'ayant examiné lesd. conte, articles par articles, ils ont trouvéz que la Recepte monte à la somme de cinq mil trois cens nonente et neuf livres, et la Despence à la somme de cinq mil nonente quatre livre; partant reste entre les mains de Monsʳ le Trésorier la somme de trois cens cinq livres. L'Académie, approuvant led. conte, a ratifié le résultat desd. desputéz, deschargeant et acquitant ledit sieur Trésorier de l'employ mentionné aud. conte. — Registré.

Ce jour le sieur *Leconte,* Seculpteur, a présenté un modèle de terre; la Compagnie a ordonné qu'il modèlera à l'Académie, selon l'usage ordinaire, avant de deslibérer sur sa présantation.

Ce mesme jour le sieur *Caré,* ayant présenté deux tableaux de portraitz à la Compagnie et représentant qu'il n'a pas eut le temps qu'il souètoit pour les achever entièrement, Monsieur *Le Brun* luy a promis de luy donner un temps sufisant pour faire son portraitz.

Le Brun — Girardon — Loyr — M. Anguier — Marsy — De Beaubrun — De Sève — S. Bernard — L. Ferdinand — Coypel — Regnaudin — Philippe de Buyster — A. Paillet — De Champaigne — Blanchard — P. Sève — De la Fosse — M. Corneille — P.

Monier — Desjardins — Raon — E. Lehongre Bapte Tuby — B. Yvart — P. Rabon — Gérard Edelinck.

Du quatriesme jour de Juin 1678.

Ce jour, l'Académie assemblée à l'ordinaire, le sieur *Le Conte*, Sculpteur, a faict voir à la Compagnie diverse figures qu'il a modelées d'après le naturèle en l'Académie pendant le mois de May, suivant l'ordre qui luy a esté donné en l'asemblée présédente. La Compagnie, ayant examiné lesd. figures, sa présentation a esté agréé, et luy a ordonné de travailler à des modelles sur le sujet que Monsieur *Le Brun* sera prié de luy donner.

Girardon — M. Anguier — Loyr — A. Paillet — Marsy — De Sève — S. Bernard — L. Ferdinand — Regnaudin — Coypel — De Champaigne — P. Sève — Blanchard — Raon — E. Lehongre — Desjardins — G. Rousselet — B. Yvart — F. Tortebat — Houasse — P. Rabon — P. Monier — J. Friquet de Vaurose — Bapte Tuby — Edelinck — A. Coyzevaux.

Du 25 Juin 1678.

Ce jour, l'Académie assemblée, ayant repassé sur les deslibération du quartier, la Compagnée les a toutes aprouvée et a marqué celle quy doivent estre transcrite sur le grand Registre, et confirmé les deslibération présédente quy règle que, dans les jours destinez pour les Conférance, il ne se trestera d'aucune autre affaire.

Girardon — A. Paillet — M. Anguier — De Beaubrun — Loyr — De Sève — S. Bernard — Coypel — Regnaudin — F. Chéron — Blanchard — J. Bte de Champaigne — De Buyster — De la Fosse — Desjardins — Mi-

gon — E. Lehongre — Rdon — C. Audran — Coyzevaux — J. Jouvenet — P. Monier — B. Yvart — C. Nocret — G. Rousselet — F. Tortebat — Edelinck — De Froydemontagne — P. Rabon — De Nameur — Nattier — Baudesson — Picart — Sarazin — L'Espingolas — Parrocel — J. Baptiste — A. B.-Stella — Massou — Le Gros — Allegrain — Troude — C. Hérault — Bourguignon — Baudet — P. Lombart — Bon Boullongne.

Du 2e jour de Juillet 1678.

Ce jour, l'Académie assemblée pour l'exercice des Conférences, le Révérant Père A. Lubin, de l'Ordre des Augustin, Prédicateur et Géographe ordinaire du Roy[1], a présenté à l'Académie un livre de sa composition, intitullé : « Mercur géographique, ou le Guide du curieux des cartes géographique », de quoy il a faict don pour demeurer en la bibliotèque de l'Académie, laquelle, après en avoir rendu ses remerciement aud. R. P., a ordonné que led. livre sera conservé en la Bibliotecque. — Registré.

M. Anguier — E. Lehongre — Loyr — De Beaubrun — De Sève — G. Marsy —

1. Le P. Augustin Lubin, né à Paris en 1625 et mort en 1695, est l'auteur d'un « Orbis Augustinianus, sive conventuum Ordinis eremitarum S. Augustini chorographica et topographica descriptio » Paris, Pierre Baudouin, 1659, in-4° oblong, dont les vues et paysages sont gravés par *Albert Flamen* (Robert-Dumesnil, V, nos 542-60, p. 233-6). *Albert Flamen*, qui grava à Paris de 1648 à 1664, pourrait bien être de la famille des deux sculpteurs *Anselme Flamen*, tous deux de l'Académie et tous deux nés à Saint-Omer. Le père, fils d'un Jean, marchand à Saint-Omer, ne fut reçu de l'Académie qu'en 1681, mais il était né en 1657, puisqu'il avait trente-trois ans en février 1680, date de son mariage (Jal, p. 581) ; *Albert* pourrait donc parfaitement être parent de Jean, le père d'*Anselme Flamen.*

Coypel — Regnaudin — A. Paillet — J. B^te de Champaigne — Blanchard — Houasse — J. Jouvenet — P. Monier — P. Rabon — Beaudesson — A. Coyzevaux — Desjardins — F. Tortebat — Bapt^e Tuby — Raon — Edelinck — J. Friquet de Vaurose.

---

30 Juillet 1678[1].

Cejourdhuy, l'Académie estant asemblée à l'ordinaire, a donné encore six semène à Mr *Baptiste Tiby* pour terminer l'ouvrage qu'il doit donner à l'Académie.

Sur ce que Monsieur *Enguière* a témoigné à la Compagnie qu'il s'étoit meu quelque diférent entre Messieurs *Girardon* et *Testelin,* la Compagnie ayant jeugé à propos d'asoupir ce diférend d'entre Messieurs *Girardon* et *Testelin,* Monsieur *Le Brun* a bien voullu ce charger de cet acomodement à la prière de la Compagnie.

Mr *Enguière* c'est chargé de faire l'ouverture de la Conférence samedy prochain sur le sujet du « Jugement » de *Michel-Ange.*

De plus la Compagnie a résolu de donner quatre francs toute les semène à Monsieur *Dupuys*, à prendre sur le fond des amendes de l'Académie à cause de son grand âge et d'une paralisie dont yl est attaqué yl i a plusieurs année.

M. Anguier — E. Lehongre — G. Marsy — Loyr — De Beaubrun — De Sève — Coypel — Regnaudin — Raon — A. Paillet — De Champaigne — Bapt^e Tuby — De la Fosse — C. Audran — J. Jouvenet — M. Corneille — P. Monier — F. Tortebat — P. Rabon. — G. Edelinck.

Je proteste que je n'ay[2] nul diférend ny ressentiment d'es-

1. Ce procès-verbal est de l'écriture de *P. Rabon.*
2. Testelin avait d'abord écrit « qu'il n'y a ».

greur à l'encontre de Monsieur *Girardon*, la contestation quy s'estoit émue entre nous à l'ocasion de l'acte de présentation du s^r *Leconte* ayant esté terminée en l'assemblée du 25 juin 1678, en laquelle fut réglé ce que desiroit Monsieur *Girardon*, et ledit acte confirmé.

Fait cejourd'huy 6e jour d'août.

H. Testelin[1].

Du samedit 27e d'Aoust 1678.

Ce jour, l'Académie assemblée, sur ce que Monsieur *Desjardin* a prié la Compagniee de luy permettre de remètre la fonction de Professeur, qu'y doit faire dans le mois de Septembre, au mois de Novembre quy est vaqant, la Compagnie a acordé lad. remise et a nomé Monsieur *Jouvenet* pour faire l'exercice dud. mois de Septembre prochain.

Ce mesme jour, la Compagnie, confirment les résolutions précédente, a résolut que chacun de l'Académie s'atachera inviolablement à l'observation des Ordonnance, et, expliquant l'article dix du Statutz que, tous les Ofisiers en exercisse manquant au jours de leurs fonction sans appeler un Adjoint pour exerser à leur plasse, il sera retenu de leurs rénumération au profit de l'Académie à proportion du temp qu'ilz aurontz manqué. — Registré.

Monsr *Anguier* a promis de continuer d'ouvrier la Conférance au premier jour sur le Jugement de *Michel-Ange*.

M. Anguier — Marsy — De Sève — Loyr De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — J. B^te de Champaigne — De la Fosse — Corneille — A. Paillet — Raon — C. Audran — Blanchard — J. Jouvenet — P. Monier — Migon — F. Tortebat — P. Rabon — Baudesson — B. Yvart — Edelinck.

---

1. Cette note est écrite sur un petit carré de papier, collé dans le registre au bas du procès-verbal précédent.

Du samedit 24 Septembre 1678.

Ce jour, l'Académie assemblée, repassant sur les deslibération du quartier présent, la Compagnie les a toute confirmée et fait marquer celle quy doivent estre transcrite sur le grand Registre.

Et, pour faire la fonction de Recteur dans le quartier suivant, la Compagnie a nommé Monsieur *Mercy* Adjo[i]nt à lad. charge.

Ce jour, ne s'estant présenté personne pour faire l'ouverture de la Conféranse au jour prochain, la Compagnie a résolut de reprendre la lecture du Traité de *Léonard de Vincy*.

J. Jouvenet — M. Anguier — Loyr — De Beaubrun — Regnaudin — De Sève — S. Bernard — L. Ferdinand — A. Paillet — Blanchard — De la Fosse — Raon — Corneille — Houasse — C. Audran — B. Yvart — Migon — F. Tortebat — P. Monier — P. Rabon — Baudesson — F. Lemaire — Rousseau — Friquet de Vauroze — N. de Platemontagne — Wleughels — Laminoy — Bourguignon — Sarazin — A.-B. Stella — Hérault — N. Lespagnandelle — Lallemant — P. Lombart — De Froydemontagne — C. Nocret — Nattier — A. Loyr.

Le 2e Octobre 1678.

Ce jour, la Compagnie s'exersant en la Conféransse, le Secrétair a fait lectur de la Table des proporsions.

Du 29e jour d'Octobre 1678.

Ce jour, l'Académie assemblée, sur ce qui a esté agité touschant la fonction de Professeur dans le mois suivant, l'Académie a nomé Monsieur *Coisveaux* pour en fair l'exercisse, sans conséquence ni sans préjudicier à la qualité

qu'elle luy a donné, ce quy sera expliqué en la premièr assemblée où Monsieur *Le Brun* sera présent.

L'on a résolu pour l'exercisse des Conférance au prem^r jour de continuer la lecture ordinaire.

Marsy — M. Anguier — Loyr — De Sève — De la Fosse — S. Bernard — L. Ferdinand — Coypel — Regnaudin — Blanchard — A. Paillet — A. Coyzevaux — Houasse — J. Jouvenet — C. Audran — P. Monier — B. Yvart — Baudesson — P. Rabon — Edelinck — J. Friquet de Vauroze — H. Testelin.

Du 5 Novembre 1678.

En s'exe[r]ssant en la Conférance, le Secrétaire a leu une Table qu'il a composé sur le clair et l'obscure, et une autre sur l'ordonnance.

Du 19e jour de Novembre 1678.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur du Metz y estant a présenté deux tome, curieusement reliéz, trestant de l'histoire des Peintre Bolognès, composés par Mons^gr Conte Charle Cesare Malvasia, lesquels il avoit adressé à Monsieur l'Abé de la Chambre pour donner à l'Académie, acompagnés d'une lestre de sivilité qu'il a escrite à l'Académie, à laquelle la Compagnée a ordonné au Secrétaire de faire responçe.

Ce mesme jour le sieur *François Verdier* a présenté le tableau qu'il luy a esté ordonné pour sa réception sur le sujet des conquestes du Roy sous la figure d'Hercule assomant Ericton, duquel l'Académie estant satisfaite, led. Sr *Verdier* a esté resçeu en qualité d'Académitien, et, en considération de Monsieur *Le Brun*, luy a esté remis la somme de la taxe ordinaire de deux cens livres, lequel a presté le sermant acoutumé.

Le Brun — Marsy — A. Coyzevaux — M.

JEANVIER 1679.

Du 7e jour de Jeanvier 1679.

Ce jour, l'Académie asemblée, l'on a faict lecture des Status, et il a esté résolu que toute les articles en seront exécutée pomptuèlement, chacune en son temps, et qu'elles seront leue dans les assemblée des derniers sameditz des quartiers. — Confirmé et enregistré.

Le Brun — P. Sève — M. Anguier — Girardon — De Beaubrun — Loyr — Marsy — De Sève — L. Ferdinand — Coypel—Regnaudin — A. Paillet — J. Bte de Champaigne — Blanchard — Desjardins — E. Lehongre — Raon — Corneille — J. Jouvenet — P. Monier — P. Rabon — G. Edelinck — J. Friquet de Vauroze.

Du 28 Jeanvier 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée à l'ordinaire, Monsieur *Coèsveaux* a présenté à l'Académie le portraict de Monsieur *Le Brun*, qu'il a faict en marbre, par ordre de l'Académie, pour estre le présent de sa réception. Toute la Compagnie a tesmoigné d'être très satisfaicte d'un présent de cette importance, l'estiment beaucoup, tant pour l'exélance de l'ouvrage que pour la dignité du sujet, et, en ceste considération, a confirmé sa réception en icelle et dans la charge de Professeur en laquelle il a esté resçeu pour en faire la fonction à Paris, après avoir faict celle d'Ajoint dans le mois de Novembre présédant.

Ce mesme jour, la Compagnie a chargé le Secrétaire de dresser un esta des fonctions que l'on doit atribuer aux Offices que l'on a treuvé à propos d'establir pour l'utilité de l'Académie, à sçavoir pour les Festes, l'observation des sérémonie et pour les visites, et le raporter à l'Académie avec un projet du Règlement qu'elle a résolu pour les place et séances qui se devront donner en la réception des personnes étrangèr qui viendront et se présenteront aux Assemblée.

Le Brun — P. Sève — Girardon — Loyr — Marsy — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — E. Lehongre — Desjardins — De la Fosse — Houasse — Raon — C. Audran — B. Yvart — P. Rabon — Edelinck — J. Friquet de Vauroze — A. Coizevox — H. Testelin.

Du 4 Février 1679.

Ce jour, la Compagnée s'exersant dans les Conférance ordinaires, le Secrettaire a fait lecture d'une Table qu'il a composée sur la couleur.

H. Testelin.

Du 25e Febvrier 1679.

Ce jour le sieur *Mason,* Graveur, c'èt présenté, suplient la Compagnie de le resevoir au nombre des Académicien. La Compagnie, connoissant le mérite et la capacité dud. Sieur *Masson* et ayant veu les ouvrages de Graveur qu'il a présenté, l'a resçeu en la qualité d'Académicien aux conditions ordinaire, dont il a prêté le serment acoutumé.

Ce mesme jour, la Compagnie, expliquant le présant que les Graveurs seront obligéz de donner tant à l'Académie qu'aux Officiers d'icelle, selon qu'il est porté en la deslibération du 6 Mars 1677, a réglé que ce ne sera que les exemplaire, dont les planches seront en leurs possetion. — Registréz.

Ce même jour, l'Académie, reprenant la proposition faicte en l'assemblée du [. . . .] touschant le règlement de séance que l'on doit donner aux Académiciens des Académies des Provinces de France et des estrangers, a esté résolut que ceux, qui seront chargéz de députation de leurs Compagnies, seront resçeus et introduitz par celuy qui sera nommé à cet esfect et conduitz en la séance qui luy sera préparée, à sçavoir sur un siège proche le Bureau à la droite du Secrétaire, et, à l'esgard des autres Académiciens qui ce présenteront par occasion particulièr et desireront voir l'assemblée, ils y seront resus selon leurs qualitéz — par le dernier resçeu en la même qualité[1], — qui l'ira resevoir et l'introduira en l'assemblée et luy cédera sa place comme de luy même, sans qu'il paroisse que ce soit de l'ordre de l'Académie, et, si c'estoit une personne d'une dignité et considération extraordinaire, qu'alors l'on observera de ne tenir poin de séance réglée, chacun s'asseyant indiféramant, ou, si la Compagnie juge plus appropos, chacun se tiendra debout, à moins que le mérite de celuy qui ce présentera ne soit si extraordinaire que l'Académie ne se voie obligée de luy donner une plasse dè plus honorables, selon qu'il sera deslibéré en une assemblée expresse.

Le Brun — Blanchard — M. Anguier — Girardon — Loyr — Marsy — De Beaubrun — De Sève — S. Bernard — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — J. Bte de Champaigne — P. Sève — E. Lehongre — De la Fosse — Raon — Houasse — A. Coyzevaux — Bapte Tuby — M. Corneille — J. Jouvenet — C. Audran — P. Rabon — J. Friquet de Vauroze — Edelinck — A. Masson — H. Testelin.

---

1. Cette addition marginale est contresignée : « *L. B. — S. B. — P. S. — C. D.* », c'est-à-dire *Le Brun, S. Bernard, P. Sève, C. De Beaubrun.*

Du 18e Mars 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée, apprèz avoir fait la lecture des Status, suivant la résolution prise au mois de Jeanviers de l'année présante, la Compagnie a repassé sur les deslibérations du quartier présent et a marquéz celles qui ce doiven transcrire sur le grand Registres, les ayant toute confirmée.

Ce mesme jour, le Sieur *Louis Lichery* a présenté un tableau de son ouvrage, représentant comme Abigaille se trouve à la rencontre de Davit et luy faict des présentz, led. Sieur *Lichery* supliant la Compagnie de juger sy elle le treuve cappable d'estre resçeu en icelle; l'Académie, ayant examiné ledit ouvrage, l'a agréé et, comme elle a treuvé le tableau de grandeur ordinaire, elle a jugé qu'il pouroit passer pour son ouvrage de réseption. Et, sur la sertitude qu'elle la eu de sa cappacité et qu'il estoit en liberté de le lesser, à ceste considération l'Académie a resçeu led. sieur *Lichery* en qualité d'Académicien, et ayant satisfaict sur l'heur à tout ce quy luy a esté ordonné, a presté le serment acoutumé.

En ceste assemblée, la Compagnie a résolutz de continuer les sujetz de la suite de l'Histoir sainte de l'Ancien Testament, ordonnant aux Estudiantz aspirantz aux Prix d'aporter leurs desseins sur le sujet du Meurtre de Caïn[1].

Ce mesme jour, suivant ce qui a esté résolu aux assemblée precédente de reprandre la lecture des Discours faictz en l'ouverture des Conférances précédentes, a esté arresté que l'on observera en ceste lecture de suivre selon les datte des Mesmoire quy ont esté lessé à l'Académie et que, dans l'examène qui s'en fera, chaqun des Académiciens donneront leur avis sur le choix que l'on fera de ceux qu'on devra exposer pour l'instruction des Estudians ou pour estre gardéz en l'Académie.

Le Brun — M. Anguier — Loyr — J. Bte

1. Ce paragraphe est écrit en marge.

de Champaigne — De Marsy — De Beaubrun — Regnaudin — De Sève — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — Desjardins — E. Lehongre — De la Fosse — Coyzevaux — Corneille[1] — Raon — Bapte Tuby — Houasse — J. Jouvenet — C. Audran — F. Tortebat — P. Monier — P. Rabon — J. Friquet de Vauroze — Baudesson — B. Yvart — Edelinck — F. Lemaire — De Nameur — Wleughels — Huilliot — Picart — Masson — J. Baptiste Monnoyer — Stella — Legros — N. Lespagnandelle — Hallier — Mazeline — Bourguignon — Lallemant — Hérault — J. Cotelle — Armand — F. Chéron — C. Nocret — Le Conte — L'Espingolas — De Froydemontagne — Nattier — Parrocel — Boulongne — F. Delamare — Allegrain — Licherie — A. Masson — H. Testelin.

Du 29 Avril 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée Mr *Testelin* a prié la Compagnie d'agréer que Monsieur *Batiste Tuby* exerce la fonction de Professeur dans le mois de May prochain, ce qu'elle luy a accordé.

Ce mesme jour, Monsieur *Girardon* a demendé à la Compagnie si la charge de Recteur qu'il exerce depuis 7 ou 8 ans est fixée ou muable, ce qu'il prétant ne luy avoir[2] pas été expliqué jusque à présen, sur quoy la Compagnie a ordonné au Secrettaire de rapporter au premier jour un estat des Ordonnance ou Règlementz fait sur se sujet.

Girardon — Loyr — M. Anguier — Marsy — C. de Beaubrun — Coypel — Regnaudin

1. Les signatures suivantes, à partir de celle de *Corneille*, occupent toute une page, avec cet en-tête : « Pour les deslibérations présédente. »
2. Ms. : « a ».

— *A. Paillet — Blanchard — De la Fosse — Desjardins — E. Lehongre — Raon — Bapte Tuby — Corneille — P. Monier — C. Audran — J. Jouvenet — J. Friquet de Vauroze — Edelinck.*

Du 6e May 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée, après l'exercise de la Conférance, Monsieur *Beaubrun* a demandé à la Compagnie que, si elle avoit agréable, il rendroit ses contte de l'année présédente mercredit de la semène prochaine.

L'Académie a gréé sa proposition et nommé les députéz qui doibvent estre présentz avecq Messieurs les Recteurs, et que l'on en donnera avis à Monsieur *Le Brun*, et, au cas qu'il ne se trouve pas en commodité, l'on remètra au jour qu'il le poura.

Girardon — M. Anguier — Bapte Tuby — De Beaubrun — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Desjardins — Raon — A. Coyzevaux — C. Audran — J. Jouvenet — P. Monier — B. Yvart.

Du 27 May 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée, Messieur, desputéz dans l'assemblée pressédente pour l'examène des conte de Monsieur *Beaubrun*, ont fait leur rapport, disant qu'ayant examiné lesd. contes, articles par articles, ils ontz trœuvéz la Recepte monter à la somme de quatre mil sept cens seize livres, neuf solz six deniers, et la Dépense à là somme de quatre mil six cens soixante sept livres, neuf solz six deniers. Partant reste entre les mains de Monsieur le Trésorier la somme de quarante-huit livres, dix neuf solz six deniers. L'Académie, approuvant ledit compte, a ratifié le résultat desd. desputéz, deschargent et aquitant led. sieur Trésorier de l'employ mentionné aud. contte.

Ce même jour, la Compagnée ayant veut les exquisse des Estudiantz qui aspirent au Prix de cette année, l'Académie a résolut que ilz feront une espreuve en présence des Officiers en exercisse sur le sujet qu'il leur sera donné le deux[e] jour du mois prochain.

Girardon — Bapt[e] Tuby — M. Anguier — Marsy — De Sève — S. Bernard — L. Ferdinand — A. Paillet — J. B[te] de Champaigne — P. Sève — Corneille — C. Audran — De la Fosse — Blanchard — J. Jouvenet — P. Monier — P. Rabon — Baudesson — J. Friquet de Vauroze — Edelinck.

Du troizième jour de Juin 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée, a esté présenté trois petits tableaux par Monsieur *Beaubrun*, au sujet desquèles il a dit qu'il s'estoit meu contestation entre des Mèsieurs amateurs de la peinture, sur ce qui a esté soustenu d'une part que lesd. tableaux sont originaux et faictz d'une mesme main, et d'autre qu'iles estoient de différentz autheurs, sur laquelle contestation est intervenu Sentence, donné par Monsieur le Lieutenant-civil, qui ordonne que lesd. tableaux serontz apportéz à l'Académie Royale pour estre sur ce donné advis et sur iceluy estre faict droit.

L'Académie, aprèz avoir veu lesd. tableaux, a commis et nommé Messieurs *Blanchard* et *Montagne* pour examiner lesd. tableaux et en donner advis.

H. Testelin.

Du 23[e] jour de Juin 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée, l'on a faict lecture des deslibérations du quartier présen, lesquels la Compagnie a approuvé.

Ce mesme jour, l'Académie en expliquan l'article quatorze des Statutz, quy estably six Conseillers pour avoir voix deslibérative, entre les Offissiers, Recteurs, Proffes-

seurs et leurs Adjointz, a esté arresté que ladite qualité de Consseilleiers sera affectée particulièrement aux personnes de l'Académie qui exèleront en des tallans particuliers, pour leurs donner voix deslibératives en toute les affaires de l'Académie.

Ce mesme jour, le Secrétaire a fait lecture d'un projet qui luy a esté ordonné de faire, pour resgler les fonctions que l'on a proposé d'establir [le] 26 mars 1678, particulièrement pour seluy qui sera chargé des descorations que l'Académie poura estre obligée de faire dans les divers ocasions qui se présenterontz.

Et, sur la question agitée touschant la muabilité d'un Recteur, la Compagnie a remi en deslibérer au temps que Monsieur *Le Brun* sera présent à l'asemblée.

Girardon — M. Anguier — A. Paillet — C. de Beaubrun — L. Ferdinand — P. Sève — Desjardins — E. Lehongre — C. Audran — J. Jouvenet — Corneille — B. Yvart — Bapt^e^ Tuby — Edelinck — P. Rabon — Nattier — J. Friquet de Vauroze — N. de Platemontagne — A.-B. Stella — Hérault — Lallemant — Vander Meulen — P. Lombart — C. Nocret — J.-B. Corneille — LEspingolas — Parrocel — Boulongne — F. Chéron.

Du samedit p^er^ jour de Juillet 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée, lecture ayant esté faicte des Statutz, sur ce qui a esté représanté qu'il y avoit des charge vacante, tant par la mor de Mr *Loyr* qu'autrement, qu'il estoit nécessair de remplir lesd. charges, la Compagnie a jugé à propos de remètre le chengement des Officiers mantionné dans les Statuz à un autre temps et ordonné au Secrétaire de fair un mesmoir des considérations qu'il faut observer en l'eslection des Officier, et le rapporter au premier jour pour establire l'ordre que l'Académie

jugera à propos, et, pour cette cause, a suspendu l'eslection d'un Adjoint Recteur et d'un Proffesseur, et sependant a esleu et nommé pour Adjoint Professeur Monsieur *Montagne,* et a admis en la qualité de Conseiller Messieur *Rousseau* et *Batiste Monnoié* pour avoir voix deslibérative selon les Status.

M. Anguier — E. Lehongre — G. Marsy — De Beaubrun — F. Chéron — De Sève — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Desjardins — Gérard Edelinck — Raon — Houasse — P. Rabon — P. Monier — B. Yvart — F. Lemaire — Rousseau — N. de Plate Montagne — Audran — De Nameur — A.-B. Stella — Baudet — A. Masson — C. Nocret — Licherie.

Du 8[e] jour de Juillet 1679.

Ce jour, l'Académie extraordinairement assemblée, Monsieur *Le Brun* a dit que, s'agisant de l'exécution des ordre du Roy, qui ordonne que d'entre les quatre Recteurs y il en aura un sujet au changement et muable et que le terme de l'Ordre de Sa Majesté, signé de Monseigneur Colbert, en Août 1664, il est bien entendu que c'est sa charge qui sera muable à l'avenir; pour se soumètre aux ordre du Roy il avoit résolut de quiter sa dite charge et la remètoit à l'Académie pour estre soumise à la muabilité, demandant à la Compagnie que cette démission fut enregîtrée.

La Compagnie, considérant que laditte charge de Recteur est solidement atachée à la charge de Chancelier et par conséquent incéparable, a prié Monsieur *Le Brun* de se les conserver et d'ans continuer les fonctions selont qu'il a tousjour fait à l'avantage de l'Académie et conformément aux Statutz d'icelle.

Et, à l'égard de la muabilité, la Compagnie a résolut de supplier Monseigneur Colbert d'en résoudre.

Ce mesme jour, Monsieur *Anguer* a faict présent d'un

livre d'estempe, contenant huit feille gravée sur les desseins de desfunt M[r] *Poussain* sur les sujet des Travaux d'Herculle, pour estre gardée en l'Académie.

M. Anguier — Marsy — De Beaubrun — De Sève — L. Ferdinand — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Houassé — J. Jouvenet — De la Fosse — P. Monier — Desjardins — P. Rabon — J. Friquet de Vauroze — N. de Plate Montagne — Baudesson.

Du 29[e] Juillet 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée à l'ordinaire, Monsieur *Girardon* a demandé qu'il plûst à la Compagnie de luy acorder sa démision de la charge de Recteur, dont il a esté pourveu depuis plusieurs années. La Compagnie n'a pas jugé à propos d'acorder cette démition, mais d'atendre ce qu'il plaira à Monseigneur d'ordonner sur la mutabilité d'un Recteur.

Ce mesme jour, le sieur *Philipe Manier* a présenté divers modelle de sculpture, demendant à la Compagnie qu'il luy plust agréer sa présantation. L'Académie, ayant examiné lesditz ouvrage, a agrayé sa présentation, luy ordonnant de recevoir de Monsieur *Le Brun* le sujet d'ouvrage qu'il devra éxécuter pour sa réception.

Ce mesme jour, le sieur *Jean Leblon*, qui c'estoit présenté il y a quelque années, et l'Académie ayant agréé sa présantation et luy ayant ordonné de faire voire quelque exquisse sur le sujet des actions héroyques du Roy, a repressenté que plusieur affaires de très grande importance l'avoient empesché de satisfaire à l'Aresté de l'Académie, dont il demandoit excuse, supliant la Compagnie de confirmer l'agraiement de sa pressédente présentation et de luy ordonner un sujet. La Compagnée, en aprouvant et confirmant sa présentation présédente, luy a ordonné de recevoir de Monsieur *Le Brun* le sujet qu'il devra éxécuté en peinture, dont il fera voir une exquisse dans le moys suivant.

Ce jour, ayant esté représenté que il c'estoit fait un insulte injurieuse à l'Académie et contre l'honneur de son Consierge, la Compagnie ayant esté bien informée de l'insolence de cette insulte, a résolut d'en présenter ses pleinte à Monseigneur son Protecteur pour en obtenir la justice et la réparation dès injures faicte contre l'Académie.

M. Anguier — J. Jouvenet — Girardon — Marsy — De Beaubrun — De Sève — L. Ferdinand — S. Bernard — Coypel — Regnaudin — Raon — P. Rabon — N. de Plate Montagne — Baudesson — H. Testelin — J. Friquet de Vauroze — C. Audran — Edelinck — Rousseau.

Du cinquiesme jour d'Aoust 1679.

Ce jour, la Compagnie assemblée à l'ordinaire, reprenant la proposition faicte en la premièr assemblée du mois de Juillet précédent touschant la mutabilité d'un Recteur, la Compagnie, en continuant les résolution précédente, a arrêté que l'Ordre du Roy, du mois de Janvier mil six cens soixante quatre, en la nomination des Oficier, signé de Monseigneur Colbert, sera pomptuellement éxécuté, à sçavoir qu'à l'avenir le dernier resçeu d'entre les Recteur sera soubmis à lad. mutabilité. Conséquament, et suivant la résolution des mois de Descembre et Jeanvier présédent et en exécutant lesdit Ordre du Roy et Statutz, Monsieur *Girardont,* qui c'est rencontré dans l'ordre de dernièr réception, est sortit de ladite charge de Recteur, en la place duquel la Compagnie nomera celuy qu'elle jugera la pouvoir remplier en la prochaine assemblée.

Ce mesme jour, la Compagnie a desputé Mèsieur *Beaubrun, De Sève, Renaudin, Raon, Rabon, Audrant,* Graveur, pour, conjoinctement avec les Officiers en exercise, aller au premier jour rendre les civilité de la Compag[n]ie à Monsieur *Le Brun,* Chancelier de l'Académie, pour l'infor-

mer du présent arrêté et le prier de ce treuver en l'asemblée qui sera indiquée pour l'élection d'un Recteur et autres Officiérs.

M. Anguier — Marsy — De Beaubrun — Girardon — De Sève — P. Sève — De la Fosse — Regnaudin — N. de Plate Montagne — Raon — L. Ferdinand — G. Edelinck — Blanchard — C. Audran — J. Jouvenet — B. Yvart — P. Lombart — Baudesson — P. Rabon — L'Espingolas — Audran — C. Nocret — P. Monier — Desjardins — Coypel — F. Lemaire — H. Testelin.

Du 26e Aoust 1679.

Ce jour, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, procédant à l'eslection d'un Adjoint Recteur, l'Académie a résolut qu'à l'avenire, dans la liste qu'on devra faire pour l'eslection des Adjoint Recteur, l'on ne comprandra pas les nons de ceux qui seront absans hors du Royaume et ceux qui ce démètront volontairement de la charge de Proffèseur pour entrer dans le repos, abandonnant le service de l'Académie pour vacquer à leur intérest particulier, et, ayant receuilly les avis de la Compagnie par billets, Monsieur *De Sève,* l'ayné, a esté estably en la qualité d'Ajoin Recteur. Le mesme jour, prossédent à remplir la place de Recteur, Monsieur *Girardon* a esté continué pour en faire les fonctions. — Registré.

En cette mesme assemblée, le sieur *Manier* a présenté quelques modelles de la mesdalle qui luy a esté ordonnée pour sa réception. La Compagnie a choisy celuy qu'il debvra exécuté en marbre dans le temps de six mois.

Ce mesme jour Monsieur *Le Clert* a faict présent à l'Académie d'un petit livre in seize, intitulé « Discours sur le poin de vue ».

Monsr *Monnié* a esté nommé pour faire la fonction de

Professeur le mois de Septembre suivant en qualité d'Ajoint Professeur.

Le Brun — M. Anguier — Marsy — De Sève—De Beaubrun—L. Ferdinand — Girardon — Philippe de Buyster — S. Bernard — Regnaudin — J. Bte de Champaigne — P. Sève — Blanchard — Coypel — Lehongre — De la Fosse — Desjardins — A. Coysevox — Raon — Houasse — J. Jouvenet — P. Monier — P. Rabon — N. de Plate Montaigne — J. Friquet de Vaurose — Edelinck.

Du samedit, dernier jour de Septembre 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée généralement à l'ordinaire et chacun de la Compagnie ce mettant en la séance acoutumé, Monsieur *Girardon* a refusé de prandre celle de la charge de Recteur que l'Académie luy a continuée, sur quoy la Compagnie luy a représenté les ordre des Statutz et deslibérations, l'exortant, avec toute la civilité imaginable, de se soumètre et obéir ausd. ordres, et, ses plus particuliers amis l'y inssitant par beaucoup de marques d'afection, il est demeuré ferme dans sa résolution et dans le refus de s'y soumètre, disant qu'il c'estoit démis de cette charge de Recteur et persistoit dans cette démission, et, comme sa résistance empeschoit la Compagnie de procéder aux austres affaires, il a mieux aymé ce retirer que d'aquiesser aux Règlementz de l'Académie et aux empressement de ses amis particulières. L'Académie d'abondant a nommé Messieurs *De Sève* et *Delafoce* pour luy représenter l'importance, dans son intérest propre, [de] la soumition qu'il doit à l'Académie.

Ce mesme jour le sieur *Manier* filz a présenté le modéle en grand de la médaille représentan, à my-corps, l'Apôtre St Tadée. La Compagnée a agréé led. modelle et luy a ordonné de travailler incèsament a l'éxécuter en marbre.

Le sieur *Leblon* a aussy présanté l'exquice du tableau quy luy a esté ordonné, représentant les Géans renversséz et foudroié par Jupiter. La Compagnie, agréant son exquisse, luy a ordonné de l'exécuter dans les grandeur ordinaire dans le temps de six mois.

Ce mesme jour, repassant sur les deslibérations du quartier, les a toute confirmées et marqué celles qui doivent estre transcrite.

La Compagnie a de plus résolu que Monsieur *de Sève*, Adjo[i]nt Recteur, fera la fonction dans le quartier suivant.

M. Anguier — De Sève — P. Monier — De Beaubrun — L. Ferdinand — P. Sève — Blanchard — E. Lehongre — J. Jouvenet — De la Fosse — Desjardins — P. Rabon — N. de Plate Montagne — B. Yvart — I. Silvestre — J. Friquet de Vauroze — P. Wleughels — Vallet — Picart — A. B.-Stella — Laurent Magnier — SB Leclerc — A. Masson — Bourguignon — Lallemant — F. Chéron — J. Cotelle — Nattier — Audran — C. Nocret — Focus — L'Espingolas — Parrocel — Boulongne — Delamare.

Du 7e jour d'Octobre 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée pour s'entretenir dans les Conférance ordinaire, Monsieur *Girardon* a pris la séance de la charge de Recteur, en laquelle il a esté continué, et Monsieur *de Sève* a entré dans l'exercisse du Rectorat pour le continuer l'estandue du quartier présant.

De Sève — De la Fosse — Girardon — De Beaubrun — Blanchard — Coypel — P. Sève — Desjardins — Raon — C. Audran — J. Jouvenet — P. Monier — N. de Plate Montagne — B. Yvart — P. Rabon — Gd Edelinck — J. Friquet de Vauroze — H. Testelin.

Du 27e octobre 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée, elle a jugé à propos de remettre les affaire à la premièr assemblée.

De Sève — Desjardins — M. Anguier — Girardon — Coypel — De Champaigne — P. Sève.

Du 4e Novembre 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée c'est exercée dans les Conférance ordinaire, et, suivant la résoulution de l'asemblée précédante, où le Sieur *Alexandre* avoit présenté de ses ouvrages, lesquels on a examiné en ce jour, et sa présantation a esté agraiée.

De Sève — Desjardins — M. Anguier — Girardon — Marsy — Coypel — P. Sève — Regnaudin — E. Lehongre — Blanchard — Raon — Delafosse — Rousseau — J. Baptiste Monnoyer — C. Audran — J. Friquet de Vauroze — J. Jouvenet — Gérard Edelinck — P. Rabon — F. Chéron.

Novembre 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée, sur ce qui a esté représenté que les despences ordinaires sont teslement ogmentées que la pansion que le Roy a premièrement ordonné pour l'Académie — ny les émoluments — ne sufit pas pour y subvenir, la Compagnie a résolut de représenter à Monseigneur son Protecteur l'estat des affaires de l'Academie, et pour cet esfect a chargé le Secrétaire de dresser le projet d'un plascet pour luy présenter.

Ce même jour, la Compagnie, deslibérans sur le choix d'une personne pour remplir la place vacante par le descèt de Monsieur *Migon* pour enseigner la Géométrie, Perspective et Architecture, a nomé Monsieur *Le Clerc* pour en fair les fonctions au commencement de la nouvelle année.

Le Brun — De Sève — Desjardins — M. Anguier — Girardon — Marsy — De Beaubrun — S. Bernard — Regnaudin — L. Ferdinand — J. Bte de Champaigne — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — M. Corneille — E. Lehongre — Raon — N. de Plate Montagne — C. Audran — Gérard Edelinck — P. Rabon — J. Baptiste Monnoyer — J. Friquet de Vauroze — Baudesson — H. Testelin.

Du deuxe jour de Descembre 1679.

Ce jour, l'Académie, après s'estre exercée en la Conférance sur la lecture du mémoir que desfunct Monsieur *Champagne* a laissé sur le sujet du tableau de Rébècat qu'a faict Mr *le Poussain,* lequel mesmoir a esté fort estimé, le Secrétaire a présenté le projet, qui luy a esté ordonné de faire, du plascet pour faire connoistre à Monseigneur Colbert l'estat des affaires de l'Académie. La Compagnie, ayant aprouvé ledit projet, a chargé Mssr les Officiers en exercisse de le présenter à Monsieur *Le Brun* pour en recevoir son avis et le prier de choisir le temps plus propice pour en parler à Monseigneur.

De Sève — Regnaudin — De Beaubrun — Blanchard — J. Bte de Champaigne — De la Fosse — P. Sève — Desjardins — Raon — E. Lehongre — Corneille — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — B. Yvart — P. Rabon — Friquet de Vauroze — Gérard Edelinck — Rousseau — J. Baptiste Monnoyer — H. Testelin.

Du trentiesme Descembre 1679.

Ce jour, l'Académie assemblée à l'ordinaire, le Secrétaire a faict lecture des deslibérations du cartier présent, lesquelles ont esté aprouvée et confirmée.

Le même Secrétair a représenté les réglementz qui ont esté résolus par deslibérations prise en la présente année. La Compagnée les a tous confirmé et arresté qu'ilz serontz mis en exécution comme les articles des Status.

Et, pour l'éxécution des amende, a esté résolu que l'Arresté de l'Académie sera éxécuté exactement et que le Secrétaire aura le soin de viser les liste en toutes les assemblée, et, à la fin du quartier, de les représenter à Monsieur le Recteur pour examiner ceux qui auront manqué et quy auront excuse légitime.

A esté résolu en outre que l'Académie ne s'asemblera qu'à la fin du mois prochain.

Le Brun — De Sève — Regnaudin — Girardon — Marsy — De Beaubrun — A. Paillet — J. Bte de Champaigne — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — Desjardins — E. Lehongre — A. Coyzevaux — P. Monier — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — J. Baptiste — P. Rabon — F. Lemaire — J. Friquet de Vauroze — Gérard Edelinck — P. Wleughels — A. Masson — Rousseau — G. Chasteau — A. B.-Stella — Huilliot — Mazeline — Hérault — Hallier — Bourguignon — Vignon — Lallemant — J. Cotelle — Nattier — Van der Meulen — Boulongne — Baudet — F. Bonnemer.

Mémoire des deslibérations qui porte Règlement de polisse prise en la présente année 1679[1].

L'Académie ayant résolu au mois de Descembre 1678 que le Secrétaire rassemblera toute les deslibérations tous-

1. A la fin du second registre, après la liste matricule des Élèves des Académiciens de 1664 à 1681, qu'on trouvera à la fin de 1681, se trouvent attachés deux feuillets volants, de la main de Testelin, qui, tout en offrant des différences, font réellement

chant les Règlement de police de l'Académie pour les rapporter en l'assemblée pour conjoindre celles qui sont sur mesmes sujet et corriger ou supprimer selles qui seront trouvée contredisante, sur quoy il faut demander à la Compagnie de nommer des Commissaiṙ pour en faire l'examēn.

Du 28 Jeanvier 1679.— Ce jour là Compagnie a ordonné au Secraitair de dresser un projet des fonctions que l'on devra atribuer aux Offices de ceux qui devrons avoir le soin des descorations, lequel projet a esté présenté le 23 Juin.

Du 25 Février 1679. — Ce jour l'Académie a confirmé la délibération du 6 Mars 1677, par laquelle il est réglé que les Graveurs, qui serontz resçeus à l'Académie, serontz tenus de donner, outre leur présent de réception, des exemplèrs de leur œuvres aux Officiers qui exercerontz dans le temp de leur réception, à sçavoir les exemplèrs dont les planches seront en leur posètion, seulement.

Du même jour. — Reprenant les deslibérations touschant l'amende que doive les desfaillant aux assemblées, a esté résolu que, quand l'absence est causée par l'ocupation de quelque affaire domestique ou travaille, soit même pour le service du Roy, il sera tenu à une demy amande quand il demanderont excuse par billetz, n'y ayant que les cause de maladie qui mériteront exception entière.

Du même jour 25 Février. — Ce jour l'Académie a résolut et réglé la séance que devrons avoir les Académiciens des Académie estrangères et des Province de France, à sçavoir que ceux qui serontz chargéz de députation de leur Compagnie seront reçeus et introduitz par celuy qui sera

double emploi; nous les fondons ensemble, sans noter quelques différences de mots qui sont insignifiantes. Ce sont d'ailleurs de véritables brouillons. L'un a, sur un autre sens, le petit compte de 1675, que nous avons donné; l'autre a cette note, indicative de l'ordre du jour d'une séance: « Repasser les deslibérations du cartier. — Rapporter les Règlementz de discipline de l'Académie fait par délibération de cette année; conséquence, conséquament régler la séance de Mr *Le Cler*. — Et, sy le temps le permet, pourvoir au nécessité de l'Académie. »

nommé à cet esfect et conduitz en la séance qui luy sera préparée sur un siège proche du bureau et à la droite du Secrettaire, et, à l'égard des autres Académiciens qui ce présenterontz par ocasion particulièr, ils y seront reçeus selon leurs qualité par le dernier resçeu dans l'Académie en la même qualité, qui l'yra recevoir pour l'introduire en l'asemblée et luy donner sa place comme de luy même, et, si c'estoit une personne d'une considération for extraordinaire, qu'alors l'on observera de ne tenir poin de scéance réglée ou de se tenir debout, ainssy que la Compagnie jugera à propos, et, au cas que le mérite fût si extraordinaire que ne ce voie obligée de luy donner une place des plus honorable, selon qu'il sera deslibéré en une assemblée expresse.

Du 23e jour de Juin 1679. — Ce jour, en exécution du Status, article quatorze, qui estably six Consseiller pour avoir voix deslibérative entre les Oficier Recteurs et Proffesseurs et leurs Adjointz, a esté arresté que lesdite qualité de Consseiller seront affectée particulièrment aux personnes de l'Académie qui exelleront en des tallans particuliers, pour leur donner voix délibérative en toute les affaires de l'Académie.

Du 5e jour d'Aoust 1679. — Ce jour a esté aresté que l'Ordre du Roy du mois de Jeanvier 1664 en la nomination des Officier, signé de Monseigneur Colbert, sera pomptuellement éxécuté, à sçavoir qu'à l'avenir le dernier resçeu d'entre les Recteur soumis à lad. mutabilité, quant l'Académie jugera à propos d'en faire le changement.

Du 26 Aoust. — L'Académie a résolut qu'à l'avenir l'on observera en l'eslection des Adjointz Recteurs de ne comprandre poin en la liste les nons de ceux qui serontz absens hor du Royaume, et semblablement ceux qui ce démèteront volontairement de la charge de Proffesseur, préférant leur repos et intérest particulier au service de l'Académie.

JEANVIER 1680.

Du 27 Jeanvier 1680.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur *Le Clerc* ayant esté substitué en la place de desfunct Monsieur *Migon*, en a commenssé l'exercisse, et aujourd'huy en a pris la séance, pour jouir des mêmes prérogatives[1].

Ce mesme jour le sieur *Le Conte*, Sculpteur, a présenté un modèl du sujet qui luy a esté ordonné pour son ouvrage de réception. La Compagnie, l'ayant veu, luy a ordonné de travailler à son grand modèl et le rapporté dans trois mois.

Le sieur *Flamant*, Sculpteur, c'est présenté à l'Académie et a faict voir divers modelles, lesquels l'Académie ayant examinéz, elle a approuvéz sa présantation et luy a ordonné de fair le modelle d'une médalle de la grandeur de ceux quy son faicte, en laquelle il représentera un St Gérosme, et la raporter à la fin du mois.

Le Brun — P. Sève — M. Anguier — Girardon — Marsy — De Sève — De Beaubrun — S. Bernard — Regnaudin — A. Paillet — J. B^te^ de Champaigne — Blanchard — De la Fosse — Desjardins — Raon — Bapt^e^ Tuby — E. Lehongre — P. Monier — J. Jouvenet —

1. Ce dernier membre de phrase remplace celle-ci : « La Compagnie ayant expliqué que, lors q'un Académicien sera admis Professeur, il auroit voix deslibérative, sans qu'il soit besoin de deslibérer sur se sujet » accompagnée de la mention marginale : « Approuvé la rature : *L.B.* — *P.S.* »

Audran — N. de Plate Montagne — SB. Le Clerc — B. Yvart — J. Friquet de Vauroze — P. Rabon — H. Testelin.

Du treisième jour de Febvrier 1680.

Ce jour, l'Académie assemblée, après c'estre entretenue sur la lecture des Mesmoir qu'ont laissé MM[r] *Van Obstat* sur le petit torce de Vénus et *Nocret* sur le tableau de Pirus, dont quelques remarques ont estéz approuvée de la Compagnie, et, reprenant les deslibérations touschant les amande que doivent les absans, a esté résolut que, quand l'absence est causée par l'occupassion de quelque affaire domestique ou travaille, soit même pour le service du Roy, il sera tenu à une demie amande, quant ils demanderont leur excuse par billetz, n'y ayant que les cause de maladie qui mériteront l'entièr exemption. — Registré.

Le Brun — Blanchard — M. Anguier — Marsy — De Beaubrun — Regnaudin — J. B[te] de Champaigne — De la Fosse — E. Lehongre — M. Corneille — C. Audran — J. Jouvenet — P. Monier — N. de Plate Montagne — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vauroze — P. Rabon — Gérard Edelinck — Rousseau — J. Baptiste Monnoyer.

Du 24[e] Febvrier 1680.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur *Batiste Tuby* a présenté le buste de marbre qu'il estoit obligé de donner en faveur de sa réception, dont la Compagnie a tesmoigné estre très satisfaicte. — Registré.

Mons[r] *Flamen,* Sculpteur, a présenté diverses exquisse ba-relief, priant la Compagnie de choisir seluy qu'il devra éxécuter en grand. La Compagnie en a choisit un, lequelle elle a faict marquer de la marque de l'Académie, et ordonné qu'il raportera son grand modèl dans deux mois.

Ce jour Monsr Joublot c'est présenté à cette assemblée, offrant d'enseigner la Géométrie aux Estudiantz de l'Académie gratuitement en l'absence de Monsieur *Le Clerc*. La Compagnie a agréé la proposition et, en cette considération, a résolu qu'il poura prendre séance dans les assemblées en la suite des Conseiller honnorèr.

Le Brun — Marsy — Blanchard — Girardon — Coypel — L. Ferdinand — Regnaudin — A. Paillet — J. Bte de Champaigne — P. Sève — E. Lehongre — A. Coyzevaux — De la Fosse — Michel Corneille — Raon — Bapte Tuby — C. Audran — P. Monier — J. Jouvenet — N. de Plate Montaigne — SB Le Clerc — Rousseau — B. Yvart — J. Friquet de Vauroze — J. Baptiste Monnoyer — Gérard Edelinck — H. Testelin.

Du 30e Mars 1680.

Ce jour, l'Académie assemblée, ayant repassé sur les deslibérations du quartié, elles ont toutes esté confirmée, et l'on a marqué celles qui doivent estre transcrite sur le grand Registre.

Ce mesme jour, le sieur [...] *Manier* filz a présenté le marbre qui luy a esté ordonné de faire pour sa réception. La Compagnie a accepté ledit ouvrage et procédé à sa réception. Et en cet occasion a esté résolu que les enfants des Académiciens ne payerontz que la moitié du prix ordinaire, n'y ayant que les filz des Officiers qui en seront entièrement exemps, sur quoy Monsieur *Manier*, ayant satisfaict a toute choses, a presté le serment acoutumé et a pris séance.

Ce mesme jour le Sieur *Corneille van Clève* a présenté divers modelles de son ouvrage. La Compagnie, reconnoissant sa capacité, a résolu qu'il éxécutera en marbre un des modelles qu'il a présenté, lequel a esté marqué de la

marque de l'Académie, qui luy a acordé une année pour l'éx[é]cuter en marbre.

Ce jour le Secrétair a présenté à l'Académie deux exemplair, l'un relié en veau, l'autre couver de papier marbré, contenant un receuille des sentimentz des plus abilles Peintres du temps, qu'il a fait et mis en table de précepte, pour demeurer en la Bibliotecte de l'Académie. La Compagnie l'a resçeu agréablement.

L'Académie a nommé Monsr *Montagne* pour faire les fonctions de Professeur en qualité d'Ajoin dans le mois suivant.

Le Brun — M. Anguier — Girardon — J. B^te^ de Champaigne — Marsy — De Sève — De Beaubrun — L. Ferdinand — Coypel — — Regnaudin — Blanchard — P. Sève — De la Fosse — Desjardins — E. Lehongre — M. Corneille — Raon — Houasse[1] *— J. Jouvenet — Bapt^e^ Tuby — C. Audran — P. Monier — N. de Platemontagne — SB. Leclerc — B. Yvart — J. Friquet de Vauroze — P. Rabon — Gérard Edelinck — Rousseau — J. Baptiste Monnoyer — F. Lemaire — De Nameur — P. Wleughels — G. Chasteau — Mazeline — E. Picart Romain — Hérault — Magnier — Lallemant — Garnier — Vignon — A. B.-Stella — J. Cotelle — Lombart — Audran — Baudet — C. Nocret — De Troy — DeFroyde Montagne — Focus — L'Espingolas — Parrocel — F. De la Mare — Licherie — Allegrain.*

Du 27e jour d'Avril 1680.

Ce jour, l'Académie assemblée, le sieur [.....] *Le Conte,*

1. Les signatures suivantes occupent tout le feuillet 372 recto, avec cette mention en tête : « Pour la deslibération sur la page précédente. »

Sculpteur, a présenté le modèle qui luy a esté ordonné de faire pour l'examène de sa capasité, lequel ayant esté veu, la Compagnie l'a approuvé et luy a ordonné de l'exécuter en marbre dans le temps de six mois.

Ce même jour, la Compagnie a résolut que le Secrétaire tiendra un Registre particulier pour mètre d'ordre les distributions des Prix et les nons de ceux qui s'i seront présentéz, qui les ont obtenus et qui ont esté envoié à Rome, sur les advis que l'Académie en a deslivré. — Registré.

Le Brun — Girardon — M. Anguier — N. de Plate Montagne — Marsy — De Sève — De Beaubrun — S. Bernard — Coypel — Regnaudin — J. B^te de Champaigne — P. Sève — Blanchard — Raon — E. Lehongre — De la Fosse — Coyzevox — Houasse — J. Jouvenet — C. Audran — J. Friquet de Vauroze — P. Rabon.

Le même jour que dessus, le sieur *Henry Millet*, Peintre, a faict voir de son ouvrage, priant l'Académie de luy donner un sujet pour l'examen de sa cappacité. L'Académie a agréé sa présentation et luy a ordonné de faire les visite nécessaire pour, en l'assemblée suivante, recevoir le sujet de son tableau d'expériance auparavant que de procéder à sa réception, et cependant elle l'a resçeu en sa protection[1].

Le Brun — Girardon — N. de Plate Montagne — Coypel — Blanchard — J. Baptiste Monnoyer — H. Testelin.

1er May 1680.

Ce jour, l'Académie assemblée à l'ordinaire, le Sieur *Louis Boulogne*, Peintre, c'est présenté à l'Académie, faisant voir de son ouvrage, sur lesquels la Compagnée ayant

1. Voir au 6 juillet suivant.

deslibéré, sa présentation a esté agrayée au conditions ordinair qu'il fera un tableau des grandeur acoutumée et le rapportera dans le temp de six mois sur le sujet quy luy sera donné, dont il rapportera une exquice dans un mois.

Sur ce qui a esté mis en deslibération de sçavoir sy la Compagnie estoit en estat de pouvoir fournir les choses nécessair pour sélébrer cette année la solemnité de l'establissement de l'Académie, a esté résolu que, si Monseigneur Colbert agrayent de faire fair les frais et autre choses nécessaires des deniers du Roy, la Compagnie en pourroit faire la descorations par les ouvrage des Académiciens, et la Compagnie a promis de fournir les ouvrage de chaque particulliers, de contribuer jusque à un escu chacun, s'il en est besoin. Et, pour treuver de quoy sufisémment remplir le lieux qui sera destiné pour cela, a esté résolut qu'il sera permis d'exposer des tableaux des anssiens Maistres, en cas qu'il ne s'en treuve pas assez de ceux des Académiciens, tan de ceux qui sont desfunctz que de ceux qui sont vivantz. Pour cet esfect l'Académie ira en desputation en faire la proposition à Monseigneur Colbert au premier jour qu'il sera à Paris.

Et suivant les deslibérations précédentes — 26 Mars 1678 et 28 Juin 1679 — la Compagnie, agréant le projet des fonctions pour la charge d'un descorateur, a résolu de incèsament chercher une personne cappable d'en faire l'exercice.

L'Académie a résolu en outre de faire célébrer une messe solemnel tous les ans au jour de St Louis; Monsieur *Lebrun*[1] a promis d'establir un fon pour entretenir la despense, sa vie durant, l'Académie s'engagent au surplus de continuer d'en faire célébrer une autre basse tous les dimanche dans la chapelle que Monsieur *Le Brun* a édifiée en l'église de St Nicollas du Chardonneret, laquelle il a

1. Ms. : « ay », probablement le commencement du mot « ayant ».

destinnée à cet esfect[1]. — Confirmé ce jourd'huy 28 Descembre 1680.

Le Brun — Girardon — C. Audran — M. Anguier — De Sève — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — J. B^te de Champaigne — P. Sève — De la Fosse — Desjardins — E. Lehongre — Coyzevaux — M. Corneille — Raon — Bapt^e Taby — J. Jouvenet — Houasse — N. de Plate Montagne — SB. Leclerc — J. Friquet de Vauroze — B. Yvart — P. Rabon — Baudesson — Edelinck.

Du moys de May 1680.

L'Académie, ayant agréé le projet qui luy a esté présenté touchant la charge qu'elle a estably pour vaquer aux solemnitez qu'elle sera obligée de fair célébrer, en a réglé les fonctions, à sçavoir :

Que celuy, qui en sera pourveu, sera tenu, agissant sous les ordres des Officiers en exercisse, de chercher et faire rechercher toutes les choses nécessaires, comme tableaux, sculptures, charpentes, toilles, estoffes, etc., partout où ils ce pouront trouver, tant chés Messieurs les Officiers des Bâtimentz du Roy que chez les Académiciens ou allieurs;

Qu'il aura le soin de les conserver et faire conserver autant qu'il sera pocible, pour randre en bon estat ce qu'il aura emprunté et faire sérère au magazin de l'Académie les choses qui appartiendront à icelle, apprès qu'ils auront servit, et, si il faloit faire quel[qu]e ornements dans les descorations, il en aurat la conduite selon les desseins que l'Académie en résoudra.

Ledit Officier ne poura prétendre aucune rémunération du temps et des peisnes qu'il poura emploïer daus les fonc-

1. Sur la chapelle funéraire de Le Brun, voir Piganiol de la Force, Description de Paris, 1755, V, p. 323-7.

tions de sa charge, pourvu qu'il n'exède pas le tems de quinse jours, mais il sera rembourssé des frais qu'il poura avoir avanssé.

Il aura séance dans les assemblées et jouira des privilèges des Académiciens, sans toutefois estre tenu à aucune contribution ny présen pécunièr, sinon ce qui est ordonné pour les Lestre de provision, et prestera le serment à la manièr acoutumée.

Le Brun — Anguier — Girardon — De Sève — De Beaubrun — Coypel — L. Ferdinand — S. Bernard — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — Desjardins — E. Lehongre — A. Coyzevox — Houasse — Bapte Tuby — E. Michelin — J. Jouvenet — P. Monier — P. Rabon[1].

Du vendredy 30e Juin 1680.

Ce jour, l'assemblée ayant esté convoquée généralement, la Compagnie ne s'estant pas treuvée complette parce que Monsieur Dormoy a engagé les principaux Offissier auprèz de luy, la Compagnie a jugé à propos de remettre les affaires au premier jour.

A. Paillet — Coypel — Blanchard — N. de Plate Montagne — J. Baptiste Monnoyer.

Du 6eme Juillet 1680.

Ce jour, l'Académie estant assemblée, reprenant les affaires du jour précédant, a esté faict lecture des deslibérations du quartier précédent. La Compagnie ayant treuvé quelque difigulté sur le dernier article du mois de May, on a remis la descision à une autre assemblée, ayant confirmé les autre deslibérations.

1. Ce procès-verbal est sur une feuille volante annexée au Registre.

M. Anguier — E. Lehongre — SB. Le Clerc — Girardon — De Beaubrun — L. Ferdinand — Coypel — Blanchard — P. Rabon — De la Fosse — Baudesson — Desjardins — Edelinck — C. Audran — J. Jouvenet — Rousseau — J. Friquet de Vauroze — J. Baptiste Monnoyer.

Du 27e jour de Juillet 1680.

Ce jour, l'Académie assemblée, Mr *Cascar*, Peintre, a présenté de ses ouvrage sur le tallant des portraitz. La Compagnie a agrayé sa présentation, et luy a ordonné de faire les portraictz de Messieur *Ferdinand* et *De Sève*, le puisné, dans le temps de six mois.

Ce même jour Monsieur *Vembec*, Peintre Holandois, a présenté de son ouvrage sur le tallan des sujets maritins. La Compagnie a agrayé sa présentation, luy ordonnant de faire un tableau des grandeurs ordinaires et d'ens présenter une exquisse en la prochaine assemblée.

Ce jour, reprenant la deslibération précédente, a esté résolu que les Adjoint Recteur ne pouront avoir la charge de Professeur[1]. — Registré.

En procédant à l'élection d'un Proffesseur, la pluralité des voix est escheue sur Monsieur *Houasse*, lequelle a esté resçeu en la charge de Proffesseur. — Registré.

Le Brun — Marsy — E. Lehongre — De Sève — Girardon — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Regnaudin — A. Paillet — J. Bte Paillet de Champaigne — P. Sève — Blanchard — Raon — De la Fosse — Desjardins — Houasse — J. Jouvenet — P. Monier — C. Audran — Bapte Tuby — N. de Plate

1. Il y avait d'abord : « Que les Adjoint Recteur qui aura aussy la charge de Professeur ne poura faire les fonction des deux charges en une mesme année. »

Montagne — SB. Leclerc — P. Rabon — J. Friquet de Vauroze — G. Edelinck.

Le mesme jour que desus, Monsieur *Tuby* a esté nomé en la charge de Professeur en la place de Monsieur *Mercy*. — Registré.

C. Audran — Marsy — De Sève — P. Rabon — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — G. Edelinck — Regnaudin — De la Fosse — E. Lehongre.

Du 3[e] Aoust 1680.

Ce jour, la Compagnie assemblée ayant repris la lecture du mesmoire qu'a laissé desfunct Mons[r] *Champagne*, la Compagnie [a] treuvé bon de suivre au premier jour les mémoires des Conférance qui ont esté faicte sur la couleur en cette ocasion.

En ce jour Monsieur *Vembec* a présenté l'exquisse du tableau qu'y a promis de faire, laquelle a esté agraiée, et luy a esté ordonné de l'exécuter dans les grandeurs ordinaires, l'ayant fait voir à Monsieur *Le Brun*.

Marsy — Bapt[e] Tuby — De Sève — De Beaubrun — Regnaudin — S. Bernard — L. Ferdinand — De la Fosse — P. Rabon — C. Audran — G. Edelinck.

Du samedit dernier jour du mois d'Aoust 1680.

Ce jour, la Compagnie assemblée à l'ordinaire, le sieur *Flamant* a présenté le modèle de la mesdaille représentant un saint Gérôme, que l'Académie luy a ordonné de faire pour sa réception. La Compagnie l'a agréé, et luy a ordonné de l'éxécuter en marbre dans le temps de six mois.

Ce mesme jour, le sieur *Prou*, Sculpteur, a présenté diverse modelles de son ouvrage. La Compagnie, considéran que l'un des modelles est d'un sujet convenable à l'Acadé-

mie et de la grandeur ordinaire, cet ouvrage estant agréé, elle a treuvé bon qu'il l'exécutât en marbre pour sa réception dans six mois.

Le sieur *Cornu*, sculpteur, a aussy présenté un bas relief représentant une charité romaine, lequel estant agréé de la Compagnie, elle a treuvé bon aussy qu'il l'éxécute en marbre dans le temps de six mois.

La Compagnie, deslibérant sur l'eslection d'un Adjoin Proffesseur, la pluralité des voix èt escheue sur Monsieur *Massou*, Sculpteur. La Compagnie luy a ordonné d'en faire l'exercisse dans le mois suivant en l'absence de Monsieur *Coesveau*.

En ceste assemblée, Monsr *De Champagne* a pris congé de l'Académie, pour un petit voyage qu'il est resolut de faire en Flandre. La Compagnie l'a remercié de sa civilité et luy a souèté un voyage prospère.

A esté résolu qu'à l'avenir le Secrétaire aura le soin d'enregistrer le dèssèd des Académiciens — et le temps [où] le service aura esté célébrer pour eux. — Registré.

Le Brun — Marsy — Bapt^e^ Tuby — Girardon — De Sève — De Beaubrun — L. Ferdinand — Coypel — Regnaudin — J. B^te^ de Champaigne — P. Sève — De la Fosse — E. Lehongre — Coyzevox — J. Jouvenet — M. Corneille — Raon — N. de Plate Montaigne — SB Le Clerc — J. Friquet de Vauroze — A. Paillet — B. Yvart — P. Rabon — Rousseau.

Du samedit 7e jour de Septembre 1680.

Ce jour, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, sur ce que les Estudiantz qui ont travaillé pour aspirer aux Prix ont suplié la Compagnie d'avoir agréable de juger leur ouvrages, pour, si elle juge[1] que quelqu'uns d'eux soient

1. Il y avait d'abord : « si elle treuve à propos. »

en estat d'estre envoyé à Romme, ils puisen jouir de l'avantage de la saison, la Compagnie, en leur acordant leur demande, a résolut d'exposer lesdits ouvrages huit jours devant le dernier samedit du quartier; suivant l'usage acoutumé — et l'on en advertira généralement tout ceux de la Compagnie, afin que, dans l'espaces des huit jours, chaqun puisse examiner les ouvrage pour, sur leur avis, les juger en lad. assemblée générale. La Compagnie a prié Monsieur *Le Brun* d'en donner avis à Monseigneur Colber et le suplier d'honnorer l'Académie de sa présance en ceste assemblée là.

Monsieur *Beaubrun* a proposé[1] de rendre ses conte la matinée du mesme jour, ce que la Compagnie a treuvé bon.

Le Brun — Marsy — De Beaubrun — De Sève — Massou — Girardon — Coypel — De la Fosse — Raon — J. Jouvenet — G. Audran —N. de Plate Montagne—P. Rabon—J. Friquet de Vauroze.

Du 28e Septembre 1680.

Ce jour, l'Académie assemblée à l'ordinair, les ouvrage, faitz par les Estudiants pour aspirer aux Prix, ayant esté exposéz suivant se qui a esté résolu en l'assemblée présédente, les voix ont esté receuillie et se sont trouvée en égalité entre les tableaux marqués G et D, — faits par *Desforetsz* et *Canovelle* — pour le premier Prix de Peinture, et, à l'esgard du second, celuy marqué C, a eu la pluralité;

Quant à la Sculpture, le bas-relief marqué E, faict par [...] *Jolly*, a esté jugé mériter le premier Prix, et celui marqué G, faict par *Frémery*, pour le second Prix;

La décision de l'esgalité qui se rencontre au premier Prix de la Peinture ayant esté remise au jour que Monsieur *Le Brun* donnera son sufrage.

1. Il y avait d'abord : « a demandé. »

Ce mesme jour, la Compagnie, ayant repassé sur les deslibération du quartier, les a toutes approuvée, ayant faict marquer celles qui doivent estre transcrite sur le grand Registre.

Ce mesme jour, Monsieur *Edelinque* a fait présent à l'Académie d'une grande Thèse qu'il a gravée nouvèlement d'après le desseing de Monsieur *Le Brun*, représentant le Roy donnant la payx à l'Europe[1], enchassée dans une bordure dorée d'or brunis.

La Compagnie pourvoiant à la fonction de Recteur dans le quartier suivant, la Compagnie, suivant les ordres prescritz, a nommé Monsieur *De Sève* pour en faire l'exercise,

Et, pour la fonction de Professeur, la Compagnie a résolu de comètre le plus ancien des Adjointz en la place du Professeur desfaillant.

G. Marsy — Massou — Girardon — De Sève — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — P. Sève — Desjardins — Raon — C. Audran — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — F. Tortebat — J. Friquet de Vauroze — Edelinck — F. Chéron — De Nameur — A. B.-Stella — P. Rabon — Vignon — Bourguignon — Lallemant — Armand — Audran — L'Espingolas — Baudet — C. Nocret — Parrocel — Boulongne — Magnier.

Du 5e Octobre 1680.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur *Le Brun* y estant, après avoir examiné les ouvrage faict pour aspirer au Prix, a prononssé que le premier Prix apartenoit pour la Peinture au tableau marquéz C, faict par le sieur *Charle Desforest,* et celuy marqué D faict par le sieur *Canoville*

1. C'est la Thèse de J.-B. Colbert de Croissy, soutenue au Collége d'Harcourt le 30 septembre 1680 (Robert-Dumesnil, *le Peintre-graveur français*, Edelinck, n° 260, VII, 293-4).

pour le second, confirment ce que la Compagnie a prononcé en l'assemblée précédente touchant la Sculpture, suivant quoy la Compagnie, considérant la qualité desdits ouvrages et les bonne disposition de ceux qui les ont faites, a jugé que les sus nommés [...] *Desforest, Canovile,* [...] *Jolly, Frémery*, sont capable de profiter en l'estude des belles choses qui sont à Rome et autres lieux d'Italie, quand il plaira au Roy de les y envoyer.

Ce mesme jour, Messieurs, desputéz pour l'examen des contte de Monsieur *Beaubrun* pour l'année 1679, ont fait leurs rapport, disant qu'ayant examiné tout par le menu il ont treuvé la Recepte monter à la somme de trois mil huit cens cinquante huit livres, quatre solz, et la Despence à quatre mil cinq cens soixante et trois livres, treize sols; partant la Despence exède la Recepte de la somme de sept cens cinq livres, neuf sols.

La Compagnie, ayant aprouvé led. conte et ratifié le résultat desdit sieurs Desputéz, a promis tenir conte du surplus de la Despence sur les deniers qui proviendront tant des fonds de la pension du Roy que des esmolumentz de l'Académie.

De Sève — De la Fosse — De Beaubrun — Girardon — Marsy — Coypel — Regnaudin — C. Audran — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Massou — F. Tortebat — J. Friquet de Vauroze — P. Rabon — Jn Baptiste Monnoyer.

Du 26 Octobre 1680.

Ce jour, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *Michelin*, estant retourné d'une longe absance, c'est présenté en ceste assemblée et, après avoir randu ses civilitéz à la Compagnie, a pris la séance dans le rand de la réception en la qualité d'Ajoint-Professeur, laquelle l'Académie luy a continué.

Ce mesme jour, Monsieur *Henry Cascar* ayant présenté les portraitz de Messieurs *Ferdinant* et *Sève*, le puisné, que l'Académie luy a ordonné sur le tallant des portrais, lesquels ayant agréé à la Compagnie, elle a procédé à sa réception, après qu'il a eu satisfaict au présant ordinaire. Il a presté le serment en présence de la Compagnie en la manièr acoutumée, laquelle a ordonné au Secrétaire de luy expédier sa Lestre de provision.

La Compagnie a en outre examiné le paysage qu'a présenté Monsieur *Béville* et, l'ayant aprouvé, a agréé sa présentation, luy ordonnant de faire un tableau des grandeur ordinaire, dont il présentera une exquise à la prochaine assemblée.

De Sève — Girardon — Coypel — M. Anguier — Marsy — Regnaudin — S. Bernard — L. Ferdinant — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — Desjardins — J. Michelin — Raon — C. Audran — J. Jouvenet — P. Rabon — Massou — N. de Plate Montagne — J. Friquet de Vauroze — SB. Le Clerc — F. Tortebat — Edelinck — Jn Baptiste Monnoyer — P. Lombart — Henry Gascar — H. Testelin.

Du 23e jour de Novembre 1680.

Ce jour, l'Académie assemblée, le Secrettaire a proposé, de la part de Monsieur *Le Brun*, un ouvrage de sculpture, à sçavoir des feuillages qui font ornement à l'entour d'un chifre, taillé en bois très délicatement par Damoiselle *Dorothée Massé*, vève de Mr Godequin, laquelle prioit la Compagnée de luy acorder l'honneur d'être resçeue Académiciène. L'Académie, considérant la propreté de l'ouvrage et la vertu de cette Damoiselle, a agréé sa réception et a treuvé bon de la rendre participente des grasses que le Roy a faict à l'Académie en la qualité d'Académicienne, sans que sela

puise à l'avenir tirer à aucune concéqüance, et a ordonné au Secrétaire de luy en expédier les Lestres de provision, conforme à ce quy a esté faict en pareille ocasion.

De Sève — M. Anguier — C. Audran — Marsy — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Coypel — Coyzevox — A. Paillet — P. Sève — De la Fosse — Regnaudin — J. Michelin — Massou — F. Tortebat — SB. Le Clerc — J. Friquet dè Vauroze — Edelinck — P. Rabon — J. Baptiste Monnoyer — H. Testelin.

Descembre 1680.

Ce jour le Sieur *Béville* a présenté deux exquisse de paysage du tableau qui luy a esté ordonné de faire pour sa réception. La Compagnie a fait marquer celle qu'il sera obligé d'éxécuter en grand dans le temps de six mois.

La Compagnie a résolut en outre que l'assemblée du dernier samedit du moys ce fera le jour des Ynossants, estant le der[1] samedit du quartier et de l'année.

De Sève — Regnaudin — Marsy — De Beaubrun — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — Desjardins — Raon — E. Lehongre — J. Michelin — F. Tortebat — P. Rabon — Edelinck — Rousseau — J. Baptiste Monnoyer.

---

28 Descembre 1680.

Ce jour, l'Académie assemblée généralement, a esté représenté les deslibérations du quartier présent. La Compagnie les a toutes approuvée. Il a aussy esté représenté les

1. La lecture « der » et non « d^{er} » est certaine. Au collége on disait il y a quarante ans, et peut-être encore aujourd'hui, *der* pour *dernier*.

deslibérations de toute l'année, qui porte Règlement, lesquels ont tous esté confirméz, et a esté ordonné au Secrétaire de receuillir les articles pour les mestres au rand des Status et estre pomptuellement observéz.

Ce mesme jour le sieur [...] *Toutin*, peintre, a présanté de son ouvrages, lesquelles ayant esté examinées, la Compagnée a agréé sa présantation, et luy a acordé six mois pour éxécuter son tableau de réception, dont il fera voir l'exequisse dans un mois.

Le Brun — De Sève — Regnaudin — Marsy — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Edelinck — P. Sève — Coypel — A. Paillet — Blanchard — Desjardins — J. Jouvenet — C. Audran — Massou — SB. Le Clerc — P. Monier — J. Friquet de Vauroze — P. Rabon — F. Lemaire — A. B.-Stella — Mazeline — Wleughels — N. Hallier — Bourguignon — Lallemant — Armand — Parrocel — Licherie — Gascard.

JEANVIER 1681.

Du quatriesme jour de Jeanvier 1681.

Ce jour, l'Académie estant assemblée généralement à l'ordinaire, la lecture des Status et Ordonnance a esté faicte, et, pour l'examène des excuse des Aspirant, la Compagnie a résolut de faire une assemblée particulière selon la desputation ordinaire, en laquelle assemblée les liste des desfallants aux assemblée seront examinée, lesquelle desputéz seront averty par billet et chargez de prier Monsieur *Le Brun* de renouveler ses instance auprèz de Monseigneur Colebert pour obtenir la confirmation des privilèges.

Monsieur *Audran* a présenté une estempe de la femme surprise en adultère, qu'il a gravé d'après un tableau de Mr *Poussin*[1] pour demeurer en l'Académie[2].

Monsieur *Chateau* a aussy faict présant d'une Thèse du portrait de MONSIEUR, le frère unique du Roy, d'un sujet allégorite, qu'il a gravé d'après le dessin de Monsieur *Coèpèle*, enchassé d'une bordure dorée et encore une stampe du tableau de la mâne, gravée d'après le tableau du Cabinet du Roy[3] peint par Monsieur le *Poussin*, enchassée de même fasçon, et les mêmes estampe en un rouleau, accompagnée de quatre autre pour estre jointte à ses autre ouvrages — pour estre inssérée en la bibliotecque de l'Académie.

1. Il y avait d'abord : « *du Poussin.* »
2. La planche de Gérard Audran (Ch. Leblanc n° 29) est à la Chalcographie du Louvre (n° 841), où elle vient du fonds de l'Académie.
3. Chalcographie du Louvre, n° 837.

Ce mesme jour, le Sieur *Louis Boulogne* a présenté l'exquisse peinte du tableau qui luy a esté ordonné, laquelle la Compagnée a agréé pour l'éxécuter dans les grandeur ordinair.

Girardon — P. Sève — De Sève — Marsy — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — De la Fosse — Desjardins — Lehongre — A. Coyzevox — Raon — C. Audran — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Massou — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — P. Rabon — Edelinck — J. Bte Monnoyer — G. Chasteau — Bourguignon — Hérault — Lallemant — Vignon — C. Nocret — F. Bonnemer — L'Espingolas — Parrocel — Licherie.

Du unzième jour de Jeanvier 1681.

Ce jour Messieur les Recteur, et Adjoints Recteurs, et Proffesseur, se sont assemblés par desputation pour examiner les excuse des Aspirans, et, lecture ayant esté faicte des plascetz et les raisons considérée, la Compagnie a açordé aux sieurs :

Alexandre six mois, et le dessein qu'il a présenté a esté agréé et parafé;

Leblon acordé six mois;

Le Conte neuf mois[1];

Millet six mois, du jour qu'il aura le sujet;

Vanbec aprouvé;

Granier un an pour tout;

Rabon six mois pour tout délay;

Persson huit mois;

Boulogne six mois;

Ferdinand quatre mois.

Ce même jour sur ce que Monsieur *Le Brun* a proposé

1. En marge : « *Le Comte* est mort. »

de randre les visite de civilité à Nosseigneurs les Protecteur et Vis-Protecteurs — et à Monsieur d'Ormois, nouveau Sur-Intendant des Bâtimentz, à qui on fera présent du petit tableau de mignature de Monsr *Eqment*, la Compagnie a résolu d'exécuter au p^er jour cette proposition au nombre de huict a sçavoir : M^r *Le Brun*, M. *Girardon*, Mr *de Sève* ayné, Mr *de Sève*, Professeur en mois, Mr *Coypel*, Conseiller Professeur, M^r le Trésorier, et le Secrétaire [et] Mr *Jouvenet*.

Le Brun — P. Sève — Girardon — Marsy De Sève — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — Desjardins — De Beaubrun — Bapt^e Tuby — Lehongre — A. Coyzevox — H. Testelin.

Du samedit 25e jour de Jeanvier 1681.

Ce jour l'Académie estant assemblée à l'ordinair, lecture a esté faicte des acte précédant de l'assemblée en desputation du unzième du mois présent, lesquels la Compagnie a trouvé bon, confirment les résolutions qui y ont esté prises et approuvéz l'éxécution qui en a esté faicte.

Ce mesme jour le sieur *Anthoine Coèpel* c'est présenté, priant la Compagnie d'agréer sa présentation [et] de luy ordonner un sujet pour son ouvrage de réception. La Compagnie, connoissant sa cappacité, a resçeu sa présentation et a laissé à son choix le sujet du tableau qu'i doit faire pour sa ressuption, le rapportant alégoriquement aux actions du Roy, dont il raportera une exquise dans un mois, et a pris séance, suivant les Règlemens de l'Académie comme estant fils d'un Oficier en icelle. — Registré.

Ce mesme jour, reprenant la deslibération du jour présédent, portant que le Secrétair receuillera des listes par extrait le nombre des menqements qu'on peut avoir faict de ce treuver aux assemblées pendant l'année présédente et d'en marquer le nombre sur un billet, quy sera envoyé

à chacun des desfaillans en leur représentant de se rendre justice eux mêmes, et ce qu'ils payeront sera enregistré, aussi bien que le refus, sy aucu[n]s en font, et a esté résolut qu'à l'avenir le conte s'en fera à la fin de chaque quartier.

Le Brun — Girardon — P. Sève — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Coypel — A. Paillet — Blanchard — De la Fosse — Desjardins — E. Lehongre — Coyzevox — Houasse — Bapte Tuby — J. Michelin — Raon — M. de Corneille — J. Jouvenet — C. Audran — P. Monier — J. Friquet de Vauroze — N. de Plate Montagne — F. Tortebat — P. Rabon — Silvestre — J. Baptiste Monnoyer — Edelinck — Rousseau — H. Testelin.

Du premer jour de Febvrier 1681.

Ce jour, la Compagnie c'est exercée en la Conférance par la lecture d'un Mesmoir qu'à laissé Mr *Loir* sur un tableau du martyre de St Estienne, et l'on a résollut qu'en semblable lecture à l'avenir l'on remarquera les mellieurs endroitz pour estre conservéz au profit des Estudiantz.

H. Testelin.

Du samedit 22e jour de Février 1681.

Ce jour, l'Académie assemblée, a esté présenté une lestre de Monsieur *de Champagne,* faisant ses excuse de se que le mauvais temps de l'ivert l'a retenu absant du Royaume et l'empesche de faire la fonction de Proffesseur dans le mois de mars qui luy estoit escheu.

L'Académie, agraiant les civilitéz de Mr *Champagne,* a choisy Monsr *Audrant* pour faire lad. fonction dans le mois suivant, et, à cette ocasion, considérant qu'il pouroit ariver

que quelq'un des Officiers et Académiciens de l'Académie, estant absents du Royaume, nesgligeroient de rendre les mesme sivilitéz à l'Académie, qu'alors ils deschèront de leur qualité l'espasse du temps qu'il sera limité en l'asemblée suivante. — Registré.

Ce même jour, sur ce que Monsieur *Blanchard* a requis l'Académie de donner au sieur *Jérémye de Lutel,* qui a esté son Eslève, l'acte nécessaire pour pouvoir estre resçeu en la Mestrise, conformément à l'Arrest du Parlement, certifiant, en la présence de la Compagnie, de ses bonnes meurs et louable conduite; sur quoy l'Académie, ayant veu l'enregistrement en qualité d'Eslève et les certificat de service dud. *de Lutel,* a résolut de luy acorder ledit acte pour luy servir ce que de raison, ordonnant au Secrétair de luy deslivrer en la forme acoutumée.

Ce mesme jour le sieur *Toutin* a faict voir l'exquise du sujet qui luy a esté ordonné, l'Académie ayant agréé led. dessein, lequelle il devra éxécuter en peinture dans les grandeur ordinair dans le temps de six mois.

Le sieur *Arnould Devuez,* Peintre, natif de St Omer[1] a faict voir de son ouvrage, priant la Compagnie d'agréer sa présentation. L'Académie, ayant examiné son ouvrage, a reçeu sa présentation et luy a ordonné pour sujet de représenter allégoriquement le mariage de Monseigneur le Dofin, dont il fera voir son exquisse à la fin du mois.

Ce mesme jour, Monsieur *Blanchard* ayant proposé, pour remplire et exercer la charge que l'Académie a establit pour descorer les lieux où elle desirera fair quelque descoration en des solemnitéz extraordinaires, la personne du sieur *Jean Lemoine,* petit filz de desfunt Monsieur *Guilin,* l'un des Recteurs de l'Académie, lequelle en a fidèlement fait les fonction pendant son vivant avec beaucoup de zelle et de fidélité, l'Académie, connoissant la capasité, sufisance et prudomie dud. Sieur *Lemoine,* a résolut sa nommina-

1. Il y avait d'abord : « natif de Donquerq ».

tion pour exercer lad. charge et de luy en donner les Lestre de provision nécessair, ordonnant qu'il visitera la Compagnie en tesmoignage de son acceptation avant de prester le serment convenable.

Le Brun — Blanchard — Girardon — Marsy De Beaubrun — S. Bernard — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — De la Fosse — Desjardins — E. Lehongre — Houasse — Raon — P. Monier — J. Jouvenet — C. Audran — N. de Platemontaigne — P. Rabon — J. Friquet de Vaurose — G. Edelinck — Massou — J. Baptiste Monnoyer — F. Bonnemer — H. Testelin.

Du premier jour du mois de Mars 1681.

Ce jour, l'Académie asemblée, Monsieur *Desjardins*, s'excusant de ne s'y pouvoir treuver, a envoyé cinq escus blanc, tant pour sa contribution de ce jour que pour toutes celles de l'année passée mil six cens quatre vingt.

Monsieur *Le Brun* a senblablement satisfèt pour toute laditte année, et ensuite tous Messieurs si desoubz nommés ont satisfaict pour toute ladite année mil six cens quatre vingt :

Mr *Girardon*.	Mr *Monoyé*.
Mr *Corneille* l'ayné.	Mr *Blanchard*.
Mr *Edelink*.	Mr *Bernard*.
Mr *Rabon*.	Mr *Coèpel*.
Mr *Houasse*.	Mr *Massou*.
Mr *Tuby*.	Mr *De la Fosse*.
Mr *Jouvenet*.	Mr *Beaubrun*.
Mr *Leclerc*.	Mr *Monié*.
Mr *Lehongre*.	Mr *de Sève*, puisné.
Mr *Paillet*.	Mr *Rousseau*.
Mr *Audrant*.	Mr *Bonnemèrt*.
Mr *Coixeveaux*.	Mr *Chateau*.

Mr *Lespagnandel.*
Mr *Manièr.*
Mr *Picar.*
Mr *Loyr.*
Mr *Vleugle.*
Mr *Lalment.*
Mr *Lespingola.*
Mr *Legros.*
Mr *Armand.*
Mr *Allier.*
Mr *Nocret.*
Mr *Natié.*
Mr *Cotel.*
Mr *Corneil* le puisné.
Mr *Boulogne.*
Mr *Chéron.*
Mr *De Trois.*
Mr *Vallet.*
Mr *De La Mare.*
Mr *Faucus.*
Mr *Laminois.*
Mr *Leconte.*

Du premier jour du mois de Mars 1681.

Ce jour, l'Académie estant assemblée, le sieur *Antoine Coèpel* filz a présenté l'exquisse du tableau qui luy a esté ordonné de faire pour sa réception. La Compagnée, l'ayant approuvée, luy a ordonné de l'exécuter dans le temp de six mois dans [la] grandeur ordinair.

A l'esgard du sieur *Jean Lemoine*, la réception du serment a esté déféré jusque à ce que sa Lestre soit dressée et résolue par la Compagnie.

Le Brun — Marsy — C. Audran — De Beaubrun — S. Bernard — Coypel — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — E. Lehongre — A. Coyzevox — Houasse — Raon — Bapte Tuby — J. Jouvenet — P. Monier — N. de Plate Montagne — Massou — SB. Le Clerc — F. Tortebat — J. Friquet de Vauroze — Edelinck — P. Rabon — J. Baptiste Monnoyer.

---

22 Mars 1681.

Ce jour, l'Académie assemblée extraordinairement, la Compagnie, ayant examiné les liste des desfaillan[1], a réso-

1. Il y avait d'abord « des desfaillement ».

lut qu'à l'avenir cet ordre serat exactement observé et que sur les liste les excuse seront marqués en la marge, à scavoir les excuse pour maladie par une M, selles qui seront cimple par un E, et celle qui seront accompagnées de la satisfaction arrêtée par un E et un P[1], et l'apsence par un A. — Registré.

Ce même jour a esté résolu que les aspirantz au Prix s'estant fait enregistrés à la manièr acoutumée feront leurs ouvrages sur le sujet de la suite de l'Escritur saincte quil leur sera pronnoncé au premier jour.

En ceste assemblée lectur ayant esté faicte de la Lestre de Monsieur *Lemoine*, elle a esté résolue et signée, et, après avoir resçeu de luy le serment acoutumé, elle luy a esté deslivrée.

Le Brun — C. Audran — Anguier — Girardon — De Sève — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Coypel — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — Desjardins — E. Lehongre — A. Coyzevox — Houasse — Bapte Tuby — J. Michelin — J. Jouvenet — P. Monier — SB. Leclerc — P. Rabon — Lemoyne[2] *— H. Testelin.*

Du 29e jour de Mars 1681.

Ce jour, l'Académie généralement assemblée, ayant faict lecture des deslibération du quartier présent, la Compagnie les a toutes aprouvées et fait marquer celles qui doivent estre enregistrée.

Ce mesme jour Monsieur [.....] *Benoist* c'est présenté, faisant voir de son ouvrages sur le tallan des portraictz. La Compagnée ayant agréé son ouvrage et sa présentation, luy a ordonné de fair les portrès de Messr *Blanchard* et *Buiret* dans le temps de six mois.

1. C'est-à-dire « excuse » et « paiement. » Au lieu de « satisfaction » il y avait d'abord « contribution ».
2. Il avait d'abord écrit : « *Lemoinne* ».

Le même jour le sieur *Arnould Devuez* a présenté le dessein quil luy a esté ordonné de faire voir. La Compagnie, l'ayant examiné par les fèves à l'ordinaire et agréé, luy a ordonné de l'éxécuter dans les grandeur ordinaire et dans le temps de six mois.

Quant au sujet pour le Prix de cette année, l'Académie a résolut que les aspirantz représenterontz comme Caïn bastit la ville de Hénoc, qui est descrite au livre du Genèse, ch. IV, v. 17.

Et, pour l'exposition des ouvrages au jour de la solemnité, a esté résolut que chacun de la Compagnée fera sçavoir par billet le nombre des ouvrages qu'ilz pouront exposer et leurs grandeurs inssèsament, pour résoudre se que l'on poura faîr afin d'en parler à Monseigneur Colbert.

Le Brun — Anguier — C. Audran — Girardon — Marsy — De Sève — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — De la Fosse — SB. Le Clerc — Desjardins — E. Lehongre — A. Coyzevox — Houasse — Bapte Tuby — Vleughels — Raon — J. Jouvenet — P. Rabon — P. Monier — N. de Plate Montagne — Edelinck — J. Friquet de Vauroze — Picart — Massou — J. Baptiste Monnoyer — F. Tortebat — G. Chasteau — A. B.-Stella — L'Espingolas — Huilliot — Vignon — N. Hallier — Bourguignon — Lallemant — J. Cotelle — Armand — Audran — J.-B. Corneille — Lambert — Licherie.

Du 12 Avril 1681.

Ce jour, l'Académie assemblée, reprenant la proposition de l'assemblée précédente touchant l'exposition des ouvrages de l'Académie, a esté résolut que chacun de la Compagnie envoiera par escrit en la première assemblée le

nombre et la grandeur des ouvrages qu'ils pouront fournir pour la solemnité de la Feste, sur quoy l'on résoudra le jour de la célébration et la manièr de la descoration.

Ce mesme jour Monsieur *Gascar* a pris congé de la Compagnie pour un grand voyage qu'il ce propose de faire, promètant de conserver tousjours son affection et ses respectz pour l'Académie.

*Le Brun — M. Anguier — Girardon — A. Paillet — Marsy — De Sève — De Beaubrun — S. Bernard — Coypel — Regnaudin — P. Sève — Blanchard — Desjardins — P. Rabon — Lehongre — C. Audran — M. Corneille — A. Coyzevox — P. Monier — N. de Plate Montagne — Massou — SB. Le Clerc — F*s *Tortebat — J. Friquet de Vauroze — Edelinck — H. Testelin.*

Du samedit 26e jour du mois d'Avril 1681.

Ce jour, l'Académie assemblée, Monsieur *Emselme Flamain*[1], Sculpteur, a présenté le marbre ovalle représentant un St Gérome à my-corps, lequel luy avoit [esté] ordonné pour sa reception. La Compagnée, ayant examiné ledit ouvrage, l'a aprouvé et, procédant à sa réception, l'a resçeu en qualité d'Académicien, luy remettant la moitié du présan pécunièr, et, ayant satisfait, a presté le serment ordinaire. — Registré.

Ce même jour Mosr *Corneille van Clève* a présenté la figure de marbre représantant Poliphène[2]; l'Académie, ayant examiné led. ouvrage et en ayant esté très-satisfaicte, l'a resçeu en qualité d'Académicien et luy a remis entièrement le présan pécunièr, suivant quoy il a presté le serment acoutumé.

Monsieur *Vembec*, Peintre, a présenté le tableau qui luy

1. Ou *Flamam*.
2. C'est-à-dire Polyphème.

avoit esté ordonné, à sçavoir une mère avec divers vesseaux. L'Académie, ayant agréé [son] ouvrage, l'a resçeu en qualité d'Académicien, et luy a remis le présent pécunièr à la considération de Monsieur *Le Brun*, qui en a requis la Compag[nie] sur des raisons importantes qu'il a expliquéz en présence de l'asemblée, suivant quoy il a presté le serment acoutumé.

Ce jour, l'Académie, expliquant la deslibération du 27e Avril 1675 touschant le présant pécunièr que doivent donner les aspirans à leurs repseption, a arresté que le prix sera réglé suivant la quantité et la valeur des ouvrages. — Registré.

En ceste assemblée, ayant conté les billetz des Académiciens donnant advis de la grandeur et du nombre des ouvrages pour exposer à la Fête de l'Académie, a esté résolut qu'elle se célébrera au jour prescrit, à sçavoir à la Saint-Louis, et que pour cela on solicitera Messieur des Bastimentz de vouloir acorder les choses nécessaires.

Le Brun — Girardon — De Sève — A. Paillet — Anguier — Marsy — De Beaubrun — S. Bernard — Coypel — Regnaudin — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — E. Lehongre — Houasse — J. Michelin — N. de Plate Montagne — Massou — SB. Leclerc — F. Tortebat — P. Rabon — P. Monier — J. Friquet de Vauroze — Edelinck — Licherie — Flamen — C. Audran — J. van Beecq.

Le 3e jour de May 1681, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *Testelin* estant absant par maladie, la Compagnie a ordonné au sieur *Monier* de prendre la plume et faire lecture de la Conférance en sa place.

Ce mesme jour de May 1681, l'Accadémie estant assemblée à l'ordinaire pour s'exercer dans les Conférances, lec-

ture a esté faicte d'une de Monsieur *de Champagne*, du 2e Mars 1669, sur un tableau d'une Vierge de *Raphael*.

Ce mesme jour Monsieur *Paillet* a présenté à la Compagnie la note de tous les ouvrages qui doivent estre exposéz à la Feste prochaine de l'Académie, pour estre donné à Monsieur *Le Moine* pour en dresser un plan pour la descoration.

Ce mesme jour l'Accadémie a resçeu les contes de Monsieur *Beaubrun*, Trésorier d'icelle, qui ont estée examinée par Mrs les Officiers nommés, savoir Monsieur *Le Brun*, Monsieur *Girardon*, Monsieur *Anguier*, Monsieur *de Sève*, Monsieur *Marsy*, Monsieur *Bernard*, Monsieur *Edelinq* et Monsieur *Stella*.

Aussy ce mesme jour Monsieur *Silvestre* a envoyé à l'Académie, par Monsieur *Girardon*, un louis d'or pour les manquements — à sçavoir de ne s'être poin trouvé à quelque assemblée — qu'il a faicts l'année dernièr et jusqu'aujourd'huy[1].

Le Brun — Girardon.

Du 31e jour de May 1681.

Ce jour, l'Académie assemblée, Messieur, desputéz pour l'examên des conte de Monsieur *Beaubrun*, ont fait leur raport, disant qu'ayant examiné led. conte de l'année mil six cens quatre vingt et veu article par article, ils ont trouvé [que] la Recepte se monte à cincq mil sept cens septante sept livres, onze solz, et la Dépance à cinq mil cinq cens trente une livres, neuf solz; partant reste entre les mains de Monsieur le Trésorier la some de deux cens quarante six livres, deux solz.— La Compagnie, aprouvant

1. Ce procès-verbal, de la main de Pierre Monier, sauf la petite ligne entre tirets du dernier paragraphe, est sur une feuille de papier volante attachée au registre. Le premier paragraphe, écrit après le second, qui commençait d'abord par : « le troisième jour » est sur un second morceau de papier.

led. conte, a ratifié et confirmé le résultat desd. s[r] desputéz et deschargé led. sieur *Beaubrun*[1].

Toute la Compagnie a esté exortée pour une dernièr fois d'aviser a ce que chacun pourra fournir de tableaux de grandeur convenable pour pouvoir exposer à la Feste et remplir la cour en une descoration digne de l'Académie pour, à la prochaine assemblée, prendre une résolution définitive.

Le Brun — Girardon — Lehongre — M. Anguier — S. Bernard — De Sève — Marsy — Philippe de Buyster — Coypel — De Beaubrun — L. Ferdinand — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — Desjardins — Houasse — Raon — J. Jouvenet — F. Tortebat — N. de Plate Montagne — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — H. Testelin.

Du samedit septiéme jour de Juin 1681.

Ce jour, l'Académie assemblée à l'ordinaire, suivant la délibération de l'assemblée pressédente touschant l'exposition des ouvrages pour la sélébration de la Feste de l'Académie, la Compagnie, voyant que personne n'adjoutoit rien aux mesmoires qui en a esté donnéz, a résolut de donner advis à Monsieur *Le Brun*, en luy remètant la résolution définitive pour l'observation de cette solemnité dans cette année.

Ensuite l'on c'est entretenu en Conférance sur la lectur du Mesmoir de Monsieur *Bourdon* sur la lumièr dans les diférente heur du jours, et résolut qu'au premier jour [on s'exerceroit dans la Conférence] sur le Mesmoire de Mons[r] *Anguier* touschant le Laocon.

Girardon — Regnaudin — M. Anguier — Marsy — De Beaubrun — S. Bernard — L.

1. Cette dernière phrase, qui est ajoutée, est contresignée : *H. Testelin.*

Ferdinand — Coypel — A. Paillet — Blanchard — P. Sève — J. Michelin — Raon — C. Audran — P. Monier — J. Friquet de Vauroze — F. Tortebat — P. Rabon — Edelinck — H. Testelin.

Du samedit 28e Juin 1681.

Ce jour, l'Académie assemblée généralement, lecture a esté faite des deslibération du quartier présent; la Compagnée les a aprouvée et fait marquer celle qui doive estre transcrite sur le grand Registre.

Ce même jour divers Aspirans ayant apporté leurs ouvrages, la Compagnie en a remis l'examen à l'assemblée prochaine, semblablement les exquisses des aspirants aux prix.

En ce jour a esté faict lecture d'une lestre de sivilité que Monsieur *Tiger* a escrit de Madrid.

Girardon — Regnaudin — M. Anguier — Marsy — De Sève — De Beaubrun — S. Bernard — Coypel — A. Paillet — Blanchard — J. Michelin — De la Fosse — Desjardins — Raon — J. Jouvenet — P. Monier — N. de Plate Montagne — P. Sève — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vauroze — F. Tortebat — P. Rabon — Israel Silvestre — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — De Nameur — P. Wleughels — G. Chasteau — Huilliot — Lallemant — Audran — C. Nocret — Focus — Armand — F. Bonnemer — De Froyde Montagne — C. van Clève — F. Chéron — J. van Beecq.

Du cinqme jour de Juillet 1681.

Ce jour, l'Académie assemblée, la Conférance ayant esté achevée, la Compagnie a procédé à l'examên des ouvrages des Aspirans. Le sieur *Nicolas Rabon* a esté resçeu en qua-

lité d'Académicien, dont il a presté serment en la manièr acoutumée, ayant présenté son tableau historié acomp[agné] d'une riche bordure.

Le sieur *Charle Béville,* Peintre, ayant présenté le tableau de paysage, garnie de sa bordure ornée richement et dorée d'or bruny, qui luy avoit esté ordonné, a esté resçeu en la qualité d'Académicien, et, ayant satisfaict à toute choses, a presté le serment en la manière acoutumée.

Le sieur *Jean Cornu* a présenté le bas-relief de marbre, représentant une « Charité Romaine », enchassé d'une bordure dorée d'or bruny, qui luy avoit esté ordonné, lequel ayant agréé à la Compagnie, led. Sieur *Cornu* a esté resçeu en la qualité d'Académicien, et, ayant satisfait aux ordre de l'Académie, a presté le serment en la manièr acoutumée.

Le sieur *Claude Hallé,* Peintre, a présenté de son ouvrage, priant la Compagnie d'agréer sa présentation. L'Académie, après avoir examiné led. ouvrage, a resçeu et agréé la présentation dud. *Hallé* et luy a ordonné d'aler ché Monsieur *Le Brun* rescevoir le sujet qu'il doit ex[é]cuter dans le temps qui luy sera prescrit.

M. Anguier — Girardon — H. Testelin — De Sève — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Coypel — Regnaudin — Desjardins — A. Paillet — De la Fosse — SB. Le Clerc — E. Lehongre — Raon — C. Audran — J. Jouvenet — P. Monier — N. de Plate Montagne — J. Friquet de Vauroze — P. Rabon — Silvestre — F. Tortebat — Rousseau — C. Béville — Edelinck — Nicolas Rabon — Cornu.

Du vingt-six^e jour de Juillet 1681.

Ce jour, la Compagnie assemblée à l'ordinaire, les affaires ont esté remise à la premièr assemblée, où Monsieur *Le Brun* a promis de ce trouver.

M. Anguier — H. Testelin.

Du premier jour du moy d'Aoust 1681.

Ce jour, l'Académie reprenant la deslibération touschant l'eslection du sieur *Louis Elle Ferdinant,* la Compagnie, agréant les ouvrages, à sçavoir les portrais de Messieur *Bernard* et *Regnaudin* qui luy ontz esté ordonnés, a resçeu led. sieur *Ferdinant* en qualité d'Académicien et ordonne au Secrétair de luy expédier sa Lestre, laquelle sera datée du cinquième jour de juillet présédent qu'il a aporté son ouvrage, et [la] luy deslivrer, ayant prestéz le serment en la manièr acoutumée.

Ce mesme jour le sieur *Louis Boulogne* a présenté l'ouvrage qui luy a esté ordonné, asçavoir comme Auguste fait fermer le temple de Janus à l'occasion de la Paix[1]. La Compagnie, agréant ledit ouvrage, a resçeu le Sr *Boulogne* en qualité d'Académicien, dont il a presté le serment en la manièr acoutumée.

Le mesme jour, le s^r *Jean Le Blon,* Peintre, a présenté le tableau qui luy a esté ordonné, à sçavoir la Cheute des Géans. La Compagnie, agréant son ouvrage, l'a resçeu en la qualité d'Académicien, dont il a presté le serment acoutumé.

Le sieur *Pierre Toutain,* Peintre, a présenté le tableau qui luy a esté ordonné, à sçavoir comme Jasson présente la toison d'or au temple de Jupiter. La Compagnie, agréant led. ouvrage, a resçeu led. sieur *Toutin* en qualité d'Académicien, dont il a presté le serment en la manièr acoutumée.

La Compagnie [ayant] examiné les exquisse des Estudiants qui se présente pour aspirer aux Prix Royal, la Compagnie, a ordonné que ceux qui n'ont montré que des desseins aporterontz de leurs peinture avant de leurs ordonné de travailler pour le Prix, et, à l'égard du Seculpteur, il atendra qu'y se présente quelque concourantz.

Monsieur *Coèpel* a représenté que le sieur *Alexandre,*

1. En marge on a ajouté : « de Janus ».

Ce mesme jour Monsieur *Le Brun* a présenté un tableau, représentant comme Cadmus a desfait le Dragon, Minerve luy aparoist, luy ordonnant ce. qu'il doit faire, fait par Monsieur *Blanchet*, Peintre, Proffesseur en l'Académie de Lion, duquèle il fait présent à l'Académie, l'acompagnant d'une lestre de sivilité en reconnoissance de sa réception en l'Académie.

Ce jour, lecture ayant esté faicte des deslibération du quartier, la Compagnie les a confirmée toute et a fait marquer celles qui doivent estre transcrite sur le grand registre.

M. Anguier — Girardon — A. Coyzevox — — De Beaubrun — Marsy — S. Bernard — Coypel — A. Paillet — J. Bte de Champaigne — P. Sève — Blanchard — Desjardins — E. Lehongre — Raon — J. Jouvenet — C. Audran — P. Monier — N. de Plate Montagne — J. Friquet de Vauroze — Massou — F. Tortebat — P. Rabon — Edelinck — Audran — Huilliot — Rousseau — Vleughels — N. Lespagnandelle — Picart — A. B.-Stella — Vignon — Armand — Baudet — F. Bonnemer — Focus — Lambert — De Froyde Montagne — L'Espingolas — Nattier — Parrocel — Allegrain — A. Loir — Licherie — Lemoyne — Corneille — Van Clève — J. van Beecq — Rabon — Cornu — L. Ferdinand — L. Boullongne — Toutain.

Du quatrième jour du mois d'Octobre 1681.

Ce jour, la Conférance ayant esté finie, Monsieur *Girardon* a prié la Compagnie d'accorder à [...] *de Serre*, son Eslève, l'acte nécessaire pour estre resçeu à la Maistrise conformément aux Ordonnances. Sur quoy l'Académie, ayant veu l'enregistrement, en qualité d'Eslève, dud. *de Serre* et les trois certificatz de mond. Sieur *Girardon*, a

ordonné au Secrétaire de luy deslivrer ledit acte en la forme acoutumée.

Le Brun — Marsy — De la Fosse — Girardon — De Sève — Regnaudin — Coypel — A. Coyzevox — C. Audran.

Du 10e Octobre 1681.

Cejourd'huy, dixième Octobre 1681, l'Académie estant assemblée extraordinairement, Monsieur *Le Brun* y ayant aporté et faict lire l'Ordre du Roy, escript et signé par Monseigneur Colbert en date de cejourd'huy, portant que les y dénomméz qui sont de la Religion prétendue réformée soient destitués des charges qu'ils ont dans l'Académie, le sieur *Testelin,* Professeur et Secrétaire, y présent, a dit et déclaré qu'il se soumettoit aux Ordres de Sa Majesté et qu'il ne doutoit pas que ses confrères, qui sont de la même Religion prétendue réformée, n'ayent la mesme soumission aussy tost qu'il en auront connoissance, et a demandé acte à Messieur de l'Académie de ce que la destitution qu'il soufroit de sesd. qualitéz de Professeur et Secrétaire ne luy arrivoit point faute d'honnesteté et bonne conduitte, ce quy luy auroit esté à l'instant accordé, et pour ce, nous, soussignéz, présents à l'Académie, reconnoissons que depuis l'année xvie quarente huict qu'il faict la fonction de Professeur et Secrétaire, il s'est fort dignement, avec honneur, probité, et satisfaction de la Compagnie, acquitté de ses employs, duquel acte luy sera donné coppie lorsqu'il le requerrera, et en mesme temps a mis ès mains de Monsieur *Le Brun* les Registres de l'Académie qu'il avoit en sa possession et promis de remettre incessament toutes les autres choses qu'il a et qui luy sont confiées à cause de sad. qualité concernant toutes les affaires de l'Académie, dont sera faict inventaire, et en mesme temps Messieurs *Bernard, Ferdinand,* et *Michelin,* estant venus à l'Académie, ont faict leur soumission aux Ordres du Roy et requis pareillement acte de ce qu'ils s'estoient acquitté de leur charge

avec probité et satisfaction de la Compagnie, ce qui leur a esté acordé, et ont signé.

Le Brun — Marsy — Delafosse — De Sève — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — Desjardins — A. Coyzevox — Massou — C. Audran.

H. Testelin — S. Bernard — L. Ferdinand — J. Michelin.

Le Roy ayant esté informé que les srs *Tételin,* Secrétaire de l'Académie de Peinture et Sculpture, *Michelin,* Adjoint Professeur, *Ferdinand*, *Besnard*, *Rousseau,* Consers de l'Académie, *Espagnandelle* et *Ferdinand,* Académiciens, sont tous de la relligion prétendue réformée, Sa Maté m'ordonne de faire sçavoir à M. *Le Brun* qu'elle veut qu'ils soient dépossédés de ces fonctions et que l'Académie en eslise d'autres en leurs places qui soient Catoliques. Sa Maté veut pareillement qu'il ne soit admis aucun Eslève dans l'Académie qui ne soit Catolique. Fait à Seaux ce dixe Octobre 1681.

Signé : COLBERT[1].

Du 25e Octobre 1681.

Cejourd'huy, vingt-cinquièe jour d'Octobre xvic quatre vingt un, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire et convoquée généralle, Monsieur *Testelin,* ci devant Secrétaire, a présenté à l'assemblée les Tiltres, Statuts, Règlements, Registres et autres pièces, les livres, planches et autres choses dont il estoit chargé à cause de sad. charge de Secrétaire, de toutes lesquelles choses a esté faict inventaire, dont sera donné coppie audit sieur *Tételin,* ensemble du présent résultat pour luy servir de décharge, toutes

1. Copié sur l'original, qui a appartenu à M. Benjamin Fillon. M. Charavay l'a publié en 1874 dans sa *Revue des documents historiques,* et l'on en peut voir un fac-simile dans le catalogue de la vente des autographes de M. Fillon, 3e série, 1877, no 362, p. 16-7.

lesquelles choses ont esté rendues par led. sieur *Tételin* et mises dans une armoire de l'Académie, dont la clef a esté donnée à Monsieur *Le Brun*.

Ce mesme jour l'Académie a resçeu et agréé en son Corps le Sieur *Antoine Coypel*, et a ordonné qu'il y prît sçéance après y avoir présenté son tableau.

Ce mesme jour, le sieur *Emericq* a présenté à l'Académie un esquisse ou modèl de l'ouvrage qu'il doit faire de terre en grand, représentant un s[t] André; luy a ordonné de l'exécuter dans un lieu de l'Académie que l'on luy donnera pour ce suject, et luy a donné deux mois de temps pour le faire.

Monsieur *Desjardins* ayant requis la Compagnie de luy nommer un Adjoinct à sa place pour servir le mois prochain, l'Académie, à la pluralité des voix selon l'usage ordinaire, a nommé Monsieur *Stella* pour Adjoint Professeur et luy a ordonné d'excercer cette charge pendant le mois prochain en lad. qualité d'Adjoint.

Le Brun — Perrault — M. Anguier — De Sève — Marsy — De la Fosse — A. Coyzevox — Coypel — Regnaudin — C. van Clève — Picart — Desjardins — A. Paillet — Blanchard — L'Espingolas — Béville — Friquet de Vauroze — Raon — Massou — Nattier — Houasse — Rabon — L. Boullongne — C. Nocret — J. Jouvenet — P. Monier — A. B.-Stella — Delamare — Baudet — P. Rabon — F. Chéron — Licherie — N. de Plate Montagne — Mignard — J. van Beecq — Edelinck — Wleughels — Lallemant — Huilliot — Audran — Audran — Hérault — Cotelle — Coypel — Toutain — Leblond — Armand — Parrocel.

Du huictie[e] Novemb. 1681.

Cejourdhuy huictième Novembre xvi[c] quatre vingt un,

la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire et convoquée générale, a esté rapporté l'inventaire des tiltres et papiers, livres, d'estampes et autres choses remises et rendues par Monsieur *Testelin*, cy devant Secrétaire de l'Académie, mis plus au net qu'il n'avoit esté faict à l'assemblée précédente, duquel inventaire la Compagnie a de rechef ouy la lecture, a ordonné qu'il seroit signé pour servir de minutte, et qu'il en seroit donné coppie aud. Sr *Testelin*, ensemble du résultat du vingt-cinq Octobre dernier et de celuy de cejourd'huy, laquelle coppie seroit signée des mesme personnes de la Compagnie qui auront signé la minutte, le tout pour servir de descharge aud. sr *Testelin*.

Et, sur la proposition qui a esté faite d'eslir et nommer deux Professeurs, deux adjoincts et trois Conseillers, la Compagnie a remis l'élection au premier jour d'assemblée et ordonné que tous ceux de la Compagnie qui auront voix délibérative emporteront chés eux chacun une liste pour envoyer leur nomination par escrit et cacheté à la premièr assemblée.

Et, depuis la signature de l'inventaire susd., a esté remis ensemble les autres choses à deslibérer au premier jour d'assemblée.

La Compagnie a aussy veu deux exquisses de bas-relief du sr [...] *Baroy*, laquelle l'a agréé et luy a ordonné de fair le modèl en grand pour le Prix.

Le Brun — Marsy — A. B.-Stella — M. Anguier — De Sève — Regnaudin — Coypel — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — Desjardins — De la Fosse — E. Lehongre — Houasse — Raon — De Corneille — Bapte Tuby — C. Audran — Massou — J. Friquet de Vauroze — P. Rabon — Edelinck.

Du samedy vingt neufiè Novembre
xvie quatre vingt un.

Cejourdhuy, 29e Novembre xvie quatre vingt un, Monsr

Bonnemer a prié la Compagnie de donner à *Joseph Vivien*, son Eslève, l'acte nécessaire pour pouvoir estre reçeu à la Maistrise conformément à l'Arrest du Parlement, sur quoy la Compagnie, ayant veu l'enregistrement en qualité d'Eslève et certificat dud. sr *Bonnemer,* a ordonné au Secrétaire de luy délivrer led. acte en la forme acoutumée.

La Compagnie, procédant à l'élection de[s] Officiers dont les places estoient vacantes, sçavoir de deux Professeurs, deux Adjoincts et trois Conseillers, a nommé et esleu, pour remplir lesd. deux places de Professeurs : Monsr [.....] *Audran*[1] et Monsr [...] *Jouvenet;* pour Adjoincts Monsr *François Verdier* et Monsr [...] *Licherie*, et pour Conseillers Monsr *Charles Hérault*, Monsr *François van der Meulen* et Monsieur *Audran*[2], lesquels Officiers ont esté esleus et nommés à la pluralité de voix en la manière ordinaire.

Ce mesme jour la Compagnie a agréé et reçeu, pour Académicien et avoir sçéance en l'Académie en lad. qualité et jouir des privilèges y attribués, Mr *Anthoine Benoist*, Peintre, après avoir présenté à l'Académie les portraits de Monsr *Buret* et de Monsr *Blanchard*, qui luy avoient esté ordonnés pour sa réception, et, à l'esgard de la contribution que les Académiciens qui sont reçeus ont acoutumé de payer, la Compagnie, considérant le méritte dud. sr *Benoist* et qu'il ne se présente que pour estre honnoré du tiltre d'Académicien et avoir place dans une si honnorable Compagnie, en a quitté et quitte led. sr *Benoist*, remettant le tout à sa discrétion, le tout sans tirer conséquence à l'advenir, et a presté serment. Et, après avoir led. s. *Benoist* presté serment, a donné à l'Académie, en considération de la grâce qu'elle luy fait, un tableau représentant Auguste triomphant après la bataille d'Actium, lequel tableau il a prié la Compagnie de recevoir et agréer. Ce tableau a esté faict par Monsieur *Paillet*[3].

1. Claude Audran le Peintre.
2. Gérard Audran, le Graveur.
3. Ce tableau, donné par Monsieur *Paillet* pour sa réception,

Ce mesme jour le sieur *Eméric* a présenté à la Compagnie un modèle de terre en grand représentant un s[t] André, lequel modèl la Compagnie a agréé et luy a ordonné de l'éxécuter en marbre, luy donnant six mois de temps pour cest esfect.

Le Brun — M. Anguier — Girardon — De Sève — De Beaubrun — A. B.-Stella — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — E. Lehongre — A. Coyzevox — Houasse — Bapt[e] Tuby — J. Jouvenet — Raon — P. Monier — N. de Platemontagne — Audran — P. Rabon — Massou — J. Friquet de Vauroze — F. Tortebat — J. Baptiste Monnoyer — A. Benoist — F. Chéron — F. Lemaire — Rabon — Nattier — Edelinck.

Du samedy sixiè[e] Décembre xvi[c] quatre vingt un.

Cejourdhuy, sixiè[e] Décembre 1681, la Compagnie estant assemblée, Monsieur *Benoist* a faict apporter et présenté à la Compagnie le tableau dont il avoit faict présent à l'Académie dans l'assemblée précédente en suite du serment par luy faict, lors de sa réception, dont elle l'a remercié.

Et, après la lecture qui a esté faicte de la Conférence de Mons[r] *Anguier* sur l'union de l'Art avec la Nature, qui a donné suject à l'entretien faict cejourd'huy, la Compagnie a ordonné que l'assemblée se feroit le samedy vingtième jour de ce mois, attendu la Feste[1] qui arrive le dernier samedy de ce mois.

A esté aussy faict lecture à la Compagnie d'une lettre de

avait été offert par l'Académie à Monsieur Ratabon; il fut vendu lors de la succession de M. Ratabon et acheté par *Antoine Benoist*, qui le restitua ainsi à l'Académie (Note de M. Saint-Vincent Duvivier sur la copie des Archives nationales).

1. Celle de saint Jean l'Évangéliste.

remercîment de Monsieur *Blanchet*, de Lion, dattée du quatrième Novembre 1681.

Le Brun — De Sève — M. Anguier — Houasse — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — P. Sève — De la Fosse — J. Jouvenet — C. Audran — Raon — P. Monier — N. de Plate Montagne — A. B.-Stella — F. Verdier — Licherie — Audran — P. Rabon — Hérault.

Du samedy vingt Décembre 1681.

L'Académie étant assemblée, deslibérant sur l'eslètion d'un Segrétaire pour inscrire dans les livres journaus et contreseigner toutes les expéditions qui seront faitte et délibérations qui seront prise dans les assemblées et vaquer à touttes les autres affaires conformément à l'article dix-sept des Statuee du vingt quatre ième Décembre mil six cents soixante et trois; l'Académie, connoissant la capasité et sufisance du sieur *Guérin* par l'expérience qu'il en a faitte depuis la démision du sieur *Testelin* jusque à cé jour[1], l'a retenu et retient à la charge de Segrétaire, pour en faire les fonctions et jouir par luy des previlèges attribués à laditte charge et avoir céance après le dernier des Conseiliers, et a ledict Sieur *Guérin* presté le serment à la manière acoutumée, dont Lettre luy a etté expédiée et délivrée.

Faict ce vingt décembre mil six cents quatre vingt un.

Le Brun — M. Anguier — De Beaubrun — De Sève — Coypel — Houasse — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — Desjardins — Bapt^e Tuby — C. Audran — Jouvenet — P. Monier — N. de Plate Montagne — A. B.-Stella — Licherie — SB. Le Clerc — F. Tortebat — B. Yvart — F. Verdier — J. Friquet de Vauroze — Edelinck —

1. Quelques procès-verbaux antérieurs sont déjà de l'écriture de Guérin.

Jⁿ Baptiste — Hérault — Audran — P. Rabon, tenant la plume — *Guérin.*

Dud. jour vingtième Décembre xvi^c^ quatre vingt un.

Cejourdhuy, vingtième Décembre xvi^c^ quatre vingt un, l'assemblée estant convoquée générale, délibérant sur la nomination d'un Adjoinct à Recteur, dont la charge estoit vacante par la mort de Monsieur *de Marsy*, a esleu et nommé, à la pluralité des voix en la manière ordinaire, Monsieur *Des Jardins* pour remplir lad. place et remplir la fonction d'Adjoint à Recteur.

Et, sur la nomination d'un Professeur, dont la place est vacante par la nomination qui a esté faicte de Monsieur *Des Jardins* pour Adjoinct à Recteur, a esleu et nommé, aussy à la pluralité des voix, pour remplir lad. place et faire la fonction de Professeur, Mr *Montaigne*, auquel elle a enjoinct de faire cette charge.

Et, sur la nomination d'un Adjoinct à Professeur, dont la place se trouve vacante par la nomination de Monsieur *Montaigne* pour Professeur, a esleu et nommé, aussy à la pluralité des voix, Monsieur *de Nameur* pour faire ladite fonction d'Adjoinct à Professeur.

Le sieur *Carré*, Peintre, a présenté en la mesme assemblée le portraict de défunct Monsieur *de Champagne* qu'il a faict, sur quoy la Compagnie luy a ordonné de parachever le portraict de Monsieur *de Marsy* pour luy servir pour sa réception, lequel portraict il a commancé.

Veu aussy par la Compagnie le tableau que le sieur *Arnoult Duez*[1] a présenté à l'assemblée, led. tableau représentant un suject allégorique de l'alliance de Monseigneur le Dauphin, qui luy avoit esté ordonné de faire pour sa réception par délibération du 29 Mars de la présente année, elle l'a reçeu et reçoit pour Académicien et jouir des privilèges et prérogatives y attribuées et avoir sçéance dans les

1. Le nom « Duez » est écrit en marge et accompagné des initiales *L. B.* (Le Brun), *D. S.* (de Sève) et du paraphe final de Coypel.

assemblées, après avoir presté le serment entre les mains de Monsieur *Le Brun* d'observer les Statuts et se soumettre à toutes les Ordonnances de l'Académie, qui s'est contenté de cent livres seulement pour la rétribution que l'on a coutume de payer, luy faisant grace du surplus, et a ordonné au Secrétaire de délivrer audit sr *Arnould* sa Lettre de réception.

La Compagnie a aussy veu l'exquisse à elle présentée par le sieur *Halé*, sur le sujet du rétablissement de la Religion Catolique dans Strasbourg[1], laquelle exquisse elle a agréé et luy a ordonné de faire son tableau pour sa réception, pour quoy faire luy a donné six mois de temps.

A esté résolut que la première assemblée se feroit le premier vendredy du mois de Janvier prochain, attendu que le samedy est feste[2], et ce pour repasser et revoir les délibérations de toute l'année, ce qui ne c'est pu faire en cette assemblée.

Le Brun — De Sève — Houasse — M. Anguier — De Beaubrun — Desjardins — Coypel — Blanchard — P. Sève — A. Paillet — De la Fosse — J. Jouvenet — C. Audran — N. de Plate Montagne — P. Monier — A. B.-Stella — F. Verdier — Licherie — De Nameur — J. Friquet de Vauroze — SB. Le Clerc — B. Yvart — P. Rabon — Edelinck — F. Lemaire — C. van Clève — J.-Baptiste Monnoyer — Audran — Piccart — Hérault — F. Tortebat — P. Wleughels — Huilliot — Hallé — Bourguignon — F. Bonnemer — Lallemant — Armand — De Froyde Montagne — Parrocel — Allegrain — J. van Beecq — Béville — L. Boullongne — Coypel — A. Benoist — Flamen — Arnould Devuez — Lemoyne — Guérin.

1. « Dans Strasbourg » est en marge et contresigné de même.
2. Le premier samedi de 1682 tombait le 3, fête de sainte Geneviève.

MATRICULE DES ÉLÈVES

DES ACADÉMICIENS

1664-1681[1].

Le dernier jour de Descembre 1677 l'Académie a arresté qu'il ne sera poin deslivré d'acte aux Eslève des Académisiens qu'aprèz les trois année mentionnez en l'Arrêt de la Cour, à compter du jour de leur enregistrement.

Du ... mois d'Aoust mil six cens soixante quatre — *Guillaume Camart* a faict paroistre qu'il c'est obligé à Mr *Simon Renard, sieur de St André,* Peintre du Roy et l'un des Académiciènes, et a donné l'escu d'ort par les Ordonnance, à sçavoir 5# 16 s.

H. Testelin.

Du premier samedit de Février 1666 — Monsieur *Beaubrun* a certifié à l'Académie que *Nicolas Du Change* luy èt asujètit pour estre son eslève depuis le comansement de l'année mil six cens soixante-trois et a donné l'escut d'ort porté par les Ordonnance, à savoir 5# 16 s.

H. Testelin.

Du moy d'Avril 1666. — Monsieur *Coèpel* a certifié que

1. Cahier séparé, relié à la fin du second volume. Il y en a seulement six pages d'écrites. La dernière inscription de Testelin est du 4 octobre 1681, et il fut exclu de l'Académie le 10 du même mois comme protestant; on n'écrivit plus à la suite qu'une inscription de décembre et l'on recommença sans doute un nouveau cahier.

Charle Joly luy est obligé et a payé l'escu d'or selon les Ordonnance[1].

H. Testelin.

Du premier Aoust 1666. — *Nicolas Marant,* natif de St-Disier en Champagne, a faict paroistre qu'il c'est obligé à Monsieur *Vignon* le filz la veille de la Feste de Pentecôte en l'année mil six cens soixante quatre et a payé l'escu d'ort suivant les Ordonnances

[Pas de signature.]

De... Septembre 1667. — Monsieur *Champagne* a certifié à l'Académie que *Christofle St-Jean* luy est asujéti pour estre son Eslève depuis quelque années, et a donné l'escut d'ort porté par les Ordonnansse.

H. Testelin.

Du treiziesme jour d'Octobre 1668. — Monsieur *Coypel* a certifié à l'Académie que ... *Moreau* luy est obligé depuis environ un année et a payé l'escu d'ort porté par les Ordonnansse.

H. Testelin.

Du quatriesme jour de May 1669. — Monsieur *Lehongre* a certifié à l'Académie que *Nicolas Fortié* luy est obligé par brevet, qu'il a présenté, du premier jour du présant mois et a payé l'escut d'ort porté par les Ordonanse de l'Académie.

H. Testelin.

Du 27e Juillet. — Monsieur *Boulogne* a certifié à l'Académie que *Fransçois Lebrun,* natif de Paris, luy est obligé depuis le mois de May mil six cens soixante et huict, et a payé l'escu d'ort portéz par les Ordonnansse de l'Académie.

Boullongne — H. Testelin.

Monsieur *Vignon* a certifié à l'Académie que *Louis Causnié,* natif de Blois, luy est obligé depuis le mois de

1. La matricule de Charles Joly est écrite en marge.

Febvrier mil six cens soixante et douze, et a payé l'escu d'or porté par les Ordonnances de l'Académie. Ce jourdhuy cinquième Mars mil six cens soixante et douze.

H. Testelin — Cl. Vignon.

Du dixe jour de Mars 1672. — Monsieur *Batiste Monnoyer* a certifié à l'Académie que ... *Fontenay*, natif de Can, luy est obligé depuis le mois de Jeanvier de la présente année, et a requis qu'il fût enregistré pour jouir des privilèges portez par les Ordonnance, et a payé l'escu d'ort.

J.-Baptiste Monnoyer — H. Testelin.

Du premier jour d'Octobre 1672. — Monsieur Rousseau a certifié à l'Académie que *Phlipe Meunier*, natif de Paris, luy est obligé depuis le mois d'Aoust dernier présédent, et a requis qu'il fust enregistré pour jouir des privilèges portez par les Ordonnances, et a payé l'escu d'ort.

Rousseau — H. Testelin.

Monsieur *Le Hongre* a certifié que *Guillaume Terillon*, natif de la ville de Romme, luy est obligez depuis le mois de juin 1671, et a requis qu'il fust enregistré pour jouir des privilèges portez par les Ordonnances, et a payé l'escu d'ort. Cejourd'huy premier Octobre mil six [cens] soixante et douze.

E. Lehongre — H. Testelin.

Du 13 Octobre 1674. — Monsieur *de Champagne* a certifié à l'Académie que *Claude Daquin*, natif de Paris, luy est obligé depuis le mois d'Aoust présédent, et a requis qu'il fust enregistré pour jouir des privilèges portéz [par] les Ordonnances, et a payé l'escu d'ort.

J.-Bte de Champaigne — H. Testelin.

Monsieur *Buyster* a certifié à l'Académie que *Fransçois Forrest* luy est obligé en qualité d'Élève par brevet du mois de Jeanvier 1675, et a requis qu'il fust enregistré

pour jouir des privilège portée par les Ordonnanse, et a payé l'escu d'ort. Ce 12 May 1675.

Philippe de Buyster — H. Testelin.

Du 4e jeanvier 1676. — Monsieur *Jouvenet* a certifié à l'Académie que *Nicolas Lestache* luy èt obligé du moy d'Octobre pressédent et a requis qu'il fust enregistré pour jouir des privilèges portez par les Ordonnance, et a payé l'escu d'ort.

H. Testelin.

Du dernier jour de Febvrier 1676.— Monsieur *Delafosse* a certifié à l'Académie que *Robert Chevreuil* luy est obligé et a requis qu'il fust enregistré pour jouir des privilesges portez par les Ordonnances, dont il a payé l'escu d'ort.

H. Testelin.

Du 28 Mars 1676. — Monsieur *Bourguignon* a certifié que *Jean Miché* luy est obligé en qualité d'Élève et a requis qu'il fust enregistré pour jouir des privilèges portez par les Ordonnances, suivant quoy il a payé l'escu d'ort.

H. Testelin.

Du 13 Febvrier 1677.— Monsieur ... *Corneille* a certifié que *François Datis* luy est obligé en qualité d'Élève et a requis qu'il fût enregistré pour jouir des privilèges portez par les Ordonnance, suivant quoy il a payé l'escu d'ort y mentionné.

H. Testelin.

Du 15 Febvrier 1677. — Monsieur *Blanchard* a certifié que *Jérémye de Lutel*[1] luy a esté obligé en qualité d'Élève et a requis qu'il fût enregistré pour jouir des privilèges portéz par les Ordonnances, suivant quoy il a payé l'escu d'or y mantionné.

Blanchard — H. Testelin.

Du 26e Jeanvier 1678.— Monsieur *Nocret* a certifié que

1. Voir *Nouvelles Archives de l'Art français,* année 1876, p. 352-3.

Anthoine Benaut luy est obligé, requérant qu'il fût enregistré pour jouir des privilèges portez par les Ordonnance, et a payé l'escu d'ort.

H. Testelin.

Du troisiesme Descembre 1678. — Monsieur *Mercy* a certifié que *Jean-François Genaples* luy est obligé du troisième Descembre 1678, requérant qu'il fût enregistré pour jouire des privilèges portez par les Ordonnances, et a payé l'escu d'ort.

G. Marsy — H. Testelin.

Du vingt-cinq Febvrier 1679.— Monsieur *Bernard* a certifié que *Jaque-Philippe Férand* luy est obligé dès le commancement du mois de Jeanvier de l'année présente, requérant qu'il fût enregistré pour jouire des privilèges portéz par les Ordonnances, et a payé l'escu d'ort y mentionné.

S. Bernard — H. Testelin.

Du quatriesme jour du mois de Mars 1679. — Monsieur *de Boulogne* a certifié que *Jacque du Loran* luy est obligé dès le mois d'Octobre de l'année précédente, requérant qu'il fût enregistré pour jouire des privilèges portéz par les Ordonnances, et a payé l'escu d'ort y mentionné.

H. Testelin.

Du 17e Octobre 1679. — Monsieur *Jouvenet* a certifié que *Jean Heuber* luy est obligé dès le mois de Juin de l'année présente, requérant qu'il fût enregistré pour jouir des privilèges portéz par les Ordonnances et a payé l'escu d'or y mentionné.

H. Testelin.

Du 27e Octobre 1679.— Monsieur *Coèpèle* a certifié que *Estienne Périn* luy est obligé depuis deux ans ou environ, requérant qu'il fût enregistré pour jouir des priviléges portés par les Ordonnance, et a payé l'escu d'or y mantionné.

Coypel — H. Testelin.

Je certifie à la Compagnie que *Ellie Mouë* m'est obligé en qualité d'Elève du commencement de ce mois, lequelle a requis d'estre registré pour jouir des privillège et a payé l'escu d'ort. Faict ce quatriesme jour du mois d'Aoust 1680.

H. Testelin.

Du dernier jour d'Aoust 1681. — Monsieur *Regnaudin* a certifié à l'Académie que *François Regnaudin*, son neveu, luy est obligé du présent mois, et a requis qu'il fût enregistré pour jouir des privilèges porté par les Ordonnance, et a payé l'escu d'ort.

Regnaudin — H. Testelin.

Du quatrième jour du mois d'Octobre 1681. — Monsieur *Girardon* a certifié à l'Académie que *Charle de Serre* lui a esté obligé, dès l'année mil six cens soixante et dix-huict, en qualité de son Eslève et a requis qu'il fût enregistré pour jouir des privilèges portez par les Ordonnances, et a payé l'escu d'or.

Girardon — H. Testelin.

Du quatriesme jour d'Octobre 1681. — Monsieur *Bonnemer* a certifié à l'Académie que *Joseph Vivien* luy a esté obligé, dès l'année mil six cens soixante et douze, en qualité de son Eslève, et a requis qu'il fût enregistré pour jouir des priviléges portez par les Ordonnances, et a payé l'escut d'ort.

H. Testelin.

Monsieur *Toutain* a certifié à l'Académie que *Louis-Philippe Pérault* luy a esté obligé depuis le mois d'Octobre dernier en qualité de son Eslève et a requis qu'il fût registré pour jouir des privilèges portez par les Ordonnances, et a payé l'escu d'or à Monsieur *Beaubrun*. Faict ce sixième Décembre 1681.

P. Toutain.

JANVIER 1682.

Du deuxiesme Janvier 1682.

Cejourd'huy deuxiesme Janvier 1682, l'assemblée, estant convoquée générale, a arresté que toutes les délibérations de l'Académie seroient enregistrées dans le présent Journal, après avoir clos le précédent Journal[1].

La Compagnie, pour rendre, en ces premiers jours de l'année, ses civilités à Monseigneur *Colbert,* Protecteur, et Monsieur le Vice-Protecteur, comme elle a acoutumé tous les ans, a nommé et député pour cet effect : Messieurs *Le Brun, Anguier, Girardon, de Sève* l'esné et *Des Jardins,* Recteurs et Adjoints à Recteurs; M. *de Sève,* Professeur en mois; Mr le Trésorier; M. *Coypel*, Conseiller Professeur; M. *Paillet*, Professeur; M. *Corneil* l'esné, Adjoint à Professeur; M. *Le Cler*, Professeur en Géométrie; M. *Tortebat*, Conseiller; M. *Le Maire*, Académicien, et le Secrétaire.

Il a esté ordonné que ceux, qui représenteront des sujects

1. C'est en effet le commencement du troisième Registre, qui va jusqu'au 2 août 1698. Il se compose de II C XXXXVI feuillets paraphés, au coin supérieur droit du recto, par les initiales *L B*, c'est-à-dire celles de *Le Brun.* Le numéro CXVII avait été omis, et le feuillet 246 a été ajouté. Les additions en marge sont en général paraphées par un ou plusieurs membres. Comme elles sont ici dans le texte, il était inutile de reproduire ces initiales ou d'indiquer leur absence. On remarquera du reste facilement combien, depuis la nomination de Guérin, les Procès-verbaux sont plus nets et cessent de présenter les fantaisies d'orthographe des précédents.

allégoriques dans leurs tableaux de réception, donneront un petit mémoire expliquant le sujet pour estre exprimé derrière le tableau.

La Compagnie a résolu que, toutes les années, tous les Étudians seront obligés de travailler pour les Prix qui se jugent et délivrent à la feste S[t] Louis, et qu'en cas qu'il ne se rencontre pas des estudiants capables de faire leur ouvrage en peinture, ils l'exécuteront par des desseins bien finis; autrement ceux des estudiants qui ne voudront travailler, en estant jugés capables, seront exclus de l'Académie. — Registré.

En la mesme Assemblée lecture a esté faicte de toutes les délibérations de l'année précédente, laquelle lecture avoit esté [remise] à ce jourd'huy. La Compagnie les a toutes approuvées et faict marquer celles qui seront escriptes sur le grand Registre.

Le sieur *Pierre Giffard*, Graveur, natif de Paris, s'est présenté à la Compagnie, la suppliant de le vouloir recevoir pour Académicien et a présenté deux grands livres in-folio, intitulés, l'un *Historia Bysantina*[1], et l'autre *De re diplomaticâ*[2], toute la gravure desquels livres sont de son ouvrage. L'Assemblée les ayant examinés et l'ayant trouvé cappable d'estre reçeu, elle l'a admis pour Académicien et jouir des privilèges de l'Académie, après avoir presté le serment acoutumé entre les mains de Monsieur *Le Brun*, et demeureront lesdits deux livres dans la Bibliotèque de l'Académie.

M. *Le Brun* a faict présent à l'Assemblée d'un livre de mesdailles intitulé *Familiæ Romanæ*, pour estre gardé dans la Bibliotèque de l'Académie.

Le Brun — P. Sève — M. Anguier — Girardon — De Sève — Desjardins — De Beaubrun

1. C'est le volume de Du Cange, Paris, 1680, in-fol.
2. C'est l'ouvrage de Dom Mabillon, Paris, Billaine, 1681, in-fol.; le supplément est de 1707.

— Coypel — A. Paillet — De la Fosse — P. Monier — SB. Le Clerc — Lehongre — A. B.-Stella — Houasse — C. Audran — De Nameur — N. de Plate Montagne — J. Friquet de Vaurose — Guérin[1] *— P. Rabon — J.-Baptiste Monnoyer — Hérault — P. Wleughels — F. Le Maire — Le Gros — Bon Boulongne — Hallier — Armand — Lambert — Parrocel — Allegrain — C. van Cleve — A. Loir — Béville — L. Boullongne — Toutain — Coypel — A. Benoist — P. Giffard — Arnould De Vuez — Guérin.*

Du samedy trente uniesme Janvier 1682.

Cejourd'huy samedy trente unième Janvier 1682, le sieur *Charles-François Poërson*, Peintre, fils de deffunct Monsieur Poërson, cy devant Recteur de cette Académie, a présenté le tableau représentant la Jonction de l'Académie de France avec celle de Rome, qui luy avoit esté ordonné de faire pour sa réception, par délibération du 13e de Febvrier 1677; lequel tableau, après avoir esté examiné et pris les voix de la Compagnie en la manière ordinaire, la Compagnie a reçeu ledit sieur *Poërson* pour Académicien, avoir séance et jouir des privilèges attribués à laditte qualité, après avoir presté le serment acoutumé entre les mains de Monsieur *Le Brun*, et luy sera expédiée sa Lettre de Provision.

La Compagnie a pareillement reçeu pour Académicien le sieur *Alexandre Ubelesqui*, Parisien, Peintre; après avoir examiné le tableau présenté par ledit sieur *Ubelesqui*, ledit tableau représentant le Roy donnant la paix à l'Europe, qui luy avoit esté ordonné de faire, et receuilly les voix de l'Assemblée, ledit sieur *Ubelesqui* a presté le serment acou-

1. Cette première signature de Guérin est à la marge du recto; les suivantes sont au verso.

tumé entre les mains de Monsieur *Le Brun*, et luy seront delivrées ses Lettres de Provision.

Le sieur *Gabriel Revel*, Peintre en portrait, s'est présenté à l'Assemblée et luy a faict voir de ses ouvrages, pour, s'il est jugé capable, estre reçeu pour Académicien, la supliant de luy donner des sujects de tableau pour examiner sa capacité. La Compagnie, agréant la présentation dudit sieur *Revel*, luy a ordonné de faire les portraits de Monsieur *Anguier* et de Monsieur *Girardon*.

En la mesme assemblée Mr George Guillet, dit de Saint-Georges, nommé par Monseigneur le Protecteur pour Historiographe de l'Académie, y a pris séance en lad. qualité. Au premier jour d'assemblée, les Lettres de Provisions de Mr de Saint-Georges luy seront délivrées.

La Compagnie ayant veu quelques ouvrages en mignature, représentant des fleurs et des oyseaux, qui luy ont esté présentés par Mademoiselle *Catherine Pérot*, femme du sieur Oury, Notaire Apostolique, et ayant aucunement esgard à son mérite, luy a bien voulu donner la qualité d'Académicienne, et ce sans tirer à conséquence. La Compagnie a ordonné à ladite demoiselle *Pérot* de faire présent à l'Académie d'un tableau de sa main, de la grandeur des tableaux de mignature qui se présentent d'ordinaire.

Sur le rapport fait à l'Assemblée que les sieurs *d'Agard* et *Eudes*, Peintres, se sont réfugiés en Angleterre, l'un pour se rendre de la religion prétendue réformée, et l'autre pour des raisons particulières, a esté résolu que les noms desdits *d'Agard* et *Nicolas Eude* seroient rayés des Registres de l'Académie, dont la Compagnie les a déclaréz exclus, conformément à l'intention du Roy.

Le Brun — P. Sève — M. Anguier — Girardon — De Sève — Desjardins — Coypel — A. Paillet — Blanchard — De la Fosse — Houasse — E. Lehongre — Bapte Tuby — Jouvenet — N. de Plate Montagne — P. Monier — A. B.-Stella — F. Verdier —

Licherie — De Nameur — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — B. Yvart — F. Tortebat — Rabon — J. Baptiste Monnoyer — Hérault — Poerson — Alexandre Ubelesqui — Guérin.

Du samedy septiesme Febvrier 1682.

Cejourd'huy septiesme Febvrier 1682, l'Académie, s'estant assemblée à l'ordinaire, s'est entretenue dans une Conférance sur la définition et l'origine du contour, dont l'ouverture a esté faicte par Mons. *Monier*, qui a leu le Discours qu'il avoit faict, ce qui a donné lieu à Monsieur *Le Brun* de dire son sentiment et d'y faire lire quelques Discours qu'il avoit autrefois faict sur cette matière, sur quoy la Compagnie donna ses avis et trouva bon que Mons[r] *Monier* continuast.

Le Brun — Blanchard — Girardon — De Sève — Regnaudin — Houasse — A. Paillet — De la Fosse — Bapt[e] Tuby — M. de Corneille — A. B.-Stella — Edelinck — Guérin.

Du vendredy vingt-sept Febvrier 1682.

Cejourd'huy vingt-septième Febvrier 1682, — l'Académie s'estant assemblée extraordinairement pour résoudre de la séance que Monsieur *Blanchet* pouroit prendre dans l'Assemblée lorsqu'il s'y présenteroit — a esté résolu que ledit sieur *Blanchet*, estant du corps de l'Académie, dans laquelle il a esté reçeu et a fourny son tableau comme les autres Académiciens, et a esté esleu et nommé Professeur, le mesme jour de sa réception, en considération du soin qu'il vouloit prendre de l'establissement d'une École Académique en la Ville de Lyon, il prendra séance en qualité de Professeur selon l'ordre de sa réception et que Monsieur *Coisevaux* l'ira recevoir et luy cédera sa place, comme

estant celuy qui est reçeu en qualité de Professeur immédiattement après ledit sieur *Blanchet,* le tout sans innover à la délibération du 25e Febvrier 1679, laquelle règle la séance des Académiciens des Académies étrangères et des Provinces de France, ledit sieur *Blanchet* n'estant point dans ce cas, attendû qu'il est membre de cette Académie.

Le Brun — Blanchard — Girardon — De Sève — Regnaudin — De la Fosse — A. Paillet — Houasse — Bapte Tuby — M. de Corneille — A. B.-Stella — Edelinck — Guérin.

Du samedy vingt huictiesme Febvrier 1682.

Cejourd'huy vingt huictiesme Febvrier 1682, avant que de commencer l'assemblée, Monsieur *Blanchet,* qui ne s'estoit point encor présenté à l'Assemblée depuis le temps de sa réception, à cause de son séjour ordinaire en la Ville de Lion, est venu en la petitte sale pour prester le serment acoutumé, ce qu'il a faict en présence de Messieurs le Chancelier, Recteurs, Adjoints à Recteurs, Professeurs et Adjoints à Professeurs, en suitte de quoy ledit sieur *Blanchet* a esté conduit en sa place conformément à la délibération du jour d'hier.

A l'esgard des Prix pour lesquels les Estudiants doivent travailler, il a esté résolu que tous lesdits Estudiants feront et apporteront un morceau de leur ouvrage pendant tout le mois de Mars prochain, pour, à la fin dudit mois estre jugé par Messieurs les Officiers ceux qui seront trouvéz capables de travailler pour le Prix, conformément et aux conditions de la délibération du deuxième Janvier dernier,

Et, le Secrétaire ayant apporté les billetz de tous les manquements faicts par Messieurs les Officiers et Académistes de se trouver aux Assemblées, a esté résolu que les dits billets seront envoyéz à chascun de ceux qui ont manqué, afin de faire un mesmoire de ceux qui satisferont et de ceux qui ne satisferont pas.

Et sur ce qui a esté représenté que le nom de Monsieur *Joblot* avoit esté obmis dans la liste de cette année, il a esté ordonné qu'il y seroit adjouté sous la qualité d'Ayde à Professeur en Géométrie et Mathématique.

L'on s'entretiendra, en l'Assemblée prochaine, dans la continuation de la Conférence sur l'originne et définition du contour; M. *Monier* en fera l'ouverture.

Le Brun — M. Anguier — Blanchard — Girardon — De Sève — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — De la Fosse — A. Paillet — P. Sève — T. Blanchet — A. Coyzevox — Edelinck — Houasse — Bapt° Tuby — C. Audran — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Raon — P. Monier — A. B.-Stella — Licherie — De Nameur — SB. Le Clerc — J. Fr. de Vaurose — Audran — P. Rabon — J. Baptiste Monnöyer — F. Tortebat — Guérin.

Du samedy septiesme Mars 1682.

Cejourd'huy l'Académie s'est entretenue dans une Conférence sur les moyens de bien placer les contours, dont l'ouverture a esté faicte par Monsieur *Monier*, que la Compagnie a prié de continuer sur cette mesme matière.

Du samedy vingt un Mars 1682.

Cejourd'huy vingt un Mars 1682, l'Assemblée estant convoquée généralle, lecture ayant esté faicte de toutes les délibérations du quartier, la Compagnie les a toutes approuvées et a faict marquer celles qui se doivent transcrire sur le grand Registre.

A l'esgard des manquements faicts par Messieurs les Officiers et Académistes de se trouver aux assemblées pendant les neuf derniers mois de l'année dernière 1681, a esté faict

un mémoire de ceux qui ont payé, lequel a esté signé par Messieurs les Officiers en exercice, et, à l'égard de ceux qui n'ont pas satisfaict, ils seront avertis.

M. Anguier — N. de Plate Montagne — De Sève — Girardon — De Beaubrun — Regnaudin — Blanchard — A. Paillet — P. Sève — E. Lehongre — Houasse — J. Jouvenet — C. Audran — Massou — F. Tortebat — P. Monier — A. B.-Stella — F. Verdier — De Nameur — P. Rabon — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — Edelinck — F. Lemaire — P. Wleughels — J. Baptiste Monnoyer — G. Chasteau — Picart — Huilliot — F. Chéron — Hallier — Bourguignon — Lallemant — A. Benoist — Armand — C. Nocret — — Baudet — Vignon[1] *— L'Espingolas — Parrocel — Bon Boulongne — C. van Clève — Béville — L. Boullongne — Toutain — Coypel — P. Giffart — Poerson — Alexandre — Le Blond — Guérin.*

Du quatriesme Avril 1682.

Cejourd'huy l'Académie, — après s'estre entretenue dans une Conférence du choix des belles formes pour parvenir à la beauté du contour, dont l'ouverture a esté faicte par Monsieur *Monier,* qui y a prononcé le Discour qu'il a faict sur ce sujet, — a jugé que ceux qui devoient dessigner pour les Prix, conformément à la délibération du 28 Février dernier, étoient les nommés *Antoine Dieu, Jérémie de Lutel,* Peintres, *Carton,* Peintre, *Nicolas Co[u]stou,* Sculpteur; *Gabriel Duvernay,* Peintre, *Jachynte Rigaud,* Peintre, *François Baroy,* Sculpteur, et ordonné que les susnommés

1. Ce nom et les suivants, sauf celui de Guérin, sont écrits dans la marge, par conséquent après les autres.

feront, en présence des Officiers en exercice, un dessein sur un sujet qui leur sera donné sur le champ, ainsy qu'il a esté acoutumé, dans le temps de la semaine prochaine, et travailleront incessament au suject qu'ils doivent présenter pour le Prix, qui seront exposéz le jour de Saint Louis.

Le Brun — De Beaubrun — De Sève — M. Anguier — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — C. Audran — Houasse — N. de Plate Montagne — Raon — P. Monier — Massou — A. B.-Stella — Licherie — De Nameur — — P. Rabon — J. Friquet de Vauroze — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — C. Hérault — Audran — Guérin.

Du vingt cinquiesme Avril 1682.

Ce jourd'huy vingt-cinquiesme Avril 1682, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, a esté rapportée la liste de ceux qui ont manqué de se trouver aux assemblées, pendant le quartier de Jeanvier, Febvrier et Mars dernier; laquelle ayant esté relue, quelqu'uns de Messieurs les Officiers ont satisfaict, et a esté résolu que l'on envoyroit un billet à ceux qui n'ont point payé, suivant l'usage ordinaire.

Monsieur *Joblot*, Ayde à Professeur en Géométrie et Mathématiques, ayant suplié la Compagnie de l'exempter de la contribution qu'ont coutume de payer ceux qui manquent aux assemblées, à cause de ses emplois et d'autres affaires qu'il pouroit avoir en d'autres endroits, elle a résolu qu'il ne seroit point tenu de cette contribution.

M. Anguier — C. Audran — De Beaubrun — De Sève — Des Jardins — Coypel — A. Paillet — P. Sève — De la Fosse — Blanchard — Houasse — J. Jouvenet — P. Monier

— N. de Plate Montagne — Licherie — De Nameur — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — De St-Georges — F. Tortebat — P. Rabon — Joblot — Hérault — Audran — Guérin.

Du deuxième May 1682.

Cejourd'huy deuxième May 1682, la Compagnie s'est entretenue dans une Conférence, dont l'ouverture a été faicte par M. *Monier,* qui a faict la lecture d'un Discours qu'il a faict et qui a pour titre que le dessein de la figure humaine est le supérieur de tous les arts qui se servent du dessein.

Girardon — M. Anguier — J. Jouvenet — De Sève — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — P. Sève — E. Le Hongre — P. Monier — De Nameur — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — De St-Georges — F. Tortebat — Guérin.

Du trentiesme May 1682.

Cejourd'huy trentiesme May 1682, la Compagnie, estant assemblée à l'ordinaire en suitte du service qui a esté faict ce matin pour deffunct Monsieur... *Stella*[1], Adjoint à Professeur, décédé le samedy neufième du présent mois, à six heures du soir, a accordé au sieur *Robert Cornu,* Maistre-peintre, à la prière qu'il en a faicte, la grâce de pouvoir dessigner d'après le model et de prendre place après le Professeur en mois, Officiers et Académistes et autres, qui ont droit de choisir les places.

Le sieur *Emericq* viendra en la première assemblée pour rendre compte de l'état auquel est son ouvrage, dont il sera averty.

1. Antoine Bouzonnet-Stella. Il y a un blanc dans le ms. avant le nom de Stella; c'était donc le seul nom qu'on lui donnât.

ordinaire, et que le matin de ce mesme jour Monsieur *de Beaubrun* rendra ses comptes, et les Officiers qui les doivent recevoir seront avertis de s'y trouver.

Monsieur *Baptiste Tuby* ayant prié la Compagnie de le dispenser de faire la fonction de sa charge de Professeur pendant le présent mois, Monsieur *de Nameur*, Adjoinct, a esté nommé pour faire cette fonction.

Le Brun — M. Anguier — Girardon — De Sève — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — E. Lehongre — A. Paillet — J. Jouvenet — Houasse — N. de Plate Montagne — Raon — Massou — P. Monier — F. Verdier — C. Audran — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — P. Rabon — J. Baptiste Monnoyer — Gérard Edelinck — Bapte Tuby — Guérin.

Du vingt deuxiesme jour d'Aoust 1682.

Cejourd'huy vingt deuxième jour d'Aoust 1682, l'Académie estant extraordinairement assemblée, Messieurs les députéz pour l'audition des comptes de Monsieur *de Beaubrun,* Trésorier de l'Académie, ont faict leur rapport à la Compagnie qu'ils ont veu et examiné lesdits comptes de la Recepte et Dépense faictes pendant l'année dernièr 1681, et que, par le calcul qui en a esté faict, la Recepte s'est trouvée monter à la somme de cinq mil neuf cens quatre vingt quinze livres unze solz, et la Dépense à la somme de quatre mil huict cent cinquante-sept livres huict solz, et partant qu'il reste, entre les mains de Monsieur le Trésorier, la somme de mil cent trente huict livres trois solz, sur lequel raport la Compagnie a approuvé et ratifié l'arrest desdits comptes faict par Messieurs les députés, sur lesquels comptes mention sera fait du présent résultat.

Sur l'humble remontrance qu'a faict le sieur Péron à la Compagnie, la priant d'avoir esgard que depuis trois ans, ne s'estant point distribué de Prix, il a esté privé de la rétribution que les Estudiants qui remportent les Prix sont tenus de luy donner, la Compagnie a ordonné qu'il sera donné et payé audit sieur Péron la somme de cent livres par forme de gratification et pour le dédommager des sommes qu'il a manqué à recevoir.

La Compagnie a limité à la somme de deux cens livres la valeur des Prix qui se doivent délivrer cette année, remettant à Monsieur *Le Brun* de sçavoir de Monsieur Colbert sa commodité pour honnorer la Compagnie de sa présence et délivrer les Prix.

Sur la remontrance qui a esté faicte à Messieurs les Sculpteurs de continuer à orner les bas-relief de marbre, qu'ils ont donné pour leur réception, de bordures pareilles à celles dont quelqu'uns ont accompagnés les leurs, ils ont bien voulu le promettre et mesme d'y ajouter un scabellon à chascun.

A l'esgard des suffrages pour le jugement des Prix, ils seront en la manière ordinaire.

Le Brun — M. Anguier — Girardon — De Sève — De Nameur — Desjardins — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — Houasse — Bapte Tuby — C. Audran — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — M. de Corneille — P. Monier — Licherie — F. Tortebat — P. Rabon — Edelinck — Audran — Guérin.

Du vingt neufiesme Aoust 1682.

Cejourd'huy vingt neufiesme Aoust 1682, la Compagnie a agréé le modèle en grand, représentant un saint Marc, qui luy a esté presenté par le sieur *Marc d'Arcis,* lequel

modèle il éxécutera en marbre pour sa réception dans le temps de six mois.

La Compagnie, procédant au jugement des Prix, a fait ouvrir les boettes, quoi qu'il n'y eust que les Académiciens qui eussent donné leurs suffrages[1], et a esté faict un mémoire de la quantité de voix que chasque tableau et bas-relief ont eue, lequel mémoire a esté paraphé par Messieurs les Officiers en exercice, et, pour recevoir les suffrages de Messieurs les Officiers, les boettes seront exposées en la sale, en la manière ordinaire.

Et ont esté rayéez, du consentement de toute la Compagnie, dix lignes entières et deux demy lignes, qui n'estoient pas conforme au sentiment de l'Assemblée.

Le Brun — M. Anguier — De Sève — De Beaubrun — De Nameur — Desjardins — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève E. Lehongre — Blanchard — De la Fosse — A. Coyzevox — Houasse — Bapte Tuby — C. Audran — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — P. Monier — Massou — M. de Corneille — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Edelinck — P. Rabon — Guérin.

Du cinquième Septembre 1682.

Cejourd'huy, cinquième Septembre 1682, l'Académie, continuant le jugement des Prix qu'elle avoit commancé en l'assemblée précédente, après avoir reçeu les suffrages, a jugé que *Jachinte Rigaut,* qui a faict le tableau marqué G, a méritté le premier prix en Peinture. A l'esgard du

1. Ici se trouvent douze lignes très-effacées, dont on lit cependant assez pour voir qu'il s'agit seulement de la mention du nombre acquis à chaque œuvre des étudiants, marquée comme d'ordinaire par une lettre. On a supprimé ce détail parce qu'en l'absence des suffrages des Officiers, le nombre total n'était pas définitivement acquis.

second Prix en Peinture, la Compagnie a jugé à propos qu'y ayant égalité de voix et de mérite entre trois tableaux, sçavoir celuy marqué A, faict par *Gabriel du Vernay*, celuy marqué C faict par *Jérémie de Lutel*, et celuy marqué E faict par *Louis La Guerre*, ils tireront au sort pour sçavoir qui des trois emportera le second Prix. Pour la Sculture *Nicolas Costou*, qui a faict le bas-relief marqué F, a esté jugé mériter le premier Prix, et *François Baroy*, qui a faict le bas-relief marqué B, le second Prix. Et la Compagnie, estant satisfaicte d'un grand dessein, marqué D, faict par *Antoine Dieu*, et ne trouvant pas à propos de mettre ce dessein en concurrence avec les tableaux, a trouvé bon de luy donner un porte-crayon d'argent et de luy accorder la grâce de pouvoir dessigner pendant une année gratis.

Lequel jugement n'a point esté déclaré aux Estudiants, remettant à le faire au jour que Monseigneur Colbert honorera la Compagnie de sa présence, et Monsieur *Le Brun* a esté prié de sçavoir de Monseigneur Colbert le temps de sa commodité pour députer vers luy pour luy demander cette grace.

Le Brun — M. Anguier — Girardon — De Sève — De Beaubrun — Regnaudin — Coypel — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — Bapt^{e} Tuby — E. Lehongre — Coyzevox — J. Jouvenet — C. Audran — N. de Plate Montagne — P. Monier — Massou — F. Verdier — Lichèrie — De Nameur — SB. Le Clerc — F. Tortebat — J. Friquet de Vaurose — Edelinck — P. Rabon — Guérin.

Du vingt sixiesme Septembre 1682.

Cejourd'huy samedy vingt sixième Septembre 1682, la Compagnie assemblée généralle à l'ordinaire, a esté faicte

lecture de toutes les délibérations du quartier à l'ordinaire, lesquelles ont esté aprouvées, et, à l'esgard des autres affaires qui ont esté proposées, elles ont esté remises à la huictaine.

M. Anguier — A. Coyzevox — Girardon — De Sève — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — P. Sève — A. Paillet — E. Lehongre — J. Jouvenet — C. Audran — N. de Plate Montagne — Raon — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — P. Rabon — Picart — Lallemant — P. Vleughels — De Froy[de] Montagne — Allegrain — Parrocel — Baudet — C. van Clève — P. Rabon — Baudet — Béville — L. Boullongne — Toutain — Guérin.

Du troisiesme Octobre 1682.

Cejourd'huy troisiesme Octobre 1682, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, le sieur *Nicolas Viviany*, natif de Naples, Peintre sur le talent de l'architecture, a présenté un tableau représentant un morceau d'architecture, qu'il a faict pour estre reçeu Académicien, en conséquence de la délibération du 27 Septembre 1681, lequel tableau s'estant trouvé plus petit que ceux qui se font d'ordinaire pour les réceptions, Monsieur *Le Brun* a représenté que le sieur *Viviani* n'a peu exécuter ponctuellement les ordres de l'Académie, attendû qu'il est obligé de s'en retourner dans peu en Italie et que ce qu'il faict n'est qu'à dessein de pouvoir porter la qualité d'Académicien et non de s'establir en France. L'Académie, après avoir examiné ledit tableau, a reçeu ledit Sieur *Nicolas Viviany* en qualité d'Académicien et ordonné qu'il luy en sera délivré les Lettres, et l'a exempté du présent pécuniaire que l'on a coutume de payer, et a ledit sieur *Viviany* presté serment en la manière ordinaire.

Et sur ce qui a esté représenté à la Compagnie que le

sieur Brunet, charon, avoit faict plusieurs entreprises contre l'usage, ayant fait bastir une cheminée qui pouvoit causer quelques accidents de feu, et qu'il embarrassoit la vue par des trains de carrosses et de chariots et bois de charonnage, dont quelques personnes sortantes de l'Académie ont été blessées, a esté résolu qu'il seroit faict un mémoire des entreprises qu'il a faictes, pour estre présenté à Monsieur le Sur-intendant et que ledit sieur Brunet seroit averty de nouveau de ne plus causer d'embarras devant la porte de l'Académie et que, s'il continuoit, l'on en feroit plainte à la Police au nom de l'Académie.

La Compagnie a résolu aussy que la délibération du 30e may 1665, faisant deffenses aux Estudiants de porter aucunes armes, soit en venant à l'Académie ou allant par les rues, seroit ponctuellement exécutée, à quoy Monsieur *Le Brun* a adjouté qu'il avoit ordre expresse de Monseigneur le Protecteur de réitérer les deffenses, et de les faire éxécuter, ainsi que mondit Seigneur l'a ordonné pour l'Académie de Rome, ce qui sera affiché en l'École, à quoy les Officiers en charge tiendront la main.

La Compagnie a ensuite faict tirer au sort *Gabriel du Vernay, Jérémie de Lutel* et *Louis de la Guerre,* en conséquence de la délibération du cinquième Septembre dernier, pour sçavoir qui des trois auroit le second Prix, et, ayant faict tirer, par un petit garçon inconnu, trois billets qui avoient esté faicts pour ce sujet et mis dans un chapeau, le sort est tombé sur *Gabriel du Vernay*, sur quoy la Compagnie a jugé que le second Prix en peinture luy seroit délivré, ce que l'Académie a faict aujourd'huy dans la pensée qu'elle a que Monseigneur Colbert ne donneroit pas le temps de faire régler les choses par le sort.

De Sève — Girardon — De la Fosse — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — F. Tortebat — P. Sève — P. Rabon — E. Lehongre — Houasse — J. Jouvenet — Edelinck — N.

[illegible]

[illegible] un peintre pouvoit supprimer dans les sujets qu'il traite les circonstances bizarres, superflues et embarrassantes que l'Histoire ou la Fable luy fournissent, en sorte toutefois qu'en retranchant ces circonstances, la matiere principale ne perde rien de sa force et de ses agrémens et n'en soit pas moins intelligible, ce qui donna lieu à Monseigneur Colbert de dire ses sentiments, apres quoy, le Secrétaire luy ayant exposé les sentiments de la Compagnie sur le jugement des

Prix qu'il approuva, il en fit la distribution, sçavoir : le premier Prix de Peinture à *Hyacinte Rigaut,* le premier Prix en sculpture à *Nicolas Costou,* le second Prix en Peinture à *Gabriel du Vernay,* le second Prix en Sculpture à *François Baroy,* et un porte-crayon d'argent à *Antoine Dieu,* conformément aux délibérations précédentes, et, après avoir exorté la Compagnie de continuer ses soins pour la perfection de ses ouvrages, afin de se rendre digne de célébrer la gloire du Roy et la splandeur de la France, il s'en retourna, et la Compagnie l'alla conduire jusqu'à son carrosse.

La Compagnie, ayant ensuite repris ses places acoutumées, distribua à *Jérémie de Lutel* et *Louis La Guerre,* lesquels avoient tiré au sort avec *Gabriel du Vernay* pour le second Prix en Peinture, à chacun un compas d'argent pour les encourager, et fut ordonné qu'ils travailleroient de rechef tous les trois pour sçavoir qui auroit l'avantage d'estre envoyé à Rome.

Le Brun — De Sève — Girardon — Desjardins — De Beaubrun — De la Fosse — Coypel — A. Paillet — P. Sève — A. Coyzevox — Houasse — Bapte Tuby — C. Audran — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — M. de Corneille — P. Monier — B. Yvart — De Nameur — F. Tortebat — P. Rabon — Guérin.

Du vingt neufiesme jour d'Octobre 1682.

Cejourd'huy, 29e jour d'Octobre 1682, la Compagnie estant assemblée extraordinairement attendû qu'il ne doit s'en faire aucune samedy prochain, qui est veille de feste solemnèle, Messieurs députez pour faire les remerciements de la Compagnie à Monseigneur Colbert ont fait leur raport qu'ils s'estoient acquitéz de ce devoir.

La Compagnie a permis à Monsieur *Houasse* d'eschanger son mois d'exercice avec Monsieur *Renauldin*.

Le sieur *Philbert Vigier* s'est présenté à la Compagnie et a faict voir un bas relief de son ouvrage, priant de luy donner un sujet pour examiner sa capacité et luy servir à sa réception. L'Académie, agréant sa présentation, luy a ordonné de faire une exquisse de l'une des médalles de la suite des Apostres, qu'il raportera dans la fin du mois prochain.

La Compagnie a nommé Monsieur *de Sève* l'esné en exercice de Recteur et Monsieur *Girardon* pour rendre visite à Messieurs *Anguiers* et *Regnauldin*, qui sont malades, et Monsieur *de la Fosse*, Professeur en exercice, et Monsieur *Coypel* pour rendre visite à Messieurs *Silvestre* et *Hérault*, qui sont aussy malades.

La Compagnie a résolue que l'on feroit la lecture d'une Conférence, faicte par M. *Girardon*, au premier jour d'assemblée.

Le Brun — De Sève — De la Fosse — Girardon — Desjardins — Coypel — De Beaubrun — A. Paillet — P. Sève — A. Coyzevox — Houasse — Bapte Tuby — J. Jouvenet — C. Audran — N.-de Plate Montagne — M. de Corneille — B. Yvart — P. Monier — F. Tortebat — De Nameur — P. Rabon — Guérin.

Du samedy septiesme Novembre 1682.

Cejourd'huy septiesme Novembre 1682, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, Mons. de *St Georges* a faict lecture d'une Conférence, autrefois faicte par Monsr *Girardon*, ce qui a donné lieu à l'entretien de ce jour.

En suitte de quoy Monsieur *de Beaubrun*, Trésorier, a prié l'Assemblée de nommer tel de Messieurs les Officiers qu'il luy plaira pour faire le récollement de l'inventaire des meubles, ustancils, tableaux, sculptures et autres choses

appartenant à l'Académie et dont il est chargé, sur laquelle réquisition la Compagnie a nommé Monsieur *de Sève,* Adjoint-Recteur en exercice, Monsr *Paillet,* Professeur, aussy en exercice, avec le Secrétaire, pour faire ledit récollement.

[*Pas de signatures.*]

Du samedy vingt huictiesme Novembre 1682.

Cejourd'huy vingt huictiesme Novembre 1682, Messieurs les Officiers en exercice, nomméz dans la dernière assemblée pour faire le récollement de l'inventaire des meubles, ustanciles, tableaux, sculptures et autres choses appartenantes à l'Académie, dont Monsr *de Beaubrun,* Trésorier, est chargé, ont faict leur rapport à la Compagnie qu'ils ont faict ledit récollement et qu'ils ont trouvé à propos, pour réduire les choses en meilleur estat et suivant l'ordre des temps, ce qui n'avoit esté observé, de faire faire un inventaire nouveau de chaque chose séparément, ce qu'ils ont fait faire exécuter, faisant voir à la Compagnie tous lesdits inventaires séparément, ce qu'elle a eu pour agréable et a ratifié ce que lesdits sieurs députéz ont faict, et ordonné qu'à l'avenir les meubles, tableaux, sculpture et autres choses seront mis dans leur propre inventaire au fur et à mesure qu'ils seront reçeus en l'Académie.

Monsieur *Jouvenet* a faict présent à la Compagnie d'un squellette enfermé dans une grande boette vittrée avec un rideau de toille peinte.

Sur ce qui a esté agitté dans l'assemblée de sçavoir si l'on devoit tirer aux febves pour l'agréement des exquisses que présentent les aspirants, la Compagnie, après avoir faict receuillir les voix, a jugé que doresnavant l'on ne tireroit plus une febve pour ce sujet, si ce n'est qu'il n'y ait partage dans les sentiments. — R[egistré].

La Compagnie a ensuite faict marquer du cachet de l'Académie celle des deux esquisses présentéz par le sieur

Vigier qu'elle a agréé, lesd. exquisses représentant un saint Thomas, et luy a ordonné de faire son modèle dans le temps de un mois.

La Compagnie a permis à Monsieur *Houasse* d'eschanger son mois d'exercice avec Monsieur *de Sève*, Professeur, pour cette fois[1].

Le Brun — De Sève — De Beaubrun — Regnaudin — Girardon — Coypel — Desjardins — A. Paillet — P. Sève — De la Fosse — E. Lehongre — Houasse — Bapte Tuby — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — M. de Corneille — Raon — P. Monier — Massou — Licherie — De Nameur — C. Audran — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — P. Rabon — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — Guérin.

Du samedy cinquiesme Décembre 1682.

Cejourd'huy, cinquiesme Décembre 1682, la Compagnie, ordinairement assemblée, a pris son sujet d'entretien de la lecture de deux Conférences, la première faite par M. *Bourdon*, au mois de Juin 1668, sur le saint Estienne du *Carrache,* et la seconde faite par Monsieur *de Champagne*, au mois de Juillet de la mesme année, sur le Moyse trouvé sur les eaux de Monsieur le *Poussin*.

La Compagnie a réglé le premier jour d'assemblée au lundy vingt huict de ce mois, jour des Innocens.

Au premier jour des Conférences l'on apportera le tableau de saint Estienne du *Carrache,* pour lire la Conférence une seconde fois à l'aspect du tableau.

Le Brun — De Sève — De Beaubrun — Girardon — Desjardins — P. Sève — Coypel —

1. Il y avait d'abord : « Pour cette fois *seulement* », et ensuite : « Approuvé la rature d'un mot. »

A. Paillet — A. Coyzevox — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Licherie — P. Monier — De Nameur — SB. Leclerc — Guérin.

Du lundy vingt huictiesme Décembre 1682.

Cejourd'huy, 28e Décembre 1682, la Compagnie estant assemblée générale à l'ordinaire, le Sieur *Claude Halé*, Peintre, a presenté à l'Académie le tableau représentant le restablissement de la Religion Catholique dans Strasbourg, qui luy avoit esté ordonné de faire pour sa réception par délibération du 20e Décembre 1681, lequel tableau après avoir esté examiné et prix les voix de la Compagnie en la manière ordinaire, elle a reçeu et admis ledit sieur *Halé* pour Académicien, avoir sçéance et jouir des privilèges attribuéz à ladite qualité, après avoir presté le serment acoutumé entre les mains de Monsieur *Le Brun*, en présence de l'Académie, et après avoir satisfaict à toutes choses, et luy sera sa Lettre deslivrée.

Le sieur *Guy Louis Vernansal*, Peintre, natif de Fontainebleau, s'est présenté à la Compagnie et luy a faict voir de ses ouvrages pour, s'il est jugé capable, estre reçeu Académicien, la suppliant de luy donner un suject de tableau pour examiner sa capacité. La Compagnie, agréant sa présentation, luy a ordonné de faire dans un mois une exquisse du sujet qu'il recevra de M. *Le Brun*.

La Compagnie a ensuite fait faire la lecture de toutes les délibérations du quartier à l'ordinaire, et a faict marquer celles qui doivent estre transcriptes sur le grand Registre.

Le sieur *Joseph Rotiers*, natif [de.....], a faict présenter à la Compagnie le portraict de Monseigneur Colbert gravé, pour servir de sceau à l'Académie, duquel la Compagnie estant très satisfaicte, elle a résolu de se servir de ce sceau et, en considération de ce présent, a résolu de luy donner sçéance dans les assemblées et a chargé Mr *Girardon* de luy en donner avis.

Le Secrétaire envoyera à Messieurs les Officiers et Académiciens le mémoire de leurs manquements, lequel mémoire sera rapporté en la prochaine assemblée, qui sera générale à l'ordinaire, attendû que c'est le premier de l'année, dans laquelle se fera la lecture des Statuts et des inventaires des tableaux, sculptures, meubles et autres appartenants à l'Académie.

Le Brun — De Sève — De Beaubrun — P. Sève — M. Anguier — Regnaudin — Girardon — Desjardins — A. Paillet — Blanchard — De la Fosse — Houasse — E. Lehongre — C. Audran — J. Jouvenet — Raon — N. de Plate Montagne — Licherie — M. de Corneille — De Nameur — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — B. Yvart — F. Tortebat — P. Rabon — Audran — Vleughels — Chasteau — Hérault — Vallet — Picart — Huilliot — Pierre Mazeline — Lallemant — Armand — Baudet — De Froyde Montagne — Nattier — Bon Boulongne — Allegrain — C. van Clève — J. van Beecq — Béville — A. Benoist — L. Boullongne — Toutain — Arnould Devuez — Edelinck — Poerson — Alexandre — Hallé — Guérin.

A. Paillet — A. Coyzevox — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Licherie — P. Monier — De Nameur — SB. Leclerc — Guérin.

Du lundy vingt huictiesme Décembre 1682.

Cejourd'huy, 28e Décembre 1682, la Compagnie estant assemblée générale à l'ordinaire, le Sieur *Claude Halé*, Peintre, a presenté à l'Académie le tableau représentant le restablissement de la Religion Catholique dans Strasbourg, qui luy avoit esté ordonné de faire pour sa réception par délibération du 20e Décembre 1681, lequel tableau après avoir esté examiné et prix les voix de la Compagnie en la manière ordinaire, elle a reçeu et admis ledit sieur *Halé* pour Académicien, avoir sçéance et jouir des privilèges attribuéz à ladite qualité, après avoir presté le serment acoutumé entre les mains de Monsieur *Le Brun*, en présence de l'Académie, et après avoir satisfaict à toutes choses, et luy sera sa Lettre deslivrée.

Le sieur *Guy Louis Vernansal*, Peintre, natif de Fontainebleau, s'est présenté à la Compagnie et luy a faict voir de ses ouvrages pour, s'il est jugé capable, estre reçeu Académicien, la suppliant de luy donner un suject de tableau pour examiner sa capacité. La Compagnie, agréant sa présentation, luy a ordonné de faire dans un mois une exquisse du sujet qu'il recevra de M. *Le Brun*.

La Compagnie a ensuite fait faire la lecture de toutes les délibérations du quartier à l'ordinaire, et a faict marquer celles qui doivent estre transcriptes sur le grand Registre.

Le sieur *Joseph Rotiers*, natif [de.....], a faict présenter à la Compagnie le portraict de Monseigneur Colbert gravé, pour servir de sceau à l'Académie, duquel la Compagnie estant très satisfaicte, elle a résolu de se servir de ce sceau et, en considération de ce présent, a résolu de luy donner sçéance dans les assemblées et a chargé Mr *Girardon* de luy en donner avis.

— Cornu — P. Rabon — P. Giffard — Le Blond — Arnould Devuez — Alexandre — J. Prou — J. Carré — C. Hallé — Guérin.

Du trentiesme Janvier 1683.

Cejourd'huy trentiesme Janvier 1683, la Compagnie estant ordinairement assemblée, le sieur *Joseph Rotiers* s'y est présenté et y a presté le serment acoutumé, en conséquence de la délibération du vingt huictième Décembre dernier, par laquelle la Compagnie lui a donné sçéance dans les assemblées.

Le sieur *Vigier* a aussy présenté le modèl en grand de la médalle qu'i doit faire pour sa réception, ledit modèle représentant un St Thomas; la Compagnie l'a agréé et luy a ordonné de l'exécuter en marbre dans le temps de six mois.

Le Brun — Houasse — M. Anguier — Regnaudin — Girardon — De Beaubrun — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — Coypel — E. Lehongre — A. Coyzevox — Bapte Tuby — J. Jouvenet — C. Audran — N. de Plate Montagne — Raon — P. Monier — Verdier — SB. Leclerc — J. Friquet de Vaurose — P. Rabon — Silvestre — B. Yvart — F. Tortebat — G. Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — Joseph Roettiers — Hérault — De St Georges — Guérin.

Du sixiesme Febvrier 1683.

Cejourd'huy sixiesme Febvrier 1683, la Compagnie s'estant assemblée à l'ordinaire, a esté faicte la lecture d'une Conférence faicte par Mr *Bourdon* sur un tableau de St Estienne du *Carrache*, qui a donné lieu à l'entretien de ce jourd'huy, ledit tableau ayant esté pour ce suject apporté et exposé, conformément à la délibération du cinquième

Décembre dernier passé, et résolu d'attendre que M^r *Le Brun* vînt en l'assemblée pour examiner de nouveau ledit tableau.

[*Sans signatures.*]

Du vingt septiesme Febvrier 1683.

Cejourd'huy, vingt septiesme Febvrier 1683, le sieur *Gabriel Revel*, Peintre, a présenté à la Compagnie les deux portraicts de Messieurs *Anguière* et *Girardon*, qui luy avoient esté ordonné de faire pour sa réception, par délibération du 31 Janvier dernier; lesquels portraicts après avoir esté examinés et pris les voix de la Compagnie en la manière ordinaire, elle a reçeu et admis ledit Sieur *Gabriel Revel* pour Académicien, avoir séance et jouir des privilèges attribuez à ladite qualité, aprèz avoir presté serment en la manière ordinaire, et luy a esté remis gratuitement le présent pécuniaire, sans tirer à conséquence, à la prière de Monsieur *Le Brun*.

Le sieur *Pierre Laviron*, sculpteur, natif d'Anvers, eslève de l'Académie et qui y a remporté un prix pour lequel il a esté à Rome, s'est presenté à la Compagnie et luy a fait voir de ses ouvrages. La Compagnie a agréé sa présentation et, considérant qu'un model de bas relief qu'il a apporté, représentant Bacchus et Ariadne, est de la grandeur ordinaire des ouvrages de réception, elle luy a ordonné de l'éxécuter en marbre dans six mois, après avoir reçeu la correction et les avis de la Compagnie.

Le sieur *Jean Hardy*, Sculpteur, natif de Nancy, s'est aussy présenté et a faict voir de ses ouvrages. La Compagnie, agréant sa présentation, a ordonné, avant de travailler à son ouvrage de réception, qu'il modèlera à l'Académie pendant un mois, en présence de Messieurs les Officiers en exercice, et, pour suject de son ouvrage, luy a ordonné de réduire, dans la grandeur ordinaire, un modèle de bas-relief qu'il a apporté, représentant l'Hérésie terrassée, qu'il exécutera en marbre dans six mois.

— Legros — A. Vignon — Magnier — Lallemant — Vallet — Armand — Baudet — Parrocel — F. Bonnemer — F. Chéron — Van Clève — Alexandre.

Du troisiesme Avril 1683.

Ce jourd'huy, troisiesme Avril 1683, l'Académie estant ordinairement assemblée, avant l'ouverture de la Conférence, Messieurs les Officiers, députés pour l'audition des comptes de Monsieur *de Beaubrun*, Trésorier de l'Académie, ont faict leur raport à la Compagnie qu'ils ont veu et examiné lesdits compte de la Recepte et Dépence faicte pendant l'année dernière 1682, et que, par le calcul qui en a esté faict, la Recepte s'est trouvée monter à la somme de six mille cinq cens seize livres, dix huict solz, et la Dépence à celle de cinq mil sept cens soixente neuf livres, sept solz, six deniers, de sorte qu'il reste, de reliquat de compte, entre les mains de Mons. *de Beaubrun* la somme de sept cens quarente sept livres, dix solz, six deniers, sur lequel rapport la Compagnie a approuvé et ratifié lesdits comptes, sur lesquels mention sera faicte du présent résultat.

Ensuitte de quoy a esté faicte la lecture d'une Conférence prononcée cy-devant par M. *Anguierre* en Novembre 1669 qui a servi d'entretien ce jourd'huy.

Le Sieur *Costou*, Eslève de l'Académie, qui y a remporté le premier Prix cette année, s'est présenté à la Compagnie pour prendre congé d'elle avant son départ pour Rome, où il doit aller bientôt.

Le Brun — Girardon — C. Audran — M. Anguier — De Sève — Desjardins — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — E. Lehongre — J. Jouvenet — Houasse — Raon — N. De Plate Montagne — De Nameur — P. Monier — SB. Leclerc — F. Tortebat — P. Rabon — Edelinck — Guérin.

Du samedy vingt quatre Avril 1683.

Cejourd'huy, vingt-quatriesme Avril 1683, la Compagnie, estant assemblée à l'ordinaire, a ordonné que les Estudians représenteroient pour sujet des Prix, qui seront proposéz en la présente année, l'invention des tentes par Jabel, l'invention des instrumens de musique par Jubal, et l'invention des forges et de toutes sortes d'instruments par Tubalcain, lequel sujet sera cejourd'huy publié et affiché dans l'Ecole, et que tous les Estudians seront tenus d'apporter leurs desseins à Messieurs les Officiers en exercice, qui jugeront ceux qui doivent travailler pour les Prix, lesquels seront obligés indispensablement de le faire, sinon exclus de l'Académie, conformément à la delibération du 2e Janvier 1682, ce qui se fera dans la semaine prochaine.

La Compagnie s'assemblera le huictième du mois prochain, qui est le second samedy du mois, attendu qu'il se rencontre une Feste le premier samedy, dans lequel jour l'on continuera la lecture des Conférences suivant l'ordre des temps qu'elles ont esté prononcées.

Le Brun — Girardon — C. Audran — De Sève — Desjardins — De Beaubrun — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — J. Jouvenet — Raon — Massou — Licherie — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Audran — P. Rabon — Guérin.

Du samedy huictiesme May 1683.

Ce jourd'huy, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, la lecture, qui a esté faicte par Monsr de St Georges, Hystoriographe de l'Académie, des Conférences, l'un faicte par M. *Loir* sur le Déluge de Monsr *Poussin*, l'autre sur les six partyes du jour pour la distribution de la lumière, faicte par Monsr *Bourdon,* a esté le sujet de l'entretien de ce jourd'huy.

En suitte de quoy la Compagnie a ordonné que tous les Estudians seroient avertis de satisfaire dans la huictaine a la délibération de l'Assemblée précédente qui a esté affichée, sinon qu'ils encoureront les peines ordonnées par l'Académie.

Le Brun — Girardon — M. Anguier — De Beaubrun — J. Jouvenet — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — E. Lehongre — Blanchard — Houasse — C. Audran — M. Corneille — Licherie — De Nameur — F. Tortebat — Audran — P. Rabon — Guérin.

Du samedy vingt neufiesme May 1683.

Ce jourd'huy, vingt neuf May 1683, la Compagnie a veu les exquisses, desseins et modèls des Estudiants qui se présentent pour travailler pour les Prix, et, avant que de juger ceux qui seront obligéz de travailler, elle a ordonné que lesdits Estudians feront, en présence de Messieurs les Officiers en exercice, quelqu'exquisse sur le sujet qui leur sera donné sur le champ, conformément aux ordres de l'Académie, et a indiqué mécredy prochain pour faire ces exquisses.

Attendû que samedy prochain est veille de feste de la Pentecoste, la Compagnie a remis l'assemblée au samedy suivant.

Le Brun — Girardon — J. Jouvenet — M. Anguier — De Sève — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Houasse — E. Lehongre — De Nameur — C. Audran — N. de Plate Montagne — F. Tortebat — J. Friquet de Vaurose — St Georges — P. Rabon — Guérin.

Du samedy douziesme Juin 1683.

Ce jourd'huy, douziesme Juin 1683, la Compagnie s'est

entretenue sur la lecture d'une Conférence autrefois faicte par Monsieur *Coypel.*

Les Estudiants ayant, pour satisfaire à la délibération précédente, faict un exquisse, en présence de Messieurs les Officiers en exercice, sur un sujet qui leur a esté donné sur le champ, la Compagnie a jugé que ceux qui devoient travailler pour le Prix estoient, savoir : Les Peintres *Louis La Guerre*, *Gabriel Benoist*, *Michel Tiphaine* et [.....] *Marchand*, et les Sculpteurs [.....] *Butay*, *Pierre Lepautre*, *François Renaudin*, [.....] *Germain*, et *Robert Doisy*.

Le Brun — Girardon — A. Paillet — M. Anguier — Regnaudin — C. Audran — N. de Plate Montagne — De Nameur — F. Tortebat — P. Rabon — J. Friquet de Vaurose — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — Guérin.

Du samedy vingt sixiesme Juin 1683.

Ce jourd'huy, vingt sixième Juin 1683, la Compagnie estant assemblée généralle à l'ordinaire, comme estant la dernière du quartier, lecture a esté faicte de toutes les délibérations qui ont esté faictes ces trois derniers mois, lesquelles ont toutes esté approuvées.

Le Sieur *Jean Poulletier*, Sculpteur, d'Abbeville, s'est presenté à l'assemblée et luy a faict voir deux modèles en terre, d'une Vierge et d'un St Jean, faicts pour estre mis au bas d'un crucifix. La Compagnie, agréant sa présentation, luy a ordonné d'exécuter en bois lesdites deux figures, suivant les modelles presentez pour être mises et posées au bas du crucifix qui doit estre sur la principale porte d'entrée du Chœur de St Nicolas du Chardonneret, et luy a esté donné six mois de temps pour achever son ouvrage.

Et, à l'esgard des deux propositions qui ont esté faites en la présente assemblée, l'une au suject des Conférences, et l'autre du choix du jour pour célébrer le service divin que Monsieur *Le Brun* a dessein de fonder dans l'église de

S[t] Nicolas du Chardonneret, quoyque ces deux propositions aient esté présentement résolues, néantmoins a esté arresté que les délibérations sur ces deux propositions seroient rapportées par le Secrétaire en l'assemblée prochaine avant que de les escrire sur le Registre, auquel temps l'on a remis à signer, tant la délibération de cejourd'huy que celle de la prochaine assemblée.

Du samedy troisiesme Juillet 1683.

Ce jourd'huy, troisiesme Juillet 1683, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, le Secrétaire a rapporté la délibération desdites propositions cy dessus énoncées, qui seront escrittes sur le Registre de la manière qui ensuit :

L'Académie, voulant éviter les embarras qui pourroient retarder ses Conférences ordinaires, a résolu que, dans la lecture des Discours qui ont esté prononcés par les Académiciens qui sont morts, on n'apportera point dans les assemblées les ouvrages de peinture et de sculpture qui ont servi de matière à leurs entretiens parce que ces ouvrages ont dû estre suffisamment examinéz. Elle a aussy résolu que Monsieur l'Hystoriographe, en faisant le receuil qu'il donnera au publicq, ne tirera de ces Discours que les matières les plus essentielles et les plus utiles pour l'instruction des Élèves, laissant à ceux qui auront la curiosité de voir les originaux de ces Discours la liberté de s'adresser au Secrétaire de l'Académie qui en est le dépositaire, et, à l'égard des Académiciens qui feront de nouveaux Discours sur quelques ouvrages de peinture ou de sculpture, ils feront apporter les ouvrages dans l'assemblée, comme il est porté par les Règlemens.

Monsieur *Le Brun* a représenté à l'Assemblée que, la Chapelle, qu'il fait faire à S[t] Nicolas du Chardonneret et qu'il a destinée à l'Académie, estant presqu'achevée, il seroit à propos de choisir un jour pour y célébrer le service divin qu'il desire y fonder, et, comme le jour de S[t] Louis

a esté retenu pour l'exposition des tableaux que l'Académie faict voir au publicq et que les principaux Académiciens, estant occupés à cette décoration, auroient peine à assister à cette cérémonie, il a proposé la seconde feste de la Pentecoste, croyant que cette feste convenoit à ceux qui font profession de la Peinture et de la Sculpture, se fondant sur les paroles de l'Exode, chap. 31, où Dieu dit qu'il rempliroit de son esprit de sagesse, et d'intelligence et de science, ceux qui devoient travailler aux ouvrages de l'Arche. L'Académie ayant voulu déférer ce choix à la décision de Monsieur *Le Brun*, il l'a priée instamment d'en délibérer à l'ordinaire par la voye des fèves, ce que l'Académie a faict, et, comme par les fèves les voix se sont trouvées égales, Monsieur *Le Brun* a résolu de faire célébrer le service divin toutes les deux festes, sçavoir le lendemain de la Pentecoste, et le jour de S[t] Louis.

La Conférence, qui a servi d'entretien cejourd'huy, a esté celle de M. *de Champagne*, le neveu, qu'il a autrefois faicte sur un tableau de Monsieur *Poussin*, au suject de l'Arche d'Alliance prise par les Philistins.

M. Anguier — E. Lehongre — Girardon — De Sève — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Houasse — N. de Plate Montagne — C. Audran — Raon — M. Corneille — P. Monier — Licherie — De Nameur — SB. Leclerc — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Israël Silvestre — P. Rabon — G. Edelinck — Audran — De S[t] Georges — Guérin.

Du samedy septiesme Aoust 1683.

Ce jourd'huy samedy septiesme Aoust 1683, a esté faicte la lecture d'une Conférence, autrefois faicte par Monsieur *Boulogne* sur un tableau du *Titien* représentant la Vierge, le petit Jésus et une sainte Catherine avec un petit lapin

blanc, qui a servy de suject pour l'entretien de cejourd'huy.

La Compagnie a faict gratification au sieur Jean Duval, Huissier de l'Académie, de la somme de cent livres, en considération des services qu'il a rendus, sans toutefois tirer à conséquence pour l'avenir, laquelle somme luy sera payée par M. le Trésorier sur sa quittance.

Les Sieurs *Laviron* et *Hardy*, qui se sont présentés le 27e Febvrier dernier, ont présenté à la Compagnie leurs modelles en plastre, qui ont esté agrééz, et l'exécuteront en marbre dans le temps ordonné.

Sur ce que M. *Tuby* a prié la Compagnie de vouloir nommer un Adjoinct pour faire sa fonction de Professeur pendant le présent mois d'Aoust, Monsieur *Massou* a esté nommé pour ce sujet.

Le Brun — M. Anguier — Bapte Tuby — Girardon — De Sève — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — De Beaubrun — P. Sève — N. de Plate Montagne — C. Audran — Raon — Massou — Licherie — De Nameur — SB. Leclerc — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — P. Rabon — E. Lehongre — J. Bapte Monnoyer — Audran — Guérin.

Du lundy seiziesme Aoust 1683.

Cejourd'huy, lundy seiziesme Aoust 1683, la Compagnie s'estant extraordinairement assemblée, a esté mis en délibération si, pendant le deuil de la mort de la Royne, il failloit distribuer les Prix sans aucun esclat ou remettre cette distribution dans un temps où Monseigneur Colbert pût honorer l'Assemblée de sa présence et donner lieu à une feste plus solennelle. Il a esté résolu, par la voie des fèves, que la distribution des Prix sera remise jusqu'au quarentiesme jour du deuil.

La Compagnie ayant encor mis en délibération si l'on remettroit la solemnité de la feste de St Louis, résolue dans

l'assemblée du troisiesme juillet dernier et qui doit estre célébrée dans l'église de St Nicolas du Chardonneret, il a esté résolu qu'elle sera aussy remise.

On a aussy résolu qu'à la première assemblée les Officiers et Académiciens apporteront un billet qui marquera la grandeur et le sujet des Tableaux qu'ils pourront fournir pour l'embellissement de la feste de St Louis, et qu'à cette première assemblée on commencera à examiner les ouvrages des Estudiants qui prétendent aux Prix, pour régler la valeur des mesmes Prix.

Du samedy vingt huictiesme Aoust 1683.

Cejourd'huy vingt huict Aoust 1683, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, a résolu que la valeur des Prix qui seront distribuéz cette année sera de mesme que l'année passée, et que la huictaine, ordonnée pour l'exposition des Prix, commencera le lundy sixiesme Septembre prochain, pendant lequel temps Messieurs les Officiers et Académiciens donneront leurs voix en la manière ordinaire pour le jugement des ouvrages faicts par les Estudians.

Le sieur *Jean Legeret*, Sculpteur, cy devant reçeu dans la Maistrise, s'est présenté à la Compagnie et luy a faict voir de ses ouvrages, qui ont esté agréés, la priant de luy ordonner un ouvrage pour sa réception, sur quoy il a esté ordonné qu'il apporteroit un modèle d'un Crucifix, dans un mois, selon la grandeur qui luy sera prescritte.

Le sieur *David Bourderelle*, Sculpteur, natif de la ville d'Œu, s'est aussy présenté. La Compagnie, l'ayant agréé, luy a ordonné de faire pour son ouvrage de réception une médalle de la suitte des douze Apostres, de la mesme grandeur de celles qui sont faictes, dont il rapportera une esquisse dans l'assemblée prochaine.

La Compagnie a encor accordé au sieur *Marc d'Arcis*, Sculpteur, le temps de six mois pour achever son ouvrage de réception.

Le Brun — M. Anguier — Massou — Girardon — De Sève — Desjardins — Coypel — De Beaubrun — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — E. Lehongre — Coyzevox — Houasse — C. Audran — Edelinck — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Hérault — J. Baptiste Monnoyer — Israël Silvestre — Raon — J. Friquet de Vaurose — B. Yvart — Rabon — Audran — F. Tortebat — Guérin.

Du samedy quatriesme Septembre 1863.

Cejourd'huy, quatriesme Septembre 1683, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, a ordonné que le jugement des Prix, qui devoit se faire la semaine prochaine suivant la délibération précédente, seroit remis à un autre temps, qui sera marqué par délibération.

La Compagnie a aussy résolu que Messieurs les Officiers en exercice et Monsieur *Coypel* iront, de la part de la Compagnie, voir M. l'abbé Savary et le prier de vouloir bien se donner la peine de faire la panégirique de St Louis au jour de la feste qui se doit faire à St Nicolas du Chardonneret.

Monsr *de St George* a leu en l'assemblée un traitté sur l'ombre et la lumière faict par deffunct Monsr *Champagne*, l'oncle, qui a servi d'entretien ce jourd'huy.

M. Anguier — Coyzevox — De Beaubrun — Girardon — Desjardins — Coypel — A. Paillet — De la Fosse — Bapt^e^ Tuby — E. Lehongre — M. de Corneille — Raon — SB. Leclerc — Licherie — De Nameur — F. Tortebat — P. Rabon — Guérin.

Du vendredy dixiesme Septembre 1683.

Cejourd'huy, dixiesme Septembre 1683, la Compagnie s'est assemblée en petit nombre, attendu que la difficulté de rencontrer M^rs^ les Officiers n'a pu permettre d'en assem-

bler davantage, et qu'il estoit nécessaire de résoudre promptement si l'Académie prieroit M. De Louvois de prendre la Protection, attendû le déceds de Monseigneur Colbert, Protecteur de la Compagnie, arrivée le lundy sixiesme de ce mois.

Les soussignés, principaux Officiers de l'Académie, ont arresté que Monsieur *Le Brun* prendroit la peine de proposer à mondit Seigneur Louvois s'il avoit agréable d'estre le Protecteur de la Compagnie, afin, sur sa réponse, de prendre les mesures nécessaires pour l'aller saluer.

Le Brun — Girardon — Desjardins — De Beaubrun — A. Paillet — De St Georges — Guérin.

Du samedy onziesme Septembre 1683.

Ce jourd'huy, onziesme Septembre 1683, la Compagnie estant assemblée extraordinairement, luy a esté faicte lecture de la délibération faicte le jour d'hier, ensuitte de quoy Monsieur *Le Brun* a dit qu'il avoit esté voir Monseigneur De Louvois et qu'il luy avoit demandé s'il trouveroit bon que la Compagnie le vint saluer et le prier de la prendre sous sa protection, après luy avoir exposé que les plus grands Ministres d'Estat luy avoient déjà faict cet honneur, sur quoy mondit Seigneur De Louvois luy ayant dit que l'Académie luy faisoit honneur et qu'il l'acceptoit volontier, mais qu'il la prioit de le dispenser qu'il la pût voir cejourd'huy, à cause de ses pressantes affaires, et que ce seroit pour la première fois qu'il viendroit à Paris. Toute la Compagnie a remercié Monsieur *Le Brun* de la peine qu'il avoit prise et a résolu d'attendre le retour de mondit Seigneur de Louvois.

La Compagnie a ensuitte délibéré pour sçavoir si l'on feroit un service pour deffunct Monseigneur Colbert et de quelle manière l'on le feroit; sur quoy la Compagnie a résolu que pour ce sujet l'on employroit le fonds des manquements qui se trouveroit à l'Académie, lequel fonds,

après en avoir faict le compte, s'est trouvé monter à la somme de quatre cent livres, et, attendû que ce fond est trop modique, a esté encore résolu, après avoir pris les sentiments de toute la Compagnie par le moyen des fèves, que chascun de Messieurs les Officiers contribueroient un demy Louis d'or, et Messieurs les Académiciens trois livres chascun, et Monsieur *Paillet* a esté chargé de voir un Crieur pour avoir de luy un mémoire des choses qui seront à faire de son ministère.

Monsieur *Le Brun* a ensuitte dit à la Compagnie qu'il la prioit de vouloir bien qu'il luy remît les sceaux entre les mains, pour en disposer comme il luy plairoit, qu'elle voulût accepter la démission de sa charge de Recteur attendû que ses affaires présentes l'empêchoient de remplir ces charges comme il le souaitteroit. Sur quoy la Compagnie, bien loing de souscrire aux pressantes demandes de Monsieur *Le Brun*, faisant réflexion du besoin qu'elle a de son secours principalement dans cette occurence de temps, a résolu d'ajouter aux charges de Chancelier et de Recteur, que possède Monsieur *Le Brun*, la qualité de Directeur de l'Académie, et, attendu qu'il s'est retiré dans le temps de la présente délibération, la Compagnie a esté d'avis que l'on iroit chez luy en députation le prier d'accepter cette qualité de Directeur, et, pour ce faire, a nommé Mrs *Anguier, Girardon, De Sève* l'esné, *Desjardins, De Beaubrun, Coypel, Coizevox,* Professeurs en exercice, Mrs *Renauldin, Raon, Edelinck* et *Hérault,* lesquels prendront un temps entre eux pour s'acquitter au plustôt de cette députation, et ont esté approuvéz les ratures faictes en quatre lignes au premier article et deux mots dans les autres articles à l'original de cette délibération.

La Compagnie a ensuitte arresté que cette députation se feroit demain matin et a adjouté à Messieurs susnommés tous Mrs les Professeurs.

M. Anguier — Coyzevox — Girardon —
De Sève — Des Jardins — De Beaubrun —

Regnaudin — A. Paillet — Coypel — P. Sève — Blanchard — E. Lehongre — Bapt^e Tuby — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — P. Monier — De Nameur — SB. Leclerc — F. Tortebat — P. Rabon — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — De St Georges — Hérault — Audran — Joblot — C. Audran — J. Jouvenet — Guérin.

Du samedy 18e Septembre 1683.

Ce jourd'huy, dix huict Septembre 1683, la Compagnie estant extraordinairement assemblée et généralle, Monsieur *Le Brun*, après avoir pris séance, a remercié toute la Compagnie de la députation qui a esté faicte pour luy donner la qualité de Directeur, la priant de rechef de vouloir le dispenser d'accepter cette charge, sur quoy la Compagnie luy a dit qu'elle ne pouvoit changer de sentiment, qu'elle le prioit de la vouloir accepter, et, en confirmant la délibération du onziesme Septembre dernier, en vertu du pouvoir qu'elle a par le deuxième article des Statuts de 1663, et après avoir ouy le raport de Messieurs les Députéz par ladite délibération précédente, a esleu et nommé pour Directeur de la Compagnie Monsieur *Le Brun,* le suppliant d'en vouloir faire les fonctions, et, attendu que par cette élection Monsieur *Errard* ne possède plus la qualité de Directeur, la Compagnie a résolu que l'on luy en escriroit, a chargé le Secrétaire de le faire, après toutesfois avoir fait voir la lettre à la Compagnie.

Attendu le deceds de Mr *Chasteau,* Graveur, arrivé la nuict du mécredy, quinziesme du présent mois de Septembre, la Compagnie a résolu que l'on feroit célébrer un service pour luy samedy prochain 25 de ce mois.

La Compagnie a résolu que d'oresnavant, quand quelqu'un de la Compagnie sera malade et qu'il l'aura faict sçavoir à l'assemblée, celuy de Messieurs les Officiers qui

sera son plus proche voisin, l'ira visiter de la part de la Compagnie, sans qu'il soit besoin de le députer de nouveau, lequel Officier, après sa visite, en fera son rapport à la Compagnie. Depuis, la Compagnie a décidé qu'à l'esgard de ce dernier article, il sera résolu dans l'assemblée prochaine, attendu la différence des avis.

Le Brun — M. Anguier — Coyzevox — De Sève — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — Girardon — A. Paillet — P. Sève — E. Lehongre — N. de Plate Montagne — Parrocel — Vander Meulen — P. Monier — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — SB. Le Clerc — F. Tortebat — P. Rabon — Edelinck. — F. Lemaire — De St-Georges — Vleughels — Vallet — J. Baptiste Monnoyer — L. Boullongne — Magnière — Alexandre — Lambert — Rabon — Hallier — Carré — Huilliot — Coypel — Bourguignon — Bon Boulongne — Mignard — Lallemant — J. Picart — Vignon — Armand — Baudet — F. Bonnemer — De Froyde-Montagne — Poerson — A. Loir — Belloir — Guérin — P. Magnier — Toutain — A. Flamen — J. Van Beecq — A. Benoist — P. Giffart — Revel.

Du samedy vingt cinquiesme Septembre 1683.

Cejourd'huy, vingt-cinquiesme Septembre 1683, la Compagnie estant assemblée généralle à l'ordinaire, la lecture a esté faicte de toutes les délibération du quartier, qui ont esté approuvées.

Monsieur *Le Brun* a ensuitte faict faire lecture à la Compagnie du contract de concession faicte par les Curé et Marguilliers de St Nicolas du Chardonneret d'une chapelle dans l'église dud. St Nicolas, passé par devant Carrié et D'Orléans, Notaires, le neufiesme Juin 1667, par lequel

contract il paroist que l'acquisition, qui a esté faicte par mon dit sieur *Le Brun* de ladite chapelle, a esté tant pour luy que pour l'Académie à perpétuité, laquelle lecture a esté faite à l'effet de sçavoir si la Compagnie vouloit accepter la donation, que Monsieur *Le Brun* luy en faisoit. Toute l'Assemblée, ayant eu cette donation très agréable, en a remercié Monsieur *Le Brun* et a ordonné que le Contract seroit transcript sur le Registre des Expéditions, et cependant a ordonné que l'on iroit en députation l'en remercié chez luy.

Le Contract a esté transcript sur le Registre des Expéditions, f° dix verso.

La Compagnie a aussy résolu que dorcenavent, pour rendre la liste des manquements plus exacte et éviter toutes les contestations qui pouroient arriver, le Secrétaire escrira sur une liste particulière le nom de tous ceux qui auront manqué, laquelle sera ensuite signée par M^rs^ les Officiers en exercice.

Et, sur ce que M. *De la Fosse* a prié la Compagnie de nommer un Adjoint pour faire sa fonction de Professeur pendant les premiers quinze jours du mois d'Octobre prochain, la Compagnie a choisy M. *Licherie* pour faire cette charge, à la pluralité des voix.

Le Brun — M. Anguier — De Sève — Coyzevox — Regnaudin — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — P. Sève — J. Jouvenet — E. Lehongre — C. Audran — N. de Plate Montagne — De Nameur — P. Monier — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — B. Yvart — F. Tortebat — P. Rabon — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — Audran — F. Lemaire — Wleughels — Vallet — Picart — Huillot — Legros — Laurens Magnier — Garnier — Armand — Bourguignon — Mignard — Baudet — Nattier — J. B. Corneille — De Froyde-Montagne — Parrocel — Lallemant

— J. Van Beecq — Béville — P. Toutain — Cornu — P. Giffart — Alexandre — Joseph Roëttiers — Revel — Guérin.

Du samedy deuxiesme Octobre 1683.

Cejourd'huy, deuxiesme Octobre 1683, le sieur *Lègeret*, Sculpteur, a présenté à la Compagnie assemblée à l'ordinaire, le modelle d'un Crucifix qui luy a esté ordonné pour sa réception par délibération du 28[e] Aoust dernier, lequel modelle, après avoir pris les voix par les fèves, a esté agréé et luy a esté ordonné de l'exécuter en bois dans le temps de six mois.

Ensuitte de quoy lecture a esté faite d'une Conférence faite autrefois par deffunct Monsieur *Champagne* le neveu sur un tableau du *Poussin*, représentant l'histoire de Ruth et de Boos, ce qui a servi d'entretien ce jourd'huy.

Desjardins — Licherie — Girardon — M. Anguier — De Sève — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — P. Sève — A. Paillet — E. Lehongre — Coyzevox — Bapt[e] Tuby — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — C. Audran — P. Monier — Massou — De Nameur — JB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — B. Yvart — F. Tortebat — Edelinck — De S[t]-Georges — Guérin.

Du samedy trentiesme Octobre 1683.

Cejourd'huy trentiesme Octobre 1683, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, Messieurs les Officiers en exercice ont faict leur raport que, le vendredy vingt deuxiesme de ce mois, Monseigneur De Louvois, visitant les bastimens du Roy, estoit entré dans l'Académie et en avoit visité tous les lieux.

La Compagnie a ensuitte résolu qu'en exécution de la délibération du unsiesme Septembre dernier, l'on iroit, en

corps, rendre ses devoirs à Monseigneur de Louvois, pour luy demander sa protection, le plus promptement que faire se pouroit, et, au cas que l'on se trouvast obligé d'aller à Versailles, a nommé Monsieur *Le Brun*, Messieurs les Recteurs et Adjoinctz-Recteurs, M. le Professeur en exercice, et le plus Ancien de chaque classe de Messieurs les Officiers et les plus anciens de Messieurs les Académiciens, et que pour cet effet Messieurs les Officiers en exercice verroient Monsieur *Le Brun* pour prendre jour avec luy.

Les ratures de dix sept motz ont esté approuvées.

Desjardins — De la Fosse — De Beaubrun — M. Anguier — Girardon — De Sève — Coypel — Regnaudin — P. Sève — A. Paillet — Blanchard — E. Lehongre — Coyzevox — Houasse — J. Jouvenet — Audran — N. de Plate Montagne — J. Friquet de Vauroze — L. De Nameur — P. Rabon — J. Baptiste Monnoyer — De St-Georges — Hérault — Guérin.

Du samedy sixiesme Novembre 1683.

Cejourd'huy, sixiesme Novembre 1683, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, lecture a été faicte de la Conférence faicte autrefois par deffunct M. *Champagne* l'oncle, ce qui a servi d'entretien ce jourd'huy.

Du samedy vingt septiesme Novembre 1683.

Cejourd'huy samedy, vingt septiesme Novembre 1683, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, le Sieur *Philbert Vigier*, Sculpteur, a présenté la médalle de marbre représentant St Thomas, accompagné de sa bordure, d'un piédouche et d'un scabellon, qui luy avoient esté ordonnés pour sa réception, par délibérations des xxixe Octobre 1682 et xxx Janvier 1683. La Compagnie, après avoir examiné ladite médalle et pris les voix en la manière ordinaire, a

reçeu ledit sieur *Vigier* pour Académicien, avoir sçéance et jouir des privilèges attribués à la dite qualité et l'a exempté du présent pécuniaire, sans tirer à conséquence, et a presté le serment entre les mains de Monsieur *Le Brun*, en foy de quoy ses lettres luy seront expédiées.

Le Sieur..... *De La Borde*, Peintre, s'est présenté à la Compagnie et luy a faict voir de ses ouvrages, la suppliant de luy donner un sujet pour sa réception en l'Académie; la Compagnie, agréant sa présentation, luy a ordonné pour sujet de représenter la douleur de la France sur la mort de la Reyne, dont il rapportera une esquisse dans un mois.

La Compagnie a choisy la journée de demain pour aller à Versailles rendre ses respects à Monseigneur de Louvois et le prier de prendre l'Académie sous sa protection, conformément à la délibération du 30e Octobre dernier.

Lebrun — Desjardins — M. Anguier — De Sève — Houasse — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — E. Lehongre — De la Fosse — Raon — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — L. De Nameur — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — B. Yvart — F. Tortebat — P. Rabon — Edelinck — De St Georges — Audran — Hérault — Guérin.

Du samedy quatriesme Décembre 1683.

Cejourd'huy, quatriesme Décembre 1683, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, lecture a esté faicte d'un Discours contenant des réflexions faites par Monsieur *De la Chapelle* sur la Conférence qui fut leue le samedy sixième Novembre dernier, en suitte de quoy a esté faicte lecture d'une Conférence faicte autrefois par Monsieur *Blanchard* sur le mérite de la couleur.

Messieurs les Députez par l'Assemblée du trentiesme Octobre dernier ont faict leur raport qu'ils avoient esté

saluer Monseigneur de Louvois à Versailles et que, conformément aux intentions de la Compagnie, ils l'avoient supplié de vouloir estre le Protecteur de l'Académie, ce qu'il auroit accepté et témoigné qu'il la serviroit en tout rencontre, et, sur ce que l'on luy dit que les Prix que le Roy faict proposer aux Estudians estoient à délivrer, il demanda un mémoire des choses qui avoient acoutumé de s'observer dans cette distribution des Prix.

En suite de quoy le Secrétaire a faict lecture à la Compagnie du mémoire demandé par Monseigneur de Louvois sur le sujet de la distribution des Prix que l'Académie a approuvé.

La Compagnie a reçeu pour un des Huissiers de l'Académie le sieur..... *Jumelle,* Sculpteur, pour faire les fonctions conformément aux Statutz et ordonné que les Lettres luy en seront expédiées, et a presté le serment acoutumé entre les mains de Monsieur *Le Brun.*

Monsieur *Le Brun*, Monsieur *Desjardins,* Monsieur *Regnauldin* et le Secrétaire ont esté députéz par la Compagnie, pour aller à Versailles présenter à Monseigneur de Louvois le mémoire cy dessus exprimé, ensemble un autre mémoire de la dépense que faict l'Académie, outre les quatre mil livres de la pension du Roy.

Le Brun — Desjardins — M. Anguier — Regnauldin — De Sève — Blanchard — De Beaubrun — P. Sève — J. Jouvenet — Coyzevox — Guérin.

Du samedy unziesme Décembre 1863.

Ce jourd'huy, unziesme Décembre 1683, la Compagnie estant assemblée extraordinairement pour le jugement des Prix, Messieurs les Recteurs ont faict faire l'ouverture, en présence de l'Assemblée, des boëttes dans lesquelles les mareaux ont esté jettez, et ont jugé que *Gabriel Benoit,* Peintre, qui a fait le tableau marqué F, méritoit le premier

Prix en Peinture, et que *Pierre le Pautre*, qui a faict le bas relief marqué B, méritoit le Prix de la Sculpture, la Compagnie ayant trouvé à propos de ne donner cette année que deux Prix, l'un pour la Peinture, l'autre pour la Sculpture.

Messieurs députez par la délibération précédente ont faict leur raport à la Compagnie qu'ilz ont esté à Versailles saluer Monseigneur le Marquis de Louvois, Protecteur de l'Académie, et qu'ils luy ont remis entre les mains les deux mémoires énoncés dans ladite délibération, et Monseigneur de Louvois leur a faict la grâce de leur dire qu'il viendroit à l'Académie vendredy de la semaine prochaine pour la distribution des Prix.

La Compagnie a depuis résolu que *Michel Tiphaine*, qui a faict le tableau en mignature marqué H, que *Robert Doisy*, qui a fait le bas relief marqué D, et que *Louis La Guerre*, qui a faict le tableau marqué G, dessigneront gratis à l'Académie, pendant une année entière, et qu'on leur donnera à chacun un porte-crayon d'argent.

Desjardins — Regnaudin — M. Anguier — Girardon — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — J. Jouvenet — Raon — SB. Leclerc — N. de Plate Montagne — Massou — Israel Silvestre — Edelinck — Audran — De St-Georges — Guérin.

Du vendredy dix sept Décembre 1683.

Cejourd'huy, vendredy dix sept Décembre 1683, l'Assemblée estant convoquée générale extraordinairement, Monseigneur de Louvois, qui a eu la bonté de prendre l'Académie sous sa protection, y est venu pour la première fois, comme Protecteur, pour la distribution des Prix.

Toute la Compagnie, précédée de Monsieur le Directeur et Chancelier et de Messieurs les Recteurs et Professeurs en exercice, l'ayant esté recevoir au bas de l'escalier, il fut

conduit par la salle des Estudians dans celle des assemblées, où, après avoir veu les ouvrages faicts par les Estudiants, qui estoient exposés, il s'assit dans le fauteuil qui luy avoit esté préparé, et fit asseoir à sa droite Monsieur le Directeur et à sa gauche Messieurs les Recteurs et Professeurs en exercice, lesquelles places sont celles qu'ils ont toujours eue en semblables occasions. Chascun de la Compagnie prit sa place à l'ordinaire, et ensuitte, Monseigneur ayant convié chascun de se couvrir, il entendit la lecture qui luy fut faite par Monsieur l'Historiographe d'un sommaire de toute les Conférences qui s'estoient faite pendant l'année sur la lecture d'autres Conférences faictes par les Officiers de l'Académie.

Le Secrétaire luy raporta ensuite les sentiments de la Compagnie sur le jugement des Prix, qu'il approuva, et fit ensuitte la distribution de ces Prix, qui consistoient en deux médalles d'or représentant le portraict du Roy, sçavoir :

Le Prix de la Peinture à *Gabriel Benoist,* qui a fait le tableau marqué de la lettre F,

Et le Prix de la Sculpture à *Pierre Le Pautre*, qui a fait le bas-relief marqué B.

A l'esgard des nommez *Louis La Guerre, Michel Tiphaine* et *Robert Doisy*, qui ont faict, sçavoir le premier le tableau marqué G, le second un tableau de mignature marqué H, et le troisiesme le bas-relief marqué de la lettre D, Monseigneur le Protecteur leur distribua à chascun un porte-crayon d'argent, le tout conformément à la délibération du 11 de ce mois, et, après avoir exorté la Compagnie de contribuer ses soins pour l'avancement des Eslèves et la perfection de l'art, et luy avoir promis son assistance et sa protection en ce qu'elle auroit besoin, il fut conduit par Monsieur le Directeur, assisté de toute la Compagnie, dans l'École du modèle, où il trouva les deux modelles en attitude et formant un grouppe, et les Escoliers dessinant dans leurs places. L'on luy fit remarquer, tant dans cette escole que dans celle du dessein, où il passa ensuitte, le grand

nombre des desseins et sculptures faictz par Messieurs les Professeurs dans le temps de leur exercice pour l'instruction de la jeunesse, après quoy la Compagnie le conduisit à son carrosse.

Du jeudy 23e Décembre 1683.

Cejourd'huy, vingt troisiesme Décembre 1683, la Compagnie estant assemblée générale pour la dernière du quartier, le Secrétaire a faict lecture de la délibération précédente qui est transcripte sur le présent Registre conformément aux sentiments de toute la Compagnie, n'ayant pas esté signée le jour de la venue de Monseigneur de Louvois.

En suitte de quoy lecture a esté faicte de toutes les délibérations du quartier, ainsi qu'il a esté acoutumé dans toutes les dernières délibérations des quartiers.

Le sieur *De la Borde*, qui s'est présenté dans l'Assemblée du 27 Novembre dernier, a présenté à la Compagnie l'exquisse du tableau qui luy avoit esté ordonné de faire pour sa réception et, attendû que cette exquisse ne s'est pas trouvée conforme aux sentiments de la Compagnie, elle l'a invité à en faire une autre.

Sur la proposition qui a esté faicte d'exécuter, le plustôt qu'il sera possible, le dessein que l'Académie avoit de faire célébrer un service pour deffunct Monseigneur Colbert, conformément à la délibération du 11e Septembre dernier, l'Académie, délibérant pour trouver un fond, a résolu que pour ne forcer personne à la contribution qui avoit esté proposée, que l'on présenteroit la liste à Messieurs les Officiers et Académiciens et que chascun mettroit, à côté de son nom, la somme qu'il voudroit donner, ce qui a esté exécuté.

Le Brun — M. Anguier — Girardon — Desjardins — Regnaudin — De Sève — Coypel — P. Sève — A. Paillet — Houasse — E. Lehongre — Raon — P. Monier — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — De Nameur —

F. Tortebat — SB. Le Clerc — P. Rabon — Silvestre — J. Friquet de Vaurose — De St-Georges — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — F. Lemaire — Hérault — Manière — Vallet — Hallier — Mignard — Huilliot — A. Benoist — Lallemant — Legros — Baudet — Armand — Parrocel — De Froyde-Montagne — Nattier — Magnier — Van Clève — F. Chéron — Rabon — Béville — Cornu — Toutain — P. Giffart — Poerson — Carré — Alexandre — Guérin.

Du mardy vingt huictiesme Décembre 1683.

Cejourd'huy, mardy vingt huictiesme Décembre 1683, l'Académie estant extraordinairement assemblée, Monsieur *Des Jardins*, faisant les fonctions de Recteur, a dit à la Compagnie qu'ayant reçeu, samedy dernier, ordre exprès de Monseigneur de Louvois, Protecteur de l'Académie, de luy porter le plan de l'escalier et du logement du Concierge, qui se trouvoient dans les allignemens d'un bâtiment que l'on devoit faire au devant de la cour du Palais Brion, il estoit allé à Versailles le lendemain dimanche, assisté de Mr *Regnaudin*, Professeur en mois, où estant, qu'ils estoient alléz ensemble chés celuy qui avoit entre les mains l'ordre pour le payement d'un des quartiers de l'Académie, qui leur a dit que Monseigneur luy avoit ordonné de ne point deslivrer cet ordre jusqu'à ce que mondit Seigneur fût informé de ce à quoy l'on devoit employer la somme que l'on demandoit d'augmentation. En suitte de quoy, estant alléz à l'audience de Monseigneur de Louvois, ils luy ont présenté le plan susdit et luy ont exposé l'estat ou se trouvoit l'Académie, le besoin qu'elle avoit d'une augmentation de pension et les moyens qu'elle avoit trouvé jusqu'à présent pour subsister, ce qui ne s'est faict qu'en retranchant ou diminuant aux Officiers les pensions que le Roy

leur avoit accordés par l'estat de 1663 et en recevant des Escoliers quelque payement, à quoy l'Académie les avoit cottisés toutes les semaines, sur quoy Monseigneur de Louvois leur a dit qu'à l'esgard du logement du Concierge et de l'escalier, il les laisseroit toujours à l'Académie et, leur ayant demandé si, en leur donnant l'augmentation de pension qu'ils demandoient, ils laisseroient dessigner gratis tous les Estudiants, sur ce qu'ils luy dirent que l'Académie exécuteroit ses ordres, il leur dit qu'il en parleroit au Roy et leur fit espérer, et leur dit aussy ensuitte qu'il vouloit qu'on l'avertît toutes les fois que l'on auroit à recevoir quelqu'un dans l'Académie, son intention n'estant point que l'on en reçeût doresnavant, si ce n'estoit à la place de ceux qui décéderoient, ou bien qui ne fût d'un mérite extraordinaire, et que ce n'estoit pas l'intention du Roy que les deniers de l'Académie fûssent employés à d'autres usages qu'à ceux à quoy ils estoient destinés par l'estat et suivant l'intention de Sa Majesté.

L'Académie, après avoir remercié Monsieur *Des Jardins* et Monsieur *Regnaudin* des peines qu'ils ont prises, a résolu d'exécuter ponctuellement les ordres de Monseigneur de Louvois.

Desjardins — Regnaudin — M. Anguier — De Sève — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — M. Corneille — Raon — P. Monier — Massou — J. Friquet de Vaurose — SB. Le Clerc — F. Tortebat — P. Rabon — Silvestre — Edelinck — De St-Georges — J. Baptiste Monnoyer — Hérault — Guérin.

JANVIER 1684.

Du samedy huictiesme Janvier 1684.

Du samedy huictiesme Janvier 1684, la Compagnie estant assemblée générale à l'ordinaire pour la première du quartier, en suitte du service qui a esté célébré pour deffunct Monsieur *Audran*, Peintre, Professeur de l'Académie, décédé le cinquiesme de ce mois, lecture a esté faicte de la liste, tant de Messieurs les Officiers que de Messieurs les Académiciens, afin que chascun prenne son rang et sçéance conformément à la liste.

Attendû que par le décéds de Monsieur *Audran* il vacque une charge de Professeur, la Compagnie a procéddé à sa manière ordinaire pour remplir cette charge et, après avoir recuilly les voix de la Compagnie, Monsieur *Verdier*, Adjoint-Professeur, a esté esleu et nommé pour exercer ladite charge de Professeur vacante, et, comme, par la promotion de Monsieur Verdier à la charge de Professeur, il vaque une seconde charge d'Adjoinct à Professeur, l'autre estant dès longtemps vacante par la mort de Monsieur *Stella*, la Compagnie a pareillement esleu et nommé, pour remplir les deux places vacantes, Monsieur *Manière*, Sculpteur, et Monsieur *Boulongne* l'esné, Peintre, après avoir recuilly les voix en la manière ordinaire.

Et d'autant que, par les délibérations des 6e Juillet 1655 et 9 mars 1659, il a esté ordonné que les Officiers qui entreront en charge seront tenus de faire de nouveau le serment, ce qui auroit esté obmis de faire pendant quelqu'espace de temps, la Compagnie, voulant faire observer

ponctuellement tout les Règlements, a ordonné que cet ordre seroit observé à l'avenir et, en conséquence, a faict presté le serment à Monsieur *Verdier*, nouvellement esleu à la charge de Professeur, et à Messieurs *Manier* et *Boulongne*, nommés pour exercer les charges d'Adjoincts-Professeurs.

Et, en considération de ce que les Estudiants sont reçeus tous gratis dans l'Académie [1], ce qui prive le Sieur Péron de beaucoup de droitz qui luy estoient attribués, la Compagnie a réglé sa pension à la somme de trois cent dix livres, au lieu de celle de deux cent cinquante livres dont il a esté payé jusqu'à présent, et ordonné à Mr le Trésorier de luy payer doresnavant ses gages sur le pied de trois cent dix livres par an, comme dit est, à la charge de faire imprimer les billets de Protection.

Sur la remonstrance qui a esté faicte à la Compagnie par Monsieur *Friquet*, Professeur en anatomie, qu'estant Académicien et reçeu en cette qualité comme Peintre sur le talent de l'Histoire, ce qui luy a donné lieu de pouvoir prétendre aux charges de l'Académie, son nom devoit estre mis dans la liste des Académiciens pour pouvoir estre nommé à la charge d'Adjoinct à Professeur et aux autres charges ensuitte, la Compagnie, ayant égard à sa remonstrance, a ordonné que sa demande luy seroit accordée.

Le Brun — Girardon — De Sève — P. Sève — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — François Verdier — J. Jouvenet — E. Lehongre — Raon — N. de Plate Montagne — J. Friquet de Vaurose — P. Monier — Bon Boulongne — De Nameur — Magnier — Houasse — SB. Le Clerc — P. Rabon — F. Tortebat — G. Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — F. Lemaire — Vallet — Hérault — Picart —

1. Voir plus haut, p. 266.

Huilliot — Bourguignon — Lallemant — Baudet — De Froyde-Montagne — Nattier — P. Magnier — A. Flamen — J. Van Beecq — Cornu — P. Toutain — P. Giffart — Poërson — Alexandre — Carré — Guérin.

Du samedy 29e Janvier 1684.

Cejourd'huy, vingt neuf Janvier 1684, la Compagnie estant ordinairement assemblée, en suitte du service qui a esté célébré ce matin pour deffunct Monsieur *Rabon*, Peintre, Conseiller de l'Académie, décédé le dix huictiesme de ce mois, le Sieur *Jean Rousselet*, Sculpteur, fils de Monsieur *Rousselet*, Graveur, s'est présenté à la Compagnie et luy a présenté de ses ouvrages, consistans en un bas relief de terre de deux figures, la suppliant de luy donner un sujet de sculpture pour examiner sa capacité et lui servir à sa réception; l'Académie, agréant sa présentation, luy a ordonné de travailler à l'Académie, sous la conduite de Monsieur le Professeur, avant que de luy donner un sujet.

De Sève — Desjardins — Regnaudin — P. Sève — Blanchard — J. Jouvenet — Bapte Tuby — SB. Le Clerc — A. Coyzevox — J. Friquet de Vaurose — B. Yvart — Massou — J. Baptiste Monnoyer — Guérin.

Du samedy cinquiesme Febvrier 1684.

Cejourd'huy, cinquiesme Febvrier 1684, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Mons. *Monier*, Adjoinct à Professeur, a faict lecture d'une Conférence qu'il a faicte sur le suject de la lumière et des ombres, qui a servi à l'entretien de ce jourd'huy, et a promis d'en donner coppie plus exacte à l'Académie au premier jour.

[*Pas de signatures.*]

Du samedy vingt sixiesme Febvrier 1684.

Cejourd'huy, vingt sixiesme Febvrier 1684, sur la ques-

Et, sur la proposition qui a esté faicte de sçavoir si les amandes de trente solz et quinze solz que l'Académie avoit imposées aux Officiers et Académiciens qui manqueroient de se trouver aux assemblées par plusieurs délibérations, et entre autres par celle du 6e Febvrier 1649, 1er Mars 1653, 7e Mars 1665, 26 Septembre 1678 et 4e Febvrier 1680, l'Académie, après avoir pris les voix de toute la Compagnie, a résolu que cette coutume seroit abolie à l'avenir et qu'il ne seroit plus payé aucune amande pour manquement de se trouver aux assemblées.

Mr *de Beaubrun* ayant demandé jour à la Compagnie pour la reddition de ses comptes pour l'année dernière 1683, la Compagnie a remis le jour de la reddition de ses comptes à vendredy prochain, ausquelz se trouveront Messieurs les Recteurs et Adjoints-Recteurs et Officiers en exercice, auxquels se joindront Mrs *Coypel*, *Verdier*, *Monier*, *Audran* et *Vignon*.

A l'esgard du sujet des Prix qui doivent estre proposéz cette année aux Estudians, l'Académie a résolu que Monsieur *Le Brun* verroit dans la Bible le suject suivant celuy qui avoit esté exécuté le dernier, afin de le faire publier aux Estudians;

Que ceux, qui ont faict des tableaux ou sculptures pour leur réception et qui représentent les actions héroïques du Roy, seront de nouveau avertis de donner un mémoire dans lequel sera contenue l'intention qu'ils ont eus en faisant leurs ouvrages. afin de les remettre entre les mains de Mons. *de St-Georges*, afin de les réduire en ordre et en pouvoir faire un recueil.

Le Brun — N. de Plate Montagne — La Chapelle Bessé — Girardon — De Sève — Desjardins — Girardon — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Houasse — A. Coyzevox — J. Jouvenet — Raon — P. Monier — De Nameur — Laurent Magnier — SB. Le Clerc — B. Yvart — F. Tortebat — Israël Silvestre — Bon Boulongne

— *Edelinck* — *Audran* — *J. Friquet de Vaurose* — *De St Georges* — *F. Lemaire* — *Vallet* — *J. Picart* — *Huilliot* — *Bourguignon* — *Vignon* — *Armand* — *Nattier* — *Le Conte* — *Spingola* — *Parrocel* — *Allegrain* — *Rabon* — *Louis Boullongne* — *Toutain* — *Arnould* — *P. Giffart* — *Alexandre* — *Hallé* — *Revel* — *Guérin.*

Du vendredy 24e Mars 1684.

Cejourd'huy, vingt quatriesme Mars 1684, l'Académie estant assemblée en suitte des comptes de Monsieur *de Beaubrun*, Conseiller, Professeur et Trésorier de l'Académie, M^rs, députéz pour l'audition et examen desd. comptes, ont fait leur rapport que, par l'examen et calcul desd. comptes, la Recepte s'est trouvée monter à la somme de cinq mil six cens unze livres dix neuf solz six deniers, et la Dépense à la somme de cinq mil sept cens trente trois livres quatre solz six deniers; partant, la Dépense excédant la Recepte de la somme de cent vingt une livres cinq solz, l'Académie demeure redevable envers M. *de Beaubrun* de cette somme, qu'il reprendra sur les premiers deniers de l'Académie. La Compagnie, sur le rapport de mesd. S^rs députéz, a approuvé et ratifié lesdits comptes, consentant que du présent acte de ratification mention soit faicte sur lesd. comptes.

L'Académie, ayant eu l'agréement de Monseigneur le Protecteur pour la réception en l'Académie du Sieur *Jean Poulletier*, Sculpteur, elle a reçeu de luy le serment en la manière accoutumée, qu'il a presté entre les mains de Monsieur *Le Brun*, ensuitte de quoy il a pris place, et luy seront deslivrées ses Lettres en la forme ordinaire, et d'autant que les deux figures qu'il a présentées pour sa réception sont destinées pour St-Nicolas-du-Chardonnet.

Ainsy qu'il est expliqué dans les délibérations précé-

dentes, Monsieur *Le Brun*, en faveur de ce que la Compagnie a faict cette destination, a remis au profit de l'Académie la rétribution qui luy est deue pour son quartier d'exercice en qualité de Recteur de la présente année.

Lecture a esté faicte à la Compagnie de l'acte faict en l'Académie le lundy vingtiesme de ce mois, lequel acte demeure en minutte, et par lequel il paroist que Messieurs les Officiers en exercice pendant le présent quartier, assistéz de Messieurs les Officiers dénommez audit acte, estant assembléz pour le jugement des trois Prix que Monseigneur le Protecteur accorde aux Estudians sur les desseins qu'ils ont faicts sur l'estude du modèlle pendant le présent quartier, ont jugé que :

Jacques Foacier a mérité le premier Prix,
Nicolas Bertin le second,
et *Grégoire Brandmuller* le troisième Prix.

La Compagnie estant convenue de payer à Monsieur *Des Jardins* le quartier de son exercice qu'il a faicte pendant les mois d'Octobre, Novembre et Décembre de l'année dernière, nonobstant la remise que l'usage a introduit d'en faire par les Officiers faisant pour la première fois la fonction de leurs charges, et ce en considération des services qu'il a rendus à l'Académie lorsque Mons. *de Beaubrun* luy a offert ce payement de la part de l'Académie, mondit Sieur *Des Jardins* a refusé de l'accepter, disant qu'il en faisoit présent à l'Académie et qu'il la remercioit de son honnesteté.

La Compagnie a résolu que, pour obliger Messieurs les Professeurs de donner plus soigneusement à l'Académie les figures qu'ils sont obligéz de faire pendant leur mois d'exercice, Monsieur le Trésorier ne leur payera point leur mois jusqu'à ce qu'ils ayent satisfaict et qu'au cas qu'ils fûssent défaillans de fournir leurs dittes figures, pendant une année, à compter du dernier jour de leur mois d'exercice, la rétribution qui leur sera deue demeurera confisquée au profit de l'Académie.

Le Brun — N. de Plate Montagne — La Chapelle-Bessé — Girardon — De Sève — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Coyzevox — De la Fosse — E. Lehongre — Raon — Houasse — J. Jouvenet — Verdier — Licherie — P. Monier — Massou — De Nameur — Laurent Magnier — Bon Boulongne — F. Tortebat — SB. Leclerc — Audran — De St-Georges — Jean Poultier — Guérin.

Du samedy huictiesme Avril 1684.

Cejourd'huy huictiesme Avril 1684, la Compagnie estant assemblée générale à l'ordinaire, le sieur *Jean Rousselet*, Sculpteur, a présenté à la Compagnie les bas-reliefs en cire et en terre qu'il a faict d'après le modelle en présence de Messieurs les Officiers en exercice, comme il luy avoit esté ordonné par delibération du 29e Janvier dernier; la Compagnie ayant examiné les estudes dudit sieur *Rousselet*, après avoir recuilly les sentimens par les fèves, a jugé que l'on luy devoit donner un sujet pour examiner sa capacité et luy servir à sa réception, et pour cet effect luy a ordonné d'éxécuter en marbre un bas relief représentant la Poësie et la Musique, dont il a apporté le modelle à l'Assemblée du 29 Janvier dernier, et luy a donné une année de temps pour l'éxécution.

Monseigneur le Protecteur ayant fait la grâce à l'Académie de luy accorder en faveur des Estudians des prix pour estre distribuéz sur les desseins faicts par lesd. Estudians d'après le modelle, la distribution de ces prix, consistans en deux médalles d'or et une d'argent, a esté faicte cejourd'huy par Monsieur le Directeur, suivant le jugement qui en a esté faict par Messieurs les Officiers du quartier passé, assistez de Messieurs les Officiers nomméz dans l'acte du 20e Mars dernier, sçavoir le premier prix à *Jacques*

Foacier, le second prix à *Nicolas Bertin* et le troisième à *Grégoire Brandmüller*.

Messieurs les Officiers en exercice ayant faict un mémoire de ceux qu'ilz ont crus capables de travailler, et ce sur les desseins faictz d'aprèz le modelle, la Compagnie a faict venir les Estudians dénomméz audit mémoire pour sçavoir ceux qui s'y disposoient, et leur a ordonné de faire un esquisse du suject qui est affiché dans l'Ecolle, pour juger dans l'assemblée prochaine ceux qui seront trouvés capables de travailler et concourir pour remporter le grand Prix Royalle qui se distribues tous les ans dans l'Académie.

Approuvé la rature du mot de *Mars* en celuy d'*Avril*.

Le Brun — Verdier — La Chapelle Bessé — De Sève — Desjardins — Regnaudin — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — E. Lehongre — Houasse — Bapte Tuby — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — SB. Leclerc — F. Tortebat — Audran — Raon — P. Monier — Massou — De Nameur — Magnier — J. Baptiste Monnoyer — Hérault — Guérin.

Du samedy 29e Avril 1684.

Cejourd'huy vingt neufe Avril 1684, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, le Sr *Marc d'Arcis*, Sculpteur, a presenté la médalle de marbre, représentant un St Marc, qui luy avoit esté ordonnée pour sa réception, et, attendu que Monsieur *Le Brun* ne s'est point trouvé à l'assemblée, la Compagnie a remis au premier jour d'assemblée à délibérer sur sa réception.

Monsr *De Beaubrun* a prié la Compagnie de décharger deux articles de son compte du payement qu'il estoit obligé de faire à M. *Houasse*, ainsy qu'il est porté par les apostilles estant à côté desd. deux articles, après qu'il est apparu à la Compagnie que Monsr *Houasse* a satisfaict et fourny

ses académies de Professeur, et du payement faict par Mr *de Beaubrun*, elle a ordonné au Secrétaire de décharger lesdits deux articles.

La Compagnie a ordonné que tous les Estudians qui doivent travailler pour les Prix feront, en présence de Messieurs les Officiers en exercice, quelques exquisses sur un sujet qui leur sera donné sur le champ, ainsy qu'il a esté acoutumé, et a indiqué vendredy prochain pour faire ces exquisses.

Il a été obmis dans la délibération précédente de faire mention que, le vingt septiesme Mars dernier, la publication du sujet des Prix avoit esté publiée et affichée dans l'Escole et ce sujet estoit pris du 26e verset du 4e chapitre de la Genèse, où il est dit qu'Enos, fils de Seth, commença à invoquer le nom du Seigneur, ce qui se peut représenter par des sacrifices.

Girardon — De Beaubrun — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — De la Fosse — E. Lehongre — Houasse — N. de Plate Montagne — P. Monier — Massou — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Israël Silvestre — De St Georges — J. Baptiste Monnoyer — Guérin.

Du samedy treiziesme May 1684.

Ce jourd'huy treiziesme May 1684, la Compagnie, estant assemblée à l'ordinaire, a pris son subject de la lecture qui a esté faicte d'une Conférence, autrefois prononcée par Monsieur *Regnauldin* sur le Bacchus Antique.

La Compagnie a ensuitte examiné les exquisses faicts par les Estudians sur le sujet du combat de David et de Goliat, qui leur a esté donné sur le champ en conséquence de la dernière délibération, et a jugé que ceux qui doivent travailler pour le grand Prix sont : sçavoir les Peintres, les Sieurs *Des Jardins, Foacier, Brandemüller, St Paul, Cussin,*

Raoufle, Lambert; à l'esgard des Sculpteurs, il n'en a esté choisy qu'un seul qui est le Sr *Doisy*, et ordonne qu'ils commenceront à travailler incessemment afin que leur ouvrage puisse estre faict pour la St Louis.

Girardon — La Chapelle Bessé — J. Jouvenet — De Sève — Desjardins — De Beaubrun — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — De la Fosse — E. Lehongre — Houasse — SB. Leclerc — A. Coyzevox — J. Friquet de Vaurose — Massou — F. Tortebat — Hérault — Guérin.

Du samedy vingt septiesme May 1684.

Ce jourd'huy vingt-septiesme May 1684, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Mr *Baudet* a faict présent à la Compagnie de six estampes qu'il a gravées d'après le tableau de Monsieur *Poussin*, représentant: la première un Frapement de rocher, la seconde l'Adoration du veau d'or, deux autres, deux paysages, où est représenté quelque chose de l'histoire de Phocion, et les deux dernières deux paysages, lesd. estampes pour estre conservées dans la bibliothèque avec les autres estampes de l'Académie.

Girardon — J. Jouvenet — De Sève — Regnaudin — A. Paillet — E. Lehongre — Blanchard — Houasse — P. Monier — Massou — Magnier — SB. Le Clerc — F. Tortebat — J. Baptiste Monnoyer — De St Georges — Audran.

Du samedy troisiesme Juin 1684.

Cejourd'huy troisième Juin 1684, l'Académie estant ordinairement assemblée pour les Conférences, Mons. de St-Georges a faict lecture à la Compagnie d'une explication allégorique qu'il a faicte du tableau de réception de Mons.

Friquet, laquelle explication est la première de celles qui se doivent faire sur tous les tableaux de réception qui représentent allégoriquement l'histoire du Roy.

Girardon — A. Paillet — La Chapelle Bessé — De Sève — Desjardins — Coypel — Regnaudin — Blanchard — Houasse — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Massou — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Audran — De St Georges — Guérin.

Du samedy dix sept Juin 1684.

Ce jourd'huy dix septiesme Juin 1684, la Compagnie estant assemblée généralle à l'ordinaire pour la dernière du quartier, lecture a esté faicte de toutes les délibérations qui ont esté faictes pendant ces trois mois, lesquelles délibérations la Compagnie a toutes approuvées.

Monsieur De La Chapelle a dit à la Compagnie de la part de Monseigneur le Protecteur que son intention estoit que l'on prît un soin très exact de ne recevoir aucune personne dans l'Académie qui ne fût d'un très grand mérite et digne d'entrer dans la Compagnie, auquel ordre toute la Compagnie s'est soumise.

Girardon — De Sève — A. Paillet — De Beaubrun — Desjardins — De la Fosse — E. Lehongre — Regnaudin — Houasse — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Edelinck — Hérault — Bon Boullongne — Vallet — Lallemant — Toutain — Vleughels — A. Benoist — Louis Boullongne — C. Hallé — J. Carré — Guérin.

Du samedy premier Juillet 1684.

Cejourd'huy premier Juillet 1684, l'Académie estant as-

semblée à l'ordinaire pour les Conférences, Mons. *De St-Georges* a leu à la Compagnie une explication allégorique du tableau de réception de Mr *Paillet*, représentant le Triomphe d'Auguste après la bataille d'Actium, qu'il a appliquée à la prise de Dunkerque.

Et, sur ce qui a esté représenté à la Compagnie que ce jourd'huy estoit destiné par l'article vingt cinq des Statutz pour l'élection ou changement des Officiers, si aucuns estoient à faire, a remis à en délibérer au premier jour d'assemblée.

— Monsieur *Anguière* n'a pu signer le présent acte à cause de son indisposition.

E. Lehongre — Girardon — De Sève — De Beaubrun — Regnaudin — A. Paillet — Houasse — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — P. Monier — Massou — Licherie — De Nameur — Boulongne — Magnier — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — Audran — De St-Georges — Guérin.

Du samedy vingt neuf Juillet 1684.

Ce jourd'huy vingt neuf Juillet 1684, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *Anguier*, Recteur en exercice, a faict la distribution des Prix que Monseigneur le Protecteur faict la grâce d'accorder à l'Académie, tous les quartiers, en faveur des Estudians sur les desseins qu'ilz font d'après le modelle, suivant le jugement qui en a esté faict par Messieurs les Officiers en exercice du quartier précédent, assistéz de Messieurs les Officiers denomméz dans l'acte du vingt un Juin dernier, scavoir : le premier Prix à *Grégoire Brandemüller*, le second Prix à *Gabriel Benoist*, et le troisiesme Prix à *Pierre Le Pautre;* lesdits trois Prix consistoient en deux médalles d'or et une d'argent.

Sur l'excuse que Monsieur *Tuby* a faict à la Compagnie

qu'il ne pouvoit servir pendant le mois prochain, qui est son mois d'exercice, et la prière qu'il a faicte de substituer un Adjoinct en sa place, la Compagnie a nommé pour cet effect Monsieur *Manière*, Adjoinct à Professeur, qui en fera la fonction en la place de Monsieur *Tuby*.

E. Lehongre — Girardon — De Sève — La Chapelle-Bessé — Desjardins — Blanchard — De Beaubrun — Regnaudin — De la Fosse — Houasse — Coyzevox — N. de Plate Montagne — P. Monier — Licherie — Magnier — De Nameur — F. Tortebat — Edelinck — Israël Silvestre — De S[t] Georges — Guérin.

Du samedy cinquiesme Aoust 1684.

Ce jourd'huy cinquiesme Aoust 1684, jour destiné pour les Conférences, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *De S[t]-Georges* a faict lecture de l'explication allégorique qu'il a faicte sur le tableau que Monsieur *Houasse* a faict pour sa réception, représentant Hercule qui combat l'Hydre.

Le sieur *Hyacinte Rigaut*, Peintre en portraicts, s'est présenté et a faict voir plusieurs de ses ouvrages à la Compagnie, laquelle a agréée la présentation dudit Sieur *Rigault* et l'a pris sous sa protection.

Monsieur *Manière*, Adjoinct-Professeur et faisant la fonction de Profèseur pendant le présent mois, a fait rapport à la Compagnie que mécredy, dernier de ce mois, Monseigneur de Louvois a faict l'honneur à l'Académie d'y venir et qu'il y a visité tous les Estudians qui y travaillent pour les Prix, et mesme entré dans leurs célulles pour voir leurs ouvrages, qu'il a aussy veu dans la salle le bas relief du S[r] *Marc d'Arcis*, dont la réception avoit esté différée jusqu'à ce que la Compagnie eût prié Monseigneur le Protecteur de donner son agréement et qu'il avoit marqué que la Compagnie pouvoit procéder à la réception dud. S[r] *Marc D'Arcis*, si elle l'en jugeoit capable.

La Compagnie, en reconnoissance des services que Monsieur *De Beaubrun* luy a rendus, et de son assiduité et de son exactitude, a jugé à propos, après avoir recuilly les voix en la manière ordinaire, de luy augmenter sa pension de la somme de cent livres, à prendre ladite somme sur le fond de la pension du Roy, en cas qu'il soit suffisant, et sans préjudicier aux pensions des autres Officiers; le payement de ladite pension à commencer du premier jour de la présente année. Et en mesme temps Monsieur *De Beaubrun*, après avoir remercié la Compagnie de la grâce qu'elle luy faict, l'a prié de vouloir agréer la remise qu'il faict à la Compagnie de la première année desd. cent livres d'augmentation pour en disposer comme il luy plaira.

Magnier — De Sève — Girardon — De Beaubrun — Desjardins — Coypel — Regnaudin — De la Fosse — De Nameur — A. Paillet — Blanchard — Houasse — N. de Plate Montagne — P. Monier — F. Tortebat — J. Friquet de Vaurose — Hérault — Guérin.

Du samedy vingt sixiesme Aoust 1684.

Cejourd'huy, vingt sixiesme Aoust 1684, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, le sieur *Marc d'Arcis*, Sculpteur, qui a présenté sa médalle de marbre représentant un St Marc, accompagné de sa bordure, piédouche et scabellon, pour sa réception, a prié de nouveau la Compagnie de le vouloir recevoir. L'Académie, après avoir reçeu l'agréement de Monseigneur le Protecteur et recuilly les voix, a reçeu le sieur *Marc d'Arcis* en qualité d'Académicien, pour avoir scéance dans toutes les assemblées et jouir des privilèges attribuéz à ladite qualité, et a presté le serment acoutumé entre les mains de Monsieur *Le Brun*. La Compagnie luy a remis par grâce le présent pécuniaire, sans tirer à conséquence.

La Compagnie a ordonné au sieur *Hyacinte Rigault*, Peintre en portraictz, dont la présentation a esté agréée le

cinquiesme du présent mois, pour suject des portraitz qu'il doit faire pour sa réception, de faire celuy de Monsieur *De la Chapelle* et de Monsieur *Desjardins*, et luy a donné six mois de tems pour ce suject.

Les sujetz des Prix seront exposéz dans la huictaine prochaine, pendant laquelle Messieurs les Officiers et Académiciens seront avertis de venir donner leurs suffrages en la manière ordinaire.

Le Brun — Magnier — La Chapelle Bessé — Girardon — De Sève — Desjardins — A. Paillet — De Beaubrun — Blanchard — De la Fosse — E. Lehongre — Coyzevox — Houasse — M. de Corneille — N. de Plate Montagne — Massou — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — De St Georges — Guérin.

Du samedy 2e Septembre 1684.

Ce jourd'huy, deuxiesme Septembre 1684, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, attendu que ce jour est celuy qui termine la huictaine pendant laquelle Messieurs les Officiers et Académiciens ont donné leurs suffrages pour le jugement des Prix, Messieurs les Chancelier et Recteurs ont faict l'ouverture des boëttes dans lesquelles les mareaux ont esté jettéz, et, à la pluralité des voix,

Le nommé *Grégoire Brandemuler*, qui a faict le tableau marqué de la lettre A, a mérité le premier Prix de la Peinture,

Et le sieur *Jacques Foacier*, qui a faict le tableau marqué B, le second Prix de Peinture.

A l'esgard de la Sculpture, quoy qu'il ne se soit présenté qu'un seul Sculpteur et qu'ainsy il n'y a eu aucun concurrent avec luy, néantmoins la Compagnie, considérant que le sieur *Robert Doisy*, Sculpteur, qui a faict le seul bas relief marqué du D, a pris peine à son ouvrage et

qu'elle le trouve digne de récompense, elle luy accorde une médalle de pareille valeur que celle du premier Prix de la Peinture.

La Compagnie a ensuitte reglé la valeur des Prix qui doivent être distribués aux Estudians et a jugé à propos de faire faire deux médalles d'or, de la valeur de cent vingt livres chacune, l'une pour le premier Prix de la Peinture, l'autre pour le Prix de la Sculpture, et une autre médalle, aussy d'or, pour le second Prix de la Peinture, de la somme de cent livres et attendu que la Compagnie a jugé digne de quelque libéralité le nommé *Raoufle*, qui a faict le tableau marqué C, et qu'elle a reconnu son zèle pour avancer ses estudes, elle a jugé à propos de luy donner en argent comptant la somme de soixante livres.

L'Académie, voulant aller rendre compte à Monseigneur le Protecteur du jugement qu'elle a faict des Prix de cette année et le supplier en mesme temps de vouloir luy faire la grâce d'y venir distribuer les Prix, a jugé à propos de députer pour cette effect Monsieur le Directeur et Chancelier, Messieurs les Recteurs et Adjoinctz-Recteurs, Monsieur le Professeur en exercice et le plus ancien de chasque classe à tour de tableau, c'est-à-dire que ceux qui suivront dans l'ordre du tableau ceux qui y auront esté une fois députéz, iront dans la seconde députation, avec le Secrétaire, ce qui servira de règle pour toutes les députations à l'avenir, et, pour la présente députation, éxécutant le résultat cy dessus, a nommé Monsieur *Le Brun*, Directeur et Chancelier, Messieurs *Anguier* et *Girardon*, Recteurs, Messieurs *De Sève* et *Desjardins*, Adjoincts-Recteurs, M. *Coyzevox*, Professeur en exercice, Monsieur *de Beaubrun*, Trésorier, et Monsieur *Coypel*, Conseiller Professeur, Monsieur *Paillet* pour le plus ancien des Professeurs, à tour de tableau, Monsieur *Regnaudin* y ayant esté dans la députation précédente, Monsieur *Raon* à mesme tour, Monsr *Le Clerc* des Professeurs en Géométrie, Monsr *Silvestre* de la classe des Conseillers, Monsieur *Vallet* comme

le plus ancien des Académiciens, Mr *De St Georges*, et le Secrétaire.

Le Sieur *Clérion*, Sculpteur, s'est presenté à la Compagnie et luy a faict voir un buste de marbre qu'il a faict, la priant d'excuser de ce qu'il n'avoit pas encore satisfaict de ce qui luy avoit esté ordonné le vingt huict Mars 1676, jour de sa présentation à l'Académie, qui estoit d'apporter un exquisse pour une médalle de la suitte des douze Apostres, qui luy estoit ordonnée pour juger de sa capacité. La Compagnie, considérant que ledit sieur *Clérion* en avoit esté empeché par plusieurs affaires, ayant esté occupés aux ouvrages du Roy, a reçeu son excuse et a ordonné qu'il apporteroit le modelle de la médalle qu'il doit faire dans la première assemblée.

Sur ce que Messieurs les Professeurs en Géométrie, Perspective et Anatomie, ont prié la Compagnie de leur accorder quelques temps de vacance, ainsy qu'ont acoutumé d'avoir les autres Professeurs Royaux èsdites sciences qui sont à la pension du Roy, la Compagnie, après avoir recuilly les voix en la manière ordinaire, a jugé à propos de leur accorder un mois de temps pour cet effect par chascun an, lequel temps commancera au premier Septembre.

Le Brun — De Sève — Coyzevox — Girardon — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — Blanchard — De la Fosse — E. Lehongre — Houasse — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — M. de Corneille — P. Monier — Massou — Magnier — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — Bon Boulongne — Israël Silvestre — F. Tortebat — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — De St Georges — Audran — Guérin.

Du jeudy quatorziesme Septembre 1684.

Ce jourd'huy, quatorziesme Septembre 1684, Monsei-

gneur de Louvois a fait l'honneur à l'Académie d'y venir pour la distribution des Prix. Messieurs les Députéz dans l'assemblée précédente, précédés de Monsieur le Directeur et Chancelier et de Messieurs les Recteurs et Professeur en exercice, l'ayant esté recevoir au bas de l'escalier, il a esté conduit par la salle des Estudians dans la salle des assemblées où il s'assit dans le fauteuil qui luy estoit préparé, et Messieurs les Officiers dans le mesme ordre qui fut observé lorsque mondit Seigneur vint à l'Académie pour la première fois. Il entendit la lecture qui luy a esté faicte par Monsieur l'Historiographe d'un sommaire de toutes les Conférences qui se sont faictes pendant l'année sur la lecture d'autres Conférences faictes par des Officiers et Académiciens. Le Secrétaire luy a rapporté ensuitte les sentimens de la Compagnie sur le jugement des Prix, qu'il a approuvé, et a faict ensuitte la distribution de ces Prix, qui consistoient en trois médalles d'or, représentant le portraict du Roy, sçavoir le premier Prix de la Peinture au nommé *Grégoire Brandemuler*, qui a faict le tableau marqué de la lettre A, le second Prix de la Peinture au nommé *Jacques Foacier*, qui a faict le tableau marqué de la lettre B, et le Prix de la Sculpture au nommé *Robert Doisy*, qui a faict le bas relief marqué de la lettre D. Monseigneur a aussy ajouté au soixante livres données au nommé *Raoufle* une pension de vingt livres par mois par gratification pour luy ayder à continuer ses estudes, le tout conformément à la délibération précédente, après quoy la Compagnie l'a reconduit à son carrosse.

Monseigneur a trouvé bon[1] que l'on donnâst un certificat aux Estudians qui ont remporté les Prix de l'année précédente, voulant les envoyer dans l'Académie de Rome à la pension du Roy.

Le Brun — De Sève — Coyzevox — Girardon — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin

1. Il y avait d'abord : *a ordonné.*

— A. Paillet — P. Sève — Blanchard — E. Lehongre — Houasse — J. Jouvenet — P. Monier — N. de Plate Montagne — Licherie — Magnier — De Nameur — Bon Boulongne — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — SB. Le Clerc — Israël Silvestre — Edelinck — Audran — J. Baptiste Monnoyer — De S[t] *Georges — Picart — Legros — Vallet — Bourguignon — Vignon — Lallemant — Baudet — C. Nocret — J. B. Corneille — F. Bonnemer — F. Chéron — Louis Boullongne — Toutain — A. Benoist — P. Giffart — Alexandre — Revel — Guérin.*

Du samedy trentiesme Septembre 1684.

Cejourd'huy, trentiesme Septembre 1684, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour la dernière du quartier, a faict faire la lecture de toutes les délibérations qui se sont faictes pendant ces trois mois derniers, qu'elle a approuvées et a faict la correction des tableaux que les Estudians ont faict pour les Prix, avant que de leur rendre, et leur a faict connoitre les deffautz qui s'y sont trouvez.

Le Brun — Coyzevox — De Beaubrun — De Sève — Girardon — Coypel — A. Paillet — Blanchard — E. Lehongre — Houasse — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Raon — P. Monier — De Nameur — Vallet — J. Picart — Vignon — Parrocel — A. Loir — A. Flamen — Rabon — Toutain — Alexandre — Guérin.

Du samedy 7[e] Octobre 1684.

Ce jourd'huy, septiesme Octobre 1684, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *De S*[t] *George* a faict

lecture à la Compagnie d'un discours qu'il a faict sur l'explication allégorique du tableau que Monsieur *Boulogne* l'esné a faict pour sa réception en l'Académie.

Le Brun — De Sève — Girardon — De la Fosse — De Beaubrun — Regnaudin — J. Jouvenet — De Nameur — N. De Plate Montagne — Bon Boulongne — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Audran — Coypel — De St Georges — Guérin.

Du samedy 21e Octobre 1684.

Cejourd'huy, vingt uniesme Octobre 1684, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire au lieu du dernier samedy du mois, auquel jour se rencontre une feste, en suitte du service qui a esté célébré pour Monsieur *Massou*, Adjoinct-Professeur, décédé le huictiesme du présent mois, Monsieur *De Sève*, faisant la fonction de Recteur, a fait la distribution des Prix que Monseigneur le Protecteur fait la grâce d'accorder à l'Académie tous les quartiers, en faveur des Estudians, sur les desseins qu'ils font d'après le modelle, suivant le jugement qui en a esté faict par Messieurs les Officiers en exercice du quartier passé, assistéz de Messieurs les Officiers dénomméz dans l'acte du trentiesme Septembre dernier, demeuré en minutte, par lequel est faict le jugement desdits Prix, lesquels ont esté distribués comme dit est, sçavoir : le premier Prix à *Sarabat*, le second Prix à *Nicolas Bertin* et le troisiesme Prix à *Pierre Bourdy;* lesdits Prix consistoient en deux médalles d'or et une d'argent.

A l'égard de l'élection d'un Adjoinct-Professeur en la place de M. *Massou*, décédé depuis peu, la Compagnie l'a remise au premier jour d'assemblée.

Messieurs les Professeurs et Adjoincts-Professeurs, qui ont manqué de donner leurs desseins, qu'ilz sont obligés de fournir à cause de leurs mois d'exercice, ont esté advertis d'y satisfaire incessamment, en exécution de la délibération du vingt quatre Mars dernier.

De Sève — De la Fosse — Coypel — De Beaubrun — Regnaudin — E. Lehongre — Coyzevox — Houasse — N. de Plate Montagne — Raon — P. Monier — De Nameur — Bon Boulongne — F. Tortebat — J. Baptiste Monnoyer — Hérault — Audran — Vallet — Toutain — De St-Georges — Guérin.

Du samedy quatriesme Novembre 1684.

Ce jourd'huy quatriesme Novembre 1684, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *De St Georges* a leu l'explication allégorique qu'il a faicte sur le tableau de la réception de Monsieur *Boulogne* le jeune, et c'est ce qui a servy de sujet d'entretien.

La Compagnie a résolu qu'en attendant que l'on eût trouvé un modelle propre pour l'Académie en la place du nommé *St Germain*, depuis peu décédé, on se serviroit ce pendant du filz dudit *St Germain*.

De Sève — Girardon — Houasse — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — Blanchard — N. de Plate Montagne — Bon Boulongne — P. Monier — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Hérault — Guérin.

Du samedy vingt cinquieme Novembre 1684.

Ce jourd'huy vingt cinquiesme Novembre 1684, la Compagnie, estant assemblée à l'ordinaire, ayant résolu d'avoir le portraict de Monseigneur de Louvois, Protecteur de l'Académie, pour mettre dans la salle des assemblées, a agréé l'offre de Monsr *Hérault*, qui a promis d'en donner un de la grandeur de celuy de Feu Monseigneur Colbert; lequel portraict sera exposé dans la sale, en attendant que l'on puisse ménager le temps de Monseigneur De Louvois pour avoir son portraict original.

La Compagnie a approuvé la liste que Messieurs les

Officiers en exercice ont faicte des Estudians qui sont capables de dessigner d'après le modèlle, et de ceux qui doivent estre renvoyés dans la sale du dessin, et a ordonné que nul autre ne sera admis à l'estude du modèle qu'il ne soit compris dans ladite liste, ou qu'il n'en soit trouvé capable à l'avenir sur les desseins qu'ils présenteront à Mrs les Officiers en exercice, conformément aux précédents Règlements.

Et de plus nul n'y sera reçeu à dessigner qu'il ne soit sous la conduitte d'un Académicien, ou qu'il ne raporte un certificat qu'il a satisfaict au temps qu'il estoit obligé sous l'Académicien, sous la conduitte duquel il a esté.

Sur le jugement, qui est à faire tous les trois mois, des Prix que Monseigneur le Protecteur accorde tous les trois mois aux Estudians sur les dessins d'après le modelle, a esté résolu, afin que les mesmes estudians ne remportent pas les prix tous les trois mois et que toute la jeunesse puisse estre excitée d'y pouvoir prétendre, que l'on fera trois classes, la premiere composée des quatre ou cinq plus forts, entre lesquelz on choisira celuy qui remportera le premier Prix, la seconde classe de ceux qui seront moins avancéz, parmi lesquelz on choisira celuy qui méritera le second Prix, et la troisième classe des derniers pour le troisiesme Prix.

La Compagnie, en augmentant à la délibération du 9e May 1659 et conformément à la délibération du 30e Octobre 1655, a ordonné que tous les portraictz de Messieurs les Officiers et autres, qui se trouveront dans l'Académie seront exposés et placés dans les sales de l'Académie, observant, autant que faire se pourra, l'ordre des réceptions, et sans attendre, pour exposer lesdits portraicts, que ceux qu'ils représentent soient décédés.

L'Académie a approuvé l'exclusion de l'Ecole que Messieurs les Officiers en exercice ont imposée au nommé *Van Merle* pour l'insulte qu'il a faicte, et a ordonné qu'il seroit pour toujours exclus de l'entrée de l'Académie.

Les sieurs *Grenier*, Sculpteur, et *Largillière*, Peintre en portraicts, sont avertis de rendre compte à la Compagnie de la négligeance qu'ils ont eu de n'avoir pas encor achevé leurs ouvrages de réception.

Sur la proposition qui a esté faicte de partager la charge de Professeur en Anatomie, que possède Monsieur *Friquet*, avec une autre personne de la Compagnie qui a esté proposée, la Compagnie a remis à en délibéré dans l'assemblée en laquelle on eslira un Adjoinct à Professeur.

De Sève — Girardon — Houasse — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Blanchard — De la Fosse — E. Lehongre — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — P. Monier — Laurent Magnier — J. Friquet de Vaurose — Bon Boulongne — Hérault — Audran — De St Georges — Guérin.

Du samedy deuxiesme Décembre 1684.

Cejourd'huy, deuxiesme Décembre 1684, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *De St-Georges* a faict lecture de l'explication allégorique qu'il a faict sur le tableau de réception de Monsr *Toutin*, représentant la conqueste de la toison d'or par *Jason*, ce qui a servi d'entretien cejourd'huy.

La Compagnie, procédant à l'élection d'un Adjoinct à Professeur en la place de feu Mons. *Massou*, a pris les voix de tous les Officiers en la manière ordinaire, et, à l'ouverture des boëttes, Monsr *Corneil* le jeune a eu sept voix et Mons. *Coypel* fils huict voix, et, attendû que Monsieur *Le Brun* n'estoit point à l'assemblée, la Compagnie a différé l'élection dudit Adjoinct à Professeur jusqu'à ce que mon dit Sieur *Le Brun* eût donné sa voix.

Sur la proposition qui a esté faicte de sçavoir si les Académiciens pouroient exposer publiquement en vente et en étalage des tableaux, dont tous les Académiciens s'estoient

abstenus jusqu'à présent pour s'élever au dessus de la Maistrise, l'Académie, considérant que l'interdiction qu'elle s'en est faicte n'estoit que pour honnorer davantage l'art de Peinture et de Sculpture, et non parce qu'elle en fût empêchée de droit, a résolu que, pour de certaines considérations, elle accorderoit à l'avenir à ceux qu'elle jugera à propos, la liberté de pouvoir vendre publiquement des tableaux, mais que pas un de son Corps ne le poura faire sans en avoir demandé la permission à la Compagnie dans une délibération.

La Compagnie a restreint à trois mois l'exclusion perpétuelle qu'elle avoit imposée au nommé *Van Merle*, par la délibération précédente, à la prière qui luy en a esté faicte pour la mère dudit *Van Merle* par M. *Corneille* le jeune.

De Sève — Regnaudin — Girardon — Coypel — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — Houasse — J. Jouvenet — P. Monier — N. de Plate Montagne — De Nameur — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Hérault — Israël Silvestre — J. Baptiste Monnoyer — De St Georges — Guérin.

Du samedy neufiesme Décembre 1684.

Cejourd'huy neufiesme Décembre 1684, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, sur la defférence qui a esté faicte à Monsieur *Le Brun*, par la délibération précédente, de donner sa voix avant de délibérer sur l'élection qui estoit à faire d'un Adjoinct-Professeur, attendu que, par un billet qu'il a envoyé à la Compagnie, il a donné sa voix à Monsieur *Corneille* le jeune, son sentiment estant que l'on déférast à l'ancienneté, et par ce moyen que Monsieur *Corneille* s'est trouvé avoir autant de voix que Monsieur *Coypel* fils, la Compagnie a mis en délibération sçavoir si, dans toutes les élections d'Officiers, où il se trouvera avoir égalité de voix, comme dans celle cy, entre deux concurrens

à la même charge, l'on defférera à l'ancienneté de la réception, ou si l'on tirera au sort pour en décider, sur quoy ont esté prises toutes les voix de la Compagnie par les fèves en la manière ordinaire, et par l'événement il s'est trouvé que le sort en devoit décider, ce qui servira de règlement pour l'avenir, et en conséquence il a esté fait deux billets des noms des deux concurrents, lesquels ayant esté mis dans un chapeau, le sort est tombé sur Monsieur *Coypel* fils, que la Compagnie par conséquent a esleu et nommé pour Adjoinct-Professeur, et a résolu qu'à l'avenir l'on réservera à Monsieur *Le Brun* sa voix, quoiqu'absent, comme l'on a faict dans l'assemblée précédente.

Sur la prière qui a esté faicte par Monsieur *Hérault* de la liberté de pouvoir vendre ses tableaux en les exposant en public, la Compagnie luy en a donné la permission, conformément à sa demande, dont luy sera donné extrait.

De Sève — Regnaudin — Girardon — De Beaubrun — Desjardins — Coypel — Blanchard — De la Fosse — A. Coyzevox — E. Lehongre — Houasse — J. Jouvenet — Raon — N. de Plate Montagne — De Nameur — Bon Boulongne — Coypel — Magnier — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — Hérault — Guérin.

Du samedy trentiesme Décembre 1684.

Ce jourd'huy samedy trentiesme Décembre 1684, l'Académie estant assemblée générale pour la dernière du quartier, la lecture a esté faicte à la Compagnie de toutes les délibérations qui ont esté faictes pendant ces derniers trois mois, lesquelles délibérations la Compagnie a toutes approuvées, et cependant la Compagnie, considérant que l'on pouvoit trouver un autre moyen que celuy du sort, lorsque deux concurrens à la mesme charge sont égaux en voix, pour sçavoir celuy des deux qui doit estre préféré, a de

nouveau mis en délibération si la délibération précédente, qui ordonne que l'on doit se servir du sort, sera éxécutée.

Après le tout meurement considéré et pris les voix des Officiers, par les fèves, en la manière ordinaire, elle a jugé à propos et a ordonné qu'à l'avenir, lorsque, dans l'élection des Officiers, deux Académiciens, concurrents à la mesme charge, seront égaux en voix, celuy qui sera le plus antien en réception sera préféré à son concurrent, ce que la Compagnie a faict en amendant et corrigeant la delibération précédente et celles qui ont cy devant estably le sort.

Le Brun — De Sève — Regnaudin — Girardon — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — P. Sève — Blanchard — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — P. Monier — De Nameur — Laurent Magnier — Bon Boulongne — Coypel — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Hérault — Audran — Wleughels — Lallemant — Baudet — Alexandre — J. Van Beecq — Carré — Revel — Arnould Dezuez — Guérin.

JANVIER 1685.

Du treisiesme Janvier 1685.

Ce jourd'huy treisiesme Janvier 1685, l'Académie estant généralement assemblée pour la première de l'année, le Secrétaire a faict lecture à la Compagnie des Statutz de l'Académie ainsy qu'il a esté acoutumé de faire dans les commencements d'année.

Monsieur *de St George* a ensuitte leu à la Compagnie l'explication allégorique qu'il a faict sur le tableau de réception de Monsieur *Blanchard.*

Le Brun — Girardon — De Sève — P. Sève — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — Blanchard — E. Lehongre — Coyzevox — Houasse — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Raon. — De Nameur — Magnier — Coypel — Bon Boulongne — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — Lallemant — Picart — Hallier — Nattier — F. Chéron — C. Nocret — Cornu — Toutain — Alexandre — M. Arcys — Guérin.

Du 27e Janvier 1685.

Ce jourd'huy, vingt septiesme Janvier 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *Girardon,* président ce jour d'huy, a faict la distribution des Prix que Monseigneur le Protecteur veut distribuer tous les quartiers aux Estudians sur les desseins d'après le modelle,

suivant le jugement qui en a esté faict par Messieurs les Officiers en exercice du quartier précédent, denomméz dans l'acte du jour d'hier, demeuré en minutte, par lequel est faict le jugement desdits Prix, lesquelz ont esté distribuéz ainsy qu'il est contenu audit acte, scavoir : le premier Prix au nommé *Dieu*, le second Prix au nommé *Adam* et le troisiesme Prix au nommé *Lambert;* lesdits Prix, qui sont ceux du quartier précédent, consistoient en deux médalles d'or et une d'argent.

Et a esté arresté que celuy qui aura remporté le premier Prix sera exclus d'y pouvoir prétendre pendant une année à compter de la fin du quartier pendant lequel il aura remporté le prix, et ce afin que celuy qui aura remporté le second Prix puisse entrer dans la classe du premier Prix, et successivement de la troisième en la seconde classe, afin que la jeunesse se trouve excitée au mesme avantage.

Girardon — P. Sève — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — Blanchard — E. Lehongre — N. De Plate Montagne — P. Monier — De Nameur — Magnier — Bon Boulongne — A. Coypel — F. Tortebat — J. Friquet de Vaurose — Guérin.

Du samedy 3e Febvrier 1685.

Ce jourd'huy, troisiesme Febvrier 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *Monier,* Adjoinct-Professeur, a faict lecture d'une Conférence qu'il a faicte sur la vérité du contour selon le mouvement des partyes, dont il a faict la démonstration sur un dessein qu'il a faict du Gladiateur antique, qu'il a figuré comme dépouillé de sa peau, afin de faire l'explication de son Discours sur les muscles, ce qui a faict voir une très grande recherche du nom et des mouvements de chascun des muscles, de laquelle Conférence il a promis donner coppie au premier jour.

La Compagnie l'a prié de vouloir bien faire dans les jours de Conférences suivans, en suitte de la lecture que fera Mons. *De St-Georges*, une démonstration sur chaque partye du Gladiateur.

Monsieur *de La Chapelle* a faict raport à la Compagnie que l'intention de Monseigneur de Louvois estoit que l'on observast inviolablement les Statutz et qu'à l'avenir, dans l'agitation des questions qui seront proposées, l'on ne demandera pas les suffrages à haute voix, mais que l'on se servira des febves en la manière ordinaire, afin de laisser la liberté des suffrages.

— Aprouvé la rature de cinq motz.

Blanchard — La Chapelle Bessé — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — Houasse — Raon — P. Monier — De Nameur — Laurent Magnier — N. de Plate Montagne — J. Friquet de Vaurose — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — Guérin.

Du samedy 17e Febvrier 1685.

Ce jourd'huy dix-septiesme Febvrier 1685, l'Académie, estant assemblée à l'ordinaire, considérant que la facilité, qu'ont les Estudians d'entrer à l'Académie, a faict qu'il s'en présente un grand nombre qui ne sont pas capables de dessigner, mesme d'après le dessein de Messieurs les Professeurs, a résolu que les précédens Règlements seront éxécutés, par lesquelz il est expressément porté que ceux qui se présenteront à l'Académie et qui n'en seront point jugéz capables par Messieurs les Officiers en exercice, n'y seront point reçeus, et, pour d'autant plus faire éxécuter cesdits Règlemens religieusement, a ordonné que l'on avertiroit tous Messieurs de l'Académie, par billetz, d'observer sur ce sujet les Statutz et Ordonnances, après quoy Messieurs les Officiers en exercice renvoyeront rigoureusement tous ceux qui ne seront pas jugéz capables de dessiner d'après les desseins.

L'Académie se trouvant satisfaicte du nommé Marc-Aurèle Fleury, qu'elle a depuis quelques jours choisy pour modelle pour servir conjoinctement avec François Calciono, et délibérant sur les gages qui doivent estre donnés à chascun d'eux à l'avenir et à commancer du premier Janvier de la présente année, a résolu que, le fonds pour le payement desdits modelles estant de sept cens livres, il sera partagé esgallement entre ledit François Calciono et le dit Marc Aurelle Fleury, ce qui fera pour chascun d'eux la somme de trois cens cinquante livres par an, ce quy sera éxécuté, nonobstant ce quy auroit esté cy devant statué au contraire concernant le réglement du payement desdits modèlles, et, à l'esgard du nommé François Gobin, dit St-Germain, attendû que l'Académie est pareillement contente de luy et qu'elle le trouve propre de pouvoir servir, que d'ailleurs Monseigneur le Protecteur a faict espérer qu'il augmenteroit quelque chose pour le payement des modelles, si elle en avoit trois, elle a pareillement résolu qu'il serviroit de modelle et qu'il seroit payé, sur le fond de l'Académie, à raison de trois cent livres par an, en attendant que l'on peût prier Monseigneur le Protecteur d'accorder la grâce qu'il a promise.

Le Brun — Blanchard — Girardon — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — E. Lehongre — Houasse — J. Jouvenet — N. de Plate-Montagne — Raon — P. Monier — Magnier — Coypel — J. Friquet de Vaurose — De Nameur — F. Tortebat — Bon Boulongne — J. Baptiste Monnoyer — Guérin.

Du samedy troisiesme Mars 1685.

Ce jourd'huy, troisiesme Mars 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *de St-Georges* a leu à la Compagnie, pour servir d'entretien cejourd'huy, le Discours allégorique qu'il a faict sur le tableau que Monsr *Corneille*

le jeune a présenté pour sa réception sur le suject de la punition de Busiris.

L'Académie a résolu que, pour le suject du grand Prix Royal de la présente année, les Estudians représenteront la construction de l'Arche de Noé, ainsy qu'il est contenu au sixiesme chapitre de la Genèse, verset quatorze et suivans, ce qui sera affiché dans l'Escole afin que tous les Estudians en ayent connoissance.

Girardon — N. de Plate Montagne — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — J. Jouvenet — Raon — De Nameur — Magnier — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Israël Silvestre — Audran — Guérin.

Du samedy 31e Mars 1685.

Ce jourd'huy trente unième Mars 1685, l'Académie estant assemblée générale à l'ordinaire, pour la dernière du quartier, le Secrétaire a leu à la Compagnie toutes les délibérations dudit présent quartier, ainsy qu'il est accoutumé.

Ensuitte de quoy Monsieur *Girardon*, présidant cejourd'huy, a faict la distribution des Prix que Monseigneur le Protecteur veut distribuer tous les trois mois aux Estudians, qui dessignent d'après le modelle, suivant le jugement qui en a esté faict par Messieurs les Officiers en exercice qui ont servi pendant les présens trois mois, denomméz dans l'acte du vingt quatriesme du présent mois, lequel est demeuré en minutte, lesquels Prix ont esté distribuez, sçavoir : le premier Prix au nommé *Bertin*, le second Prix au nommé *Mariette* et le troisième Prix au nommé *Le Gros;* les dits Prix consistoient en deux médalles d'or et une d'argent, comme celles du quartier précédent.

Monsieur *Baudet* a faict présent à la Compagnie d'une estampe qu'il a gravée d'après un tableau de Monsieur *le Poussin* représentant le jeune Moyse foulant aux pieds la couronne de Pharaon.

Les Estudians de l'Académie ayant faict le vingt huictiesme de ce mois des exquisses sur un sujet qui leur a esté donné sur le champ en présence de Messieurs les Officiers en exercice afin de connoistre ceux qui seroient capables de travailler pour le grand Prix, qui se distribue tous les ans, la Compagnie a faict faire la liste de ceux qu'elle jugeoit capables de travailler pour lesdits Prix et a ordonné qu'ilz apporteroient dans huictaine un dessein du sujet qui est proposé, afin de faire faire les célules incessament pour commancer à travailler, le tout ainsy qu'il est acoutumé.

Girardon — Regnaudin — De Sève — N. De Plate Montagne — Desjardins — De Beaubrun — P. Sève — Coyzevox — E. Lehongre — J. Jouvenet — Verdier — Coypel — P. Monier — De Nameur — Magnier — F. Tortebat — J. Baptiste Monnoyer — Audran — Allegrain.

Du samedy 7e Avril 1685.

Ce jourd'huy septiesme Avril 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *de St-George* a leu à l'Académie l'explication allégorique qu'il a faict sur le tableau que Monsieur *Monier* a faict pour sa réception, représentant Hercule qui reçoit les armes que quatre Divinitéz luy présentent, ce qui a servi d'entretien cejourd'huy.

La Compagnie a veu les desseins que les Estudians ont faict sur le sujet qui leur a esté donné pour les Prix et a ordonné qu'ilz commanceroient à travailler lundy prochain, et sans discontinuation, afin de pouvoir laisser les loges libres pour ceux qui travailleront les seconds, attendû que le nombre des loges n'est pas suffisant pour tous.

Girardon — Regnaudin — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — E. Lehongre — Coyzevox — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Raon — P. Monier — Magnier —

Bon Boulongne — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — J. Baptiste Monnoyer — Guérin.

Du samedy 28e Avril 1685.

Cejourd'huy vingt huictiesme Avril 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, sur la lecture qui a esté faictes des lettres qui ont esté dressées pour pouvoir se faire restituer le droit de Committimus, dont l'Académie estoit décheue par l'Ordonnance de 1669, la Compagnie a prié Monsr *Girardon* et Mr *Regnaudin*, Officiers en exercice, de voir Monsr *Le Brun*, pour conférer avec luy de quelle manière on présentera ces lettres à Monseigneur de Louvois.

Girardon — Regnaudin — Desjardins — De Sève — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — Houasse — J. Jouvenet — N. De Plate Montagne — Raon — P. Monier — Magnier — Bon Boulongne — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Guérin.

Du samedy 5e May 1685.

Ce jourd'huy, cinquiesme May 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsr *de St Georges* a faict lecture à la Compagnie de l'explication allégorique qu'il a faict sur le tableau de réception de Mr *Montagne*, représentant Apollon qui reçoit favorablement la Peinture et la Sculpture sur le Parnasse; c'est ce qui a servi pour le suject d'entretien.

M. *de Beaubrun* ayant demandé à la Compagnie un jour pour la reddition de ses comptes, elle a indiqué pour ce sujet le mécredy seize du présent mois, auquelz comptes se trouveront Messieurs les Recteurs, Adjointz-Recteurs, auxquels se joindront Messieurs *Coypel*, *Regnauldin*, *Manière* père, *Friquet*, *Tortebat*, *Mazeline* et le Secrétaire, à deux heures après midy.

président cejourd'huy, qui a ordonné au Secrétaire de luy expédier ses Lettres de provision en la forme ordinaire, et luy a faict grâce de la rétribution qui se paye ordinairement aux réceptions.

Ensuitte de quoy Monsieur *Girardon* a faict la distribution des Prix que Monseigneur le Directeur veut distribuer tous les trois mois aux Estudians qui dessignent d'après le modelle, suivant le jugement qui en a esté faict par Messieurs les Officiers en exercice qui ont servi pendant les présents trois mois et dénommés dans l'acte du vingt huictiesme du présent mois, lequel est demeuré en minutte, lesquels prix ont esté distribuéz, scavoir : le premier Prix au nommé *Foacier*, Peintre, le second Prix au nommé *Le Lorrain*, Sculpteur, et le troisieme Prix à *Annibal*, Peintre, lesquels prix concistoient en deux médalles d'or et une d'argent, comme les précédentes.

Girardon — A. Paillet — M. Anguier — De Sève — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — Houasse — E. Lehongre — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — P. Monier — Magnier — F. Tortebat — Edelinck — Audran — De St Georges — Huilliot — Nattier — Armand — Baudet — Lespingolas — F. Chéron — A. Flamen — Le Blond — Bon Boulongne — Granier.

Du samedy 7e Juillet 1685.

Ce jourd'huy, septiesme Juillet 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour la Conférence, Monsieur *de St-Georges* a leu l'explication allégorique sur le tableau de réception de M. *Coypel* le fils.

M. Anguier — E. Lehongre — Girardon — De Sève — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — N. de Plate Montagne — Magnier — P. Monier — Coypel —

laquelle somme mondit sieur *de Beaubrun* demeure redevable, pour l'employer en Recepte dans les comptes suivants, sur lequel raport la Compagnie a approuvé et ratifié lesd. comptes, voulant que du présent acte de ratification mention soit faicte en fin desdits comptes.

Monsieur *de St Georges* a leu en l'assemblée l'explication allégorique qu'il a faicte sur le tableau de réception de Monsr *Parrossel,* représentant une sortie des assiégés de Maëstric, ce qui a servy de sujet d'entretien ce jourd'huy.

La Compagnie a nommé Monsieur *de Boulongne* l'esné Adjoinct Professeur, pour faire la fonction de Professeur pendant le présent mois, en la place de Monsieur *Paillet* qui est indisposé.

De Sève — Bon Boulongne — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Raon — P. Monier — De Nameur — Coypel — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — De St Georges — Edelinck — Guérin.

Du samedy 30e Juin 1685.

Ce jourd'huy, trentiesme Juin 1685, l'Académie estant assemblée générale à l'ordinaire pour la dernière du quartier, le Secrétaire y a leu à l'ordinaire toutes les délibérations qui ont esté faictes pendant les trois mois dudit quartier, lesquelles délibérations elle a approuvées.

Le sieur *Pierre Granier*, Sculpteur, a présenté à l'Académie un grand buste de marbre représentant le portraict du Roy qui luy avoit esté ordonné de faire pour sa réception, et dont il avoit présenté le modelle en grand le vingt sept juin 1682, lequel buste après avoir été examiné et pris les voix de la Compagnie en la manière ordinaire, elle a reçeu et admis le sieur *Granier* pour Académicien, avoir séance et jouir des privilèges attribuéz à la dite qualité, et a presté le serment entre les mains de Monsieur *Girardon,*

Du samedy quatrième Aoust 1685.

Ce jourd'huy quatrième Aoust 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsieur *de St Georges* a leu l'explication allégorique qu'il a faict sur le tableau que M. *Allé* a faict pour sa réception en l'Académie, lequel tableau représente le rétablissement de la Religion Catholique dans la ville de Strasbourg, ce qui a faict le sujeсt de l'entretien de ce jour d'huy.

M. Anguier — B. Boulongne — Girardon — De Sève — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Raon — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — J. Baptiste Monnoyer — Guérin.

Du lundy 3e Septembre 1685.

Ce jourd'huy troisiesme Septembre 1685, qui termine la huictaine pendant laquelle les ouvrages faicts par les Estudians pour les grands Prix ont esté exposés en l'Académie, et qui a esté destiné par la Compagnie pour le jugement desdits Prix, l'Académie estant assemblée générale à l'ordinaire, Messieurs les Chanceliers et Recteurs ont faict faire l'ouverture des boëttes, dans lesquelles Messieurs les Officiers et Académiciens avoient donné leurs suffrages pour lesdits Prix, et, à la pluralité des voix,

le nommé *Nicolas Bertin* qui a faict le tableau marqué B, a mérité le premier Prix de la Peinture,

et le nommé *Annibal Barbier,* qui a faict le tableau marqué E, a mérité le second Prix de la Peinture.

A l'esgard de la Sculpture le nommé *Cépharin Adam,* qui a faict le bas-relief marqué G, a mérité le premier Prix de la Sculpture,

et le nommé *Pierre Bourdy,* qui a faict le bas relief marqué F, a mérité le second Prix de la Sculpture.

Et à l'esgard de la distribution des dits Prix, attendû que Monseigneur le Protecteur a faict scavoir à la Compagnie

qu'il ne viendroit point en l'Académie pour faire la distribution des Prix, il a esté résolu que cette distribution se feroit de ce jour d'huy en quinzaine, auquel jour l'assemblée sera convoquée générale.

La Compagnie a de plus résolu d'adjouter la somme de cinquante livres à la pension de trois cent cinquante livres qui avoit esté réglée par délibération du dix sept Febvrier 1685, en faveur de *François Calciono*, Italien, modelle de l'Académie, et ce en considération des services qu'il rend à l'Académie depuis longtemps.

Monsieur *Coixevaux*, Professeur en exercice pendant le present mois, ayant prié la Compagnie de nommer un Adjoinct pour faire sa fonction de Professeur pendant le présent mois, elle a nommé Monsieur *Coypel* le jeune, qui l'a accepté.

Le Brun — M. Anguier — La Chapelle Bessé — Coyzevox — Girardon — De Sève — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Houasse — N. de Plate Montagne — De Nameur — Magnier — Bon Boullongne — Coypel — F. Tortebat — Israël Silvestre — Edelinck — Audran — J. Friquet de Vaurose — De St Georges — Vallet — Mazeline — S. Bonnemer — A. Benoist — C. Van Clève — Louis Boullongne — Philippe Magnier — J. Carré — Guérin.

Du lundy 17e Septembre 1685.

Cejourd'huy dix septiesme Septembre 1685, l'Académie estant assemblée générale pour la distribution des grands Prix, ainsy qu'il a esté arresté dans la délibération précédente, Monsieur *Le Brun*, Directeur de l'Académie, a faict la distribution des grands Prix qui se donnent annuellement par ordre du Roy aux Estudians qui l'ont mérité par leurs ouvrages, conformément aux sentiments de la Compagnie

et ainsy qu'il a esté arresté par lad. délibération, sçavoir :

le premier Prix de la Peinture à *Nicolas Bertin*,
le premier Prix de la Sculpture à *Sépharin Adam*,
le second Prix de la Peinture à *Annibal Barbier*
et le second Prix de la Sculpture à *Pierre Bourdy*.

Après quoy la Compagnie a faict aux Estudians sur leurs ouvrages la correction qu'elle a jugé à propos et nécessaire, ainsy qu'il a esté acoutumé.

A esté résolu qu'attendû que le dernier samedy de ce mois est un jour de Feste, l'Académie s'assemblera le jour précédent, auquel jour la Compagnie sera convoquée générale à l'ordinaire, comme la dernière du quartier, et se fera en ce mesme jour, avant l'Assemblée, le jugement des Prix qui se délivrent à la fin de tous les quartiers.

Le Brun — Coypel — Girardon — Desjardins — De Beaubrun — De Sève — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — E. Lehongre — Coyzevox — J. Jouvenet — Houasse — N. de Plate Montagne — Bon Boulongne — F. Tortebat — Magnier — Edelinck — Vallet — De Froyde-Montagne — J. Picart — Le Blond — P. Giffart — C. Hallé — Guérin.

Du vendredy 28e Septembre 1685.

Cejourd'huy, vingt huictiesme Septembre 1685, l'Académie estant assemblée générale comme la dernière du quartier, le Secrétaire a faict lecture à la Compagnie des délibérations pendant les présens trois mois, lesquelles ont esté confirmées.

En suitte de quoy, et après la lecture de l'acte du jugement, faict par Messieurs les Officiers en exercice et Messieurs dénommés en l'acte de cejourd'huy, des Prix que Monseigneur le Protecteur veut distribuer tous les trois mois aux Estudians qui dessignent d'après le modelle, la

distribution en a esté faicte par Monsieur *Des Jardins*, président cejourd'huy, sçavoir :

le premier Prix à *Louis Le Moyne*, Sculpteur,
le second Prix à *Robert le Lorrain*, Sculpteur,
et le troisième à *Antoine Girardin*, aussy Sculpteur.

Antoine Gérardin, *Charles Gussin* et *Jacques Fouquet*, jeunes Estudians, se sont presentez à la Compagnie pour la prier d'intercéder pour eux auprès de Monseigneur le Protecteur et le supplier de leur accorder les grâces qu'il a eu la bonté de faire espérer à ceux des Estudians qui ont de la peine à subsister, sur quoy la Compagnie a résolu qu'il en seroit faict un mémoire, qui sera présenté à Monseigneur par Monsieur *Le Brun*, dans la connoissance qu'elle a qu'ils ont besoin d'estre assistez.

Desjardins — A. Coypel — La Chapelle-Bessé — Girardon — De Sève — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — Blanchard — De la Fosse — E. Lehongre — Coyzevox — Houasse — N. De Plate Montagne — De Nameur — Magnier — Bon Boulongne — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — J. Baptiste Monnoyer — F. Lemaire — De St-Georges — Vleughels — Le Gros — L'Espingola — Mignard — A. Flamen — Guérin.

Du sixiesme Octobre 1685.

Cejourd'hûy, sixiesme Octobre 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsieur de St-George y a faict la lecture de l'explication allégorique qu'il a faict sur le tableau de réception de Monsieur *Vignon*, lequel tableau[1] représente l'institution des Prix que le Roy fait distribuer dans l'Académie tous les ans, ce qui a servi de sujet d'entretien cejourd'huy.

1. Hercule terrassant le Vice et l'Ignorance en présence de Minerve.

Monsieur *Le Clerc* a prié l'Académie de trouver bon qu'attendu l'empressement où il estoit de ses ouvrages, Monsieur Joblot fît en sa place, pendant le présent quartier d'Octobre, Novembre et Décembre, la fonction de Professeur en Perspective et Géométrie, ce que l'Académie a agréé.

Les nommés *Robert Doisy*, *Zéphirin*[1] *Adam* et *Pierre Bourdy*, qui ont remporté des Prix dans l'Académie, sçavoir : *Robert Doisy* le Prix de la Sculpture l'année précédente, *Cépharin Adam* le premier de la Sculpture en la présente année, *Pierre Bourdy* le second Prix de la Sculpture, se sont présentés à la Compagnie pour luy demander son agréement afin qu'ils puissent se présenter à Monseigneur le Protecteur et le prier très humblement de leur donner ses ordres pour aller à Rome, à la pension du Roy, que Sa Majesté a la bonté d'accorder à ceux qui remportent des Prix dans l'Académie, la Compagnie les a jugés capables de profiter en l'Académie de Rome et, attendû que les maistres, sous lesquelz ils travaillent, sont contens de leur conduitte, elle a ordonné de leur délivrer l'acte de son agrément pour le présenter à Monseigneur le Protecteur.

Desjardins — De la Fosse — De Sève — Coyzevox — De Nameur — Magnier — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Audran.

Dudit jour sixiesme Octobre 1685.

Cedit jour, après la délibération cy dessus signée, le s^r^ *Versellin,* Peintre en miniature, s'est présenté à l'Académie et luy a fait voir quelqu'uns de ses ouvrages; la Compagnie, connoissant les peines et les assiduités que ledit s^r^ *Versellin* prend pour s'avancer dans son art, pour luy don-

1. Il y avait d'abord *Cépharin* comme précédemment et comme plus loin.

ner d'autant plus les moyens de s'y perfectionner, elle a bien voulu l'ayder de ses avis et agréé qu'il présentast de nouveaux ouvrages pour connoistre de sa capacité et luy servir à sa présentation.

Desjardins — De la Fosse.

Du samedy 27e Octobre 1685.

Cejourd'huy, vingt septiesme Octobre 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *Besnard*, Conseiller Professeur s'y est présenté en suite de l'abjuration qu'il a faicte de la Religion prétendue réformée. La Compagnie l'a reçeu avec d'autant plus de joye et de satisfaction qu'elle a eu de chagrin d'en avoir esté privée pendant quelque temps, ayant autant d'estime qu'elle a pour son mérite. Elle luy a donné la place qu'il avoit dans le rang de Messieurs les Conseillers Professeurs avant son esloignement de l'Académie, et elle espère que sa conversion pourra servir d'exemple à ceux de cette Compagnie qui sont encore dans l'hérésie.

Attendu que samedy prochain est Feste[1], l'Académie a remis l'Assemblée au samedy suivant.

Desjardins — De la Fosse — De Sève — S. Bernard — Coypel — Regnaudin — Blanchard — E. Lehongre — Houasse — N. de Plate Montagne — Magnier — Bon Boulongne — Coypel — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Israël Silvestre — Hérault.

Du samedy 10e Novembre 1685.

Cejourd'huy, dixiesme Novembre 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférances, Monsieur de

1. A cause de la Toussaint et du jour des Morts, qui se trouvaient le jeudi et le vendredi 1er et 2 novembre.

St-George y a leu à la Compagnie la description allégorique qu'il a fait sur le tableau de réception de Mr *Arnaud Devuez*, lequel tableau représente le mariage de Monseigneur le Dauphin.

Le sieur *Fontenay*, Peintre fleuriste, s'est présenté à la Compagnie pour y estre reçeu si elle l'en juge capable, et luy a faict voir trois tableaux de ses ouvrages. La Compagnie a agréé sa présentation et luy a ordonné de voir Monsieur *Le Brun*, pour recevoir de luy le sujet du tableau qui doit servir pour sa réception.

Desjardins — Girardon — De Sève — Houasse — De Beaubrun — Coypel — S. Bernard — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — E. Lehongre — Coyzevox — J. Jouvenet — N. De Plate Montagne — Raon — De Nameur — Magnier — Bon Boulogne — A. Coypel — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Israel Silvestre — J. Baptiste Monnoyer — Hérault.

Du samedy 24e Novembre 1685.

Cejourd'huy, vingt quatriesme Novembre 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, sur la lecture qui a esté faicte de la délibération précédente, par laquelle il avoit esté remis à Monsieur *Le Brun* de donner au Sieur *de Fontenay*, qui s'y estoit présenté pour estre reçeu Académicien, le suject du tableau qu'il doit faire pour sa réception, la Compagnie, en laquelle Monsieur *Le Brun* s'est trouvé, lui a donné pour sujet de sondit tableau de réception de représenter un buste, de marbre ou de bronze, qui représente la figure du Roy, aux environs duquel buste il fera plusieurs festons de fleurs et de fruicts, des couronnes de lauriers et quelqu'autres ornemens convenables, et, parceque la Compagnie a voulu marquer aud. Sieur *de Fonte-*

nay la joye qu'elle a de ce qu'il s'est nouvellement converty à la foy Catholique et exciter par ses grâces les autres de la Religion prétendue réformée, qui sont de la Compagnie, à rentrer dans le giron de l'Eglise, elle a donné audit Sieur *Fontenay* sçéance en l'Académie dès cejourd'huy, en attendant qu'il puisse faire son tableau, qu'il fera dans six mois, qui est le temps que la Compagnie lui a donné pour le faire, laquelle séance la Compagnie luy a accordée sans conséquence, sinon à l'esgard d'autres personnes de ladite Religion P. R., qui seroient capables d'estre reçeues de l'Académie, qu'elle favorisera de la mesme grâce.

La Compagnie a résolu que l'on feroit samedy prochain, qui est un jour d'assemblée, un service pour deffunct Monsieur *de Frède-Montagne,* Académicien, décédé le treisiesme de ce mois, ainsy que l'on a acoutumé.

Le Brun — Desjardins — S. Bernard — De Sève — Coypel — De Beaubrun — Houasse — Raon — P. Monier — Licherie — De Nameur — Bon Boulongne — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Jean Fontenay.

Du samedy 1er jour de Décembre 1685.

Cejourd'huy samedy, premier Décembre 1685, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, avant de les commancer Monsieur *Des Jardins* y a présenté Monsieur *L'Espagnandel,* Sculpteur, Académicien, qui y est venu pour la première fois après l'abjuration qu'il a faicte de la Religion prétendue réformée; la Compagnie luy a tesmoigné la joye qu'elle avoit de sa conversion et luy a donné la mesme place qu'il avoit avant son éloignement de l'Académie.

En suitte de quoy Monsieur *de St-George* a fait la lecture de l'explication allégorique qu'il a faict du tableau de réception de Monsieur *Alexandre,* lequel tableau représente la paix faicte à Nimègue.

Le service pour deffunct Monsieur *de Froidemontagne* a esté faict ce matin en l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonneret.

La Compagnie a ordonné que Messieurs les Officiers en exercice pendant le présent quartier s'assembleront vendredy, vingt huictiesme de ce mois, après midy, pour le jugement des Prix du quartier sur les desseins des Estudians.

Desjardins — F. Verdier — De Sève — De Beaubrun — S. Bernard — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — Houasse — N. De Plate Montagne — Magnier — Coypel — Bon Boulongne — F. Tortebat — Raon — N. Lespagnandelle — J. Jouvenet — De St Georges.

Du samedy 29e Décembre 1685.

Cejourd'huy, vingt neufiesme Décembre 1685, l'Académie estant assemblée généralle à l'ordinaire et la dernière du quartier et de l'année, le Secrétaire a leu à la Compagnie toutes les délibérations du quartier, que la Compagnie a toutes approuvées.

Le Secrétaire a aussy faict rapport à la Compagnie que le jour d'hier Messieurs les Officiers en exercice se sont assemblés avec Messieurs dénomméz dans l'acte cy après, pour le jugement des petits Prix, qui [se] délivrent tous les trois mois par ordre de Monseigneur le Protecteur sur les desseins et bas-reliefs des Estudians d'après le modelle, et qu'ilz ont jugé que le nommé *Simpol,* Peintre, a mérité le premier Prix, le nommé *Renauldin,* Sculpteur, le second Prix, et le nommé *Guénin,* Peintre, le troisième Prix, ainsy qu'il est porté en l'acte du jugement qui a esté faict, lequel est demeuré en minutte.

La Compagnie a résolu que dorénavant les enfans de Messieurs les Officiers de l'Académie entreront dans l'Ecolle du modèlle avant tous les autres Escoliers et mesme avec

Le Brun — Girardon — De Beaubrun — P. Sève — De Sève — Desjardins — S. Bernard — Regnaudin — Blanchard — A. Paillet — Houasse — J. Jouvenet — Verdier — Licherie — N. De Plate Montagne — De Nameur — Bon Boulongne — F. Tortebat — F. Lemaire — Baudet — A. Flamen — Cornu — Louis Boulogne — Parrocel — P. Toutain — Alexandre — C. Hallé — Revel.

Du samedy vingt sixiesme Janvier 1686.

Cejourd'hui, vingt sixiesme Janvier 1686, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Messieurs les députés dans l'assemblée précédente ont faict leur raport que, suivant l'intention de la Compagnie, ilz avoient esté le unziesme de ce mois chés Monseigneur le Protecteur pour luy rendre les civilités de l'Académie et luy souaitter la bonne année, et qu'en mesme temps Monsieur *Le Brun* luy a mis entre les mains les Lettres qui ont été dressées pour estre restituéz dans le droit des *Committimus*, avec le placet faict à ce sujet. Sur quoy Monseigneur le Protecteur, après avoir reçeu favorablement les complimens de Mrs les députez, a promis de faire tout ce qui luy seroit possible pour la satisfaction de la Compagnie.

Monsieur *Ferdinand*, Conseiller-Professeur, est revenu en l'Assemblée pour la première fois après l'abjuration qu'il a faicte de la Religion prétendue réformée; la Compagnie luy a marqué la satisfaction qu'elle avoit de le recevoir comme Catholique, et, à l'exemple de ce qui a esté faict dans une occasion pareille à l'esgard de Monsieur *Bernard*, elle luy a donné le rang qu'il avoit avant son esloignement de l'Académie.

Le sieur *Philippes Vignon*, de Paris, filz de deffunct Monsieur *Vignon*, Conseiller-Professeur de l'Académie,

s'est présenté à la Compagnie et luy a faict voir de ses ouvrages, pour y estre reçeu sur le talent des portraicts. La Compagnie a agréé sa présentation et luy a en mesme temps ordonné de faire les portraictz de Messieurs *Buister* et *Mauperché*, Conseillers-Professeurs, qu'il rapportera dans six mois, pour connoistre de sa capacité et servir à sa réception, et, en considération de ce qu'il est filz d'un Officier de l'Académie pour lequel elle a beaucoup de considération, et, pour satisfaire à l'usage, elle luy a donné sçéance dans l'Assemblée dès ce jourd'hui.

Le Brun — Girardon — De Sève — P. Sève — Desjardins — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — E. Lehongre — N. de Plate Montagne — Verdier — P. Monier — Licherie — Bon Boulogne — Magnier — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — SB. Le Clerc — F. Tortebat — Hérault.

Du vendredy premier Febvrier 1686.

Ce jourd'huy, vendredy premier Febvrier 1686, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsieur De St Georges a leu l'explication allégorique qu'il a faicte sur le tableau de réception de Monsieur *De Sève*, le jeune, Professeur, lequel tableau représente la Paix des Pyrénées, ce qui a servi d'entretien ce jourd'huy.

Girardon — De Sève — Blanchard — Desjardins — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Regnaudin — P. Sève — Houasse — N. de Plate Montagne — P. Monier — De Nameur — Magnier — SB. Le Clerc — F. Tortebat — J. Friquet de Vaurose — Guérin.

Du samedy 23e Febvrier 1686.

Cejourd'huy, vingt-troisiesme Febvrier 1686, la Compa-

gnie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur *Rousseau*, Conseiller de l'Académie, s'y est présenté pour la première fois après sa réunion à l'Église Catholique; la Compagnie luy a témoigné la joye qu'elle avoit de le revoir en son assemblée et luy a donné la mesme place qu'il avoit avant son esloignement de l'Académie.

Monsieur *De Beaubrun* ayant desiré de rendre son compte, Messieurs les Officiers en exercice ont faict assembler ceux de Messieurs les Officiers qui, à tour de tableau, devoient estre présens à l'audition desdits comptes, qui tous ensemble les ont examinéz et arrestés, dont le Secrétaire a faict rapport à la Compagnie ce jourd'huy. Par l'eppurement desquelz comptes il paroit que la Recepte se monte à la somme de six mil deux cens soixante quatre livres six solz quatre deniers, et la Dépense à la somme de cinq mil neuf cens trente trois livres dix solz, et qu'ainsy Monsieur *De Beaubrun* demeure redevable envers l'Académie de la somme de trois cens trente trois livres seize solz quatre deniers, pour l'employer dans la Recepte du compte subséquent, ce que l'Académie a approuvé et ratifié, pour du présent résultat estre faict mention en fin dudit compte.

Sur ce qui a esté représenté par le Sieur Péron, Concierge de l'Académie, qu'il plust à la Compagnie luy accorder quelque gratification pour la perte qu'il souffroit à cause des gratis des Estudians, qui ne luy payent aucunes choses de ce qu'ils estoient obligés de luy payer auparavant, la Compagnie luy a accordé la somme de quatre vingt livres, une fois payée, sans tirer à conséquence, et au sieur Du Val, second Huissier, la somme de vingt livres, aussy par gratification et sans pareillement tirer à conséquence.

Le sieur *Jacques Versellin*, natif de Paris, Peintre en mignature, qui s'estoit présenté à la Compagnie, dès le sixiesme Octobre 1685, pour avoir l'agréement de l'Assemblée afin de luy présenter de ses ouvrages pour luy servir

à sa présentation, a apporté de sesdits ouvrages ce jour'huy, que la Compagnie a veus, et, ayant pris les voix par les fèves à l'ordinaire, elle a agréé sa présentation et luy a ordonné de faire le portraict du Roy en mignature dans un ovale avec quelques festons, et duquel ovalle elle luy a laissé la grandeur à son choix, pour le rapporter dans six mois, pour quoy faire il verra Monsieur *Le Brun* pour le prier de luy prester un portraict du Roy, pour le coppier en mignature comme la Compagnie l'a souaitté.

Le Brun — Blanchard — S. Bernard — Girardon — De Beaubrun — L. Ferdinand — Desjardins — Coypel — A. Paillet — J. Jouvenet — De la Fosse — N. De Plate Montagne — P. Monier — Licherie — De Nameur — Magnier — Bon Boulongne — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Israël Silvestre — Rousseau — J. Baptiste Monnoyer — Audran — De St Georges — Guérin.

Du samedy 2[e] Mars 1686.

Cejourd'hui, deuxiesme Mars 1686, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsieur De S[t] Georges y a leu l'explication allégorique qu'il a faicte sur le tableau de réception de Monsieur *Verdier*, ledit tableau représentant le sujet du combat d'Hercule contre Gérion, ce qui a servi d'entretien cejourd'huy.

La Compagnie ayant jugé qu'il seroit fort utile et mesme honnorable à l'Académie de mettre à la teste de chaque Description allégorique, que Monsieur De S[t] Georges faict sur le tableau de réception de Messieurs les Académiciens, un dessein gravé de tous lesdits tableaux dont les descriptions ont esté et seront faictes cy-après, la Compagnie a résolu que tous Messieurs les Académiciens feroient chascun le dessein de leur tableau pour le faire graver dans

une planche de six pouces de long sur une hautteur proportionnée, pour estre les estampes, qui en seront tirées, mises dans l'impression qui doit estre faicte des dites Descriptions allégoriques[1].

Le Brun — N. de Plate Montagne — Girardon — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Regnaudin — Coyzevox — Houasse — J. Jouvenet — Magnier — F. Tortebat — Coypel — De St-Georges — Guérin.

Du samedy 30e Mars 1686.

Cejourd'hui, trentiesme Mars 1686, la Compagnie estant assemblée générale à l'ordinaire comme la dernière du quartier, en suitte du service qui a esté faict pour Messieurs *Rabon*, le fils, et *Hallier*, Peintres et Académiciens, décédez, sçavoir ledit Sieur *Rabon* le vingt cinq Febvrier dernier et ledit Sieur *Hallier* le dix-sept de ce mois, avant que de commencer les affaires qui sont à agiter, a faict ses remercimens à Monsieur *Desjardins* de ses honnestetez et de la manière obligeante avec laquelle il a placé Messieurs les Officiers de l'Académie jeudy dernier, vingt-huict de ce mois, à la cérémonie qui fut faicte en la Place de la Victoire, à la découverte de la figure du Roy, faicte par mondit Sieur *Desjardins* et exposée dans ladite Place, et luy a en mesme temps tesmoigné la satisfaction qu'elle a eue de cet ouvrage, qui est un des plus hardis qui ait esté faict en ce genre là[2].

1. Le volume n'a jamais été imprimé et les petites planches de six pouces n'ont pas été faites; mais c'est de ce premier point de départ que sont sorties les grandes gravures faites pour leur réception par les Graveurs d'après les morceaux de réception des Peintres.

2. Quoique ce soit un ouvrage général, le *Traité des Statues* de François Lemée (Paris, Arnould Seneuze, 1688, petit in-12) est en réalité consacré à la glorification de cette statue de la Place des Victoires. Il est dédié au Duc de la Feuillade; le

— *Magnier* — *Bon Boulongne* — *A. Coypel* — *Vander Meulen* — *J. Friquet de Vaurose* — *F. Tortebat* — *De St Georges* — *Edelinck* — *J. Baptiste Monnoyer* — *Audran* — *F. Lemaire* — *Vallet* — *Huilliot* — *Baudet* — *C. Nocret* — *F. Chéron* — *Nattier* — *P. Magnier* — *C. Van Clève* — *Ferdinand* — *P. Giffart* — *Vigier* — *Carré* — *C. Hallé* — *M. Arcys* — *Lemoyne* — *N. de Largillière* — *Guérin.*

Du samedy sixiesme Avril 1686.

Cejourd'hui, sixiesme Avril 1686, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsieur De St Georges a leu la description allégorique qu'il a faict sur le bas-relief de marbre faict par Mons. *Monier,* père, pour sa réception en l'Académie, lequel bas-relief représente le combat de l'Art contre la Nature, ce qui a servi de sujet d'entretien cejourd'huy.

Monsieur *Baudet* a fait présent à la Compagnie de deux estampes qu'il a gravées d'après un tableau peint par Monsieur *Houasse* représentant un tombeau, l'une pour estre exposée et l'autre gardée.

Monsieur *Monier* a fourny la coppie de la Conférence qu'il a leue en l'assemblée du 3e Febvrier 1685, qu'il n'avoit pas laissé dans ce temps là.

Monsieur *Le Brun* a aussy donné à la Compagnie deux épreuves de la Cheute des Anges, qui a esté gravée par Monsieur *Loyr*[1], l'une pour estre exposée dans l'Académie et l'autre pour estre gardée avec les autres estampes.

Monsieur *Edelink* a pareillement faict présent de deux épreuves de l'estampe d'un Crucifix entouré de plusieurs Anges[2], qu'il a gravée d'après le tableau de Monsieur *Le*

1. Alexis Loir, frère et élève de Nicolas.
2. Robert-Dumesnil, t. VII, p. 186-8, n° 17.

capacité et luy servir à sa réception en l'Académie, s'il en est jugé capable. L'Académie, ayant agréé sa présentation, luy a ordonné de représenter l'Hérésie esteinte par le Roy dans tout son Royaume en suitte de la suppression de l'Édit de Nantes, dont il rapportera un exquisse dans un mois, et qu'il exécutera, dans un tableau de la grandeur ordinaire des réceptions, dans six mois.

Mr *Ferdinand* le filz est venu à l'Académie pour la première fois après sa réunion à l'Église Catholique; la Compagnie l'a reçeu avec joye et luy a donné la mesme place qu'il avoit avant son esloignement.

Monsieur *Le Brun* a fait ensuitte la distribution des Prix, qui se donnent tous les trois mois aux Estudians sur les desseins d'après le modèlle, sçavoir :

le premier Prix au nommé *Antoine Dieu,* Peintre,

le second Prix au nommé *Jacques Cercove,* Sculpteur[1],

et le troisième Prix à *Joseph Christophe* l'esné,

conformément à l'acte du jugement desd. Prix du vingt sixiesme de ce mois, qui est demeuré en minutte.

La Compagnie a donné, pour suject du Grand Prix de la présente année, de représenter l'entrée de Noë et de sa famille dans l'arche, et de tous les animaux, avant le Déluge universelle, ainsy qu'il est marqué au chapitre sixiesme de la Genèse, versetz 17, 18, 19, 20 et 21, ce qui sera affiché dans l'École du modelle, ausquelz Prix travailleront ceux qui en seront jugéz capables par Messieurs les Officiers en exercice, et seront les Règlemens observés à l'ordinaire.

Le Brun — N. de Plate Montagne — De Sève — Girardon — Desjardins — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Coypel — A. Paillet — P. Sève — Regnaudin — Houasse — J. Jouvenet — E. Lehongre — Raon — Verdier — P. Monier — Licherie — De Nameur

1. C'est, sans doute, le nom flamand de Vander Kerckove.

le Triomphe de l'Église, dont il rapportera une exquisse dans la prochaine assemblée.

Messieurs les Officiers en exercice ont faict leur rapport à la Compagnie que mardy, 16e de ce mois, ils ont donnés aux Estudians un sujet à exécuter en leur présence sur le champ et que, tant par l'exquisse qu'ils en ont faict que par l'examen qui s'en fait tous les mois en l'Académie, ils ont faict choix de ceux qui sont capables de pouvoir travailler pour le Grand Prix, et que, depuis ce temps, lesdits Estudians ont faict les desseins des ouvrages qu'ils doivent exécuter pour led. Grand Prix, ce qu'ils ont faict dans les célules destinées à cet effect, ce que l'Académie a approuvé après que lesdits desseins des Estudians luy ont esté présentés cejourd'huy, et a ordonné qu'ils travailleroient incessamment à leur sujet dans les loges.

Et au sujet des dits Estudiants, l'Académie a statué que Messieurs les Officiers en exercice, ny pas un de Messieurs les Officiers et Académiciens n'entreront pas dans les célules desdits Estudians, et, sur la plainte qui a esté faicte que lesdits Estudians sortoient de leurs célules et qu'ils cassoient des ouvrages qui sont exposés dans les salles, l'Académie a résolu que, s'il arrivoit quelque désordre semblable et que l'on n'en peût découvrir l'auteur, l'on en feroit payer la perte à tous les Estudians qui travaillent aux Prix en général.

Le Brun — Girardon — De Sève — F. Verdier — S. Bernard — Regnaudin — P. Sève — Houasse — P. Monier — Magnier — F. Tortebat — Bon Boulogne — Guérin.

Du samedy 4e May 1686.

Cejourd'hui, quatriesme May 1686, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Mons. De St Georges a leu l'explication allégorique qu'il a faicte sur le tableau de réception de Mr *Yvart*.

Monsieur *Monier*, Adjoint-Professeur, y a fait aussy la lecture d'un Discours qu'il a faict sur les mouvements des muscles et en a faict la démonstration sur la figure de ronde-bosse du Gladiateur antique, et, attendu qu'il n'a pu faire la démonstration que d'une partye desdits muscles, il a promis de continuer dans les assemblées suivantes, après quoy il laissera son Discours à l'Académie.

Attendu que, des Estudiants qui doivent travailler pour les Prix, il y en a un plus grand nombre qu'il ne peut y avoir de célules, Messieurs les Officiers en exercice ont faict leur raport qu'ils avoient faict tirer lesd. Estudians au sort pour sçavoir ceux qui travailleroient les premiers, ce que l'Académie a approuvé et ordonné que cela s'observeroit, dans la suitte, de la mesme manière en pareille occasion.

Girardon — J. Jouvenet — De Sève — Coypel — A. Paillet — E. Lehongre — Houasse — Raon — N. de Plate Montagne — P. Monier — Bon Boulongne — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Guérin.

Du samedy vingt cinquiesme May 1686.

Cejourd'hui, vingt cinquiesme May 1686, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, le Sr *Pierre Gobert*, natif de Fontainebleau, Peintre sur le talent des portraicts, s'y est présenté pour y estre reçeu, s'il en est jugé capable. La Compagnie a agréé sa présentation, après avoir veu les deux portraicts qu'il a présentés et pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, et luy a ordonné de voir Monsieur *Le Brun* pour recevoir de luy le suject qu'il doit peindre pour connoistre de sa capacité.

Attendû que samedy prochain est la veuille de la Pentecoste et que l'Académie ne s'assemble pas la veille des Festes solemnelles, elle a remis l'assemblée au samedy suivant.

Girardon — De Sève — J. Jouvenet — De

Beaubrun — Philippe de Buyster — S. Bernard — Coypel — A. Paillet — P. Sève — Coyzevox — Houasse — N. de Plate Montagne — Magnier — Raon — J. Friquet de Vaurose — Israel Silvestre — F. Tortebat — J. Baptiste Monnoyer — Audran — Guérin.

Du samedy huictiesme Juin 1686.

Cejourd'huy samedy huictiesme Juin 1686, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Mons[r] De S[t] Georges y a leu l'explication allégorique qu'il a faict sur le tableau de réception de M[r] *Jouvenet*, à présent Professeur, ledit tableau représentant l'histoire d'Æster, qui va trouver Assuérus estant sur son throsne.

Le sieur *Guillebaut*, Peintre, a présenté à la Compagnie deux exquisses qu'il a faicts sur le sujet du Triomphe de l'Église, qui luy avoit esté ordonné par délibération du 27[e] Avril dernier. La Compagnie a choisy celuy des deux exquisses qu'elle a jugé le meilleur, et, après avoir dit son sentiment aud. Sieur *Guillebaut* et luy avoir ordonné d'y changer ce qu'elle n'a pas trouvé à propos, elle luy a ordonné de l'exécuter dans un tableau de la grandeur ordinaire, dans le temps de six mois.

M. Monier a continué dans cette assemblée le Discours qu'il avoit commencé dans l'assemblée du 4[e] May dernier sur le mouvement des muscles, par démonstration sur la figure de ronde-bosse du Gladiateur antique, et, attendû qu'il doit encor continuer dans les assemblées suivantes, il a esté résolu qu'il en fera la démonstration sur le modèle mis en attitude.

Le Brun — Girardon — A. Paillet — De Sève — Desjardins — S. Bernard — L. Ferdinand — Coypel — Regnaudin — Blanchard — E. Lehongre — Houasse — N. de Plate Mon-

tagne — Raon — P. Monier — Magnier — F. Tortebat — I. Silvestre — J. Friquet de Vaurose — Guérin.

Du vendredy 28e Juin 1686.

Cejourd'huy, vingt-huictiesme Juin 1686, l'Académie estant assemblée généralle à l'ordinaire comme la dernière du quartier, lecture a esté faicte de toutes les délibérations du quartier en la manière ordinaire, lesquelles délibérations la Compagnie a toutes approuvées.

Le Sieur *Jean Rousselet*, Sculpteur, filz de Monsieur *Rousselet*, Graveur, Conseiller de l'Académie, présenté par Monsieur *Tuby*, Professeur, a présenté à la Compagnie le bas-relief de marbre représentant la Poésie et la Musique, qui luy avoit esté ordonné pour connoistre de sa capacité, par délibération du [29e Janvier] 1684. La Compagnie, après avoir examiné cette ouvrage et pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, a reçeu et reçoit ledit Sieur *Jean Rousselet* pour Académicien, et a presté le serment acoutumé entre les mains de Monsieur *Le Brun*, dont Lettres luy seront délivrées, et luy a esté remis le présent pécuniaire en considération de Mr son père.

Le Sieur *Versellin* a présenté le sujet qu'il a reçeu de Monsieur *Le Brun* pour son sujet de réception, qui représente le portraict du Roy que la Compagnie luy a ordonné d'exécuter en mignature dans le temps de six mois, de la grandeur de l'exquisse qui luy a esté donnée.

Le Sieur *François De Lorne*, Peintre, natif de Paris, dont Monsieur *De Sève*, Adjoint-Recteur, est l'introducteur, s'est présenté à la Compagnie et luy a faict voir un morceau de son ouvrage pour estre reçeu Académicien, s'il en est jugé capable.

La Compagnie, après avoir veu son tableau et pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, a agréé la presentation du Sieur *De Lorne* et luy a ordonné de voir

Monsieur *Le Brun*, pour recevoir de luy le suject qu'il exécutera pour connoistre de sa capacité.

Monsieur *Le Brun* a faict la distribution des petits Prix, qui se délivrent tous les trois mois par ordre de Monseigneur le Protecteur, conformément à l'acte du jugement qui en a esté faict le jour d'hyer par Messieurs les Officiers en exercice y dénoméz, sçavoir :

Le premier Prix à *Sarabat*, Peintre,
le second Prix à *Girardin*, Sculpteur,
et le troisiesme Prix à *Tiger*, Peintre.

Cejourd'huy matin s'est faict le service pour Monsieur *Toutin*, Académicien, décédé le deuxiesme jour d'Avril de la présente année, qui a esté célébré pour la première fois dans le couvent des Grands Augustins.

Le Brun — Girardon.

La Compagnie a repris séance après les deux signatures cy-dessus, et, après avoir esté mis en délibération la remonstrance qui a esté faicte que, dans la liste des Conseillers, les Peintres et Sculpteurs et les Graveurs estoient confusément meslés, ce qui donnoit quelque sujet de plainte à Mr Vander Meulen, la Compagnie a résolu que, dans cette classe, les Peintres et Sculpteurs prendront leur place les premiers, suivant leur rang de réception dans ladite charge de Conseiller, et les Graveurs prendront leurs places après les Peintres et Sculpteurs, aussy suivant leur rang de réception dans ladite charge.

Girardon — Desjardins — A. Paillet — De Beaubrun — De Sève — Regnaudin — P. Sève — Blanchard — E. Lehongre — Coyzevox — Houasse — Bapte Tuby — J. Jouvenet — N. De Plate Montagne — Verdier — P. Monier — De Nameur — Magnier — Bon Boulongne — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — C. Hallé — Cornu — Louis Boulongne — Rousselet — Guérin.

Du samedy 6e Juillet 1686.

Cejourd'hui sixiesme Juillet 1686, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsieur De St Georges y a leu à la Compagnie l'explication allégorique qu'il a faicte sur le tableau de réception de Monsieur *Bonnemer*, lequel tableau représente Apollon et Daphné, ce qui a servi de suject d'entretien.

Sur le mémoire qui a esté présenté par quelques Graveurs demandant à déduire leurs raisons sur la délibération de l'assemblée précédente, la Compagnie leur a permis de le faire.

La Compagnie a approuvé la rature qu'elle a faict faire de cinq lignes entières et d'un mot qui commence la sixiesme[1].

Le Brun — De Sève — Girardon — De Beaubrun — E. Lehongre — S. Bernard — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — Houasse — P. Monier — N. de Plate Montagne — De Nameur — Magnier — Bon Boulongne — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — J. Baptiste Monnoyer — Rousseau — Vander Meulen — Guérin.

Du samedy 27e Juillet 1686.

Cejourd'huy, 27e Juillet 1686, l'Académie estant assemblée générale comme estant un jour destiné pour l'élection des Officiers, en suitte du service qui a esté faict pour deffunct M. *Anguière,* Recteur de l'Académie, décédé le onzieme de ce mois,

Sur ce qui a esté mis en délibération de sçavoir le nombre des places qui sont à remplir dans la classe de Mrs les Recteurs, il a esté faict lecture d'un Mémoire qui avoit esté mis entre les mains du Secrétaire, par laquelle

1. C'était une première rédaction du dernier paragraphe.

la Compagnie est priée de délibérer si, attendû la longue absence de Monsieur *Errard* et les autres considérations exposées dans ledit Mémoire, elle ne mettroit pas en sa place un sujet capable d'exercer cette charge personnellement, sur quoy la Compagnie a résolu qu'avant de délibérer sur cette matière le Secrétaire escriroit à Monsieur *Errard* au nom de la Compagnie, après toutes fois en avoir faict voir le projet en l'assemblée prochaine pour le rectifier, et, attendu que cette résolution a donné sujet à une autre délibération, sçavoir si on attendroit cette réponse avant que d'élire de nouveaux Officiers, ou si l'on y procéderoit présentement, après avoir pris les voix par les fèves, la Compagnie a résolu que l'on procéderoit dès à présent à remplir la charge de Monsieur *Anguière*, qui est vacante.

Et de faict, après avoir pris les billetz en la manière ordinaire pour l'élection des Officiers, Monsieur *Des Jardins*, Adjoint-Recteur, a esté éleu et nommé pour faire la charge et fonction de Recteur de l'Académie, en la place de deffunct Monsieur *Anguière*.

Et, d'autant que, par l'élection qui a esté faicte de Monsieur *Des Jardins* pour Recteur, il vacque une charge d'Adjoint-Recteur, la Compagnie, après avoir aussy pris les billetz, ainsy qu'il est acoutumé pour l'élection des Officiers, a esleu et nommé pour remplir cette charge et en faire les fonctions Monsieur *Le Hongre*, Sculpteur.

Monsieur *Le Hongre* ayant esté nommé pour Adjoint-Recteur, il vaque une place dans la classe de Messieurs les Professeurs, pour laquelle remplir l'Académie a esleu et nommé, aussy en la manière ordinaire, Monsieur *Monier*, Peintre, qui estoit Adjoint-Professeur.

En suitte de quoy la place, vacante dans la classe de Messieurs les Adjoints-Professeurs par l'élection de Mons. *Monier*, a esté remplie en la mesme manière par les billets de Mons. *Corneille* le jeune, Peintre, qui fera ladite fonction d'Adjoint-Professeur.

Et, d'autant qu'il se trouve deux places vacantes, dans la classe de Messieurs les Conseillers honoraires, par la mort de M[rs] *Rousselet* et *Rabon*, la Compagnie a nommé, pour remplir ces deux places, Mons. *Baudet* et Monsieur *Loyr*.

Le Brun — De Sève — E. Lehongre — Girardon — Desjardins — De Beaubrun — S. Bernard — L. Ferdinand — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — Coyzevox — J. Jouvenet — Houasse — Bapt[e] Tuby — N. de Plate Montagne — P. Monier — De Nameur — Magnier — Bon Boulogne — Coypel — SB. Le Clerc — J. B. Corneille — J. Baptiste Monnoyer — Hérault — P. Wleughels — L. Boullongne — Huilliot — Alexandre — De S[t] Georges — Nattier — Lespingola — Le Blond — Guérin.

Du samedy 3[e] Aoust 1686.

Cejourd'huy, troisiesme Aoust 1686, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, avant de les commencer, M. *Tuby*, Professeur en mois, a prié la Compagnie de vouloir nommer quelqu'un de M[rs] les Adjoints pour faire les fonctions de Professeur pendant le présent mois en sa place, ce que la Compagnie luy a accordé et nommé pour cette effect Mons[r] *Corneille* le jeune.

En suitte de quoy Mons[r] De S[t] Georges y a faict la lecture du Discours allégorique qu'il a faict sur le tableau de réception de deffunct M. *Stella*, représentant l'exercice des Jeux Pythiens, ce qui a servi de sujet d'entretien cejourd'huy.

La Compagnie, délibérant sur l'ordre qui sera observé à l'exposition des ouvrages que les Estudians font pour les Prix, et qui doivent estre faictz pour le jour de S[t] Louis, a résolu que, suivant la manière ordinaire, lesdits ouvrages

commanceront a estre exposés le dimanche vingt cinquiesme de ce mois, feste de St Louis, pour y estre exposéz jusqu'à l'assemblée générale, qui se fera le samedy, dernier de ce mesme mois, pour faire le jugement des Prix, et pendant lequel temps Messieur les Officiers et Académiciens donneront leurs suffrages ainsy qu'il est acoutumé.

Et, pour ce qui regarde la valeur des Prix qui sont à distribuer, elle sera résolu entre Messieurs les Officiers en exercice et Messieurs les Officiers principaux, après avoir veu les ouvrages des Estudians.

De Sève — Bapte Tuby — Regnaudin — Des Jardins — E. Lehongre — De Beaubrun — A. Paillet — S. Bernard — P. Sève — Blanchard — J. Jouvenet — Bon Boulogne — N. de Plate Montagne — P. Monier — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — J. B. Corneille — F. Tortebat — Guérin.

Du samedy septiesme Septembre 1686.

Ce jourd'hui, septiesme Septembre 1686, l'Académie, qui devoit s'assembler le samedy, dernier jour du mois d'Aoust précédent, ayant remis à cejourd'huy à faire le jugement des Prix qui devoit estre faicte ledit jour dernier Aoust, et estant convoquée générale ainsy qu'il est accoutumé en pareille rencontre, Monsieur le Directeur et Messieurs les Recteurs ont faict faire l'ouverture des boëttes, dans lesquelz Messieurs les Officiers et Académiciens avoient donné leurs suffrages pour le jugement desdits Prix, et, à la pluralité des billetz qui se sont trouvéz dans lesdites boëttes,

le tableau, marqué de la lettre K, faict par le nommé *Antoine Dieu,* a mérité le premier Prix de la Peinture,

et le tableau, marqué de la lettre L, faict par *Daniel Sarabat,* a mérité le second Prix de la Peinture,

et le bas-relief, marqué D, faict par *Pierre Legros,* a mérité le premier Prix de la Sculpture,

et le bas-relief, marqué G, faict par *Anthoine Girardin*, le second Prix de la Sculpture.

Sur la prière que Monsieur *Coize[v]aux* a faict à la Compagnie de nommer un Adjoint pour faire la fonction de Professeur en sa place pendant son mois, la Compagnie a résolu que l'on verroit premièrement Monsieur *Coizevaux*, pour sçavoir de luy pour combien de temps il seroit absent de l'Académie, et que l'on diroit ensuitte à Mr *Corneille* l'esné que ce sera à luy à faire la dite fonction.

Il a été obmis, dans la délibération précédente, que, le samedy troisiesme jour d'Aoust, la Compagnie a faict célébrer dans l'Église des Augustins un service pour deffunct Monsieur *Rousselet*, Graveur, Conseiller de l'Académie, qui est décédé le quinziesme jour de Juillet de la présente année.

De Sève — J. B. Corneille — Girardon — Desjardins — De Beaubrun — E. Lehongre — S. Bernard — Ferdinand — Regnaudin — A. Paillet — Coypel — P. Sève — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — P. Monier — F. Verdier — De Nameur — Joseph Roettiers — Magnier — Boulongne — SB. Le Clerc — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Israel Silvestre — C. Hallé — J. Rousselet — Alexandre — Guérin.

Du vendredy vingtiesme Septembre 1686.

Cejourd'huy vingtiesme Septembre 1686, Monseigneur de Louvois a faict l'honneur à l'Académie d'y venir pour y faire, dans l'Assemblée qui a esté convocquée généralle, la distribution des Grands Prix. Monsieur le Directeur et Chancelier et Messieurs le Recteur et le Professeur en exercice, accompagnés de Messieurs les autres Officiers, l'ayant esté recevoir au bas du degré, il a esté conduit, par la salle des Estudians, dans la petitte sale, où les ouvrages

qui ont esté faicts pour les Prix avoient esté exposés, et de là dans la salle des assemblées, où il s'assit dans le fauteuil qui luy a esté préparé, Mons. le Directeur estant assis à sa droite et Messrs le Recteur et Professeur en exercice à sa gauche, et Messieurs les Officiers et Académiciens dans leurs places ordinaires. Mons. l'Historiographe luy a faict la lecture d'un sommaire des Conférences qui se sont faictes pendant l'année, et, le Secrétaire luy ayant rapporté ensuitte les sentimens de la Compagnie sur le jugement qu'elle a faict des Prix, il en a faict la distribution, scavoir :

le premier Prix de la Peinture à *Antoine Dieu*, qui a faict le tableau marqué K;

le premier Prix de la Sculpture à *Pierre Le Gros*, qui a faict le bas-relief marqué D;

le second Prix de la Peinture à *Daniel Sarabat*, qui a faict le tableau marqué L;

le second Prix de la Sculpture à *Anthoine Girardin*, qui a faict le bas-relief marqué G,

en suitte de quoy la Compagnie l'a reconduit jusqu'à son carrosse.

Le Brun — De Sève — De Nameur — Girardon — Desjardins — E. Lehongre — S. Bernard — De Beaubrun — Ferdinand — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Houasse — Magnier — J. Jouvenet — Verdier — J. B. Corneille — Silvestre — P. Monier — Hérault — Le Gros — Magnier — C. Van Clève — L. Ferdinand — Lespingola — Guérin.

Du samedy 28e Septembre 1686.

Cejourd'huy, 28e Septembre 1686, l'Académie estant assemblée généralle à l'ordinaire comme la dernière du quartier, le Secrétaire a faict lecture de toutes les délibérations du quartier, lesquelles ont esté toutes approuvées.

Monsieur *De Sève*, faisant la fonction de Recteur pendant le présent quartier, a faict la distribution des petits Prix, qui se donnent tous les trois mois par ordre de Monseigneur le Protecteur aux Estudians qui dessignent d'après le modèlle, scavoir :

le premier Prix à *Louis Le Moyne*, Sculpteur;
le second Prix à *Silvain*, Peintre,
et le troisiesme à *Louis Du Pont*, aussy Peintre,

conformément au jugement qui en a esté faict par Messieurs les Officiers en exercice et Messieurs les Officiers dénoméz dans l'acte du 26 de ce mois, lequel est demeuré en minutte.

Monsieur *Monier* a faict la lecture à la Compagnie d'une dissertation qu'il a faict pour le jour des Prix, et, d'autant qu'il n'a pu la faire ce jour là à cause de la distribution des Prix qui fut faicte par Monseigneur de Louvois, il l'a leue cejourd'huy.

De Sève — De Nameur — Desjardins — De Beaubrun — E. Lehongre — Ferdinand — S. Bernard — P. Monier — Blanchard — J. Jouvenet — J. Friquet de Vaurose — Magnier — F. Tortebat — J. B. Corneille — Israël Silvestre — J. Baptiste Monnoyer — Lespingola — Magnier — Nattier — A. Flamen — Carré — Alexandre — Fontenay — Guérin.

Du samedy cinquiesme Octobre 1686.

Cejourd'huy, cinquiesme Octobre 1686, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsieur De S[t] Georges y a leu un Discours qu'il a faict sur deux ouvrages, qui représentent la Charité romaine, l'un de peinture, de la main de M. *Boulogne*, le père, et l'autre de sculpture, que Monsieur *Cornu* a donné pour sa réception en l'Académie.

Sur la liberté que la Compagnie a donné à Monsieur

rations, à quoy ils sont obligés par serment, a consenti que, dans la classe des Conseillers, les rangs et scéance seroient réglés, comme par le passé, suivant l'ordre et la datte de réception dans la dite charge et sans aucune distinction des talens, et, à l'esgard de Monsieur *Vander Meulen*, dont il est parlé dans ladite délibération, pour luy marquer la considération que la Compagnie a pour luy, elle luy a donné place entre la classe de Mrs les Conseillers anciens Professeurs en Géométrie et Anatomie, avec voix délibérative, laquelle place luy demeurera fixe à l'avenir.

Le sieur *Jean Joly*, Sculpteur, natif de la ville de Troye, s'est presenté à la Compagnie et luy a faict voir un morceau de son ouvrage pour estre reçeu Académicien, si elle l'en juge capable, et, après avoir pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, la Compagnie a agréé sa présentation, et, pour connoistre de sa capacité, elle luy a ordonné de voir Monsieur *Le Brun,* pour recevoir de luy un sujet, dont il rapport[er]a une esquisse à la Compagnie dans trois mois.

La Compagnie, ayant examiné les Règlements qui ont esté faicts concernant les Estudians, et entr'autres le résultat du dix-septiesme Febvrier 1685, en interprettant et augmentant à iceluy, a résolu que doresnavant il ne sera reçeu aucuns Estudians qui ne soient capables de dessigner d'après le modèle, qui est un des motifs de l'institution de l'Académie, et ce pour esviter l'abus qui s'estoit introduit de ce que plusieurs particuliers envoyoient leurs enfants et leurs jeunes eslèves dessigner d'après les académies de Mrs les Professeurs.

Desjardins — Raon — Girardon — De Beaubrun — Ferdinand — De Sève — Regnaudin — P. Sève — Houasse — Blanchard — Bapte Tuby — N. de Plate Montagne — J. Jouvenet — P. Monier — De Nameur — Magnier — Coypel — SB. Le Clerc — Guérin.

Du samedy deuxiesme Novembre 1686.

Ce jourd'huy, deuxiesme Novembre 1686, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsieur De St Georges y a leu l'explication du bas-relief de marbre, représentant un Christ après sa flagellation, que Monsieur *de Marcy* a faict pour son ouvrage de réception en l'Académie, et sur un autre bas-relief de la Vierge que Monsieur *Girardon* a aussy donné pour sa réception, à quoy il a aussy adjouté la lecture d'un troisiesme Discours, faict sur la médalle de réception de Mons. *Flaman*, laquelle représente un St Hiérosme.

En suitte de quoy lecture a esté faicte de la délibération du 26e Octobre dernier, par laquelle il a esté faict un Règlement pour la scéance dans la classe de M^rs les Conseillers, et en conséquence Mr *Vander Meulen* et M^rs les Graveurs ont pris leur rang et scéance conformément à la dite délibération.

Sur ce que Monsieur *Desjardins*, Recteur en exercice, a représenté que M^r *Le Moyne*, Peintre, qui a esté cy devant reçeu dans l'Académie en qualité d'Académicien décorateur, offroit de donner à l'Académie un tableau selon son talent, la Compagnie, qui connoist son mérite, a reçeu la proposition qui a esté faicte de sa part, luy a donné le temps de six mois pour faire le tableau qu'il a offert, et a ordonné qu'il prendra le rang et scéance comme les autres Académiciens dès cejourd'huy, avec cette condition qu'il ne laissera pas de faire la fonction de Décorateur dans l'occasion et lorsqu'elle le jugera à propos.

La Compagnie, considérant que Messieurs les Recteurs ne parviennent dans cette charge de Recteur qu'après avoir passé par toutes les charges de l'Académie et en avoir essuyé toutes les fatigues, les a exemptés de la règle qui avoit esté établie par plusieurs résultats, et entr'autres par celuy du [..........], qui portent que les Officiers, faisant pour la première fois la fonction de leurs charges, laisseroient au proffit de l'Académie la rétribution

de ce qui leur est deub à cause de ladite fonction, et a ordonné que Messieurs les Recteurs seroient payés de cette première fonction comme des autres, sans s'arrester ausdits résultats.

Et, sur ce qui a esté mis en délibération de sçavoir si Messieurs les Adjoints-Recteurs recevroient la moitié de ce qui leur est deub pour la première fonction de leurs charges, après avoir pris les voix par les fèves, la Compagnie a ordonné que les précédens Règlemens faicts sur ce sujet seroient exécutés et qu'ils laisseroient la rétribution de la première fonction de leur charge toute entière, au profit de l'Académie.

Desjardins — Houasse — De Beaubrun — De Sève — E. Lehongre — S. Bernard — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — J. Jouvenet — Raon — Magnier — SB. Le Clerc — Vander Meulen — Israël Silvestre — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — Baudet — Loir — Guérin.

Du Samedy 7[e] Décembre 1686.

Ce jourd'huy, septiesme Décembre 1686, la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Mons. de S[t] Georges y a leu deux Discours qu'il a faictz, le premier sur le bas-relief de Monsieur *Des Jardins* représentant Hercule couronné par la Gloire, et l'autre sur la médalle en marbre de Mons[r] *Regnaudin,* représentant un S[t] Jean Baptiste, ce qui a servi de sujet d'entretien.

La Compagnie a donné encor six mois de temps au Sieur *Guillebaut,* outre le temps qu'elle luy a desjà donné, pour faire l'ouvrage qu'elle luy a ordonné pour connoistre de sa capacité et luy servir à sa réception.

Elle a encor accordé la mesme grâce au sieur *Vernansal.*

Le Brun — Desjardins — Regnaudin — De Sève — Girardon — E. Lehongre — De

Beaubrun — S. Bernard — Blanchard — A. Paillet — Coyzevox — Houasse — N. de Plate Montagne — Licherie — Laurent Magnier — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — Bon Boullongne — F. Tortebat — Israël Silvestre — Guérin.

Du samedy 28e Décembre 1686.

Cejourd'huy, vingt huictiesme Décembre 1686, l'Académie estant assemblée généralle à l'ordinaire comme la dernière du quartier et de l'année, lecture a esté faicte de toutes les délibérations du quartier à l'ordinaire et ensuitte la lecture des Statutz.

Desjardins — Regnaudin — De Sève — E. Lehongre — Coypel — De Beaubrun — P. Sève — A. Paillet — Houasse — J. Jouvenet — P. Monier — N. de Plate Montagne — Raon — De Nameur — Magnier — SB. Le Clerc — Edelinck — De St Georges — A. Flamen — Alexandre — Louis Boulogne — Allegrain — Natier — Vigier — Parrocel — Guérin.

ANNÉE 1687.

[Du samedy 4e Janvier 1687.]

Ce jourd'huy, samedy quatriesme jour de Janvier 1687, l'Académie estant générallement assemblée à l'ordinaire comme la première du quartier, en suitte du service qui a esté faict ce matin pour deffunct Monsieur *Henry Mauperché*, Conseiller-Professeur, décédé le 26e Décembre dernier, la lecture des Statutz y a esté faicte en la manière ordinaire.

Messieurs les Officiers en exercice, ayant sçeu que Monseigneur de Louvois estoit à Paris, ont fait avertir, le plus promptement qui leur a esté possible, Messieurs les principaux Officiers et ceux qui pouvoient estre plus facilement avertis, lesquelz tous ensemble ont esté chez Monseigneur de Louvois, Protecteur de l'Académie, pour le saluer et l'assurer des respects de la Compagnie dans le commencement de cette année et ont faict leur raport qu'il avoit reçeu leur compliment favorablement et qu'il leur avoit promis la continuation de sa protection.

Lecture a esté faicte à la Compagnie de l'acte du jugement des Prix qui se distribuent chaque quartier, et qui a esté faict par Messieurs les Officiers du quartier, le 28e Décembre 1686, en conformité duquel les Prix ont esté distribués par Monsieur *Le Brun*, sçavoir :

Le premier Prix à *Foacier*,
le second Prix à *Pythouyn*,
et le troisième Prix à *Lambert*.

Le Brun — P. Sève — Girardon — Des-

jardins — De Sève — De Beaubrun — Regnaudin — S. Bernard — Blanchard — A. Paillet — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — P. Monier — F. Verdier — De Nameur — Magnier — SB. Le Clerc — Bon Boulongne — F. Tortebat — F. Lemaire — Parrocel — Cornu — P. Giffart — Alexandre — Revel — Guérin.

Du lundy 13e Janvier 1687.

Cejourd'huy, treiziesme Janvier 1687, l'Académie, estant extraordinairement assemblée à l'effect de ce qui ensuit, a résolu que la Compagnie fera célébrer le service divin dans les Pères de l'Oratoire, rue St-Honoré, en action de grâce de la santé du Roy, et que, pour cet effect, il sera faict un mémoire de la dépense qui sera nécessaire de faire, pour ensuitte en faire la répartition sur Messieurs les Officiers et Académiciens, qui payeront chacun la taxe à quoy ils seront cottiséz, dont sera faict un fond qui sera employé conformément audit mémoire, à la charge que ledit fond ne pourra excéder la somme de deux mil livres.

Le Brun — Girardon — Desjardins — P. Sève — De Sève — E. Lehongre — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Houasse — J. Jouvenet — N. De Plate Montagne — F. Verdier — P. Monier — De Nameur — Magnier — Bon Boulogne — Coypel — J. Friquet de Vaurose — Edelinck — Audran — Hérault — De St Georges — F. Lemaire — Armand — Nattier — C. Nocret — S. van Beecq — Vignon — Louis Boulogne — Le Moyne — Alexandre — J. Carré — Revel — Guérin.

Du samedy premier Febvrier 1687.

Cejourd'huy, premier Febvrier 1687, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsieur de St-George a leu l'explication qu'il a faict du tableau de réception de Monsieur *Coypel* le père, lequel tableau représente le meurtre d'Abel par Caïn.

Le sieur *Jean Joly*, Sculpteur, dont la présentation a esté agréée le 26ᵉ Octobre dernier, a présenté à la Compagnie l'exquisse qu'il a faicte sur le sujet qui luy a esté donné par M. Le Brun, représentant l'Église qui terrasse l'Hérésie. Après avoir pris les voix par les fèves, en la manière ordinaire, l'exquisse dudit Sieur *Joly* a esté agréée, et luy a esté ordonné de l'exécuter en marbre, dans le temps d'un an, selon la grandeur ordinaire des médalles, après en avoir faict le modelle en grand.

Girardon — Blanchard — De Sève — S. Bernard — E. Lehongre — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — P. Sève — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — De Nameur — Magnier — J. Baptiste Monnoyer — SB. Le Clerc — F. Chéron — C. Van Clève — Béville — Poerson — Huillot — Nattier — Magnier — Guérin.

Du samedy 22ᵉ Febvrier 1687.

Cejourd'huy vingt-deuxiesme Febvrier 1687, l'Académie estant assemblée générale pour examiner la recepte et dépense qui [ont esté] faictes pour la Cérémonie que l'Académie a faict faire aux RR. PP. de l'Oratoire, rue Sᵗ Honoré, où le *Te Deum* a esté chanté en action de grâce de la santé du Roy, suivant la résolution qui en avoit esté prise dans la délibération du 13 Janvier dernier, sur les mémoires qui ont esté rapportéz, la dépense s'est trouvée monter à la somme de deux mil trois cens soixente deux livres dix huict solz et la recepte seulement à la somme de

dix huict cens soixante deux, dans laquelle est mesme comprise la somme de cent quarante livres à cause de sept Académiciens qui n'ont point encor payé et qui seront sollicitez de le faire incessament; partant il se trouve manque de fond la somme de cinq cens livres [1], laquelle la Compagnie a résolu de prendre sur les deniers qui proviendront des réceptions des Aspirants.

Le Brun — Blanchard — Girardon — Desjardins — De Sève — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — N. de Plate Montagne — A. Paillet — P. Monier — Licherie — De Nameur — Magnier — F. Tortebat — SB. Le Clerc — J. Baptiste Monnoyer — Baudet — C. Hallé — F. Lemaire — Armand — C. Nocret — Arnauld Devuez — Allegrain — Béville — N. de Largillière — Guérin.

Du samedy premier Mars 1687.

Cejourd'huy, premier Mars 1687, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, M. de St George y a leu deux Discours qu'il a faicts, l'un sur la médalle de marbre représentant la Magdeleine pénitente, que Monsieur *Le Hongre* a faict pour sa réception en l'Académie, et l'autre sur une autre médalle de marbre, représentant un St Luc, fait par Monsr *Raon* pour le mesme suject.

L'Académie, ayant considéré que les fonds, qu'elle avoit destinéz dans l'assemblée précédente pour le payement de ce qui reste deub pour la cérémonie qui a esté faicte aux RR. PP. de l'Oratoire, ne pouvoient estre reçeu assez promptement pour satisfaire à ceux à qui l'on doit, déli-

1. On lit en marge : « Erreur. — Ce manque de fond n'étoit que de 300 livres. » La remarque est fausse; c'est le procès-verbal qui a raison. Entre 2362 liv. 18 s. et 1862 liv., il y a bien 500 liv. 18 s. de différence.

bérant sur les moyens d'y subvenir, Monsieur *Le Brun* a offert d'avancer la somme de deux cens livres; Monsieur *Des Jardins* a aussy offert d'avancer la somme de cent livres, ou plus, s'il est nécessaire, et Monsieur *De Beaubrun* la somme de deux cenz livres, pour composer la somme de cinq cens livres qui est deue, pour estre reprises sur les premiers fonds.

La Compagnie ayant résolu de faire avertir tous ceux qui se sont présentés pour estre reçeus, Messieurs les Officiers en exercice leur ont faict donner avis de venir en cette assemblée et les y ont faict entrer.

Monsieur *Clérion*, qui s'est présenté dès le 28 Mars 1676 et 2 Septembre 1684, ayant demandé un mois de délay, il luy a esté accordé pour faire son modelle;

Au Sieur *Vernansal*, présenté le 5e Décembre 1682, le temps de six mois;

Au Sieur *Hardy*, présenté le 27 Febvrier 1683, le temps de cinq mois;

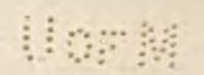
Le Sieur *Bourderelle*, présenté le 28 Aoust 1683, n'est pas venu;

Le Sieur *Rigaut*, présenté les 5 et 26 Aoust 1684, ayant exposé à la Compagnie la difficulté qu'il avoit de faire le portraict de M. De La Chapelle, elle luy a ordonné d'aschever le portraict de Mr *Des Jardins*, qui luy a esté ordonné, en mesme temps qu'il sollicitera Monsieur De la Chapelle de lui donner du temps et que, lorsque le portraict de Mons. *Des Jardins* sera faict, il le présentera à la Compagnie, pour quoy faire il lui a esté donné un mois de temps;

Au Sieur *Versellin*, qui s'est présenté le 6e Octobre 1685, trois mois de temps;

Au Sieur *Vignon*, présenté le 6 Janvier 1686, le temps de quatre mois;

Au Sieur *Guillebault*, présenté le 30e Mars 1686, le reste du temps qui luy a esté donné par la délibération du 7e Décembre dernier;



Le Sieur *De Lorne* ayant présenté à l'Académie le dessein qu'il a fait, représentant la punition de Niobé, qui est le sujet qui luy a esté donné, elle a agréé son dessein et luy a donné six mois de temps pour l'exécuter dans un tableau; ledit sieur *De Lorne* s'est présenté le 28 Juin 1686;

Au Sieur *Joly*, présenté le 26 Octobre 1686 et qui a reçeu son sujet le premier Febvrier 1687, le reste du temps qui luy a esté donné.

Le Brun — Girardon — Desjardins — N. de Plate Montagne — De Sève — Regnaudin — De Beaubrun — A. Paillet — Blanchard — Houasse — J. Jouvenet. — Bon Boulongne — F. Tortebat — J. Friquet de Vaurose — Guérin.

Du samedy 22e Mars 1687.

Cejourd'huy, vingt-deuxiesme Mars 1687, l'Académie estant asemblée généralle à l'ordinaire comme la dernière du quartier, les délibérations[1] qui ont esté prises depuis le premier Janvier y ont esté leues, ainsy qu'il est accoustumé.

Étant l'ordre estably par les Statutz de donner, le dernier samedy de Mars de chaque année, aux Estudians de l'Académie un sujet pour les Grands Prix, qui se distribuent tous les ans par ordre du Roy, la Compagnie leur a ordonné de représenter, tant en peinture qu'en sculpture, le Déluge universelle, ainsy qu'il est descript au septiesme chapitre de la Genèse, ce qui sera affiché en l'École. Messieurs les Officiers en exercice jugeront de ceux qui seront capables de travailler pour les Prix, et seront les Règlements observés à l'ordinaire.

1. Il y a dans le ms. : « la lecture des délibérations... y ont esté leues. »

Le Brun — N. de Plate Montagne — Girardon — Desjardins — De Sève — E. Lehongre — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — P. Monier — Houasse — De Nameur — Magnier — J. Baptiste Monnoyer — F. Tortebat — Edelinck — Baudet — De St Georges — F. Lemaire — A. Flamen — Alexandre — Arnould Devuez — C. Nocret — Poultier — Guérin.

Du samedy 5e Avril 1687.

Cejourd'huy cinquiesme Avril 1687, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsieur de S[t] George a faict la lecture de l'explication de la médalle de marbre, représentant S[t] Jean l'Evangéliste, faicte par Monsieur *Mazeline* et par luy présentée à l'Académie pour son ouvrage de réception, ce qui a servi de sujet d'entretien.

Le sieur *Jean Clérion*, Sculpteur, natif d'Aix en Provence, qui s'est présenté à la Compagnie les 28 Mars 1676 et 2 Septembre 1684, a présenté le modelle en grand du sujet qui luy a esté donné pour son ouvrage de réception, représentant un S[t] Jacques le Mineur, lequel modelle a esté agréé, après avoir pris les voix par les fèves, et luy a esté ordonné de l'exécuter en marbre de la grandeur ordinaire dans le temps de six mois.

Le sieur *Nicolas Costou*, natif de Lion, s'est présenté à la Compagnie pour y estre reçeu Académicien et y a faict voir quelqu'un de ses ouvrages; après avoir pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, la Compagnie a agréé sa présentation et luy a ordonné de voir Monsieur *Le Brun*, pour recevoir de luy un sujet pour sa réception, duquel il rapportera un exquisse dans un mois.

Le Sieur *François Baudesson*, natif de Rome, Peintre fleuriste, fils de deffunct Monsieur *Baudesson*, Conseiller

de cette Académie, s'y est présenté pour estre reçeu Académicien, et y a faict voir de ses ouvrages[1]; après avoir pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, sa présentation a esté agréée et luy a esté ordonné de faire un tableau de la grandeur du tableau de Monsieur son père dans six mois.

Monsieur *Girardon*, Recteur en exercice, a faict la distribution des petitz Prix, que Monseigneur le Protecteur veut estre distribuez tous les trois mois aux Estudians qui dessignent d'après le modelle, en conformité de l'acte du jugement qui en a esté faict par Messieurs les Officiers en exercice du quartier précédent, le 22e Mars dernier, sçavoir :

Le premier Prix à *Gabriel Silvain*,
le second Prix à *Robert le Lorrain*
et le troisième Prix à *François Petit*.

Girardon — Verdier — De Sève — De Beaubrun — L. Ferdinand — Regnaudin — A. Paillet — A. Coysevox — Houasse — Bapte Tuby — J. Jouvenet — P. Monier — Raon — De Nameur — Magnier — Coypel — Vander Meulen — J. Friquet de Vaurose — N. de Plate Montagne — F. Tortebat — Israel Silvestre — J. Baptiste Monnoyer — Audran — Guérin.

Du 26e Avril 1687.

Cejourd'huy, vingt sixiesme Avril 1687, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Messieurs les Officiers en exercice ont faict leur raport que, pour exécuter les ordres de l'Académie, ils ont donné aux Estudians de l'Académie un sujet pour connoistre de la capacité de ceux qui peuvent travailler pour les Prix, lequel sujet ilz leur ont fait exé-

1. On a effacé : « qui sont des fleurs ».

cuter en leur présence comme il est accoutumé, et, les ayant fait apporter en cette assemblée, ceux qui ont esté jugés capables de travailler pour les Prix sont, sçavoir, pour les Peintres : *Silvain*, *Christophe*, *Sarabat*, *Cussin* et *Simpol*, et les Sculpteurs *Girardin*, *Le Moyne* et *Renauldin*.

Le sieur *Costou*, Sculpteur, qui s'est présenté à l'Académie le cinquième de ce mois, a apporté l'exquisse qu'il a faicte sur le sujet qu'il a reçeu de Monsieur *Le Brun*, sur le rétablissement de la santé du Roy. La Compagnie a agréé son exquisse et lui a ordonné d'en faire le modelle en grand, de terre et ensuitte de plâtre, pour le rapporter dans trois mois.

Le sieur *André Bouis*, natif de Provence, Peintre en portraits, s'est présenté pour être reçu Académicien et a faict voir de ses ouvrages à la Compagnie, qui, agréant sa présentation, après avoir pris les voix par les fèves, luy a ordonné de faire, pour son ouvrage de réception, les portraictz de Monsieur *Le Hongre*, Adjoint-Recteur, et de Mons. *De la Fosse*, Professeur, pour quoy faire il luy a esté donné six mois de temps.

Sur ce qu'un particulier de l'Académie a demandé à la Compagnie de pouvoir exposer publiquement à ses fenestres des tableaux pour les vendre, de mesme qu'il avoit esté permis à Monsieur *Hérault*, la Compagnie, connoissant que ce seroit trop exposer l'honneur de l'Académie de faire de telles expositions et estalages et que la permission qu'elle en a donnée audit Sieur *Hérault* n'a esté qu'à dessein de faire connoistre que, si l'Académie s'en est abstenue jusqu'à présent, ce n'a point esté parce qu'elle n'eut pas le droit de le faire, mais pour se distinguer de la Maistrise, a résolu de ne point donner de telles permissions à l'avenir, et, loing de l'accorder à celuy qui la demandoit présentement, elle a même révoqué la permission qu'elle avoit accordée audit sieur *Hérault*, dont il sera averty.

Monsieur *De Beaubrun* ayant demandé un jour à la

Compagnie pour rendre ses comptes de l'année précédente, a esté résolu qu'il les pourroit rendre samedy prochain, huict heures du matin, où assisteront Messieurs les Officiers et Académiciens, qui doivent y estre à tour de tableau.

Le Brun — Girardon — Desjardins — De Sève — E. Lehongre — Verdier — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — A. Coysevox — Houasse — N. De Plate Montagne — P. Monier — J. Jouvenet — Raon — De Nameur — Magnier — Bon Boulogne — Coypel — J. B. Corneille — Regnaudin — F. Tortebat — Audran — Baudet — De Troy — Guérin[1].

Du 3e May 1687.

Cejourd'huy, troisiesme May 1687, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsieur de St George y a leu l'explication qu'il a faicte sur le bas-relief de Mons. *Buret*, Sculpteur, représentant l'union de la Peinture et de la Sculpture, et une autre explication du bas relief en ovalle de Mr *Manière* le filz représentant un St Jude.

Le Secrétaire a faict raport à la Compagnie qu'en exécution du résultat du 26e avril dernier, Monsieur *De Beaubrun*, Trésorier de l'Académie, a rendu ce matin ses comptes de la recepte et dépense qu'il a faicte pour l'Académie, pendant l'année dernière 1686, où se sont trouvéz Messieurs les Recteurs et Adjoints-Recteurs et autres, nomméz à tour de tableau, lesquelz, après l'examen qu'ils en ont faict, ont trouvé que la Recepte se monte à la somme de six mil trois cens trente six livres dix solz, et la

1. Dans le blanc resté au bas de ce procès-verbal et du suivant, on lit, d'une écriture très-appliquée et très-pénible, le nom, écrit dans l'autre sens, « Marie Elisabeth Lépicié », qui se servait ainsi du vieux registre en manière de papier blanc.

Dépense à la somme de six mil trois cens soixante seize livres seize solz six deniers, et partant que l'Académie demeure redevable envers M. *De Beaubrun* de la somme de quarante livres six solz deux deniers, qu'il reprendra sur le compte de la présente année, sur lequel raport la Compagnie a approuvé et ratifié ledit compte, dont sera faict mention sur iceluy.

La Compagnie, voulant examiner, le plus exactement que faire se poura, les ouvrages de ceux qui se présentent pour estre reçeus à l'Académie et observer les Règlements, a nommé, pour voir travailler les aspirans, Messieurs les Officiers qui suivent, sçavoir :

Pour le S[r] *Clérion* M[rs] *De Sève* et *Regnauldin*.
pour le S[r] *Vernansal* Messieurs *Le Hongre* et *Houasse*,
pour le S[r] *Hardy* Mess[rs] *Regnauldin* et *Montagne*,
pour le S[r] *Rigault* Mess[rs] *Girardon* et *Jouvenet*,
pour le S[r] *Versellin* M[rs] *De Nameur* et *Manière*,
pour le S[r] *Vignon* M[rs] *Girardon* et *Coypel*,
pour M[r] *Guillebault* M[rs] *De Sève* et *Regnaudin*,
pour le S[r] *De Lorne* M[rs] *De Sève* et *Regnauldin*,
pour le S[r] *Joly* M[rs] *Coyzevaux* et *Vander Meulen*,
pour le S[r] *Costou* M[rs] *De Sève* le jeune et *Tuby*,
pour le S[r] *Baudesson* M[rs] *De Sève* et *Regnauldin*,
pour le S[r] *Bouis* M[rs] *Le Hongre* et *De la Fosse*.

Le Brun — Girardon — J. Jouvenet — Desjardins — De Sève — E. Lehongre — De Beaubrun — Coypel — Regnauldin — A. Paillet — Houasse — P. Monier — De Nameur — Magnier — B. Boulongne — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — De Sainct Georges — Baudet — Guérin.

Du 31 May 1687.

Cejourd'huy trente-unième May 1687, quoyque la Compagnie se soit assemblée, il ne s'est présenté aucune affaire qui mérite d'estre escrite sur le Registre.

Du 7e Juin 1687.

Cejourd'huy septiesme Juin 1687, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsieur de St George y a leu le Discours qu'il a faict sur un ouvrage de sculpture représentant Hercule et Atlas, que Monsr *Anguierre* a faict de terre cuite et qu'il a donné à la Compagnie.

Le Sieur *Jacques Versellin*, natif de Paris, Peintre en mignature, qui s'est présenté à la Compagnie le sixiesme Octobre 1685, a aporté en l'Assemblée le petit tableau de migniature, représentant le portraict du Roy, qui luy avoit esté ordonné pour son sujet de réception. La Compagnie, après avoir pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, et à la considération d'une personne pour laquelle elle a beaucoup d'égard, a reçeu et reçoit ledit sieur *Versellin* en qualité d'Académicien sur le talent de la migniature, a réglé le présent à la somme de cent livres, et a ledit Sieur *Versellin* presté le serment acoutumé entre les mains de Monsieur *Girardon*, président cejourd'huy.

Le sieur *Jacques Philippes Férand*, Peintre en émail, natif de Joigny en Bourgogne, s'est présenté à l'Académie et luy a faict voir de ses ouvrages pour estre reçeu Académicien. La Compagnie, après avoir pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, a agréé sa présentation et [il] recevra de Monsieur *Le Brun* le sujet qu'il fera pour connoistre de sa capacité et luy servir à sa réception.

Girardon — A. Paillet — Desjardins — De Sève — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — Blanchard — Houasse — P. Monier — N. de Plate Montagne — Licherie — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — Magnier — B. Boulogne — F. Tortebat — Verselin — Israel Silvestre — Baudet — Guérin.

Du samedy 28e Juin 1687.

Cejourd'huy vingt-huictiesme Juin 1687, l'Académie estant assemblée générale à l'ordinaire comme la dernière du quartier, la lecture des délibérations qui ont esté faictes pendant ces trois mois a esté faicte comme à l'ordinaire, lesquelles ont esté confirmées.

La Compagnie a agréé la présentation du Sieur *Louis Le Roux*, Peintre en migniature, qui luy a faict voir un morceau de son ouvrage.

Ce matin a esté faict le service de deffunct Monsieur *Samuel Bernard*, natif de Paris, Conseiller Professeur en ceste Académie, décédé le vingt-quatriesme de ce mois.

Monsieur *Girardon* a faict la distribution des petits Prix, qui se donnent tous les trois mois par ordre de Monseigneur le Protecteur aux Estudians qui dessignent d'après le modelle, en conformité de l'acte du jugement qui en a esté faict le jour d'hier par Messieurs les Officiers en exercice du quartier et austres nommez dans ledit acte, sçavoir:

Le premier Prix à *Robert le Lorrain*, Sculpteur,
le second Prix à *François Petit*, Peintre,
et le troisiesme à *Jean Christophe*.

La Compagnie a ordonné que l'on presteroit à Mr *Beaudesson* le tableau que Mr son père a donné à l'Académie pour sa réception, pour y conformer celuy qu'il doit faire, duquel tableau Mr *De Beaubrun* prendra un récépicé.

La Compagnie a prié Monsieur *Girardon* de prendre le temps avec Monsieur *Le Brun* d'aller ensemble prier Monseigneur de Louvois de se souvenir de la grâce qu'il a faict espérer à l'Académie de luy renouveller ses privilèges, et soufrir que l'on grave son portraict pour le sceau de l'Académie.

Girardon — A. Paillet — De Sève — De Beaubrun — E. Lehongre — Coypel — Regnaudin — Blanchard — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Magnier — P. Monier — Bon Boulongne — Coypel — Edelinck — J.-

Du samedy 6e Septembre 1687.

Cejourd'huy, sixiesme Septembre 1687, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, pour servir de suject d'entretien Monsieur de St George y a leu l'explication qu'il a faite du tableau représentant Marsyas escorché par le commandement d'Apollon, faict par Monsieur *De Nameur* pour son sujet de réception en l'Académie.

E. Lehongre — Magnier — De Sève — De Beaubrun — Regnaudin — Raon — De Nameur — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — De St Georges — Guérin.

Du samedy 27e Septembre 1687.

Cejourd'huy, vingt septiesme Septembre 1687, le Sieur *Guy-Louis Vernansal* a présenté à la Compagnie le tableau représentant le Roy qui extirpe l'Hérésie, qui luy avoit esté donné pour sujet de réception. La Compagnie, après avoir pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, a reçeu et reçoit ledit Sieur *Vernansal* pour Académicien, lequel a presté le serment en la manière ordinaire entre les mains de Monsieur *Le Brun*, et a esté exempté du présent pécuniaire en considération de l'ouvrage qu'il a faict à la cérémonie, que l'Académie fist faire, dans les R. P. de l'Oratoire, en action de grâce du recouvrement de la santé du Roy.

La Compagnie a nommé Monsieur *Boulogne* l'aisné, Adjoinct, pour faire la fonction de Professeur, pendant le mois d'Octobre prochain, en la place de Monsieur *De la Fosse*, qui ne la peut faire.

La Compagnie a résolu que les Estudians, qui reçoivent les petits Prix, qui se distribuent tous les trois mois, payeroient doresnavant sçavoir : celuy qui aura mérité le premier Prix trois livres, celuy qui aura mérité le second Prix quarante solz, et celuy qui aura le dernier Prix vingt solz, au profit d'Antoine, garçon du Sieur Péron, pour gratification

pour les services qu'il rend au sieur Péron, dans les courses qu'il faut faire et nétoyement des apartemens de l'Académie.

La Compagnie, ayant considéré que la plus grande partye des aspirans sont négligeans de satisfaire aux ordres de l'Académie, en différant d'aporter leurs ouvrages de réception, a ordonné que tous ceux, dont le temps qui leur a esté ordonné est escheu, seront avertis de venir rendre, dans la prochaine Assemblée, raison de leur négligence, à faute de quoy leur présentation sera déclarée nulle.

En suitte de quoy la lecture a esté faicte de toutes les délibérations du quartier, cette assemblée en estant la dernière et convoquée généralle.

Le Brun — Magnier — De Sève — E. Lehongre — Girardon — Desjardins — Coypel — De Beaubrun — L. Ferdinand — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — J. Jouvenet — De Nameur — F. Tortebat — Israel Silvestre — L. Ferdinand — J.-Baptiste Monnoyer — F. Bonnemer — C. Hallé — L. Vernansal — Fontenay — J. Rousselet.

Du samedy 11e Octobre 1687.

Cejourd'huy, unziesme Octobre 1687, l'Académie estant assemblée extraordinairement et généralle pour la distribution des Grands Prix, qui se fait tous les ans, Monseigneur le Protecteur, qui en ceste occasion avoit acoutumé d'honorer la Compagnie de sa présence, ne l'ayant pu faire cejourd'huy, Monsieur *Le Brun* en a faict la distribution, en conformité du jugement qui en a esté faict le trentiesme Aoust dernier, dont la lecture a esté faicte en cette assemblée, sçavoir :

Le premier Prix de la Peinture à *Jean Christophe,* qui a faict le tableau marqué D;

Le premier Prix de la Sculpture à *Louis Le Moyne,* qui a fait le bas-relief marqué H;

Le second Prix de la Peinture à *Claude Simpol,* qui a faict le tableau marqué C,

Et le second Prix de la Sculpture à *Anthoine Girardin,* qui a faict le bas-relief marqué G;

Et, par manière de gratification, la Compagnie a encor accordé à *Sarabat* et *Regnauldin,* chascún une médalle d'or, que Monsieur *Le Brun* leur a pareillement distribuée.

La Compagnie, ayant considérée que, nonobstant le soin qu'elle a pris et les délibérations qu'elle a faict cy devant pour empêcher que les Estudians et Eslèves ne portassent l'épée dans l'Académie et par la Ville, ils ne laissoient pas de contrevenir à toutes les Ordonnances et de porter l'épée par la Ville, en sorte qu'il en estoit arrivé plusieurs desordres; pour les éviter à l'avenir et faire en sorte que les délibérations soient exécutées à la rigueur, elle a ordonné qu'il seroit faict d'abondant une deffense exprèse à tous les Estudians de porter l'espée, ny autres armes, à l'Académie et par la Ville, à peine d'estre chassé de l'Escolle, et que Messieurs les Officiers et Académiciens ne pouroient plus protéger doresnavant aucuns Estudians ou Eslèves qui portent l'épée, dont ils les avertiront en leur donnant leur protection.

Les Aspirans de l'Académie ayant esté mandéz, conformément à la délibération précédente, après avoir esté ouys, la Compagnie leur a encore accordé un délay, sçavoir :

Au s^r *Guillebaut* jusqu'à la fin de novembre prochain;

Au s^r *Clérion* jusqu'à la prochaine assemblée;

Au s^r *Baudesson,* trois mois;

Au s^r *Hardy,* jusqu'à la fin de l'année, sinon décheu;

Au s^r *Costou,* jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur *Le Brun* a pareillement faict la distribution des petits Prix, qui se distribuent tous les trois mois par ordre de Monseigneur le Protecteur, conformément à l'acte du jugement qui en a esté faict le vingt six Septembre dernier, sçavoir :

Le premier Prix à *François Petit,*

le second Prix à *Jacques Fouquet,*
et à *Hubert Colinet* le troisiesme Prix.

Et, attendu que les Estudians, qui reçoivent les petits Prix, sont négligeans de se trouver aux heures que lesdits Prix se délivrent, elle a ordonné que, si, dans la suitte, ils ne se trouvoient pas à l'Académie dans le temps de la distribution qui s'en faict, ceux qui les ont méritéz en demeureront privéz.

Le Brun — Desjardins — Girardon — De Sève — De la Fosse — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — J. Jouvenet — Houasse — N. de Plate Montagne — Bon Boulogne — Coypel — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Israel Silvestre — J.-Baptiste Monnoyer — De St Georges — C. Nocret — Hérault — Alexandre — Louis Boulogne — C. Hallé — Fontenay — L. Vernansal.

Du jeudy trentiesme Octobre 1687.

Cejourd'huy, trentiesme Octobre 1687, l'Académie estant assemblée pour la dernière du mois, a prorogé le temps qu'elle avoit donné à Mr *Clérion* pour éxécuter en marbre le modèle qu'il a présenté, et qui représente saint Jacques, pour six austres mois, à commancer de cejourd'huy.

La Compagnie a aussi ordonné que le Sieur *Bourderelle,* dont la présentation a été agréée le 28 Aoust 1683, raportera, dans la première assemblée destinée pour les affaires, l'exquisse qui luy avoit esté ordonné de faire pour une médalle de la suitte des douze Apostres, laquelle représentera un saint Mathieu.

Et, augmentant à la délibération qu'elle a faicte dans la dernière assemblée, par laquelle elle faict deffense à tous les Estudians et tous les Eslèves de porter l'espée en l'Académie et dans Paris, a statué que ces deffenses ne seront

point pour les Gentilshommes reconnus pour tels, lesquelz pourront porter l'espée dans Paris, et la laisseront seulement à la porte de l'Académie, lorsqu'ils y viendront dessigner, ce qui sera adjouté à l'affiche.

Monsieur le Professeur en exercice ayant fait raport à l'Assemblée que, nonobstant les deffences qu'elle a faicte de porter l'espée par Paris aux Estudians, et mesme les avertissement qu'il en a donnéz au nommé *Nicolas Lefebvre,* il l'a trouvé plusieurs fois par Paris l'espée au côté, la Compagnie a exclu de l'Académie le sieur *Lefebvre* pour un an, pendant lequel temps il ne sera pas reçeu à dessigner dans l'Escole, ce qui sera affiché.

Desjardins — De la Fosse — Girardon — De Sève — De Beaubrun — E. Lehongre — Coypel — A. Paillet — Blanchard — Magnier — F. Tortebat — Bon Boulongne — J. Friquet de Vaurose — J. Jouvenet.

Du samedy 8e Novembre 1687.

Cejourd'huy, samedy huictiesme Novembre 1687, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsr de St Georges y a leu l'explication qu'il a faicte d'un buste de marbre, représentant la Joye, fait par Monsr *Baptiste Tuby* pour son ouvrage de réception, ce qui a servi de sujet d'entretien.

Desjardins — Houasse — Coypel — J. Jouvenet — A. Coyzevox — N. de Plate Montagne — Bon Boulogne — Louis Boulogne — De St Georges.

Du samedy 29e Novembre 1687.

Cejourd'huy, vingt neufiesme Novembre 1687, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, le Sr *Simon Guillebaut,* Peintre, a présenté à la Compagnie le tableau représentant

le Triomphe de l'Église, qui luy avoit esté ordonné pour sa réception. La Compagnie, après avoir pris les voix par les febves en la manière ordinaire, a reçeu et reçoit ledit Sieur *Guillebaut* pour Académicien, pour jouir de tous les privilèges attribués à ladite qualité, et a presté le serment acoutumé entre les mains de Monsieur *Le Brun*, et, à l'esgard du présent pécuniaire, il a esté réduit à la somme de cent livres par les voix de l'Assemblée.

Le Sieur *David Bourde*[*re*]*lle*, qui s'est présenté à la Compagnie dès le 28e Aoust 1683, a présenté deux exquisses en terre de la médalle qu'i doit faire pour sa réception, qui représente un saint Mathieu. La Compagnie a faict marquer celle des deux qui luy agrée le plus et luy a ordonné d'en faire un modelle en grand dans trois mois; Mr *Girardon* et Mr *Coypel* ont été nomméz pour le voir travailler.

Le sieur *Simon Hurtrelle*, natif de Béthune, s'est présenté pour estre reçeu Académicien et a faict voir à la Compagnie un groupe, représentant une Vierge au pied de la croix, tenant un Christ mort entre ses bras, accompagné de deux Anges; la Compagnie a agréé sa présentation et, estant satisfaicte du groupe qu'il a présent[é], luy a ordonné qu'il l'exécuteroit en bronze pour luy servir d'ouvrage de réception, et luy a donné un an de temps pour ce sujet.

Le Brun — Desjardins — Houasse — Girardon — De Sève — E. Lehongre — Coypel — A. Paillet — De la Fosse — J. Jouvenet — De Nameur — Magnier — Regnaudin — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — J. Baptiste Monnoyer — N. de Plate Montagne — Hérault — Baudet — Guilebault.

Du samedy sixiesme Décembre 1687.

Cejourd'huy, sixiesme Décembre 1687, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Mr de

S[t] George y a leu le Discours qu'il a faict sur le buste de marbre, représentant la Douleur, que Monsieur *De Marsy* le jeune a faict pour son ouvrage de réception.

Ce matin a esté faict, aux R. P. Augustins, le service pour feu M[r] *Louis Licherie*, Peintre, natif de Houdan[1] en Normandie, Adjoinct-Professeur, décédé le mercredy troisième du présent mois.

Le Sieur *Jean de Dieu*, Sculpteur, natif d'Arles en Provence, s'est présenté à l'Académie pour y estre reçeu Académicien et y a faict voir de ses ouvrages; l'Académie, après avoir pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, a agréé sa présentation et luy a ordonné de voir Monsieur *Le Brun* pour recevoir de luy le sujet de l'ouvrage qu'il fera pour connoistre de sa capacité et luy servir à sa réception.

Desjardins — Regnauldin — Girardon — De Sève — E. Lehongre — Blanchard — J. Jouvenet — Magnier — Bon Boulogne — J. Friquet de Vaurose.

Du samedy 20[e] Décembre 1687.

Cejourd'huy, vingtiesme Décembre 1687, l'Académie estant assemblée généralle à l'ordinaire comme la dernière du quartier et de l'année, la lecture a esté faicte de toutes les délibérations du quartier, lesquelles ont esté approuvées, et ensuitte la lecture des Statutz à l'ordinaire.

La Compagnie a donné un mois de temps au Sieur *Dieu* pour aporter l'exquisse de la médalle qu'il doit faire.

Et d'autant que, par la mort de Monsieur *Licherye*, il yaque une place dans la classe de Messieurs les Adjoincts-Professeurs, la Compagnie, voulant y pourveoir, a esleu et nommé pour cet effect Mons[r] *Poerson*, après avoir pris les

1. On avait d'abord écrit *Dourdan*, ce qui a été corrigé immédiatement.

voix de l'Assemblée en la manière ordinaire, lequel Sieur *Poerson* fera la fonction d'Adjoinct-Professeur en la place dudit deffunct Sieur *Licherye*.

Attendû que le premier samedy de l'année est jour de feste, la Compagnie a résolu que l'on s'assembleroit la veille, qui est le vendredy deuxiesme jour de Janvier.

Le Brun — Desjardins — Regnauldin — Girardon — De Sève — Ferdinand — Coypel — E. Lehongre — Blanchard — A. Paillet — P. Sève — Houasse — J. Jouvenet — Raon — Magnier — Boulogne — Poerson — Coypel — Vander Meulen — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — J.-Baptiste Monnoyer — Israël Silvestre — Parrocel — Nattier — Alexandre — Fontenay.

ANNÉE 1688.

Du vendredy deuxiesme Janvier 1688.

Cejourd'huy, deuxiesme Janvier 1688, avant l'assemblée, Monsieur *Le Brun*, Messieurs les Officiers en exercice, et ceux qui ont esté choisis dans chascune classe pour cet effect, ont esté tous ensemble voir Monseigneur le Protecteur pour l'assurer du respect de la Compagnie et luy rendre ses devoirs au commencement de cette année, lequel les a favorablement reçeus.

Le sieur *Dieu* a présenté à la Compagnie deux exquisses de la médalle qu'il doit faire pour son sujet de réception, laquelle médalle représentera un St Philippe; la Compagnie a choisy celuy des deux qui luy a le plus agréé, dont il fera le modelle en grand dans trois mois.

Monsieur *Le Brun* s'est chargé de présenter un placet à Monseigneur le Protecteur pour le rétablissement du droit de *committimus*.

Monsieur *Le Brun* a faict la distribution des petits Prix, qui sont distribués tous les trois mois par ordre de Monseigneur le Protecteur aux Estudians qui dessignent d'après le modelle, en conformité du jugement qui en a esté faict par acte du huictiesme Décembre dernier, sçavoir :

Le premier Prix à *Daniel Sarabat*, Peintre,
le second Prix à *François Regnauldin*, Sculpteur,
et le troisiesme à *Girardin*, Peintre.

La lecture des Statutz a esté faicte en cette assemblée comme estant la première de l'année.

Le Brun — P. Sève — Girardon — Desjardins — De Sève — E. Lehongre — Ferdinand — Regnaudin — Coypel — Blanchard — A. Paillet — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — P. Monier — Coypel — Magnier — Vander Meulen — Poërson — Edelinck — J. Baptiste Monnoyer — Hérault — Allegrain — Baudet — C. Nocret — Louis Elle Ferdinand — Alexandre — Cornu — Carré — L. Vernansal — Fontenay — Lemoyne — Vignon.

Du samedy 31e Janvier 1688.

Cejourd'huy, trente-uniesme Janvier 1688, l'Académie estant assemblée, sur ce que Messieurs les Officiers en exercice ont représenté que la pluspart de ceux qui ont la pension du Roy de deux pistolles par mois, pour s'avancer dans leurs estudes, sont négligeans de venir dessigner à l'Académie et de faire connoistre qu'ils s'apliquent dans leurs estudes, ce qui est contre l'intention de Monseigneur le Protecteur, la Compagnie a ordonné qu'ils seroient avertis de venir rendre compte de leur conduitte en la première assemblée, et pour cet effet le sieur Péron aura soin de le faire sçavoir à ceux qui les protègent.

Le Brun — P. Sève — De Sève — Girardon — E. Lehongre — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — P. Monier — Magnier — — Coypel — J. Friquet de Vaurose — SB. Leclerc — Edelinck — F. Tortebat — Baudet — De St Georges — Guérin.

Du samedy 7e Febvrier 1688.

Cejourd'huy, septiesme Febvrier 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsieur

De St George y a leu le Discours qu'il a faict sur le tableau de réception de Monsr *De la Fosse*, représentant l'enlèvement de Proserpine, ce qui a servi de sujet d'entretien.

Le Brun — Blanchard — Desjardins — De Sève — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — A. Coyzevox — Bon Boulogne — Raon — Poerson.

Du samedy 28e Febvrier 1688.

Cejourd'huy, vingt-huictiesme Febvrier 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, le Sr *Costou*, Sculpteur, qui s'est présenté le cinquiesme Avril 1687, a aporté le modelle qu'il a faict sur le suject du rétablissement de la santé du Roy, qui luy a esté donné par Monsieur *Le Brun* pour son ouvrage de réception. La Compagnie, après avoir pris les voix par les fèves, a agréé ledit ouvrage, qu'il exécutera en marbre dans un an.

Ce matin a esté faict dans l'Église des Révérends Pères Augustins le service pour deffunct Monsr *Lemaire*, Académicien, décédé le seiziesme de ce mois.

Le Brun — De Sève — Blanchard — Girardon — Desjardins — De Beaubrun — Regnauldin — A. Paillet — P. Sève — A. Coyzevox — Bapt^e Tuby — N. de Plate Montagne — P. Monier — Magnier — J. Jouvenet — J. Friquet de Vaurose — Poerson — Bon Boulogne — F. Tortebat — De St Georges.

Du samedy 6e Mars 1688.

Cejourd'huy, sixiesme Mars 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsr de St George y a leu l'explication qu'il a faite sur le tableau représentant la Jonction projettée des Académies de France et de Rome, donné par Monsieur *Poerson* pour sa réception en l'Académie.

Le Sieur David *Bourderelle*, qui s'est présenté à l'Académie le 28 Aoust 1683 et 29 Novembre 1687, a présenté à l'Académie le modelle qu'il a faict de la médalle, représentant un S[t] Mathieu, qui luy a esté ordonnée pour sa réception. L'Académie, après avoir pris les voix par les fèves, a agréé le dit modelle, qu'il exécutera en marbre dans un an. Messieurs *Girardon* et *Coypel* ont esté nommés dans l'Assemblée du 29 Novembre dernier pour le voir travailler.

Girardon — N. de Plate Montagne — Desjardins — De Sève — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — A. Coysevox — J. Jouvenet — Raon — P. Monier — Magnier — J. Friquet de Vaurose — F. Tortebat — Israel Silvestre.

Du samedy 27[e] Mars 1688.

Cejourd'huy, vingt-septiesme Mars 1688, l'Académie estant assemblée générale à l'ordinaire comme la dernière du quartier, en suitte du service qui a esté faict aux R. P. Augustins ce matin pour deffunct Monsieur *Buister*, natif d'Anvers, ancien Conseiller-Professeur de l'Académie, décédé le quinziesme de ce mois, le Secrétaire a faict la lecture des délibérations du présent quartier.

Ce jour estant destiné par les Statutz pour donner le sujet des ouvrages qui se doivent faire par les Estudians pour emporter le Grand Prix Royal, qui se distribuent tous les ans, la Compagnie a donné pour sujet de représenter la sortie de Noé, de sa famille et de tous les animaux hors de l'arche, ainsy qu'il est contenu dans le huictiesme et neufviesme chapitre de la Genèse, ce qui sera affiché.

Monsieur *De Beaubrun*, Trésorier de l'Académie, ayant demandé à la Compagnie un jour pour la reddition de ses comptes, elle luy a indiqué samedy prochain, sur les huict heures du matin.

Le Brun — N. de Plate Montagne — De Sève — Girardon — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — Houasse — J. Jouvenet — Verdier — P. Monier — Magnier — Bòn Boulogne — F. Tortebat — Edelinck — SB. Le Clerc — J. Baptiste Monnoyer — Nattier — Parrocel — Boulogne le jeune — Alexandre — Cornu — C. Hallé — Fontenay.

Du samedy 3e Avril 1688.

Cejourd'huy, troisiesme Avril 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, avant de les commencer, Mrs députés pour l'audition des comptes de Mr *Beaubrun* ont faict leur raport qu'ils ont examiné les comptes presentez par luy à la Compagnie, tant celuy de la Recepte et Dépense ordinaire que de la cérémonie qui a esté faicte aux R. P. de l'Oratoire en action de grâce du recouvrement de la santé du Roy, par lesquels comptes Monsieur *De Beaubrun* s'est trouvé redevable envers l'Académie de la somme de deux cens quatre vingt treize livres huict solz quatre deniers, et a esté chargé d'acquiter la Compagnie des sommes qu'elle devoit, sçavoir à Monsieur *Le Brun* deux cens livres, à Mr *Girardon* soixante quinze livres, et à Mr *Desjardins,* aussy soixante quinze livres, lesquels payemens il employera en dépense dans le compte prochain. L'Académie, sur le raport de mesd. Srs les députés, a ratifié lesdits comptes, en fin desquels sera faict mention du présent résultat.

La Compagnie, ayant connu, par les comptes cy dessus, que quelques personnes avoient refusé de payer leur cotte-part de la contribution que chascun a faite pour la cérémonie faicte aux R. P. de l'Oratoire, elle a ordonné qu'ils seroient de nouveaux avertis de payer leur cotte-part, sinon qu'elle usera contre eux de la rigueur des Règlemens.

Et sur ce qu'elle a sçeu que plusieurs Officiers et Académiciens négligeoient de venir aux assemblées de l'Académie, contrevenant formellement au résultat du 22 Décembre 1677, qui exclut des privilèges ceux qui manqueroient de s'y trouver pendant une année, elle a ordonné que MM. *Corneil* l'esné, Adjoinct-Professeur, *De Troy, Le Blond, Vambeck, Mazeline, De la Mare Richard* et *Armand,* seroient avertis, et, faute par eux de rendre compte à l'Académie des raisons de leur absence, elle useroit pareillement contr'eux de la rigueur des Règlemens.

Monsieur de St Georges a leu à la Compagnie le discours qu'il a faict sur la chûte de l'Hérésie, qui a esté représenté par Mr *de Vernansal*, dans son tableau de réception en l'Académie, ce qui a servy de sujet d'entretien.

Ensuite de quoy a esté faicte la distribution des petits Prix qui se délivrent tous les trois mois par ordre de Monseigneur le Protecteur, conformément à l'acte du jugement qui en a esté faict par MM. les Officiers en exercice y denommés, à sçavoir :

Le premier Prix à *Christophe*, Peintre,
le second Prix à *l'Epagniot*, Sculpteur,
et le troisième Prix à *Benoist,* Peintre.

Le Brun — Girardon — Desjardins — De Sève — E. Lehongre — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — Houasse — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Bon Boulogne — Coypel — Poerson — F. Tortebat — J. Friquet de Vaurose — J. Bap^te Monnoyer — De Saint-Georges — Guérin.

Du samedy 24 Avril 1688.

Cejourd'huy, vingt-quatriesme Avril 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Messieurs les Officiers et Académiciens nomméz dans la délibération précédente,

ayant esté mandé pour dire à la Compagnie les causes de leur longue absence, Messieurs *Armand*, *De Troy*, *De la Mare-Richard*, *Vambeck* et *Le Blond* ont faict connoistre à la Compagnie qu'ils n'avoient pas passé une année sans venir aux assemblées, et à l'égard de Mrs *Corneil* et *Mazeline*, ils ne se sont pas présentés.

Ceux qui ont esté particulierement mandéz pour le payement de leur cotte-part de ce qu'ils doivent pour la cérémonie faicte aux R. P. de l'Oratoire, n'ont rendu aucun compte des raisons qu'ilz pouvoient avoir pour ne pas payer.

Messieurs les Officiers en exercice ayant faict faire aux Estudians de l'Académie des exquisses sur des sujets qui leur ont esté donnés sur le champ, pour connoistre ceux qui pouvoient travailler pour les Prix, la Compagnie a permis à *Daniel Sarabat*, *François Girardin*, *Anthoine Girardin*, *François Regnauldin*, *Jacques Fouquet*, *Gabriel Silvain* et *Charles Gussin* d'y travailler.

Le Secrétaire ayant faict lecture à la Compagnie de quelques articles de Statuts et Règlements pour servir à l'establissement d'une Escole académique, que l'on projette de faire en la Ville de Bourdeaux, il a esté résolu que lesdits articles seroient envoyés à ces Messieurs qui en ont escript à l'Académie, pour résoudre sur leur réponse ce qui sera le plus expédient.

La Compagnie a accordé à Fleury, modelle, un justaucorps des livrées du Roy sur ce qu'elle a coutume de luy en donner un de deux ans en deux ans.

De Sève — De Beaubrun — Girardon — Verdier — Houasse — J. Jouvenet — P. Monier — Raon — Magnier — N. de Plate Montagne — Coypel — Poerson — F. Tortebat — Armand — De St Georges — J. Van Beeck — De Troy — C. Hallé.

Du Samedy huictiesme May 1688.

Cejourd'huy, huictiesme May 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Mons[r] De S[t] George y a leu l'explication qu'il a faicte du tableau de M. *Guillebaut* pour sa réception en l'Académie, lequel tableau représente le Triomphe de l'Eglise, ce qui a servi de sujet d'entretien.

Le Brun — Girardon — Desjardins — De Sève — J. Jouvenet — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — A. Paillet — Blanchard — N. de Plate Montagne — P. Monier — F. Tortebat.

Du samedy 29 May 1688.

Cejourd'huy, vingt-neufiesme May 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les affaires, le Secrétaire a leu à la Compagnie une lettre de ces Messieurs de Bourdeaux, qui projettent un establissement Académique dans leur Ville, dattée du 11[e] May 1688, par laquelle ils acceptent les articles qui leurs ont été envoyéz de la part de la Compagnie, laquelle a ordonné que le Secrétaire leur escriroit que la Compagnie auroit l'honneur de présenter à Monseigneur le Protecteur, au plus tost que faire se pourra, lesdits articles, qui ont esté encore leus cejourd'huy en l'Assemblée et que l'on y adjouteroit un article pour la sçéance de Messieurs les Officiers et Académiciens, lorsqu'ils se trouveroient dans ladite Ecole Académique, sçavoir que Messieurs les Officiers de l'Académie y présideront et que Messieurs les Académiciens y auront place à costé et à droicte du Président.

Sur la demande qui a esté faicte à la Compagnie qu'i luy p[l]ût prester quelqu'un de ses tableaux pour une décoration dans une des Paroisses de Paris, le jour de la Feste-Dieu prochain, la Compagnie, après avoir pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, a statué que ceste demande

De Sève — P. Monier — Girardon — Blanchard — Coypel — A. Paillet — Bon Boulogne — Poerson — De Vaurose — F. Tortebat — J. Baptiste Monnoyer.

Du Samedy 31e Juillet 1688.

Fonction de Professeur. — Cejourd'huy, trente-uniesme Juillet 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, Monsr *Tuby*, Professeur, a prié la Compagnie de nommer un Adjoinct à sa place pour faire la fonction de Professeur, pendant le mois d'Aoust prochain, qu'il ne peut faire; l'Académie a nommé pour cet effect Monsr *Poerson*, Adjoint-Professeur.

De Sève — P. Monier — Girardon — De Beaubrun — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Houasse — Bapte Tuby — N. de Plate Montagne — Magnier — Bon Boulogne — J. B. Corneille — Poerson — De Vaurose — F. Tortebat — Baudet — Edelinck — Hérault.

Du samedy 7e Aoust 1688.

Conférences. — Cejourd'huy, septiesme Aoust 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsr de St Georges y a leu le discours qu'il a faict sur le tableau que Mr *Quillerier* a faict pour sa réception en l'Académie, ce qui a servi de sujet d'entretien.

Sur le changement des Officiers au sort. — Sur la proposition qui a esté faicte de sçavoir si, conformément à l'article XIe des Statuts de 1663, l'Académie trouvera à propos de changer deux Professeurs au sort, comme il est porté audit article, la Compagnie ayant considéré que le samedy, 21e de ce mois, il se devoit faire une assemblée au sujet des ouvrages des Estudians pour les Prix, lesquels ouvrages

niaire, après avoir pris les voix par les fèves à l'ordinaire, il a esté jugé qu'il payeroit la somme de deux cens livres, mais il a esté exempté des frais de Lettres.

En suitte de quoy a esté faicte la distribution des petits Prix qui se donnent tous les trois mois, par ordre de Monseigneur le Protecteur, aux Estudians qui dessignent d'après le modelle, sçavoir :

Le premier Prix à *Robert le Lorrain*, Sculpteur,
le second Prix à *Gabriel Silvain*,
et le troisième Prix à *Charles Cussin*,
suivant et conformément au jugement qui en a esté faict par Messieurs les Officiers en exercice, lequel est demeuré en minutte.

Le Brun — Girardon — A. Paillet — Desjardins — E. Lehongre — De Beaubrun — P. Sève — Coypel — Regnaudin — Blanchard — A. Coyzevox — Bon Boulogne — Houasse — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — P. Monier — Magnier — De Vaurose — Poerson — F. Tortebat — J. Baptiste Monnoyer — Baudet — De St Georges — Mazeline — Armand — C. Nocret — De la Mare Richard — Beville — A. Flamen — L. Boulogne — Le Blond — Tiger — Verselin — Corneille — Van-Clève — Fontenay — Guillebaut — J. Hardy.

Du Samedy 3e Juillet 1688.

Conférence.—Cejourd'huy, troisiesme Juillet 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsr de St Georges y a leu les discours qu'il a faicts, le premier sur la médalle, en bas relief de marbre, représentant l'Apostre St Paul, que Mr *Massou* a faict pour sa réception en l'Académie, et le second sur la médalle de l'Evangéliste St Marc, faicte par Mr *D'Arsis* pour sa réception, ce qui a servi de sujet d'entretien.

J. B. Corneille — Edelinck — Baudet — P. Giffart — Carré.

Du samedy 28e Aoust 1688.

Jugement des Prix remiz.—Cejourd'huy, vingt-huictiesme Aoust 1688, la Compagnie estant assemblée pour le jugement des ouvrages que les Estudians ont faict pour les Prix, lesquels ouvrages ont été exposéz pendant cette semaine, pendant laquelle les suffrages ont été donnés, attendû que Monsieur *Le Brun* ne s'est pas encore trouvé en cette assemblée, la Compagnie a jugé à propos de remettre le jugement qu'elle doit faire desdits ouvrages au premier jour. Pendant ce temps, les boëttes, où les suffrages ont esté mis, demeureront entre les mains du Secrétaire.

De Sève — Poerson — E. Lehongre — Girardon — Desjardins — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — Blanchard — A. Coyzevox — Houasse — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — P. Monier — De Nameur — Magnier — Bon Boulongne — Coypel — F. Tortebat — Israel Silvestre — J. Baptiste Monnoyer — Baudet — Hérault.

Du samedy 4e Septembre 1688.

Jugement des Grands Prix.— Cejourd'huy, samedy quatriesme Septembre 1688, l'Académie estant assemblée pour le jugement des Prix, suivant la remise qui en a esté faicte à cejourd'huy par la délibération précédente, Monsieur le Directeur et Messieurs les Recteurs et Adjoincts-Recteurs ont faict faire l'ouverture des boëttes, dans lesquelles Messieurs les Officiers et Académiciens avoient mis leurs suffrages, s'estant réservé mesdits Sieurs le Directeur, les Recteurs et Adjoincts-Recteurs, de donner leurs voix après l'ouverture des boëttes, pour se conformer à l'article 24 des

Statuts de 1663, qui leur donne l'autorité d'examiner et résoudre les suffrages, et, à la pluralité des voix et après l'examen et résolution de Messieurs le Directeur, Recteurs et Adjoints-Recteurs :

Daniel Sarabat, qui a faict le tableau marqué de la lettre E, a esté jugé mériter le premier Prix de la Peinture;

Antoine Girardin, qui a faict le bas relief marqué de la lettre C, a aussi esté jugé mériter le premier Prix de la Sculpture;

Gabriel Silvain, qui a faict le tableau marqué G, a mérité le second Prix de Peinture,

et *François Regnaudin*, qui a faict le bas relief marqué D, le second Prix de la Sculpture.

Après ce jugement, la Compagnie a résolu qu'elle ira par députation en rendre compte à Monseigneur de Louvois au premier jour, et le prier de vouloir bien faire l'honneur à l'Académie d'y distribuer les Prix; et, comme il a esté résolu que l'on attendroit le temps que Monseigneur de Louvois viendra à Paris, Messieurs les Officiers en exercice ont esté chargéz de le sçavoir pour en avertir ceux qui, à tour de tableau, doivent aller à cette députation.

La Compagnie ayant considéré que *Cussin* avoit fort augmenté depuis peu, elle a résolu de luy donner, par manière de gratification, trois Louis d'or.

Le Brun — De Sève — A. Coyzevox — Girardon — Desjardins — E. Lehongre — De Beaubrun — Verdier — De Vaurose — F. Tortebat — Poerson — Magnier.

Du 25e Septembre 1688.

Ordre pour le jugement des Grands Prix. — Cejourd'huy, vingt-cinquiesme Septembre 1688, la Compagnie estant assemblée générale à l'ordinaire comme la dernière du quartier, après la lecture des Statuts et délibérations du

quartier, Monsieur de La Chapelle a dit qu'il avoit ordre de Monseigneur de Louvois de dire à la Compagnie qu'il falloit observer l'usage pratiqué dans l'Académie, depuis l'année 1683 que Monseigneur en est le Protecteur, en ce qui concerne la manière de donner les suffrages pour le jugement des Grands Prix, mais, parce qu'il pourroit arriver par hazard que la pluralité des suffrages ne seroient pas favorables à l'Estudians qui le mériteroit le plus, mondit sieur de La Chapelle a dit qu'en interprétant le 24e article des Statutz de l'Académie, qui réserve à Monsieur le Directeur et Chancelier, et à Messieurs les Recteurs, la faculté de résoudre les avis de la Compagnie, pour le jugement desdits prix il seroit à propos que Monsieur le Directeur et Chancelier, et Messieurs les Recteurs, après avoir mis leurs billetz dans les boettes avec ceux de la Compagnie, comme ne faisant qu'un seul corps avec elle, eussent encore, suivant l'esprit dudit 24e article des Statuts pour marquer la distinction qu'ils ont dans la Compagnie par leur mérite et par leurs dignités, la faculté de représenter à l'Académie les raisons qu'ils ont de croire que les suffrages ne sont pas favorables à celuy qui le mérite le mieux. Chascun en ce cas profite de leurs avis, fera de plus meures réflexions sur les perfections et les défautz des tableaux et des bas-reliefs; alors M. le Directeur-Chancelier et Messieurs les Recteurs pourront proposer de procéder à des nouveaux suffrages, soit par des billetz, soit par des fèves.

De Sève — La Chapelle-Bessé — Girardon — Coyzevox — E. Lehongre — Regnaudin — De Beaubrun — A. Paillet — Blanchard — Houasse — N. de Plate Montagne — B. Boulogne — Magnier — Bon Boulogne — Coypel — Poërson — J. Baptiste Monnoyer — De Beaubrun — J. B. Corneille — F. Tortebat — Israel Silvestre — De St Georges.

Distribution des petits Prix. — Après la délibération pré-

cédente finie, Monsieur *De Sève*, faisant la fonction de Recteur, a fait la distribution des petits Prix, qui se distribuent tous les trois mois par ordre de Monseigneur le Protecteur, suivant l'acte du jugement qui en a esté faict cejourd'huy par MM. les Officiers en exercice, sçavoir :

Le premier Prix à *Silvain*, Peintre,
le second Prix à *Colinet*, Sculpteur,
et le troisième Prix à *Tiger*, Peintre.

De Sève — Coyzevox — Nattier — E. Lehongre — Parrocel — L. Boulogne — C. Hallé — J. Baptiste (*sic*) *— Fontenay — Vernansal — Le Blond — Guérin.*

Du 30e Septembre 1688.

Conférence. — Cejourd'huy, trentiesme Septembre 1688, l'Académie estant assemblée générale, à cause de la distribution des Prix qui y doit estre faicte, la Compagnie ayant jugé à propos d'y faire la Conférence, afin d'éviter la multiplicité des assemblées, Monsr de St Georges a faict la lecture de deux discours qu'il a faictz, l'un sur le bas-relief de marbre, représentant un St Simon, que M. *L'Espagnandelle* a donné pour sa réception en l'Académie, et l'autre sur une austre médaille de marbre, représentant l'Apostre St Thomas, que Monsieur *Vigier* a aussy faict pour sa réception en l'Académie.

Distribution des Grands Prix. — Monsieur *Le Brun*, n'ayant pu venir à l'assemblée à cause de son indisposition, a faict sçavoir à Messieurs les Officiers en exercice qu'il avoit eu l'honneur de voir Monseigneur de Louvois, nostre Protecteur, qui luy avoit dit que, ne pouvant venir à l'Académie pour y faire la distribution des Grands Prix, Monsieur *Le Brun* la feroit incessament, ce qui a donné lieu à l'assemblée de cejourd'huy, en laquelle Monsieur *De Sève*, faisant la fonction de Recteur en exercice, a faict cette distribution en l'absence de mondit Sieur *Le Brun*, confor-

mément au jugement qui en a esté faict le 4e de ce mois, sçavoir :

Le premier Prix de la Peinture à *Daniel Sarabat*, qui a fait le tableau marqué de la lettre E;

le premier Prix de la Sculpture à *Antoine Girardin*, qui a fait le bas-relief marqué C;

le second Prix de la Peinture à *Gabriel Silvain*, qui a fait le tableau marqué G;

et le second Prix de la Sculpture à *François Regnaudin*, qui a faict le bas-relief marqué D.

Cussin a été gratifié de trois Louis d'or pour les raisons portées dans lad. délibération du 4 de ce mois.

De Sève — A. Coyzevox — Girardon — Desjardins — E. Lehongre — De Beaubrun — Coypel — Regnaudin — Blanchard — Houasse — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — B. Boulogne — A. Coypel — Poerson — F. Tortebat — C. Nocret — Le Conte — Alexandre — Verselin — Guillebault — L. Boulogne jeune — Nattier.

Du 30 Octobre 1688.

Cejourd'huy, trentième Octobre 1688, la Compagnie, estant assemblée à l'ordinaire, a nommé Monsieur *Coypel* et Monsieur *Boulogne* pour rendre visite à Monsieur Fournier, qu'elle a apris être malade.

Desjardins — B. Boulogne.

Du 6e Novembre 1688.

Conférences. — Cejourd'huy, sixiesme Novembre 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Mr de St George y a leu l'explication allégorique qu'il a faict du tableau représentant la Chûte des Géants, donné par M. *Le Blond* pour son ouvrage de réception.

Desjardins — De Sève — Houasse — Gi-

rardon — E. Lehongre — De Beaubrun — Coypel — A. Paillet — Blanchard — Raon — N. de Plate Montagne — Magnier — B. Boulogne — Coypel — F. Tortebat — J. Friquet de Vaurose.

Du samedy 27e Novembre 1688.

Réception de Mr Bouis. — Cejourd'huy, vingt-septiesme Novembre 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, le sieur *André Bouis,* Peintre en portraicts, dont la présentation a esté agréée dès le vingt-sixiesme Avril 1687, a présenté le portraict qu'il a faict de Monsieur *de La Fosse*, qui est l'un des deux qui luy ont esté donnés pour son ouvrage de réception. La Compagnie, après avoir pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, a reçeu et reçoit en qualité d'Académicien ledit Sieur *André Bouis,* sur la promesse qu'il a faicte de fournir incessament le portrait de Monsieur *Le Hongre*, et a presté le serment acoutumé entre les mains de Monsieur *Des Jardins*, président cejourd'huy. A l'égard du présent pécuniaire, il a esté modéré à la somme de cent livres.

La Compagnie, ayant appris que Monsieur *Le Brun* étoit malade, a nommé Monsieur *Girardon* et Monsieur *De Sève* l'esné pour l'aller visiter de la part de la Compagnie.

Desjardins — Girardon — De Sève — Houasse — E. Lehongre — De Beaubrun — Regnaudin — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — De la Fosse — De Nameur — Magnier — F. Tortebat — Coyzevox — Baudet — De St-Georges — A. Boüys — L. Boulogne.

Du 4e Décembre 1688.

Conférences. — Cejourdhuy, quatriesme Décembre 1688, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les Conférences, Monsr de St George y a leu deux discours qu'il a faicts, l'un sur la médalle de marbre, représentant l'Apostre

S[t] Barthélemy, que Mons[r] *Le Comte* a faicte pour son ouvrage de réception, et l'autre sur le bas-relief, représentant la Jonction des Académies de France et de Rome, faict par Mons[r] *L'Espingola*, aussy pour son ouvrage de réception.

Ces deux discours ont servi de sujet d'entretien.

Desjardins — Regnaudin — De Sève — Coypel — P. Sève — Houasse — N. de Plate Montagne — J. Friquet de Vaurose — Poerson — F. Tortebat.

Du samedy 31[e] Décembre 1688.

Le S[r] David Bourderelle. — Cejourd'huy, trente-uniesme Décembre 1688, l'Académie estant assemblée généralle comme la dernière du quartier, le Sieur *David Bourderelle,* qui s'est présenté à l'Académie dès le 28 Aoust 1683, a aporté en ceste assemblée la médalle de marbre, représentant un S[t] Mathieu, qui luy avoit esté ordonné pour luy servir à sa réception. La Compagnie, après avoir pris les voix par les fèves en la manière ordinaire, a reçeu et reçoit ledit Sieur *David Bourderelle* en qualité d'Académicien, pour avoir sçéance dans les assemblées et jouir des privilèges attribuéz à la dite qualité, et a presté le serment acoutumé entre les mains de Monsieur *Des Jardins,* président cejourd'huy. A l'égard du présent pécuniaire, il payera la somme de deux cens livres, qui est la somme ordinaire.

Le S[r] Marc Chabry.— Le Sieur *Marc Chabry*, Sculpteur, natif d'Avignon, s'est présenté à la Compagnie pour estre reçeu Académicien, sur laquelle présentation a esté résolu qu'avant de luy donner un sujet, il modèlera en l'Académie, en présence de Messieurs les Officiers en exercice, qu'il fera un modèle en terre représentant l'histoire de Loth avec ses deux filles et qu'il fera connoistre de ses bonnes mœurs, ou par un certificat de M[r] *Blanchet,* de Lion, ou par le tesmoignage de personnes d'honneur à Paris.

Distribution des petits Prix. — Monsieur *Des Jardins* a faict la distribution des petits Prix, qui se distribuent tous les trois mois par ordre de Monseigneur le Protecteur aux Estudians qui dessignent d'après le modelle, sçavoir :

Le premier Prix à *Jean Lambert*,

le second Prix à *Nicolas Brodon*, Sculpteur,

et le troisième Prix à *Thomas Germain*,

suivant l'acte du jugement, qui en a esté faict le jour d'hier, lequel est demeuré en minutte.

Figures que doivent fournir MM. les Professeurs. — Sur ce qui a esté représenté que plusieurs de Messieurs les Professeurs différoient de fournir une Académie, en dessein pour les Peintres et en terre cuite pour les Sculpteurs, à quoy ils sont obligéz pendant leurs mois d'exercice, la Compagnie, ayant cy devant résolu que Mr le Trésorier ne leur payeroit pas la rétribution de leur exercice jusqu'à ce qu'ils eussent fourny leurs dites figures, a, derechef cejourd'huy, arresté et résolu que Messieurs les Professeurs et Adjoincts seront tenus de fournir leur dessein, ou terre cuitte, aussy tost après l'expiration de leurs mois d'exercice, et, faute de les avoir fournis avant que de commancer l'année suivante, leur rétribution demeurera en pure perte au profit de l'Académie.

Et, pour le surplus des affaires, sçavoir la lecture des délibérations du quartier et l'examen des Aspirans qui ont manqué à satisfaire aux ordres de l'Académie, elles ont esté remises en l'assemblée suivante.

Desjardins — Regnaudin — Girardon — De Sève — De Beaubrun — Ferdinand — Coypel — A. Paillet — P. Sève — Blanchard — Houasse — J. Jouvenet — N. de Plate Montagne — Raon — Vander Meulen — SB. Le Clerc — F. Tortebat — Edelinck — Audran — D. Bourderelle.

TABLE DU SECOND VOLUME.

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

Nouvelles Archives de l'Art français, recueil de documents inédits.

Année 1872 (1re année), prix du volume pour les non-souscripteurs. 25 fr.

Année 1873 (2e année). 20 fr.

Année 1874-75 (3e année). 20 fr.

Année 1876 (4e année). 15 fr.

Année 1877 (5e année). 15 fr.

Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons royales et Bastimens de France, par André Félibien, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale; 1873. 8 fr.

Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), publiés, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, d'après les registres originaux conservés à l'École des Beaux-Arts : 1er volume (1648 à 1672). 1875. 10 fr.

La publication complète se composera de cinq à six volumes avec une table générale. (Le second volume fait partie de l'exercice 1878.)

Les Comptes des Bâtiments du Roi (1528-1571), suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVIe siècle, recueillis par M. Léon de Laborde. Tome I, 1877. 15 fr.

Ce premier volume se rapporte à l'exercice 1876; le second, qui paraîtra en 1878, se rapporte à l'exercice 1877.

Ces huit volumes sont délivrés aux nouveaux membres de la Société, avec le *Bulletin* trimestriel (1875-1877) qui ne se vend pas séparément, pour le montant de la cotisation de cinq années, soit 100 fr.

COLLECTION

DE TRAVAUX SUR L'ART FRANÇAIS

PUBLIÉS PAR LEURS AUTEURS SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ.

1. Actes d'État-civil d'artistes français, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, par H. HERLUISON. 1 vol. in-8°, tiré à 230 exemplaires ; 1873. 20 fr.

Le même ouvrage, papier de Hollande, tiré à 10 exemp. 30 fr.

2. Lettres de noblesse et décorations accordées aux artistes en France pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, par J. J. GUIFFREY. 1 vol. in-8°, 1873 (tirage à part, sur papier de Hollande, à 50 exemplaires). 3 fr.

3. Notes et documents inédits sur les expositions du XVIIIe siècle, recueillis et mis en ordre par J. J. GUIFFREY. 1 vol. in-12, papier vergé, tiré à 150 exemplaires ; 1873. 10 fr.

4. Notice sur Jacques Guay, graveur sur pierres fines du roi Louis XV, documents inédits émanant de Guay et notes sur les gravures en pierres fines et en taille-douce de la marquise de Pompadour, par J.-F. LETURCQ. 1 vol. in-8°, sur papier vergé, avec 12 pl. reproduisant par la photogravure la plupart des œuvres de Guay, tiré à 300 exemplaires; 1873. 15 fr.

5. Éloge de Lancret par Ballot de Sovot, accompagné du catalogue de ses tableaux et de ses estampes, de notes et de pièces inédites, le tout réuni et publié par J. J. GUIFFREY. 1 vol. in-8° avec frontispice gravé, tiré à 200 exemplaires sur papier de Hollande ; 1874. 9 fr.

Le même ouvrage, papier de Chine (10 exempl.). 25 fr.

6. Noël Le Mire et son œuvre, suivi du catalogue raisonné de l'œuvre de son frère Louis Le Mire et de plusieurs tables, avec

